SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE L'ALSACE

TOME 1 : LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

DÉCEMBRE 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE

Région
Alsace

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 1 12/01/2015 09:39

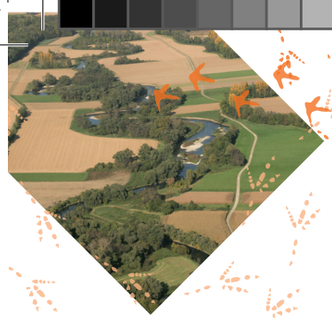

Maquette : Citeasen

Impression : Groupe CAR

Crédits photos : ECOSCOP, 9 rue des Fabriques 68470 FELLERING

Étude réalisée par : ECOSCOP

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 2 12/01/2015 09:39

Éditorial

L'Alsace bénéficie d'un environnement exceptionnel, dont dépendent notre bien-être et le développement de notre région. La préservation de la biodiversité, conjuguée à une consommation raisonnée de l'espace, compatible avec les activités économiques et agricoles, est une nécessité pour l'Alsace.

Aussi, en application des lois Grenelle de l'Environnement, nous avons engagé l'élaboration d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE), sous l'égide du Comité alsacien de la biodiversité.

Le SRCE s'inscrit en Alsace dans la continuité des actions entreprises ou initiées de longue date par les différents partenaires locaux pour la préservation de la biodiversité. Il définit les orientations en faveur d'un réseau écologique à l'échelle de l'Alsace, en faveur de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse de nature ordinaire ou de nature remarquable. Ainsi, il donne une vision intégrée et prospective des enjeux de biodiversité, permettant d'anticiper et de concilier les besoins d'aménagement et économiques avec le maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques.

L'échelle de travail au 1/100 000ème retenue par le législateur, offre, en outre, une réelle marge de manœuvre aux acteurs locaux, pour adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de figer le territoire mais d'en préserver les fonctionnalités écologiques. Le SRCE doit s'inscrire dans cette nécessité de la biodiversité tout en permettant de répondre aux besoins d'aménagement du territoire et de développement économique. Les activités humaines peuvent continuer à s'exercer dès lors qu'elles s'intercalent dans ce réseau sans compromettre sa continuité.

Cette démarche est exigeante : elle requiert un effort de réflexion et d'innovation pour concevoir des projets d'aménagement qui intègrent dès l'amont les besoins de continuité écologique cartographiés dans le SRCE et proposer des solutions techniques pragmatiques et les plus adaptées.

Le SRCE concerne tous les aspects de l'activité humaine. Ouverture, échanges et dialogue, pour intégrer les différents enjeux et ne pas les confronter, sont donc à cultiver. C'est la raison pour laquelle, nous avons également souhaité poser le principe d'un espace de médiation, en amont des projets, dans le respect des attentes et des besoins des uns et des autres. L'essentiel est que l'engagement dans le développement se révèle aussi par son ouverture et son intelligence pour ne pas gager l'avenir et la qualité du territoire.

Le Président
du Conseil Régional d'Alsace
Philippe RICHERT

Le Préfet
de la Région Alsace
Stéphane BOUILLON

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 3 12/01/2015 09:39

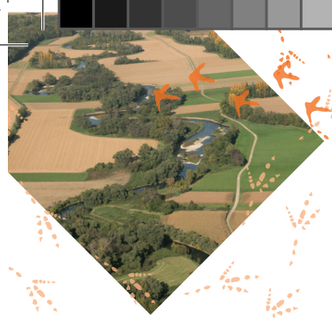

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 4 12/01/2015 09:39

Sommaire

TOME 1 : LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

AVANT-PROPOS 9

1 CADRAGE GÉNÉRAL 13

1·1 Services rendus par la bodiversité et les milieux naturels 14
1·2 Concept de réseau écologique 15
1·3 Contexte international et national de la trame verte et bleue 17
1·4 Contexte régional de la trame verte et bleue 18
1·5 Contenu et portée du SRCE 21
1·6 Processus d'élaboration du SRCE en Alsace 25

2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE RÉGIONAL 27

2·1 La biodiversité et les paysages alsaciens 28
2·1·1 Les paysages et les grandes unités naturelles 28
2·1·2 Les milieux naturels 30
2·1·3 La biodiversité et les habitats naturels (au sens de Natura 2000 : Directive Habitats) 36
2·1·4 Les espèces alsaciennes sensibles à la fragmentation 38
2·1·5 Les habitats naturels sensibles à la fragmentation 41
2·1·6 Les espèces invasives 41
2·2 Les interactions entre les activités humaines et les milieux naturels 42
2·2·1 Les évolutions récentes de l'occupation du sol et les principales tendances 42
2·2·2 Les infrastructures linéaires de transport 43
2·2·3 L'urbanisation 44
2·2·4 Les activités socio-économiques 48
2·2·5 Les activités agricoles 48
2·2·6 La filière de la forêt et du bois 50
2·2·7 Les activités d'extractions 51
2·2·8 Le tourisme et les loisirs 52

3 IDENTIFICATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET DES CORRIDORS EN ALSACE 57

3·1 Méthodes de travail 58
3·1·1 Les différentes échelles d'analyse 58
3·1·2 Les sous-trames 59

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 5 12/01/2015 09:39

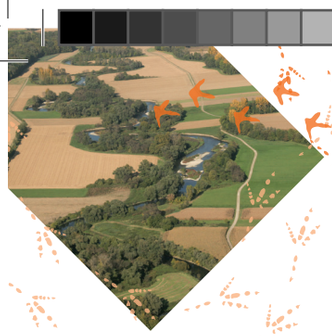

3·1·3 Méthode d'identification des réservoirs de biodiversité 61
3·1·4 Méthode d'identification des corridors écologiques 63
3·1·5 Prise en compte des espèces sensibles à la fragmentation 66
3·1·6 Prise en compte des habitats sensibles à la fragmentation 72
3·1·7 Trame bleue et zones humides 72
3·1·8 Éléments fragmentants et points ou zones à enjeux 73
3·1·9 Critères de cohérence nationale 75

3·2 Les composantes de la trame verte et bleue alsacienne 77
3·2·1 Les réservoirs de biodiversité 77
3·2·2 Les corridors écologiques 81
3·2·3 La trame bleue et les zones humides 88

3·3 Les éléments fragmentants de la trame verte et bleue alsacienne 91
3·3·1 Les infrastructures 91
3·3·2 L'urbanisation 93
3·3·3 Les obstacles sur les cours d'eau 95

4 ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE REMISE EN BON ÉTAT FONCTIONNEL DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE 97

4·1 Les enjeux et objectifs relatifs aux réservoirs de biodiversité 100
4·2 Les enjeux et objectifs relatifs aux corridors écologiques 102
4·3 Les enjeux et objectifs relatifs à la trame bleue et aux zones humides 104
4·4 Les enjeux et objectifs relatifs aux espèces 105
4·5 Les enjeux et objectifs relatifs à la nature en ville 106
4·6 Les enjeux et objectifs relatifs à la fragmentation du territoire 107

5 PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 109

5·1 Outils et moyens mobilisables pour préserver la biodiversité 112
5·2 Actions identifiées 113
5·2·1 Trame bleue et zones humides 113
5·2·2 Actions concertées par territoire 114
5·5·3 Actions transversales 114
5·5·4 La mise en œuvre dans les politiques sectorielles 115
5·3 Une gouvernance pour la mise en œuvre 119

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 6 12/01/2015 09:39

DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS 121

RESSOURCES 127

Organismes consultés 128
Bibliographie 130
Principaux sites Internet consultés 132
Glossaire 133
Liste des acronymes 137

ANNEXES D'INFORMATION 139

Annexe n°1 Détail des données utilisées pour la représentation des sous-trames 141
Annexe n°2 Liste des espèces sensibles à la fragmentation à prendre en compte pour la trame verte et bleue en Alsace 143
Annexe n°3 Liste indicative d'habitats naturels sensibles à la fragmentation (selon orientations nationales) 148
Annexe n°4 Synthèse des continuités écologiques identifiées comme d'importance nationale 152
Annexe n°5 Prescriptions nationales pour l'atlas cartographique 158
Annexe n°6 Analyse comparative entre le SRCE et la stratégie de « trame verte et bleue » (études 2003 et 2009) 159
Annexe n°7 Catalogue d'outils pour la mise en œuvre du SRCE 162
Annexe n°8 Fiches synthétiques des réservoirs de biodiversité 172
Annexe n°9 Fiches synthétiques des corridors écologiques 334
Annexe n°10 Fiches synthétiques des unités paysagères 376
Annexe n°11 Bilan des outils de préservation de la biodiversité en Alsace 426
Annexe n°12 Réseaux écologiques identifiés en Allemagne et en Suisse 428

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 7 12/01/2015 09:39

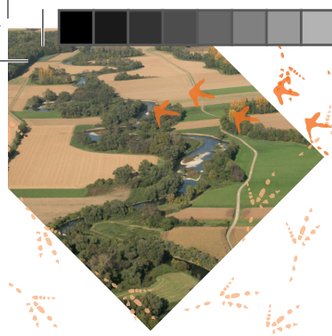

TOME 2 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DU SRCE

PARTIE 1 : CARTES D'ORIENTATION ET D'ACTIONS VOLONTAIRES

- **Cartes d'orientation (éléments du SRCE à prendre en compte par les projets et les plans concernés) :**
  - Carte d'orientation n°1 : Synthèse des éléments de la trame verte et bleue du SRCE (1/480 000ème)
  - Carte d'orientation n°2 : Éléments de la trame verte et bleue du SRCE (1/100 000ème)
  - Carte d'orientation n°3 : Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la Trame verte et bleue du SRCE (1/100 000ème)
- **Carte d'actions volontaires :**
  - Carte d'actions volontaires n°4 : Actions-clés du plan d'action du SRCE (1/480 000ème), engagements volontaires d'acteurs dans le cadre du plan d'action stratégique

PARTIE 2 : ANNEXES CARTOGRAPHIQUES D'INFORMATION

(informations destinées à enrichir les diagnostics et les analyses conduites par les acteurs et à éclairer leurs choix d'orientations)

- Carte d'information n°5 : Éléments de la trame verte et bleue du SRCE par sous-trames (grands types de milieux) (1/100 000ème)
- Carte d'information n°6 : Trame bleue du SRCE (1/480 000ème)
- Carte d'information n°7 : Éléments de fragmentation du SRCE (1/480 000ème)
- Carte d'information n°8 : Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures (1/100 000ème)
- Carte d'information n°9 : Points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation (1/100 000ème)
- Carte d'information n°10 : Unités naturelles et paysagères (1/480 000ème)
- Carte d'information n°11 : Le Grand Tétras et les sous-trames des « vieux bois » et des milieux forestiers (1/100 000ème)
- Carte d'information n°12 : Le Crapaud vert et les sous-trames des milieux aquatiques et des milieux anthropisés (1/100 000ème)
- Carte d'information n°13 : Le Lézard vert et la sous-trame des milieux ouverts secs (1/100 000ème)
- Carte d'information n°14 : Le Castor et la sous-trame des milieux alluviaux (1/100 000ème)
- Carte d'information n°15 : Les Azurés (Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe) et la sous-trame des milieux ouverts humides (1/100 000ème)
- Carte d'information n°16 : Le Grand Hamster et la sous-trame des cultures annuelles (au 1/100 000ème).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 8 12/01/2015 09:39

AVANT-PROPOS

POURQUOI UN SRCE ?

La préservation des espaces naturels remarquables ou des espèces emblématiques a longtemps constitué la principale stratégie de sauvegarde de la nature. Mais cette politique, bien qu'elle ait été incontournable dans la phase historique, avec des succès remarquables, a néanmoins rencontré des limites : les évaluations menées aussi bien à l'échelle planétaire que nationale ont révélé qu'elle ne suffit pas à stopper la perte de biodiversité, parce que ciblée sur des périmètres trop restreints.

Aujourd'hui, il convient de concevoir des stratégies plus globales, qui prennent en compte la biodiversité dans son ensemble et qui intègrent tant la nature ordinaire que remarquable et tant les espaces ruraux et urbains que naturels. Il convient aussi de mieux cerner les principaux facteurs de régression des espèces que l'on veut préserver, afin de cibler nos actions et leur donner les meilleures chances de réussite.

D'une stratégie de « protection contre les dégradations et les activités humaines », il est souhaitable d'évoluer vers une philosophie du « vivre avec les enjeux de préservation », afin de concevoir des plans et actions qui tendent vers un équilibre entre les activités humaines et la sauvegarde de la biodiversité. Le concept de trame verte et bleue répond à ce double objectif, en apparence contradictoire : il permet, dans une vision intégratrice, de concilier les enjeux de biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique.

Cette évolution conduit à ne plus opposer la défense de la nature aux activités sur le territoire. Elle vise désormais à confier une part de la survie des espèces aux acteurs de l'aménagement. Il s'agit de se porter à l'échelle des phénomènes. À l'instar des initiatives positives, comme les engagements contractuels Natura 2000, la restauration écologique des carrières en eau, ou la mobilisation de certaines collectivités, la stratégie trame verte et bleue parie sur une collaboration active et partagée avec l'ensemble des acteurs des territoires. Le patrimoine naturel peut devenir l'affaire de tous, si la connaissance des enjeux de biodiversité vient épauler la bonne volonté et les engagements.

Les objectifs de la trame verte et bleue sont donc de réduire la fragmentation des habitats, de permettre le déplacement des espèces et de préparer l'adaptation au changement climatique, d'assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, d'atteindre le bon état des eaux, de faciliter la diversité génétique, de prendre en compte la biologie des espèces sauvages et d'améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La stratégie nationale pour la biodiversité, adoptée en France en 2004, avait déjà intégré dans ses objectifs la volonté de limiter la fragmentation des habitats naturels qui constitue, avec leur destruction et dégradation, les premières causes de l'érosion de la biodiversité dans les pays industrialisés.

Les lois Grenelle I et II, d'août 2009 et de juillet 2010, ainsi que le décret d'application du 27 décembre 2012, fixent l'objectif de constituer une trame verte et bleue (TVB) en France et définissent les moyens d'atteindre cet objectif à travers l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 9 12/01/2015 09:39

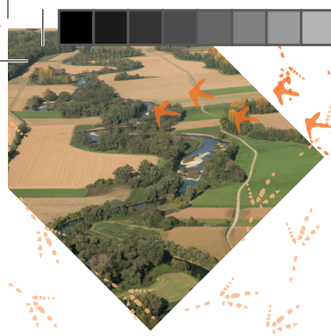

La loi Grenelle II précise que la trame verte et bleue a pour objectif « *d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles, en milieu rural* ».

COMMENT S'EN SERVIR ?

Saisir l'opportunité de progrès dans la continuité :

La pré-existence, depuis plus de 10 ans, d'une « trame verte » en Alsace est un acquis majeur de la région, reconnu au plan national, puisque les instances du « Grenelle » voulant conforter la biodiversité dans les territoires sont venues chercher un approfondissement dans notre région. Des initiatives ont d'ores et déjà été favorisées et ont contribué à une prise de conscience par les différents acteurs. Ce premier palier doit rester un avantage comparatif pour l'Alsace.

Depuis notre premier document, la politique environnementale a sensiblement transformé les éléments à intégrer dans la planification urbaine. Au fil des lois et règlements, l'urbanisme a vu les analyses d'enjeux environnementaux se développer et orienter les approches stratégiques vers un développement plus durable. Cela justifiait une actualisation sous une forme plus large, où l'enjeu du maintien des infrastructures écologiques se trouve bien développé. Dès lors nous avons engagé en collaboration État-Région, des travaux avec de nombreux partenaires, pour élaborer un document actualisé, collaboratif et performant pour le développement durable de notre région.

Convenir de l'enjeu régional de la trame verte et bleue :

L'expérience et l'évaluation de la mise en œuvre de cette trame verte de première génération nous a permis de constater que notre développement des territoires n'a pas été économe dans ses aménagements de l'espace. L'incitation et la sensibilisation ont fait évoluer nos discours, mais ne suffisent pas à concrétiser significativement les intentions à l'échelle régionale en tout cas. Il convient donc cette fois de traduire nos visions dans nos actes d'aménageurs, à chaque opportunité pour que nos paysages incarnent bien toutes les vies qu'ils rassemblent.

En effet, ne nous trompons pas, il faut aussi savoir regarder au-delà des quelques grandes opérations d'aménagement qui focalisent souvent le débat. C'est le caractère diffus des initiatives multiples et simultanées dans notre territoire, qui a le plus masqué la perception des phénomènes. Car nos dynamiques locales, s'expriment aussi par de nombreuses petites opérations d'enjeu réduit, mais « in fine », elles n'en sont pas moins cumulatives avec des conséquences réelles pour notre patrimoine régional. C'est une sorte de phénomène érosif de la biodiversité, on peut le vivre sans le percevoir, jusqu'au point de non retour à l'image qui pourtant est encore actuelle dans nos mémoires. Ainsi les petites forêts de plaines ont régressé de plus en plus vite, les zones humides ont aussi continué à se raréfier ; alors même que des intentions de sauvegarde ont pu s'exprimer dans diverses opérations emblématiques menées par les collectivités territoriales en collaboration avec les associations.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 10 12/01/2015 09:39

Construire un schéma réaliste de cohérence écologique :

Ce SRCE vient poser légitimement une trame écologique similaire aux autres trames qui marquent déjà le territoire : la trame urbaine, la trame routière, et d'autres encore. Elle vient insérer dans notre développement un outil de rappel et de prise en compte d'un fait parfois négligé : c'est que les espèces aussi doivent se déplacer, se rencontrer, sinon elles régressent en dépit de nos efforts et investissements sur les seuls habitats les plus menacés. L'efficacité de la préservation de la biodiversité est notre but principal, mais les modalités et les acteurs sont multiples. C'est donc bien des outils efficaces que nous avons l'ambition d'élaborer dans le cadre de ce Schéma Régional de Cohérence écologique. L'objectif prioritaire sera d'inciter tous les opérateurs à intégrer la préservation de la trame verte dans leurs réflexions d'avenir et dans leurs projets du présent. La volonté de l'État comme de la Région est d'apporter à tous des éléments substantiels pour ménager notre développement. Mais avec la volonté affirmée de lui assortir des pratiques administratives constructives, fluides pour l'économie des projets, claires et acceptables pour gérer les territoires.

Relativiser les débats sur les chocs de priorités :

Les travaux du SRCE ont souvent eu à subir de nombreuses récriminations qui ne le concernait qu'indirectement, mais il offrait l'opportunité de débattre et l'occasion a été maintes fois saisie. Il convient de ne faire porter à ce schéma régional que ce qui lui revient. Il ne se substitue pas aux actions de protection et de création d'aires protégées, il n'interfère pas sur l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), il n'est pas directement lié à la police de l'environnement, il n'obère pas non plus la politique des schémas départementaux des espaces naturels.

L'autorisation et l'évaluation des documents de planification et des projets d'activité, de logement s'inscrivent dans notre quotidien et ressortissent de procédures bien spécifiques, cela sort de notre champ. Protéger fortement quelques habitats à très fort enjeu écologique et veiller par les études d'impact à ce que les projets soient moins pénalisants pour nos ressources ou notre environnement. Mais ces deux axes ne parviennent à eux seuls qu'à contenir les excès ou préserver les sites les plus fragiles, en se focalisant sur des portions de territoires.

Ce schéma nous concerne par sa légitime ambition, celle de la cohérence écologique entre la mobilité des espèces sauvages et l'ensemble des réseaux qui marquent de leurs empreintes notre cadre de vie. Simplement cela; mais l'affaire est d'importance et nier l'intérêt du schéma ou freiner nos engagements sera contre productif. Mieux vaut engager un plan d'action réaliste pour demain, revendiquer un bon bilan et valoriser encore mieux nos paysages restés vivants.

Prendre en compte la diversité des contextes locaux :

Sur le plan du patrimoine naturel comme en matière de pressions environnementales, il faut convenir des inégalités entre les territoires. Dès lors, nous devons apprécier différemment les contextes locaux et adapter le mieux possible nos décisions lorsque le maillage écologique croise le développement. Les paysages ruraux où les continuités écologiques sont encore nombreuses ne doivent pas considérer qu'ils ont désormais encore plus d'obstacles à leur développement. Soyons explicites ! Un territoire naturel préservé sera ainsi reconnu par le SRCE qui affiche le réseau dans ses cartes, il disposera d'un avantage avec des solutions plus faciles à trouver. Dans un territoire plus artificialisé le SRCE peut servir de cadre pour la mise en place de mesures compensatoires environnementales.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 11 12/01/2015 09:39

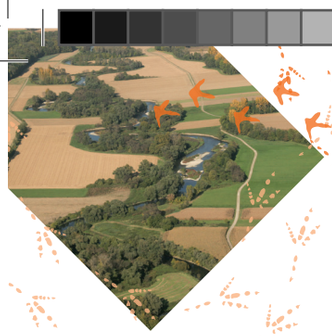

Les législateurs ont voulu que ce schéma reste juridiquement modeste, qu'il offre de la souplesse dans l'application en préservant les choix stratégiques des élus sur leur territoire. En limitant l'échelle cartographique au 1/100 000ème la marge de manœuvre locale est réelle. Toutefois cela impose localement de décliner les réalités des continuités écologiques en assumant cette approche nouvelle. Notre capacité d'aménagement en sera dépendante : sans réseau écologique minimal comment orienter les projets demain, comment asseoir nos analyses et démontrer la qualité nos arbitrages ?

Reconnaître la dimension et l'initiative locales :

Ce schéma régional rassemble un ensemble de données et d'informations jusqu'alors éparses et complexes dans leurs accès. Il donne à voir les itinéraires de cheminement naturel de la faune dans les territoires et les place dans la cohérence des milieux écologiques et des réservoirs notamment, avant d'évaluer les tensions potentielles et les solutions de continuité repérables.

La réalité du terrain sera l'affaire de tous les acteurs locaux. Le champ d'action est vaste : repérer les décalages, hiérarchiser les enjeux écologiques de chaque territoire, proposer les initiatives et actions locales, caler les continuités aux limites de territoires.

La question des compétences et du réseau de collaboration est le vrai sujet du schéma. Les services des collectivités ainsi que des autres structures et les expertises dispersées dans les universités et les associations sont à mobiliser dans le cadre de relations constructives.

Le Comité Alsacien de la Biodiversité que nous avons créé dès 2010, a préfiguré une gouvernance ouverte au dialogue, elle peut orienter nos travaux pour fixer des principes fondateurs et partagés comme : intégrer les enjeux plus que les confronter ; inciter à l'action plus que la dissuader, décliner les réseaux naturels pour mieux les adapter aux réalités du terrain. Bien sûr nous auront aussi à jeter les bases de l'évaluation et renouveler le schéma au bout de 6 ans. Le comité sera alors comptable et fort de toutes les initiatives réalisées et valorisées.

La mise en œuvre de cette trame verte et bleue renouvelée ne peut rester un vœu pieux. Si l'on veut privilégier la capacité d'initiative il ne faut pas attendre que les effets cumulés imposent de nouvelles mesures nationales de sauvegarde. Restons maîtres de nos territoires en ne rejetant pas la complexité environnementale qu'impose la préservation de nos ressources et de la biodiversité. Nous incitons tous les acteurs et les élus à s'engager avec responsabilité pour les prendre en compte dans leur développement.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 12 12/01/2015 09:39

1 CADRAGE GÉNÉRAL

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 13 12/01/2015 09:39

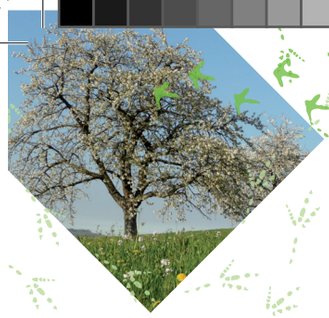

1.1
SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

La biodiversité assure des fonctions indispensables à toutes les formes de vie et nous rend des services essentiels : elle est source d'alimentation, fournit des matières premières, contribue au maintien de la qualité de l'eau, de l'air et de sols et assure la pollinisation des plantes cultivées et sauvages. Les services fournis par la biodiversité préservent la vie, et ne sont pas remplaçables, même si des solutions technologiques offrent des possibilités ponctuelles de substitution jusqu'à un certain point.

La classification internationale de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire distingue :

- les services d'approvisionnement : alimentation, bois, fibres, ressources génétiques ;
- les services de régulation : climat, protection contre les risques naturels et les maladies, maintien de la qualité de l'air, purification de l'eau ;
- les services culturels : récréation, détente, plaisir artistique, esthétique ;
- les services de soutien : formation des sols, entretien du cycle des matières nutritives.

La biodiversité considérée comme le moteur des écosystèmes est aussi la source première des services qu'ils rendent.

La carte de synthèse publiée dans le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (1999) fait apparaître :

- des espaces correspondant aux paysages emblématiques de l'Alsace, hauts-lieux de fréquentation touristique : Hautes-Vosges, vignoble,
- des espaces très fortement liés à l'eau, composant des paysages de zones humides majeurs pour la plaine, lieux de détente et de fréquentation touristique actuelle (Rhin) ou potentielle (Rieds), répondant à un besoin de nature,
- des massifs « poumons verts » de l'Alsace, lieux de détente et d'activités de loisirs sportifs, connaissant en outre une fréquentation touristique déjà implantée (Vosges) ou émergente (Sundgau, Jura alsacien),
- des points d'appui principaux d'une trame verte dans la plaine (zones forestières, bords de rivière),
- les axes de liaison, actuels ou potentiels, de la trame verte que constituent les canaux et cours d'eau.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 14 12/01/2015 09:39

1.2
CONCEPT DE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE (trame verte et bleue)

La trame verte et bleue désigne un ensemble de milieux naturels, terrestres ou aquatiques (cours d'eau, canaux, plans d'eau…) qui sont reliés entre eux et qui constituent des habitats vitaux pour les différentes espèces qui leurs sont inféodés. On parle également de « continuités écologiques » ou de « réseau écologique ».
La trame verte et bleue est composée de deux catégories d'éléments :

- des réservoirs de biodiversité d'une part ;
- et des corridors qui les relient entre eux d'autre part.

Le tracé linéaire des cours d'eau en font un cas particulier, ils peuvent être à la fois des corridors et des réservoirs.

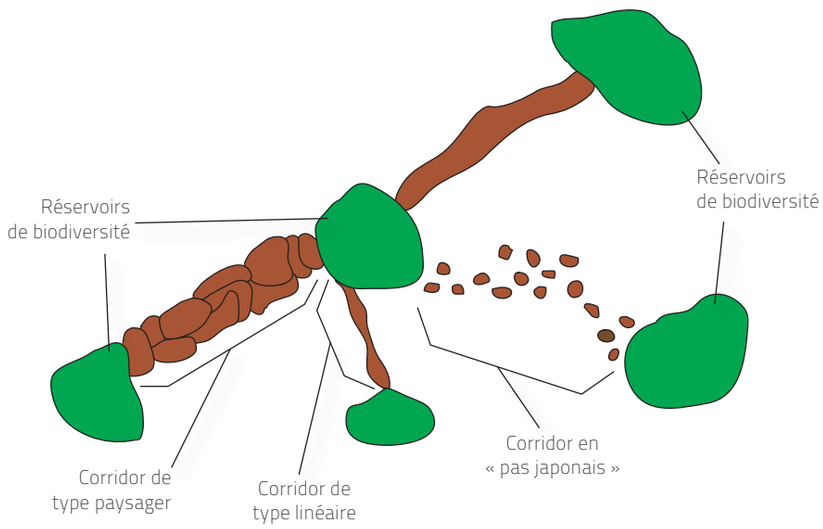

Source : Cemagref (d'après Bennet 1991). Éléments constitutifs de la trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres.

Définition des réservoirs de biodiversité

« Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. » (Article R.371-19. - II. du code de l'environnement). Cette définition s'applique aussi bien aux milieux terrestres que aquatiques.

Il peut s'agir de forêts, de zones humides, d'ensembles prairiaux, d'étendues de pelouses sèches, de mosaïques de milieux naturels variés, etc. Les besoins en surface varient selon le milieu considéré et les espèces qui y vivent : les ongulés qui vivent en forêt ont besoin d'une surface de réservoir plus vaste que les libellules et plantes qui vivent dans un milieu ponctuel comme les tourbières.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 15 12/01/2015 09:39

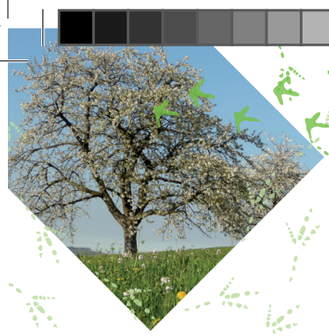

Définition des corridors écologiques

« Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. » (Article R.371-20. - III. du code de l'environnement).

Leur nature dépend du type de réservoirs qu'ils doivent relier : structures boisées pour des réservoirs forestiers, bandes enherbées et prairies pour des réservoirs prairiaux, cours d'eau pour les milieux aquatiques, etc.

Ils peuvent être classés en trois types selon leurs caractéristiques physiques :

- **les corridors linéaires :** structures naturelles continues, telles que les ripisylves et cours d'eau, les lisières forestières, les réseaux de haies, les bordures d'infrastructures de transport (talus, délaissés), etc. ;
- **les corridors en « pas japonais » :** structures naturelles discontinues, mais proches les unes des autres, jouant le rôle de structures relais (pas japonais), telles que des secteurs de prés-vergers, des bosquets, des tourbières, des mares, des arbres sénescents ou morts, des milieux naturels discontinus en milieu urbain, etc. Pour que ces corridors soient fonctionnels, la distance entre les différents éléments constitutifs doit être compatible avec le pouvoir de dispersion des espèces visées ;
- **les corridors paysagers :** structures naturelles constituées d'une mosaïque d'habitats mixtes de petite taille (bosquets, prairies, ripisylves, prés-vergers, etc.) ne présentant pas de discontinuités ou de coupures.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 16 12/01/2015 09:39

1.3
CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La stratégie nationale trame verte et bleue répond aux engagements pris par l'Union Européenne en 1995 de créer un réseau écologique européen cohérent (mise en œuvre du réseau de sites Natura 2000) et représente une déclinaison de la Convention sur la biodiversité issue du sommet de la terre de Rio (1992) qui vise à enrayer la régression de la biodiversité.

La mise en place de la trame verte et bleue a été identifiée comme une mesure prioritaire au titre des lois 1 et 2 du Grenelle de l'Environnement (L 2009-967 du 3 août 2009 et L 2010-788 du 12 juillet 2010).

Ces deux lois, complétées par un décret pris en Conseil d'État, précisent qu'un document-cadre intitulé Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional « trame verte et bleue » créé dans chaque région.

Le SRCE est un document qui prend en compte les orientations nationales (Art. L.371-3. du code de l'environnement et décret n° 2014-45 du 20 janvier 214 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

L'objectif est de définir un cadre de référence pour l'aménagement du territoire dans lequel les éléments de la trame régionale, les grandes orientations et les objectifs à long terme sont identifiés. Ils seront ensuite à préciser à l'échelle locale dans les SCoT et les PLU, en réponse aux objectifs locaux.

Le SRCE constitue ainsi le volet régional de la trame verte et bleue. Il doit répondre aux objectifs suivants :
- identifier les composantes de la trame verte et bleue ;
- identifier les enjeux régionaux et définir les priorités régionales d'action à travers un plan d'action stratégique ;
- proposer les outils adaptés à sa mise en œuvre afin de maintenir, restaurer ou remettre en bon état fonctionnel les continuités écologiques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 17 12/01/2015 09:39

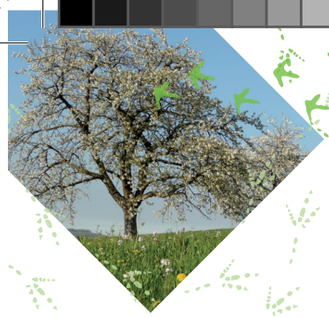

1.4
CONTEXTE REGIONAL DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

1·4·1 LES ACTIONS ENGAGÉES EN ALSACE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Face à la richesse des milieux et à l'importance des pressions qui s'y exercent, les mesures de protection et de gestion sont fortement développées en Alsace. La prise en compte de l'environnement est ancienne en Alsace : l'État, les collectivités (Conseil Général du Bas-Rhin, Conseil Général du Haut-Rhin, Région) mènent une politique active et l'Alsace bénéficie d'un réseau structuré d'associations spécialisées. À l'échelle locale, les agglomérations, les communes développent des démarches territoriales et concertées de préservation de leur cadre de vie.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 a donné une impulsion supplémentaire, l'Alsace contribuant à hauteur de 17 % de son territoire à ce réseau européen.

Cependant, les protections réglementaires fortes (réserves naturelles nationales, réserves naturelles régionales, arrêtés de protection de biotope, forêts de protection, réserves biologiques, réserves de chasse et faune sauvage) ne concernent que 2,1 % du territoire et se concentrent sur les espaces à plus forte biodiversité.

L'engagement des acteurs s'est principalement focalisé sur des démarches contractuelles et volontaires.

Il en est ainsi des politiques développées par les Départements et la Région en faveur de la biodiversité, telles que :

- Le schéma départemental de gestion et de protection des espaces naturels du Bas-Rhin, la politique des espaces naturels sensibles, la politique d'acquisition foncière, ainsi que le programme de restauration de cours d'eau ;
- Le plan des espaces naturels sensibles du Haut-Rhin et les plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la quasi-totalité du Département étant concerné par ces démarches territoriales concertées, le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux pour la surveillance des espaces naturels et ruraux, le programme des restaurations des cours d'eau et des milieux associés ;
- La politique trame verte de la Région visant à la reconstitution d'un maillage d'espaces naturels, la création des réserves naturelles régionales ;
- La politique concertée entre la Région et les Conseils généraux d'éducation à l'environnement.

De même, les parcs naturels régionaux (Vosges du Nord, Ballons des Vosges) contribuent à la préservation des espaces naturels du massif vosgien et à la maîtrise de la fréquentation des espaces naturels tout en permettant le développement touristique.

Les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) intégrant les enjeux environ-nementaux dans les pratiques agricoles, ont été proposées aux agriculteurs et concernent la préservation de la biodiversité, la gestion des paysages, ainsi que la qualité de l'eau. Leur financement est assuré à par l'État, l'Union européenne et les collectivités (Départements, Région).

En 2012, les contrats MAEt à enjeu « biodiversité » associés à Natura 2000 couvrent environ 7 500 ha et 17 000 ha de contrats complémentaires sur d'autres milieux remarquables. Les contrats spécifiques au Hamster concernent 800 ha (source DREAL, DRAAF 2012).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 18 12/01/2015 09:39

Les contrats territoriaux du Conseil général du Bas-Rhin sont des outils de programmation des actions entre collectivités : ils peuvent comporter un volet biodiversité.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens, intervient en partenariat avec les Départements, la Région et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre d'acquisitions et assure la restauration, l'entretien et le suivi scientifique des sites dont il a la gestion (3640 ha, 427 sites).

La SAFER, en partenariat avec les collectivités, assure un rôle de veille et d'opérateur dans leurs projets.

Des programmes spécifiques à certaines espèces sont également en cours, par exemple sur le Grand Hamster, le Grand Tétras, les batraciens, le Saumon atlantique.

L'acquisition de connaissances sur l'état et l'évolution de la biodiversité s'est fortement structurée avec un réseau associatif spécialisé et la mise en place du conservatoire botanique d'Alsace.

Aux politiques dédiées à la biodiversité, s'ajoutent les programmes de préservation et de mise en valeur des paysages :

- Les mesures de protection réglementaires (sites classés et sites inscrits) ;
- Les politiques territoriales : le soutien aux démarches GERPLAN par le Conseil Général du Haut-Rhin et les référentiels paysagers ;
- Les politiques des agglomérations de type trame verte et bleue à Strasbourg, Mulhouse ;
- La préservation des paysages en zone de montagne à travers les parcs naturels régionaux, les animateurs paysages ;
- Les démarches communales de gestion différenciée des espaces communaux (communes nature).

Il faut également rappeler qu'une très grande partie des forêts alsaciennes, composante majeure des milieux naturels et de la trame verte, fait l'objet d'un document de gestion durable et multifonctionnelle sous l'égide de l'ONF et du CRPF, intégrant les différents enjeux, à la fois économique, social et environnemental.

Enfin, les documents d'urbanisme sont des outils stratégiques pour l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers, d'autant plus que l'Alsace est d'ores et déjà entièrement couverte par des schémas de cohérence territoriaux (SCOT).

L'annexe n°11 détaille les actions engagées et les outils mis en place par les différents acteurs en Alsace.
En 2012, 10,7 % du territoire alsacien bénéficient d'une mesure de protection de l'environnement[1].

1·4·2 LA DÉMARCHE RÉGIONALE TRAME VERTE À PARTIR DE 2003

À l'échelle du territoire alsacien, la collectivité régionale avait anticipé la démarche trame verte en engageant une cartographie trame verte dès 2003 : cette cartographie au 1/250000ème a été réalisée sur l'ensemble de la région et un dispositif d'aides financières pour la mise en œuvre de projets concrets a été mis en place.

L'élaboration du SRCE alsacien, copiloté par l'État et la Région, s'inscrit dans la continuité de cette démarche. L'actualisation du travail de la Région, sur la base des orientations nationales, a notamment consisté à affiner

1) Mesures de protection réglementaires, contrats biodiversité des MAEt et de Natura 2000, maîtrise foncière (Indicateurs environnementaux des Rencontres Alsaciennes de l'Environnement, Région Alsace, édition 2013).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 19 12/01/2015 09:39

l'échelle de travail (1/100 000ème au lieu du 1/250 000ème), à prendre en compte les espèces sensibles à la fragmentation et à intégrer la composante « bleue », dont seul le volet zones humides figurait dans le travail régional.

En Alsace, l'élaboration du SRCE s'est donc appuyée sur :

- un diagnostic et une rédaction du document s'inscrivant dans le prolongement de la démarche trame verte initiée par le Conseil Régional et la mise à jour des données initiales, quand cela a été possible ;
- une prise en compte des espèces et des habitats sensibles à la fragmentation, proposées au niveau national en concertation avec le niveau régional ;
- une articulation avec les autres plans et programmes, politiques et démarches volontaires, combinant biodiversité et activités socio-économiques ;
- une prise en compte des obligations liées au Grenelle et au respect des critères de cohérence nationale ;
- une prise en compte des réflexions et des conclusions des groupes thématiques du Comité Alsacien de la Biodiversité, valant Comité régional trame verte et bleue.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 20 12/01/2015 09:39

1.5 CONTENU ET PORTÉE DU SRCE

1·5·1 CONTENU DU SRCE

Art. R. 371-25. du code de l'environnement - Le schéma régional de cohérence écologique, conformément à l'article L. 371-3, comporte notamment :

- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- un plan d'action stratégique ;
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- un résumé non technique.

En outre, l'atlas cartographique doit comprendre[2] :

- une carte de **synthèse régionale** des éléments de la trame verte et bleue **(tome 2, carte d'orientation n°1)** ;
- une cartographie **des éléments de la trame verte et bleue** à l'échelle du 1/100 000ème **(tome 2, carte d'orientation n°2)** ;
- une cartographie **des objectifs de préservation ou de remise en bon état fonctionnel** assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle du 1/100 000ème **(tome 2, carte d'orientation n°3)** ;
- une cartographie des **actions prioritaires** inscrites au plan d'actions stratégique du Schéma Régional de Cohérence Écologique **(tome 2, carte d'actions volontaires n°4)**[3].

Ces cartes peuvent être complétées par tout autre élément cartographique nécessaire pour la bonne compréhension du SRCE. Dans ce cadre, les autres cartes proposées correspondent à des cartes d'information permettant d'illustrer des éléments et enjeux spécifiques à l'Alsace **(tome 2, cartes d'information n°5 à 16)**.

1·5·2 PORTÉE JURIDIQUE DU SRCE

Le SRCE, un document cadre

Le SRCE est un « document cadre » (article L.371-3 du code de l'environnement) qui identifie les enjeux et définit les orientations et leur spatialisation à l'échelle régionale, laissant aux acteurs locaux, dans le respect de leurs compétences et des procédures propres aux outils mobilisés, le soin de décliner et de les traduire à l'échelle locale. En cela, il présente un caractère indicatif qu'il est nécessaire de préciser et d'adapter à l'échelle locale, depuis le niveau des Schémas de Cohérence Territoriale jusqu'aux projets, en passant par les Plans Locaux d'Urbanisme.

La notion de prise en compte est relative à l'objectif principal du SRCE de préservation et de remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques. Elle implique pour chaque personne publique, visée à l'article L. 371-3 du Code de l'environnement (État, collectivités territoriales et leurs groupements) de prendre en compte le SRCE dans le cadre de :

- l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme suivants : les Schémas de Cohérence Territorial (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales ;
- de projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.

2) Cf. annexe n°5 : Prescriptions nationales pour l'atlas cartographique.
3) D'après le document cadre (seconde partie) adopté par le décret n° 2014-45 du 20 janvier 214 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 21 12/01/2015 09:39

L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements auront donc à charge de prendre en compte l'impact de leurs décisions sur les continuités écologiques identifiées dans le SRCE.

Article L.371-3 du code de l'environnement :
« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme (...).
Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte les SRCE et précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner.
Les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'État prennent en compte les SRCE. »

En matière de trame bleue, le SRCE prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques, ainsi que les éléments pertinents des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Cet outil d'orientation de la gestion de la ressource en eau vise prioritairement l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides.

L'article L 373-3 du code de l'environnement précise que le SRCE prend en compte les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau mentionnés à l'article L 212-1 ; le SRCE ne se substitue pas au SDAGE.

Les documents et projets (dont les infrastructures) de l'État doivent prendre en compte le SRCE et être compatibles avec les orientations nationales.

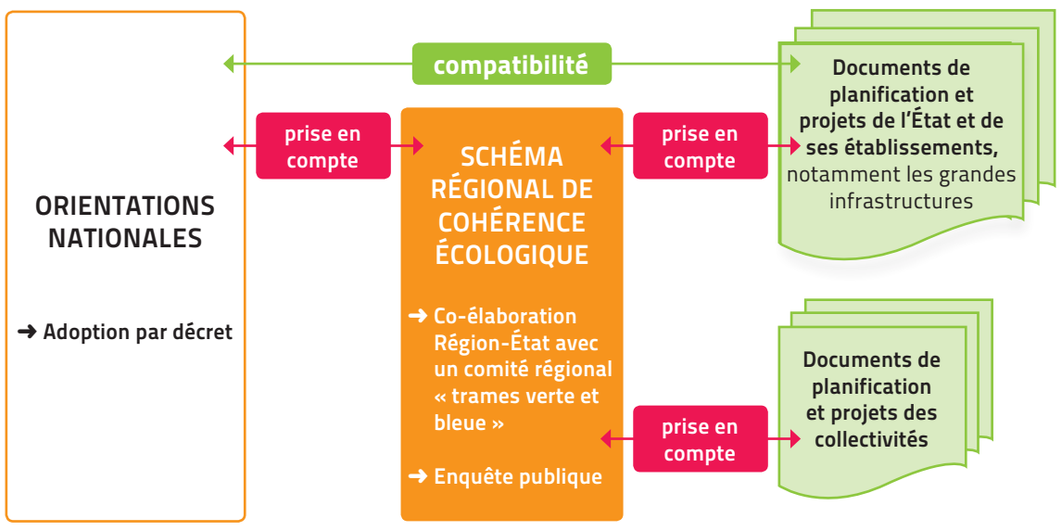

Le SRCE, outil de référence des documents d'urbanisme

En application de l'article L 121-1 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme *« déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques… ».*

Le SRCE, prévu par le Code de l'environnement, est un appui à la mise en œuvre de ces dispositions du Code de l'urbanisme et contribue à la cohérence « supra SCOT ». Le code de l'urbanisme (L 122-1-12 pour les SCOT) rappelle le principe de la prise en compte du SRCE par les documents d'urbanisme.

En application de l'article L 111-1-1 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le SRCE dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du schéma régional.

Ainsi, le SRCE qui identifie les principales continuités écologiques à l'échelle de l'Alsace en s'appuyant sur des réalités géographiques fortes (rieds, cours d'eau, collines, prairies, haies, …) indissociables de la qualité et de l'identité d'un territoire, est une opportunité pour les collectivités et aménageurs pour construire un projet de territoire.

La trame verte et bleue régionale est constituée de continuités écologiques comprenant les réservoirs de biodiversité et les corridors. Les corridors écologiques doivent être compris comme des fonctionnalités écologiques, c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore), faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. **La mise en œuvre de cette fonctionnalité relève de modalités dont le choix est laissé aux territoires concernés.**

La fonctionnalité est définie par l'Article R. 371-21 du code de l'environnement :
« La fonctionnalité des continuités écologiques s'apprécie notamment au regard :
- *de la diversité et de la structure des milieux qui leurs sont nécessaires et de leur niveau de fragmentation ;*
- *des interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ;*
- *de la densité nécessaire à l'échelle du territoire concerné. »*

De plus, la notion de préservation et de remise en bon état est définie dans l'Article R. 371-20 du Code de l'Environnement :

« I. La remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques consiste dans le rétablissement ou l'amélioration de leur fonctionnalité.
Elle s'effectue notamment par des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation qui perturbent significativement leur fonctionnalité et constituent ainsi des obstacles. Ces actions tiennent compte du fonctionnement global de la biodiversité et des activités humaines.

II. La préservation des milieux nécessaires aux continuités écologiques assure au moins le maintien de leur fonctionnalité.

III. Les actions de préservation et de remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques sont décidées et mises en œuvre, dans le respect des procédures qui leur sont applicables, par les acteurs concernés conformément à leurs compétences respectives. »

Des réglementations environnementales peuvent par ailleurs s'appliquer sur tout ou partie des espaces qui fondent le réseau.

Ainsi, la notion de « prise en compte » n'impose pas à une collectivité ou un aménageur, une « stricte transcription » des corridors identifiés à l'échelle du SRCE, mais elle conduira la collectivité soit à confirmer

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 23 12/01/2015 09:39

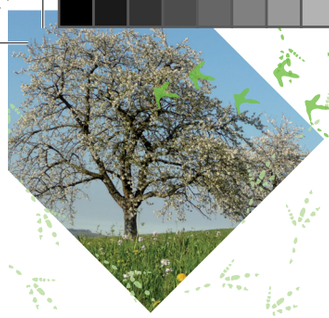

que les continuités écologiques sont bien intégrées dans les projets ou les documents de planification, soit à argumenter ses arbitrages en démontrant que ce point a bien été pris en considération. C'est donc la traçabilité de cette démarche qui est significative.

Des exemptions particulières

Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue :
L'obligation de prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique prévue aux « treizième et au quatorzième alinéa de l'article L. 371-3 du code de l'environnement ne s'applique pas :

- *aux documents de planification et projets mis à disposition du public ou soumis à enquête publique si cette mise à disposition ou cette enquête débutent avant l'expiration d'un délai de six mois suivant la publication de l'arrêté portant adoption du schéma régional de cohérence écologique ;*
- *aux documents de planification et projets qui ne sont pas soumis aux modalités de participation du public prévues par l'alinéa précédent, dès lors que leur élaboration ou leur révision a été prescrite ou que la décision ou l'autorisation de les réaliser est intervenue avant la publication de l'arrêté portant adoption du schéma régional de cohérence écologique, à condition que leur approbation ou leur réalisation intervienne dans l'année suivant la publication dudit arrêté. »*

Des dispositions transitoires

La loi du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne précise que : les documents d'urbanismes antérieurs au 13 janvier 2011 ou en cours d'élaboration ou de révision, dont le projet de schéma aura été arrêté avant le 1er juillet 2012 et qui auront été approuvés avant le 1er juillet 2013, peuvent ne prendre en compte le SRCE que lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016.

Orientations, engagements des acteurs, informations

La prise en compte concerne les cartes d'orientation et les chapitres 3, 4 et 5.

Cependant, différentes composantes sont distinguées dans le document :

- les premières sont dénommées « orientation » (chapitres 1.5, 3.2 et 4 ; **tome 2, cartes d'orientation n° 1 à 3**). Elles concernent les éléments de la trame verte et bleue identifiés et cartographiés, ainsi que les objectifs. Elles ne pourront pas être remises en cause sans justification par les plans et projets concernés par l'obligation de prise en compte du SRCE ;
- les secondes relèvent de l'engagement volontaire d'acteurs dans le cadre du plan d'action stratégique (chapitre 6 ; **tome 2, carte d'actions volontaires n° 4**). Les actions sont mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés.
- les troisièmes relèvent de l'information ou de la connaissance (diagnostic, cartes d'information, annexe paysagère, fiches de synthèse des réservoirs, description des corridors, outils en annexe du rapport). Elles participent à l'enrichissement des diagnostics et des analyses conduites par les acteurs, ainsi qu'à éclairer leur choix d'orientation.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 24 12/01/2015 09:39

1.6
PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SRCE EN ALSACE

Le Comité Alsacien de la Biodiversité (CAB), instance de concertation régionale présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, a été installé le 16 juillet 2010. Il a en charge l'élaboration de la stratégie pour la biodiversité et le paysage en Alsace et plus précisément, le pilotage de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Il assure ainsi les missions et fonctions du Comité Régional « trame verte et bleue » pour l'Alsace (CRTVB).

Il s'appuie sur les réflexions d'un groupe de travail consacré au SRCE proprement dit, auquel ont été adossés quatre groupes thématiques, respectivement consacrés aux réservoirs de biodiversité, aux corridors écologiques, à la trame bleue et aux zones humides, ainsi qu'aux paysages. Les réunions thématiques de travail et de concertation (plus de 60 réunions tenues de 2010 à 2013) ont été complétées en 2012 par 6 réunions territoriales spécifiquement organisées à l'attention des élus locaux.

Par arrêté du 9 avril 2013 modifié le 17 sept 2014, le Comité compte 102 membres par souci d'homogénéité dans la représentation des différentes professions ou instances et pour répondre aux exigences imposées par le décret. n° 2011-739 du 28 juin 2011.

Leur répartition est la suivante :
- collège des collectivités territoriales : 35 membres ;
- collège des services de l'État et établissements publics : 15 membres ;
- collège des représentants d'organismes socioprofessionnels et d'usagers de la nature en Alsace : 27 membres ;
- collège des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visé à l'article L.141-3 du code de l'environnement, et de gestionnaires d'espaces naturels : 17 membres ;
- collège de scientifiques et de personnalités qualifiées : 8 membres.

Le projet de SRCE a été mis en consulation du 22 juillet au 30 octobre 2013. L'État et le Conseil Régional ont souhaité informer et recueillir l'avis des acteurs du territoire alsacien au-delà de ce que prévoit la procédure réglementaire.
La consultation des conseils généraux, des Conseils Généraux, des Communautés Urbaines, des Communautés d'agglomération, des Communautés de Communes et des Parcs Naturels Régionaux (PNR) a donc été élargie aux communes, aux syndicats mixtes des SCOT, ainsi qu'à d'autres structures jouant une rôle important en matière de gestion des espaces, telles que l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Chambre Régionale d'Agriculture…
Le SRCE a fait l'objet d'une enquête publique du 14 avril 2014 au 16 juin 2014 (72 lieux d'affichage, 17 lieux d'enquête). Le SRCE d'Alsace a été adopté par arrêté préfectoral n°2014/92 du 22 décembre 2014.
L'évaluation de la mise en œuvre du schéma est réalisée conjointement par le président du Conseil Régional et le préfet de région au plus tard six ans à compter de la date d'adoption du SRCE initial, ou 6 ans à compter de celle décidant son maintien en vigueur.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 25 12/01/2015 09:39

Élaboration du SRCE en Alsace, principales étapes :

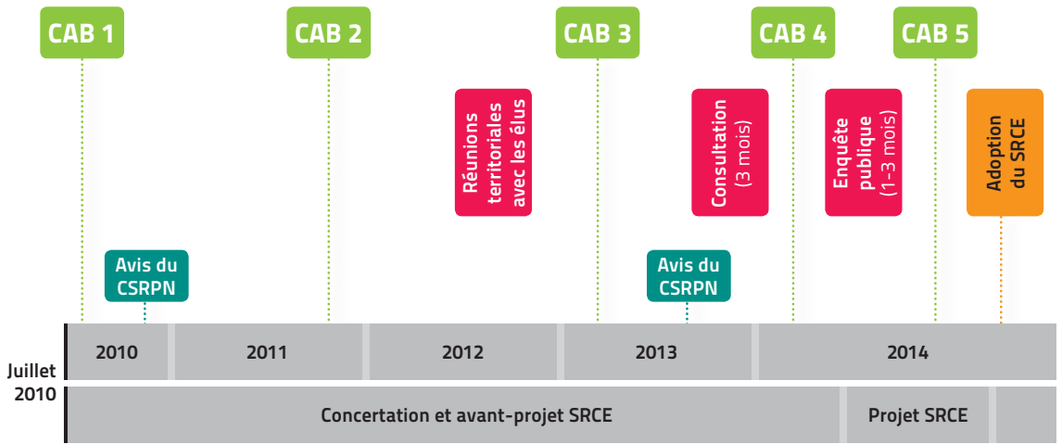

Total des réunions 4	Total des réunions 32	Total des réunions 26	Total des réunions 4
Comité de coordination 1	Comité de coordination 3	Comité de coordination --	Comité de coordination --
Groupes techniques 3	Groupes techniques 28	Groupes techniques 19	Groupes techniques 3
Territoriales --	Territoriales --	Territoriales 6	Territoriales --
Interrégionales --	Interrégionales 1	Interrégionales 1	Interrégionales 1

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 26 12/01/2015 09:39

2 DIAGNOSTIC DU **TERRITOIRE RÉGIONAL**

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 27 12/01/2015 09:39

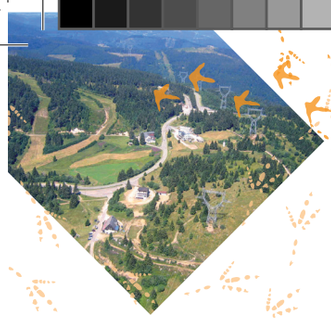

Le diagnostic du territoire permet :

- de dresser un **état des lieux de la biodiversité** régionale ;
- d'identifier les **enjeux de préservation de la biodiversité** (approche habitats/espèces) et des unités paysagères ;
- d'analyser la **fragmentation** du territoire ;
- d'identifier les enjeux d'intégration de la **nature en ville** ;
- de tenir compte des politiques déjà mises en œuvre, allant dans ce sens.
- d'analyser les **processus socio-économiques** et les **dynamiques du territoire** qui peuvent exercer une pression sur la biodiversité (planification territoriale) ;

Il est issu d'études antérieures complétées par des expertises et travaux menés par le bureau d'études spécialisé en écologie, Ecoscop. Le détail des ressources valorisées figure au chapitre 7 et dans l'**annexe 1 de ce tome**.

2.1 LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES ALSACIENS

L'Alsace est très riche en sites historiques, culturels et paysagers remarquables. Certains d'entre eux bénéficient d'un statut de protection.

Les grandes entités paysagères d'Alsace **(tome 2, carte d'information n°10)** sont compartimentées de façon linéaire dans un couloir nord-sud, en passant des paysages de la montagne vosgienne (Hautes Chaumes, versants forestiers, cirques glaciaires), aux paysages de la plaine d'Alsace (rieds et forêts alluviales, fleuve), par une transition douce constituée par le paysage collinéen du piémont viticole. Les autres paysages de collines se situent au Nord (Alsace Bossue, Outre-Forêt) et au Sud (Sundgau, Jura alsacien).

2·1·1 LES PAYSAGES ET LES GRANDES UNITÉS NATURELLES

Le territoire alsacien est un territoire à la géographie complexe. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, les caractéristiques de la géographie physique (relief, géologie, pédologie, climatologie, ...) et celles de la géographie humaine (modes de colonisation, implantation des villages souvent près d'un cours d'eau et à la croisée de plusieurs terroirs, développement de l'agriculture et du vignoble entraînant des défrichements, industrialisation des vallées vosgiennes, influences de territoires voisins, événements historiques...), sont à l'origine de paysages spécifiques et diversifiés. Ces caractéristiques se retrouvent dans plusieurs unités naturelles et paysagères qui représentent l'identité alsacienne et en font la richesse.

Ce sont ces unités paysagères **(tome 1, annexe d'information n°10)** qui servent de cadre général pour structurer la trame verte et bleue alsacienne.

En effet, les composantes boisées, qu'il s'agisse de grands massifs forestiers, de bois, d'arbres isolés, de haies, de végétation linéaire le long des cours d'eau, de plantations d'alignements ou encore de vergers, structurent fortement les unités paysagères, les animent et les distinguent les unes des autres, au point de constituer des repères, des clés de reconnaissance et d'identification de la richesse paysagère alsacienne. Les cours d'eau et la végétation de leurs berges constituent des éléments structurants essentiels du paysage, tout particulièrement en plaine.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 28 12/01/2015 09:39

Les éléments paysagers typiques en Alsace sont :

En plaine :

- les vergers en ceinture périvillageoises, de pentes et de collines,
- les vallées et les boisements alluviaux,
- les massifs forestiers de plaine,
- les zones humides,
- les réseaux de haies (Alsace Bossue, Rieds),
- les pelouses calcaires.

Paysage de plaine, où alternent espaces agricoles et réseau de haies et cours d'eau (Bruch de l'Andlau).

En montagne vosgienne et dans le Jura alsacien :

- le maillage dense de lignes de crêtes, et les nombreux cols associés,
- les Hautes Chaumes et les milieux ouverts des zones sommitales,
- les versants forestiers et les espaces agricoles de mi-pente,
- les paysages de lisières et les écotones,
- les éléments de fonds de vallées, associant villages et espaces agricoles.

Fond de vallée vosgienne, associant villages, espaces agricoles et versants boisés (vallée de la Thur).

Il s'agit le plus souvent des éléments physiques et naturels structurants dans le paysage, depuis lesquels s'apprécie le mieux la trame verte existante. Nombre de ces éléments sont des points de repère dans les paysages : ils sont particulièrement visibles et donc plus sensibles du point de vue de la qualité paysagère du maillage d'espaces naturels qu'ils représentent.

De plus, la diversité biologique dépend de la structure du paysage, caractérisée par la diversité, la densité des éléments de paysage ainsi que leur perméabilité. Ainsi, l'approche paysagère est un support indispensable à l'analyse des continuités écologiques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 29 12/01/2015 09:39

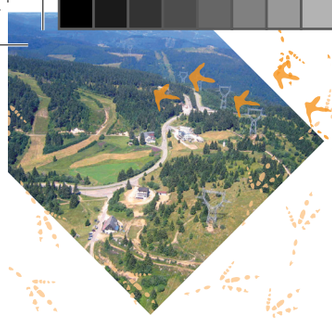

2·1·2 LES MILIEUX NATURELS

Globalement, le territoire alsacien est composé de milieux naturels contrastés, allant des landes et tourbières quasi-subarctiques des Hautes-Chaumes des Vosges jusqu'aux forêts denses et alluviales des bords du Rhin. Entre ces deux extrêmes, se succèdent des milieux également riches et originaux, composés de zones humides d'intérêt international, national, ou régional, associées à la plaine du Rhin ou à certains de ses affluents vosgiens : les milieux aquatiques ont une très grande importance en plaine d'Alsace. Les collines sous-vosgiennes, quant à elles, présentent des particularités géologiques et climatiques auxquelles correspondent des associations végétales de grande valeur.

Si les espaces alsaciens contribuent encore très fortement à la biodiversité, ils subissent toutefois des pressions et donc des perturbations importantes, liées d'une part à la forte fréquentation humaine (cas du massif vosgien), d'autre part à l'extension des zones urbanisées (habitats et activités) et à la spécialisation des exploitations agricoles et des cultures. En outre, les modifications anciennes des conditions hydrauliques le long du Rhin induisent une lente banalisation des milieux de forêts alluviales.

Massif du Jura alsacien : apparition ponctuelle de pelouses et affleurements rocheux au sein du couvert forestier.

Du point de vue écologique, l'Alsace est située à un carrefour biogéographique, ce qui a pour effet d'accroître la diversité des milieux naturels. Ces milieux induisent des problématiques spécifiques et des enjeux territorialisés.

En résumé, l'Alsace se caractérise par :

- une importante diversité en milieux naturels, tels que les zones humides, les pelouses calcaires, les forêts rhénanes, les forêts de montagne, les cours d'eau, les sources phréatiques, les vergers péri-villageois, les prairies, etc. ;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 30 12/01/2015 09:39

- une différence marquée entre la plaine rhénane (fragmentation importante des milieux) et le massif vosgien (vaste réservoir de biodiversité peu fragmenté) ;
- des échanges entre les grandes entités naturelles que sont les Vosges, le Jura, le Palatinat, la Forêt noire.

Présentation des principaux milieux :

Les milieux forestiers

En Alsace, la forêt couvre 325 000 ha environ, dont 321 000 ha de forêt de production[4] répartis schématiquement en 1/3 en plaine et 2/3 dans le massif des Vosges et du Jura. Le taux de boisement (38 %) est l'un des plus élevés au plan national (5ème région forestière de France), mais avec de grandes disparités locales.

Publique à 75 % (24 % de forêts domaniales et 51 % de forêts communales), la forêt alsacienne compte 658 communes forestières. Bien que les forêts privées soient minoritaires en Alsace, elles représentent dans certaines régions 40 à 50 % des boisements (Plaines de l'Ill et du Rhin, Sundgau). Elles sont réparties entre près de 85 000 propriétaires.

Le rôle social des forêts périurbaines de plaine ainsi que certaines forêts du piémont ou du massif vosgien est à mettre en exergue. La forêt alsacienne est clairement appelée à remplir à la fois des fonctions de production, de protection de la nature et sociales. Cet objectif multifonctionnel est clairement affiché dans les plans de gestion.

Il s'agit d'une forêt très diverse où les feuillus et les résineux sont représentés quasiment à égalité. Toutefois, les premiers se rencontrent principalement en plaine (chênes et Hêtre principalement) et les seconds en montagne (Sapin pectiné, Pin sylvestre et Épicéa commun).

La gamme des essences et des habitats rencontrés est cependant très large : elle va des forêts montagnardes et subalpines aux forêts de plaine, et des forêts alluviales inondables aux chênaies sèches, avec de nombreux habitats rares d'intérêt patrimonial. La majorité de la surface de la forêt alsacienne correspond à des habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans l'annexe I de la directive habitats faune flore.

Cette diversité est due à un contexte géologique et topographique varié, ainsi qu'à des contrastes climatiques importants : effet de l'altitude et de la zone de « déficit » pluviométrique de la poche de sécheresse de Colmar.

En dehors des stations présentant de forts contrastes hydriques (sols engorgés ou sol très secs), mais qui concernent des situations très ponctuelles ou des unités particulières (exemple de la forêt de la Harth), les forêts ont d'une manière générale une productivité bonne à très bonne (10 m^3/ha/an contre 6 en moyenne nationale).

Le croisement des caractéristiques géographiques et socio-économiques permet d'identifier 5 grands ensembles ayant un enjeu économique fort :

- **les forêts alluviales** (plaine de l'Ill, vallée du Rhin) : chênaies pédonculées-frênaies, ormaies-frênaies, aulnaies, … Il s'agit de milieux très favorables aux feuillus, y compris précieux, sauf le hêtre qui est limité par manque ou excès d'eau (toutefois la disparition de la dynamique fluviale lui permet maintenant de coloniser certains milieux). Les forêts rhénanes sont très riches sur le plan écologique et l'un des derniers témoins à l'échelle européenne d'un écosystème forestier riverain d'un grand fleuve. Elles bénéficient de mesures spécifiques de protection ou de gestion (7 500 ha sont classés en forêt de protection et en réserve naturelle). Les forêts du Ried représentent également des écosystèmes remarquables ; régulièrement inondées en hiver, elles jouent un rôle important dans la protection de la nappe phréatique ;

4) Inventaire Forestier National (IFN), 2010).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 31 12/01/2015 09:39

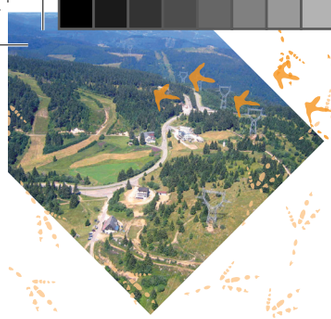

- **les forêts de plaine**, dont la forêt indivise de Haguenau (13 500 hectares) et la forêt domaniale de la Harth (13 100 hectares) comptent parmi les 10 plus grandes forêts publiques françaises. Chênaies-charmaies, chênaies sessiliflores et hêtraies-chênaies ainsi que des pineraies à Pin sylvestre ;
- **les forêts feuillues riches de collines** (Alsace Bossue, Sundgau, collines sous-vosgiennes) : hêtraies-chênaies sessiliflores et pédonculées, en mélange avec des feuillus précieux et chênaies pubescentes. Elles se caractérisent par des enjeux paysagers et d'accueil du public importants, par exemple autour du vignoble ou des châteaux forts ;
- **les forêts feuillues acides de basse montagne** (Basses-Vosges gréseuses, collines sous-vosgiennes, Vosges moyennes) : hêtraies-chênaies sessiliflores laissant la place au Pin sylvestre sur les milieux les plus acides et secs ;
- **les forêts de montagne** (Vosges cristallines, Hautes-Vosges gréseuses, Jura alsacien), constituent un patrimoine naturel et économique important. Sapin et hêtre sont dominants. Elles assurent la production des bois résineux.

Il faut souligner le statut particulier des forêts de la bande rhénane classées pour une grande partie en forêt de protection. Par ailleurs, l'évolution favorable des pratiques sylvicoles en Alsace, au cours des dernières décennies, avec notamment l'allongement de la durée des régénérations naturelles, le choix d'essences adaptées aux caractéristiques stationnelles et l'abandon des coupes rases est à souligner. Ces pratiques favorisent le renouvellement des espèces ligneuses autochtones et contribuent au maintien d'une couverture forestière quasiment continue et contribuent donc à la préservation des continuités écologiques. Ces évolutions favorables au fonctionnement des écosystèmes forestiers viennent en outre conforter la gestion durable multifonctionnelle.

Les forêts caractérisées par un stade de maturation avancée (on utilise la terminologie « forêt évoluée », « forêt mature », « vieille forêt » ou « vieux bois ») représentent des habitats précieux qui sont propices au maintien durable d'un grand nombre d'espèces (dont des espèces spécialisées). Dans le massif vosgien, la gestion conservatoire du Grand Tétras incite à préserver les vieilles forêts. Cette espèce réalise un effet « parapluie » pour le cortège des oiseaux cavernicoles, des chiroptères forestiers et sans doute d'une partie des mousses et lichens, sans oublier le cortège des insectes liés au bois mort. Le guide « des forêts pour le Grand Tétras » rassemble les préconisations de la gestion en sa faveur.

Les milieux ouverts prairiaux et les vergers

Ces milieux résultent le plus souvent de pratiques agricoles de fauche ou de pâturage. Les systèmes de prairies sont associés à des entités géographiques bien définies : Alsace Bossue, piémont bas-rhinois des Vosges, rieds, versants et vallées vosgiennes, Sundgau et Jura Alsacien.

Espace viticole (piémont haut-rhinois).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 32 12/01/2015 09:39

Secteurs de vergers et de prairies (centre du Haut-Rhin).

Prairies humides de fond de vallée (vallée de la Fecht).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 33 12/01/2015 09:39

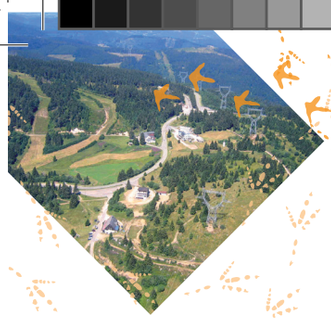

Les vergers sont le plus souvent situés autour des ceintures villageoises et sur le piémont. Ces milieux ouverts contribuent à former des éco-complexes[5] paysagers, unités individualisées de vergers et d'espaces agricoles extensifs, localisés traditionnellement autour des villages.

Les espaces agricoles à forte valeur environnementale et paysagère (prairies, pâturages, pré-vergers) ont fortement régressé, perdant 10 % entre 1992 et 2001 (environ 10000 ha ; données enquête Teruti), sous l'influence à la fois de l'extension des terres labourables et du développement urbain. Dans la décennie suivante, les surfaces en herbe se sont stabilisées (Indicateurs de l'environnement)[6].

Les milieux aquatiques et les milieux humides

Avec un réseau hydrographique particulièrement dense, ces deux types de milieux naturels sont fortement représentés en Alsace : chevelus denses des ruisseaux de tête de bassin, cours d'eau des vallées vosgiennes et de plaine (y compris leurs fuseaux de mobilité) ainsi que les systèmes alluviaux principaux (Rhin, Ill, Zorn, Bruche, Doller…).

En Alsace, on compte 8970 km de linéaire de cours d'eau, soit une moyenne de 1 km de cours d'eau pour 100 ha[7].

Selon les indicateurs de l'environnement, 67 % du linéaire des cours d'eau alsaciens n'étaient pas en bon état écologique en 2006-2007.

Concernant les espèces, la faune piscicole est composée actuellement de 47 espèces, dont des poissons migrateurs emblématiques (Saumon atlantique, Truite de mer, Anguille…). Parmi elles, 13 % des espèces en régression, 23 % sont en extension ou nouvellement apparue, et 64 % sont stables[8].

Herbiers aquatiques du contre-canal de drainage du Rhin (Marckolsheim).

Tourbière active (massif du Donon).

5) Ensemble d'écosystèmes interactifs, qui forment une unité fonctionnelle.
6) Les indicateurs de l'environnement 2013, 6ème édition des Rencontres Alsaciennes de l'Environnement (2013), Région Alsace.
7) D'après la base de données nationale du réseau hydrographique Carthage, 2006.
8) D'après les actes du colloque sur la biodiversité en Alsace, ODONAT, 2010.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 34 12/01/2015 09:39

Les zones humides sont de plusieurs types : zones humides sommitales (tourbières, lacs), ruissellements de versants, lits majeurs des vallées alluviales, rieds, remontées de nappe, etc. En proportion, elles représentent environ 13 % des milieux naturels et semi-naturels alsaciens. Elles regroupent les forêts alluviales et boisements humides et les milieux ouverts humides hors cultures annuelles.

Les milieux ouverts secs

Les milieux ouverts secs se cantonnent pour leur part à des situations bien spécifiques, résultant de conditions physiques particulières (géologie, pédologie, pluviométrie) : collines sous-vosgiennes, pelouses sèches de la Hardt, Ochsenfeld, digues du Rhin, talus de voies ferrées, murets et talus du vignoble, etc. Les milieux sont le plus souvent très morcelés et **subissent de fortes pressions** liées aux activités humaines.

Nota : Les milieux ouverts secs sont le plus souvent des entités localisées, de faible emprise, et qui ne peuvent pas être cartographiés de façon satisfaisante au niveau régional (échelle non adaptée). Pour ces milieux, une meilleure connaissance peut être apportée en travaillant à une échelle plus fine.
C'est particulièrement le cas dans les collines sous-vosgiennes (ensemble des milieux thermophiles associés au vignoble du Nord au Sud du piémont).

Les milieux de grandes cultures

La surface agricole utile (SAU) couvre environ 336 600 hectares, elle est l'une des plus faibles de France (40 % de la surface régionale en 2010). Les terres labourables représentent 71 % de la SAU (source : Agreste - Recensement agricole 2010).

Les cultures de la vigne et des céréales rassemblent près de six exploitations sur dix. La culture du maïs est devenue dominante dans les terres labourables de la plaine d'Alsace.

Zone de grandes cultures (plaine haut-rhinoise) .

Ces milieux peuvent accueillir des cortèges spécifiques d'espèces, mais l'évolution des techniques de production et la spécialisation des cultures changent radicalement leurs conditions de vie. Ces espaces très spécialisés se révèlent progressivement moins favorables à la faune et à la flore sauvages et à leurs déplacements. Il faut préciser que des axes de progrès ont été définis pour préserver la qualité de la ressource en eau et des cours d'eau (7 000 ha de contrats MAEt réduction des phytocides, principalement dans les aires de captage d'eau potable), ainsi que dans le cadre de la conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC) et dans la dynamique de conversion en agriculture biologique (5 % de la SAU). Toutefois, à l'instar des espèces comme le Lièvre brun ou la Perdrix grise, qui sont en régression malgré des efforts localisés des chasseurs, on doit noter que ces milieux n'ont pas encore trouvé les équilibres d'exploitation qui garantissent la capacité d'accueil et la mobilité des espèces sauvages. Or, ils représentent une notable proportion du territoire.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 35 12/01/2015 09:39

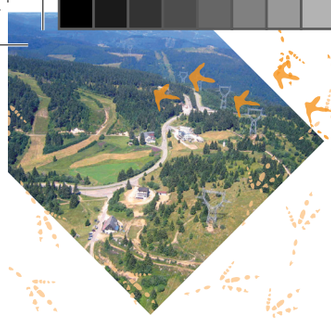

Les milieux anthropisés

Résultant d'activités anthropiques (Gravières, carrières[9], sites miniers, ...), ils peuvent être considérés comme des milieux secondaires. Dans certains cas, ils constituent des zones refuges importantes pour des espèces pionnières lorsque les milieux naturels favorables sont absents : Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert, Crapaud calamite, cortège floristique pionnier, etc.

Dans un contexte historique de forts impacts sur les milieux alluviaux, les nombreuses gravières de la plaine rhénane peuvent ainsi jouer le rôle d'habitats alluviaux pionniers de substitution (amphibiens, oiseaux, espèces végétales).

Cette catégorie regroupe également les espaces artificialisés (espaces verts urbains, friches, etc.) qui jouent un rôle important pour l'accueil de la biodiversité dite « ordinaire ».

2·1·3 LA BIODIVERSITÉ ET LES HABITATS NATURELS (AU SENS DE NATURA 2000 : DIRECTIVE HABITATS)

L'Alsace compte au moins 10600 espèces animales et végétales inventoriées dans les principaux groupes taxonomiques[10].

Les six groupes taxonomiques les mieux connus représentent 2600 espèces animales et végétales, réparties comme suit :

- 2100 végétaux supérieurs (environ 6000 en France) ;
- 341 oiseaux, dont 191 sont nicheurs (317 nicheurs en France) ;
- 73 mammifères (91 en France) ;
- 59 poissons (73 en France) ;
- 9 reptiles (38 en France) ;
- 18 amphibiens (38 en France).

Certaines sont des fleurons, dont l'aire de répartition française est principalement circonscrite à notre région : c'est le cas du Pélobate brun et du Crapaud vert parmi les amphibiens, du Grand Hamster parmi les mammifères, de l'Adonis de printemps ou de la Laîche de Fritsch parmi les végétaux supérieurs.

Elle compte également, un grand nombre d'habitats naturels. Leur inventaire exhaustif est en cours de réalisation. Selon la codification « Corinne biotope » qui a été utilisée pour l'inventaire Natura 2000, environ 350 types d'habitats différents ont été recensés. Comme dans le cas des espèces, quelques-uns sont spécifiques de l'Alsace sur le plan national : certains types forestiers alluviaux des bords du Rhin, les dépressions marécageuses de Ried noir d'Alsace centrale, les formations forestières steppiques de la Hardt, etc. Ce sont ainsi 145 habitats qui sont inscrits à l'annexe 1 de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore », dont 52 sont des habitats prioritaires, c'est-à-dire uniquement présents sur le territoire de la Communauté Européenne, où ils sont dans une situation précaire[11].

Selon le diagnostic environnemental établi tous les 2 ans dans le cadre des Rencontres Alsaciennes de l'Environnement, 35 % des espèces et 75 % des types d'habitats naturels figurent sur les listes rouges régionales[12], c'est-à-dire qu'ils sont soumis à un degré de menace plus ou moins élevé.

9) Seules les Gravières et carrières en exploitation sont rattachées aux milieux anthropisés.
10) Mammifères, amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, crustacés, insectes (coléoptères, libellules, papillons), mollusques, poissons, plantes à fleurs, fougères.
11) D'après www.odonat-alsace.org
12) Brochure « Alsace : les indicateurs de l'environnement 2013 » produite par la Région Alsace et 12 partenaires institutionels et associatifs.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 36 12/01/2015 09:39

Parmi elles, 30 % des mammifères, 40 % des amphibiens, 30 % des reptiles, 35 % des oiseaux, 60 % des papillons, 50 % des orthoptères, 45 % des libellules, 25 % des plantes et des fougères figurent sur la liste. Pour les habitats naturels, 262 sur les 350 habitats recensés y figurent, soit 3/4 des habitats naturels en Alsace[13].

En considérant les 23 indicateurs régionaux retenus pour l'évaluation de la biodiversité[14] dans le cadre de ces Rencontres Alsaciennes de l'Environnement, on observe qu'entre 2005 et 2010, 11 d'entre eux sont en baisse de manière significative (diminution de plus de 5 %), 4 sont stables (évolution positive ou négative inférieure à 5 %) et 8 sont en hausse (augmentation de plus de 5 %).

Parmi ces indicateurs, ce sont notamment les indicateurs liés aux zones humides qui sont le plus en baisse. En particulier, 71 % des oiseaux nicheurs des milieux humides sont en régression (en particulier le Courlis cendré, la Sterne pierregarin), contre 8 % d'espèces stables et 21 % d'espèces en progression. Ce pourcentage est de 58 % pour les reptiles et les amphibiens (contre 42 % d'espèces stables et aucune en progression), et de 8 % pour les odonates (contre 72 % d'espèces stables et 20 % d'espèces en progression)[15].

Les causes de la baisse de ces indicateurs sont le plus souvent la destruction des habitats ou leur altération et leur banalisation (y compris de leurs connexions), le dérangement durant la période de reproduction des espèces, l'utilisation de produits phytosanitaires ou encore, la concurrence d'espèces exotiques. L'interaction entre certaines espèces, dont les populations sont dynamiques, et les milieux naturels ou les autres espèces est également à analyser.

À l'inverse, les nombreux efforts engagés ces dernières années ont permis de sauver des espèces autrefois menacées de disparition ou de permettre le retour d'une partie de celles qui avaient disparu, grâce à des opérations de réintroduction. C'est le cas notamment de la Cigogne blanche, du Faucon pèlerin, du Grand-duc d'Europe, du Lynx boréal, etc. Les hausses sont souvent liées aux mesures de protection réglementaire des espèces et de leurs habitats.

Les milieux agricoles et pastoraux regroupent la moitié de la flore d'Alsace et 4/5ème des insectes. D'une façon générale, 90 % des plantes traditionnelles des moissons (plantes messicoles) sont en régression, alors que les plantes introduites sont en progression et les plantes rudérales (des milieux transformés) sont stables. Pour la faune de ces milieux, 63 % des espèces sont stables, 32 % sont en régression et 5 % en progression. La baisse de la biodiversité est principalement liée à la perte des habitats à forte valeur patrimoniale : pelouses sèches, prairies de fauche extensives, vergers, etc., induisant une régression des espèces spécialisées qui y sont inféodées : Lézard vert occidental, Pie-grièche à tête rousse, Courlis cendré.

Pour les milieux forestiers, sur les 124 espèces considérées (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, papillons de jour), 66 % sont stables (le Sonneur à ventre jaune par exemple), 26 % sont en régression (parmi elles, plusieurs espèces de montagne sensibles à la fragmentation comme le Grand Tétras, la Gélinotte des bois, le Venturon montagnard, le Loir gris) et 8 % sont en progression (dont certaines espèces comme le Cerf élaphe, la Chevêchette d'Europe). Si globalement les forêts du massif vosgien sont en progression, les forêts de plaine sont en régression.

13) D'après ODONAT (2003) - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace.
14) Rapports annuels d'ODONAT sur le suivi des indicateurs de la biodiversité en Alsace pour le compte de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut-Rhin.
15) D'après les actes du colloque sur la biodiversité en Alsace, ODONAT, 2010.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 37 12/01/2015 09:39

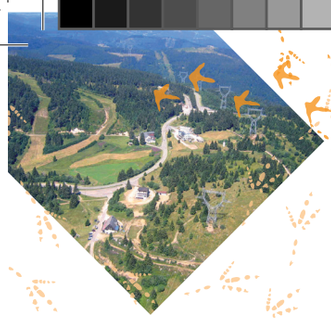

2·1·4 LES ESPÈCES ALSACIENNES SENSIBLES À LA FRAGMENTATION

Quelques exemples d'espèces retenues pour l'Alsace : espèces des milieux forestiers du massif vosgien (Lynx boréal, Grand Tétras), espèce du piémont (Lézard vert), espèces de plaine (Grand Hamster, Crapaud vert), espèce des cours d'eau (Agrion de Mercure) et espèce des milieux forestiers de plaine et de montagne (Chat forestier).

Sur le plan biologique, chaque espèce est liée à un ensemble fonctionnel qui lui permet de réaliser son cycle vital complet (survie, reproduction, élevage des jeunes, dispersion des jeunes, migration). Les conséquences de la fragmentation des milieux résultant de l'action humaine, peuvent se traduire par une dégradation fonctionnelle. Dans un tel contexte, les espèces ont davantage de difficultés à réaliser leur cycle vital, puisque les diverses fonctions élémentaires qui leurs sont nécessaires peuvent se trouver dissociées dans l'espace ou dans le temps.

Mais toutes les espèces n'ont pas la même sensibilité face aux phénomènes de fragmentation des milieux naturels. La liste des espèces les plus touchées et dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la trame verte et bleue, a été établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle, puis soumise à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Le choix des espèces particulièrement sensibles à la fragmentation repose sur l'identification **d'espèces menacées ou non menacées** au niveau national, pour lesquelles la région possède **une responsabilité forte** en termes de conservation des populations au niveau national, voire international et pour lesquelles les continuités écologiques peuvent jouer un rôle important.

La trame verte et bleue nationale permettra aux espèces retenues d'assurer leurs capacités de libre adaptation, leur cycle de vie et une continuité écologique compatible avec leurs besoins d'échanges entre populations, de migrations, de déplacements, notamment en vue de reconquête territoriale, y compris en réaction au changement climatique.

Une distinction doit être faite entre « espèce sensible à la fragmentation » et « espèce patrimoniale » : la première correspond à un critère de cohérence nationale de la TVB, la seconde est définie au vu de sa rareté ou de l'importance de l'Alsace pour sa sauvegarde.

La liste qui a été validée pour l'Alsace comporte 65 espèces : 6 amphibiens, 5 reptiles, 9 mammifères, 21 oiseaux, 10 odonates, 9 orthoptères et 4 papillons diurnes **(tome 1, annexe d'information n°2)**. L'Alsace a choisi de retenir également le Crapaud vert, dont l'enjeu de conservation est reconnu au niveau national.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 38 12/01/2015 09:39

Parmi les 65 espèces concernées en Alsace :
- 5 figurent sur la liste rouge mondiale des espèces menacées ;
- 36 figurent sur les listes rouges nationales des espèces menacées ;
- 58 figurent sur la liste rouge alsacienne ;

La plupart d'entre elles sont protégées au niveau national.

Le mode de répartition des espèces est également à prendre en considération. En effet, certaines d'entre elles sont distribuées en « méta-populations », c'est-à-dire, en des ensembles formés de plusieurs groupes d'individus physiquement séparés les uns des autres (« sous-populations »), mais interconnectés entre-eux grâce au déplacement d'individus en dispersion (émigration d'adultes ou dispersion de jeunes). Les différentes méta-populations sont isolées les unes des autres et fonctionnent en vase clos : même si des échanges d'individus de l'une à l'autre ne sont pas exclus (lors de migration par exemple), ils sont beaucoup plus rares qu'au sein d'une même méta-population. La survie d'une méta-population dépend donc du bon état des connexions entre les différentes sous-populations qui la composent : les extinctions locales peuvent en effet être compensées par les phénomènes d'immigration et de dispersion d'une sous-population à une autre. Dans ce modèle, la réduction de surface d'un habitat et l'implantation d'obstacles infranchissables (fragmentation) entre sous-populations peuvent conduire à leur isolement et à leur fragilisation.

Il s'agit du mode de répartition le plus vulnérable et qui nécessite le plus d'attention dans le cadre de l'élaboration du SRCE.

L'occupation du sol peut également produire une distribution de ce type chez des espèces qui n'y sont pas sujettes naturellement. C'est le cas par exemple des espèces forestières en plaine où beaucoup de boisements sont morcelés : ces espèces sont réparties, par la force des choses, en sous-populations plus ou moins déconnectées les unes des autres selon l'éloignement des différents boisements dans lesquelles elles vivent.

Ainsi, les nécessités de reconstitution des continuités écologiques sont plus fortes en plaine que dans le massif vosgien.

Le cas particulier du Cerf élaphe

Pour cet herbivore à grande capacité de déplacement, l'enjeu principal en termes de maintien ou de restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques, est lié à la fragmentation par les infrastructures linéaires (routes et voies ferrées clôturées, canaux à berges abruptes).
L'inscription du cerf parmi les espèces sensibles à la fragmentation ne signifie pas que le SRCE tend à favoriser les populations de cerf. Le SRCE vise au maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques et n'a aucune portée sur la gestion ou la régulation de telle ou telle espèce. Ainsi, la répartition des noyaux de population de cerf relèvent des schémas départementaux cynégétiques.
Par conséquent, le SRCE n'apporte aucune contrainte en termes de gestion des milieux forestiers ni en termes de gestion cynégétique, ainsi que des autres documents d'orientation ou de cadrage, tels que des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH), les Orientations Régionales Forestières (ORF) ou le futur Programme Régional de la Forêt et du Bois

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 39 12/01/2015 09:39

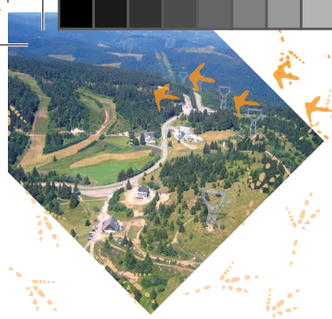

Dissymétrie entre plaine et massif vosgien (milieux forestiers fragmentés en plaine et continus sur le massif), avec des conséquences différentes sur les espèces selon leur mode de répartition (fonctionnement en méta-populations ou non).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 40 12/01/2015 09:39

2·1·5 LES HABITATS NATURELS SENSIBLES À LA FRAGMENTATION

Associés à ces espèces, 42 habitats naturels sensibles à la fragmentation et dont la préservation est considérée comme un enjeu national, ont été identifiés[16]. La liste indicative des habitats naturels sensibles à la fragmentation, selon orientations nationales figure en annexe **(tome 1, annexe d'information n°3)**.

Ces habitats regroupent une partie de la diversité des milieux alsaciens :

- les milieux forestiers : hêtraies acidiphiles et calcicoles, hêtraies montagnardes, chênaies thermophiles, forêts de sapins et d'épicéas, saussaies marécageuses, etc. ;
- les milieux humides et les milieux aquatiques : herbiers aquatiques des mares et des étangs, grèves des cours d'eau, tourbières hautes, bas-marais, roselières, mégaphorbiaies, etc. ;
- les prairies : pelouses montagnardes, prairies de fauche de montagne, prairie maigre de fauche de basse altitude, prairies humides, landes sèches, etc. ;
- d'autres habitats pouvant être intéressant dans certains contextes anthropisés : pâtures permanentes, cultures peu intensives, jachères, zones de construction désaffectées, etc.

La liste des habitats a été construite pour répondre notamment au besoin de continuité des habitats naturels d'intérêt communautaire (relevant de la Directive Habitats) ; habitats qui ont, pour partie, motivés la désignation du réseau Natura 2000 en Alsace.

2·1·6 LES ESPÈCES INVASIVES

La création de corridors écologiques pourrait faire craindre une colonisation accélérée des espaces naturels par les espèces invasives.

Car il arrive parfois que les corridors écologiques deviennent des vecteurs de propagation et de dissémination de ces espèces, qu'elles soient végétales ou animales. De nombreux exemples l'illustrent en milieu terrestre (Vignes-vierges, Prunier tardif, ...), comme en milieu aquatique (Elodée du Canada, Moule zébrée, Ragondin, ...). Néanmoins, l'expérience montre que la dissémination des espèces pathogènes et des invasives est très largement liée :

- d'une part, aux échanges et aux transports des biens et des personnes (par voies aériennes, terrestres ou fluviales) ;
- et d'autre part, aux activités humaines (gestion et aménagement des territoires, introduction d'espèces).

De plus, les espèces invasives colonisent d'autant plus facilement les écosystèmes que ceux-ci sont dégradés ou transformés par des interventions humaines. À l'inverse, dans les milieux naturels fonctionnels qui sont encore proches d'un état naturel, les espèces invasives ont des difficultés à s'implanter.

L'enjeu pour les espèces invasives se situe donc plus dans la recherche d'une plus grande qualité des milieux naturels, notamment pour ceux offrant une importante biodiversité.
Dès lors, on peut raisonnablement penser que le rétablissement de continuités écologiques ne va pas aggraver la propagation des espèces invasives dans les écosystèmes, mais qu'au contraire, elle peut la freiner grâce à l'amélioration de leur fonctionnalité et de leur résilience (capacité à revenir à un état d'équilibre).

Les projets de maintien de la fonctionnalité ou de restauration des continuités écologiques devront toutefois intégrer la maîtrise du développement des espèces invasives.

16) La liste repose sur les besoins des continuités des habitats naturels d'intérêt communautaire relevant de la directive n°92/43/CEE du Conseil de l'Europe du 21 mai 1992 jugés sensibles à la fragmentation. La liste de ces habitats figure en annexe n°2.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 41 12/01/2015 09:39

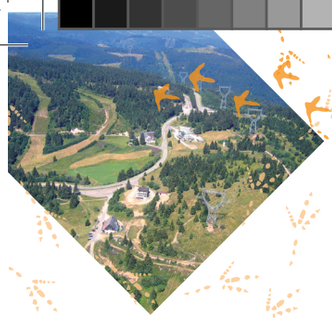

2.2
LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LES MILIEUX NATURELS

Dans une région densément peuplée, donc fortement urbanisée comme l'Alsace et notamment la plaine alsacienne, les enjeux liés à l'urbanisation et à l'artificialisation des surfaces sont particulièrement importants. En effet, la prévision démographique et les objectifs de développement économiques génèrent des besoins en foncier qui doivent s'incrire dans une maîtrise de la consommation.

Quelques chiffres régionaux pour témoigner de cette situation[17] :

- avec 224 hab./km² en 2011, l'Alsace se situe au 3ème rang des régions les plus densément peuplées de France ; à titre de comparaison, la densité de population française est de 113 hab./km², l'Alsace présentant ainsi une densité double de la moyenne française. La densité de population est encore accentuée en plaine ;
- l'artificialisation du territoire est marquée, de l'ordre de 13 % contre 8 % en moyenne sur le territoire national ;
- enfin, les projections de population pour l'Alsace à l'horizon 2035 dépassent celles de toutes les autres régions du Grand Est, avec une population qui devrait augmenter de manière régulière pour atteindre à cette date 2 100 000 habitants (sachant qu'elle était estimée à 1,852 million d'habitants, source INSEE, 2014).

En fait, une prise de conscience s'est progressivement développée pour insérer la dimension environnementale dans les préoccupations des divers acteurs du développement. Cette sensibilité s'est exprimée sur les principes généraux, mais elle a besoin d'outils et de connaissances plus approfondies et mieux territorialisées pour améliorer fonctionnellement les projets. C'est l'objectif de la trame verte et bleue et de ce schéma de cohérence écologique.

Les principales sources de fragmentation du territoire concernent :

- les obstacles liés aux infrastructures linéaires de transport (routes et autoroutes, voies ferrées grillagées, canaux, lignes électriques, etc.) ;
- les obstacles liés à l'urbanisation (étalement urbain, périurbanisation, nuisances associées, etc.) ;
- les obstacles sur les cours d'eau (ouvrages entravant la libre circulation des espèces) ;
- les obstacles liés aux activités humaines pouvant altérer la qualité des milieux (agriculture intensive, exploitation de carrières, etc.) ;
- de façon secondaire, des obstacles naturels (altitude, falaise, fleuve pour la petite faune terrestre, etc.).

Ce chapitre aborde pour chacune des activités le rôle dans l'évolution de la biodiversité et les enjeux auxquels sont confrontés ces activités pour contribuer à enrayer la perte de biodiversité en Alsace.

2·2·1 LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE L'OCCUPATION DU SOL ET LES PRINCIPALES TENDANCES

Cette analyse est issue des bases CIGAL et de la plate-forme régionale du foncier en Alsace et de la consommation des espaces (PREFACE).

Entre 2000 et 2008, 625 ha en moyenne par an ont été artificialisés (bâtiments, infrastructures, équipements sportifs, activités économiques et friches industrielles). Entre 2006 et 2010, la part des espaces artificialisés en Alsace est passée de 12,6 % à 13,4 % au détriment des espaces semi-naturels à vocation agricole et des espaces naturels. Cette artificialisation s'est opérée sous la forme d'un émiettement de l'urbanisation à hauteur des 2/3 en extension, et surtout dans les villages.

17) Source INSEE.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 42 12/01/2015 09:39

Cette pression urbaine s'est infléchie puisque cette moyenne est inférieure à celle mesurée dans la période 1984-2000. Cette évolution traduit une modération du rythme de consommation des espaces, malgré l'augmentation du nombre de ménages. En effet, l'évolution de la consommation foncière liée à l'habitat individuel et collectif diminue : entre 2001 et 2009, tous logements confondus, la consommation foncière moyenne par logement (hors voirie) passe de 4,97 ares à 3,67 ares, soit une baisse de 26 %. Elle s'explique à la fois par une réduction de la superficie des parcelles constructibles et le développement des logements collectifs supérieur aux constructions individuelles.

Cependant, si le rythme de l'artificialisation a globalement été plus modérée, la forêt de plaine subit une érosion plus forte : 87 ha de forêts disparaissent par an, entre 2002 et 2009, en plaine et sur le piémont alsacien.
L'ampleur des besoins en logement et l'importance que revêt le soutien à l'économie dans la période de crise, rendront incontournable l'artificialisation de nouveaux terrains.
L'objectif est de modérer la consommation d'espace et de consommer mieux, en s'appuyant sur les retours d'expériences développés au sein de PREFACE.

2·2·2 LES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES DE TRANSPORT

Infrastructures existantes

Comme cela a déjà été mentionné, il y a un contexte différent entre plaine et massif vosgien, avec une fragmentation plus importante des milieux naturels en plaine que dans le massif.

En plaine, le réseau routier très dense (2,4 km/km² en Alsace contre 1,6 en France[18]) s'articule autour du réseau principal d'axe nord-sud et d'axe est-ouest, ainsi que du réseau secondaire qui quadrille le territoire. En 2011, on recensait 16 020 km de réseau routier (dont 305 km d'autoroutes, 98 km de routes nationales, 6 247 km de routes départementales et 9 370 km de voies communales) qui maille les 8 300 km² de la région[19].

Dans les vallées vosgiennes, les principales entraves aux déplacements des espèces se localisent au niveau des fonds de vallées, là où l'encaissement naturel réduit déjà les axes de passage possibles. Le tissu urbain souvent continu jusqu'en arrière des vallées, associé à une circulation routière souvent importante, restreint les possibilités de déplacements le long de l'axe principal des vallées, mais également de manière transversale (connexions entre les deux versants boisés d'une même vallée).

18) Anna BIALAS-MOTYL (2008) - Réseaux régionaux de transport ferroviaire et routier. Statistiques en bref, transport, vol. 28 pages 1-8.
19) ALSACE NATURE (2008) - Infrastructures et continuités écologiques - Étude méthodologique et application test en Alsace. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 43 12/01/2015 09:39

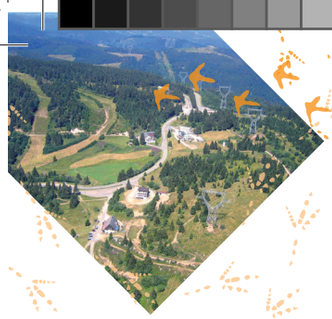

Le réseau de voies navigables comptabilise environ 490 km de linéaire (canal d'Alsace, canal du Rhône au Rhin, canal de la Marne au Rhin, canal des Houillères, saumoduc, etc.), dont les berges artificialisées et raides entraînent la noyade des animaux qui tentent de les franchir.

La longueur du réseau ferré national (RFN) sur le territoire alsacien est de 701 km (soit 2,4 % du réseau français)[20].

2·2·3 L'URBANISATION

Globalement, l'armature urbaine de l'Alsace s'organise principalement autour de grandes agglomérations (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) positionnées du nord au sud de la région de manière relativement homogène.

Mais plus précisément, l'Alsace est composée de plusieurs aires urbaines qui témoignent d'une densité de population et de surfaces urbanisées importantes où la problématique de la trame verte et bleue en ville constitue un enjeu majeur. Les aires urbaines alsaciennes sont les suivantes :

- Strasbourg (757 609 habitants)
- Mulhouse (281 520 habitants)
- Colmar (126 302 habitants)
- Saint-Louis - Bâle (89 308 habitants)
- Haguenau (60 061 habitants)
- Thann-Cernay (31 446 habitants)
- Molsheim et Obernai (20 787 habitants)
- Saverne (20 285 habitants)
- Sélestat (19 313 habitants)
- Guebwiller-Issenheim-Soultz-Buhl (11 815 habitants)

Source : INSEE, population en 2008 de l'aire urbaine (pôle et couronne).

Débouché de la vallée de la Thur.

20) Site internert de l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace http://www.ortal.eu/#

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 44 12/01/2015 09:39

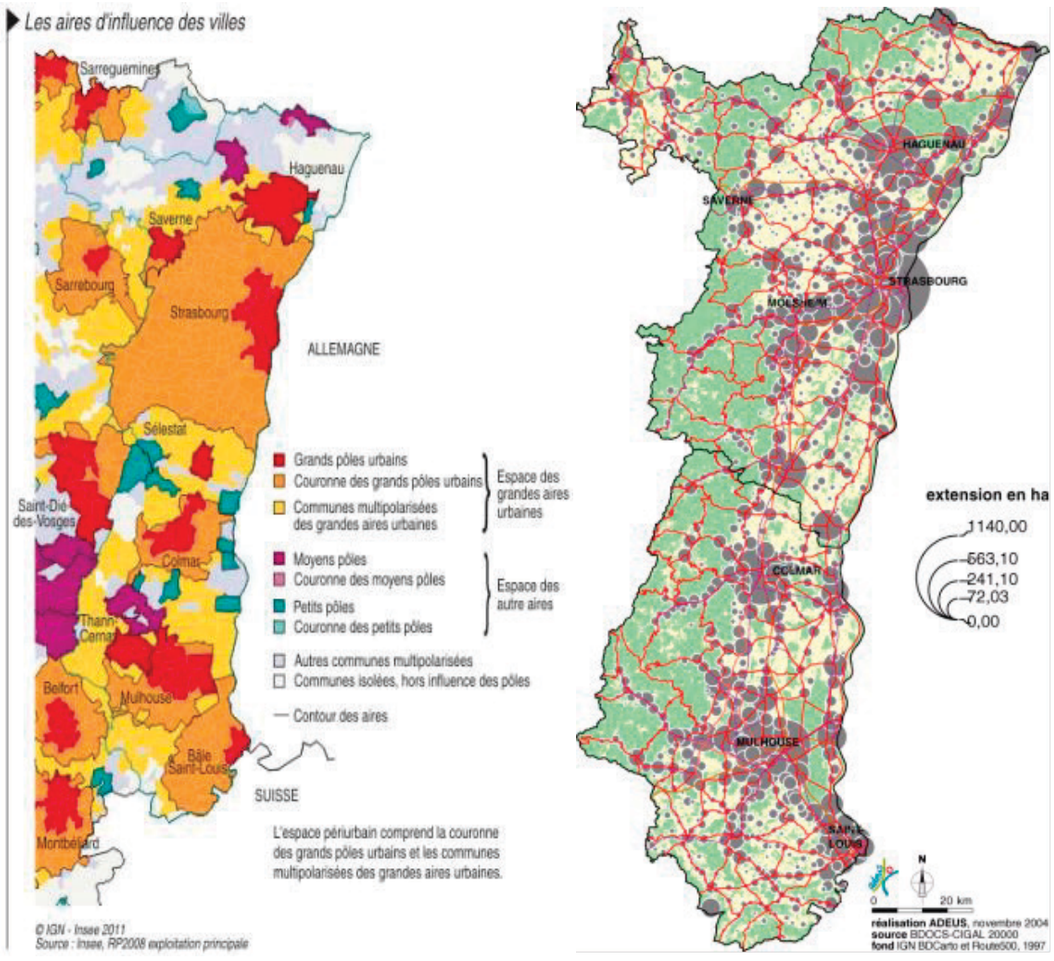

Extension de la tâche urbaine entre 1960 et 2000.

La carte ci-dessus montre les aires d'influences des villes à l'échelle de l'Alsace. Plus des 3/4 des communes alsaciennes sont sous l'influence de grands ou de moyens pôles urbains.

Dans le Bas-Rhin, Strasbourg polarise une majeure partie des communes du département des bords du Rhin jusqu'en arrière vallée de la Bruche, via la plaine et le piémont. Haguenau, Saverne, et Sélestat constituent les trois autres grands pôles urbains auxquels des communes sont multipolarisées. À part l'Outre Forêt, le Nord des Vosges du Nord et l'Alsace Bossue, tout le reste du département est considéré comme un espace périurbain où s'exerce une forte pression urbaine et d'équipements.

Dans le Haut-Rhin, la situation est plus hétérogène : quatre grands pôles urbains organisent fortement le département (Mulhouse, Bâle/Saint-Louis, Thann/Cernay et Colmar) et représentent un espace périurbain de vaste superficie. On compte davantage de petits pôles que dans le Bas-Rhin : par exemple à l'Est et au Sud de Colmar, ainsi que dans le Val d'Argent.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 45 12/01/2015 09:39

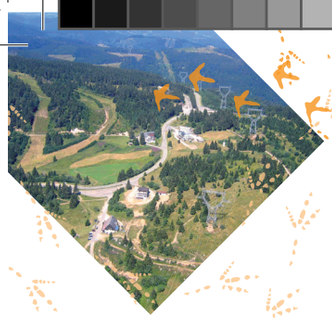

L'extension de la tache urbaine entre 1960 et 2000 est fortement corrélée à l'aire d'influence des villes mais pas totalement. En effet, si tous les grands pôles ont connu une progression importante de leurs zones urbaines, les extensions se réalisent également le long ou à proximité d'axes routiers structurants comme la RD83, l'A35 au Nord de Strasbourg, l'A4 vers Saverne, les axes de pénétration des vallées, la route des Vins.

L'Alsace est également intégrée dans un espace plus vaste, celui du Rhin Supérieur (dynamique transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse) qui est soumis à des fortes pressions d'aménagement, d'équipement, et démographiques « absorbées » sur des superficies limitées, comme le montre la carte ci-contre[21].

21) http://www.eurodistrict.eu

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 46 12/01/2015 09:39

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau **dans le Rhin supérieur**

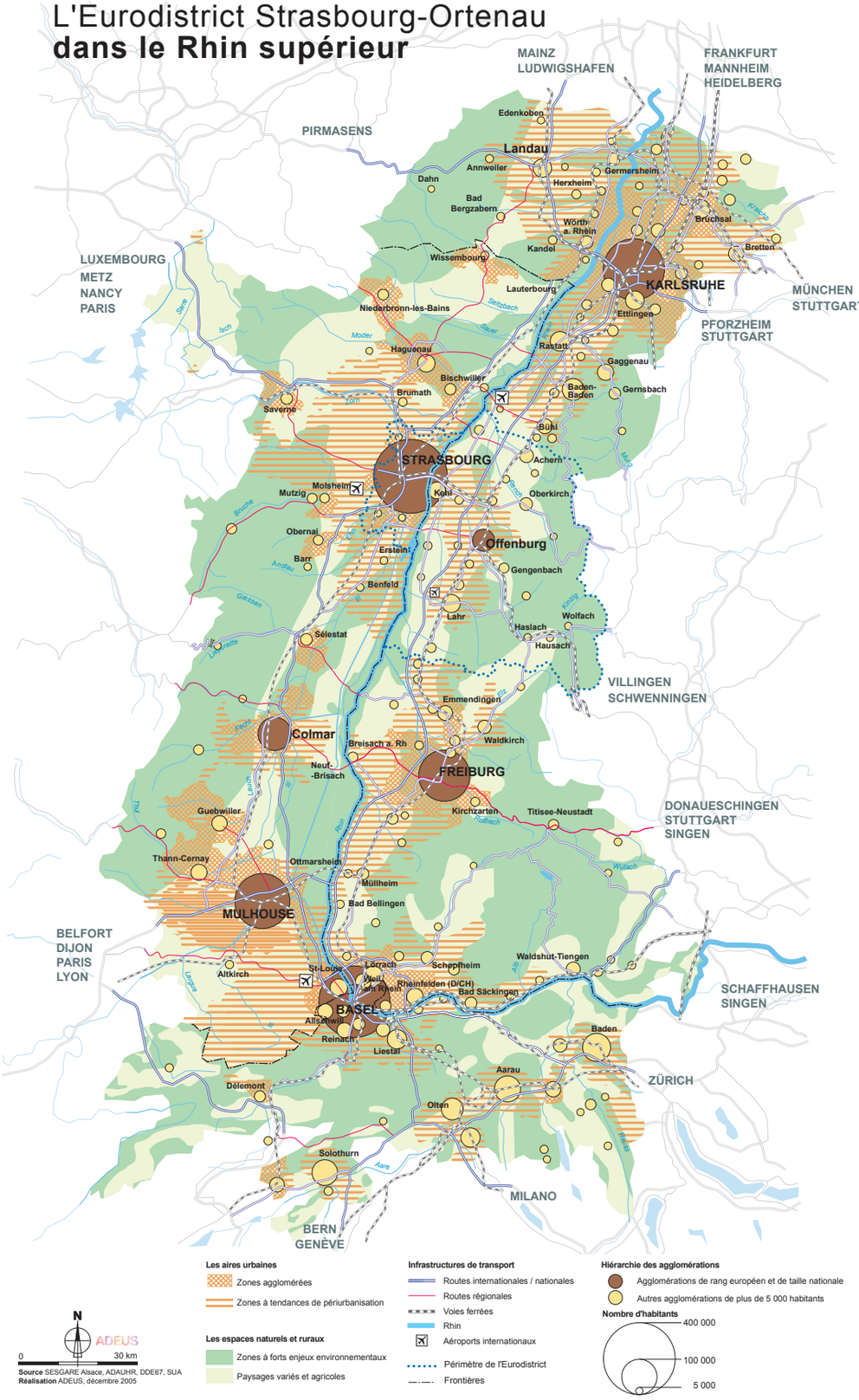

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 47 12/01/2015 09:39

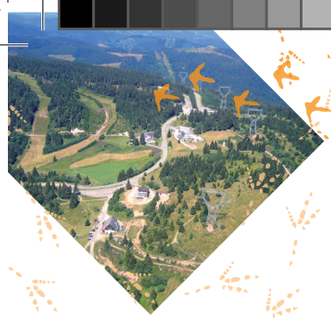

2·2·4 LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La politique d'aménagement du territoire intègre le bien être des populations actives dans un environnement préservé. Elle garantit aussi les investissements utiles pour l'environnement et cautionne l'intégration des risques environnementaux dans les stratégies d'acteurs économiques et sociaux.

L'Alsace est une région économique de premier plan, qui se mobilise pour conserver son dynamisme et ses entreprises à ce niveau. Sa position géographique est un atout qui oriente ses investissements et l'accompagnement de son développement intègre cas par cas les enjeux environnementaux au fur et à mesure des projets.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques de l'Alsace et des dynamiques d'évolution du territoire vise à mettre en évidence leur interaction possible avec la trame verte et bleue.

Par sa position au cœur de l'Europe rhénane, l'Alsace est très ouverte sur l'international :
- elle est à deux heures des aéroports internationaux de Francfort et Zurich ;
- elle dispose de trois ports sur le Rhin, premier fleuve commercial du monde ;
- elle est parfaitement reliée aux grands réseaux autoroutiers d'Europe ;
- elle est reliée au TGV Est-Européen depuis juin 2007 ;
- elle est reliée au TGV nord-sud depuis 2012 avec l'ouverture du TGV Rhin-Rhône, ce qui la situera au carrefour européen des TGV ;
- elle compte deux aéroports internationaux (Bâle-Mulhouse, Strasbourg) et un aéroport d'affaires à Colmar.

Ce contexte place l'Alsace sous une forte pression en termes d'infrastructures et d'équipements, ce qui pèse fortement sur l'espace, son artificialisation, et donc sur la consommation de terres agricoles et naturelles supports de la trame verte et bleue.

Avec une position de deuxième région industrialisée de France, l'Alsace a été et demeure attractive pour des implantations industrielles sur l'ensemble de son territoire, même si quelques grands pôles et sites privilégiés le sont plus fortement : Mulhouse et son agglomération, Colmar, le triangle Strasbourg - Haguenau - Molsheim, les débouchés de vallées et les bords du Rhin. L'enjeu aujourd'hui est de concilier au mieux le développement de l'économie et la préservation du patrimoine naturel et d'intégrer la trame verte et bleue comme un support de biens et de production.

2·2·5 LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les espaces agricoles et forestiers constituent l'essentiel du territoire alsacien, dont ils occupent respectivement 41 % et 38 % de la surface. Ils assurent à ce titre un rôle essentiel dans la diversité et la qualité paysagère du territoire et peuvent contribuer à la biodiversité en abritant une diversité d'espèces et d'habitats.

L'agriculture alsacienne a façonné une bonne partie des paysages alsaciens que nous connaissons. Actuellement, elle se caractérise par des exploitations de taille moyenne (45,6 ha), une baisse du nombre d'exploitations accompagnée par une concentration relative des surfaces et des cheptels. Globalement, l'agriculture alsacienne constitue une activité économique présentant de nombreux atouts :
- une filière de l'agriculture biologique en plein essor ;
- des productions sous signe de qualité ;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 48 12/01/2015 09:39

- un développement des circuits courts ;
- des potentialités importantes de développement en circuits de proximité ;
- un important tissu d'industries agro-alimentaires.

Mais avec deux points délicats :
- la restructuration du secteur des productions animales ;
- une forte concurrence sur le foncier.

Compte tenu de la prépondérance des espaces agricoles en Alsace, l'amélioration et la restauration des continuités écologiques ne pourront se faire sans la contribution des agriculteurs, tout en veillant à préserver la viabilité économique des exploitations agricoles. Les milieux agricoles sont reconnus comme supports potentiels d'une biodiversité ordinaire.

En matière agricole, le territoire est confronté à des problématiques contrastées, À l'échelle de l'Alsace, une diversité de cultures existent, mais avec une spécialisation territoriale et une simplification des assolements :
- une très forte dominance des productions végétales : 60 % de la SAU. En 2010, la part des terres arables dédiées aux cultures principalement annuelles (céréales, tabac, betteraves, jachères, prairies temporaires, etc.) est de 70,6 % ; cette part s'est infléchie faiblement au cours de la dernière décennie ;
- dans la plaine, la SAU est dominée par les productions végétales, principalement par la culture de maïs, au détriment des surfaces prairiales. Le maintien des éléments (boisements, bosquets, haies, ripisylves associées aux cours d'eau) qui contribuent à la fonctionnalité de la trame verte est essentiel ;
- le vignoble est un élément fort du paysage en piémont, est marqué par la disparition de certains éléments du paysage tels que les arbres isolés et les vergers ;
- dans le massif vosgien, l'agriculture contribue à la qualité paysagère des secteurs de chaume, tout en préservant la diversité biologique. Le maintien d'espaces ouverts peut être menacé par la déprise agricole et le boisement spontané des terres. Dans de nombreux secteurs, les actions conduites pour le maintien d'une activité agricole ont été fructueuses ;
- les surfaces en herbe, se sont stabilisées depuis les années 90, et représentent 24,2 % de la surface agricole utilisée en 2012 ; elles se situent principalement dans le massif vosgien, en Alsace Bossue, dans le Sundgau et les zones d'expansion des cours d'eau en plaine ;
- les aménagements fonciers et la gestion par îlots de culture ont transformé sensiblement les conditions de survie de la petite faune. La réduction des espaces dédiés aux infrastructures linéaires de desserte (chemins, talus, haies, fossés) ou de structuration du paysage agraire a réduit sensiblement le réseau d'abri et de mobilité des espèces qui maillait les territoires agricoles. Désormais, il convient d'adopter des modalités favorables aux espèces dans les ensembles de monocultures. De nombreuses expériences montrent la voie et orientent les actions nouvelles vers : l'implantation de corridors de ruptures au sein des blocs les plus pénalisants pour les continuités écologiques, des réductions d'intrants ou traitements sur les bordures intérieures des champs, des gestions différenciées de bordures de champs qui renforcent et pérennisent les réseaux fixes d'articulation du paysage agraire.

En Alsace, le maintien d'une filière d'élevage ou herbagère est déterminante pour la préservation d'une grande partie des continuités liées au milieu prairial (humide à sec) mais aussi boisées (haies, bosquets, ripisylves). Des mesures pour mieux intégrer la protection de l'environnement dans les pratiques agricoles ont été développées, à travers la PAC complétée par des mesures agri environnementales, la conversion en agriculture biologique, la mise en place de cultures favorables au Grand Hamster et la petite faune de plaine.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 49 12/01/2015 09:39

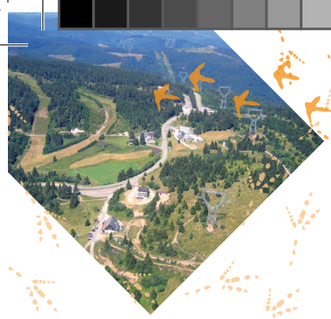

Des démarches aux effets positifs à poursuivre :

- amélioration générale des pratiques par le biais de la PAC (mise en œuvre de bandes enherbées le long des cours d'eau) et la directive Nitrates ;
- développement d'opérations collectives de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité (massif vosgien, zones humides) ;
- diversification des assolements Développement de l'agriculture biologique ;
- évolution des pratiques plus économe en intrants ;
- des démarches territorialisées co-construites avec les acteurs du territoire et les agriculteurs : GERPLAN, coulées d'eaux boueuses.

La profession agricole est toujours restée active pour rechercher cette nouvelle compatibilité entre les systèmes de production actuels et une biodiversité restaurée. Le plan d'action explicite les pistes privilégiées pour les 6 années à venir.

2·2·6 LA FILIÈRE DE LA FORÊT ET DU BOIS

Avec une surface qui couvre 38 % du territoire régional, la forêt représente une richesse naturelle et économique primordiale pour l'Alsace.

Elle se caractérise par une répartition atypique de la propriété foncière, puisque près de 75 % des forêts sont publiques :

- globalement, la couverture forestière reste stable, mais elle régresse en plaine et piémont. 87 ha ont disparu en moyenne par an entre 2002 et 2009) en plaine et sur le piémont alsacien, soit une augmentation de 45 % du rythme de disparition forestière par rapport à la période 1990-2004. L'occupation du sol après défrichement est affectée essentiellement à l'urbanisation (67 %), au vignoble (16 %), à l'agriculture (11 %) et aux carrières ou Gravières (6 %). Ces défrichements concernent principalement les petits boisements ;
- la forêt alsacienne est diversifiée avec 40 espèces forestières différentes. Elle se répartit principalement en zone de montagne, mais également en plaine où d'important massifs qui jouent un rôle majeur au titre de la trame verte. Un patrimoine sylvicole écologiquement remarquable (27 % de la forêt alsacienne sont situés en zone Natura 2000 et 2/3 des captages d'eau alsaciens sont situés en forêt).

Les massifs forestiers de plaine jouent un rôle social particulièrement important. Les pressions auxquelles ils sont soumis (pressions urbaines sur la forêt de la Harth ou de Haguenau, déconnexion du Rhin avec les forêts alluviales, morcellement par les infrastructures) conduisent également à un appauvrissement de leur diversité biologique et leur qualité paysagère.

La filière bois emploie près de 20 000 personnes et représente 10 % de l'industrie du sciage national (pour 4 % du volume de bois sur pied et 2 % de la surface forestière).

Toutes les forêts publiques disposent d'un document de gestion appelé « aménagement forestier ». Les forêts privées de plus de 25 ha disposent aussi d'un plan de gestion forestier. De plus, les trois quarts des surfaces forestières sont éco-certifiées. L'Alsace est au premier rang en la matière à l'échelle du territoire national.

La gestion de la forêt intègre les différents enjeux du territoire parmi lesquels des enjeux de biodiversité spécifiques, tels que le maintien d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots ou arbres) et d'habitats associés à certaines espèces d'intérêt patrimonial.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 50 12/01/2015 09:39

D'après les indicateurs régionaux de l'environnement, 16,1 % de la surface forestière publique est constituée de peuplements irréguliers en 2012, ce qui constitue une progression significative en 10 ans avec une évolution de 11,5 % à 16,1 %. De plus, 4,3 % des forêts publiques sont à enjeu principal environnemental.

La fonctionnalité écologique s'apprécie aussi à travers les interactions entre espèces et entre milieux et espèces. Ainsi un autre enjeu majeur du maintien du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et de leur capacité de renouvellement naturel est le maintien ou la restauration de l'équilibre faune/flore.

2·2·7 LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION

D'autres activités économiques interagissent également avec la trame verte et bleue, notamment les nombreuses carrières et Gravières de la plaine rhénane et des débouchés des vallées vosgiennes.

Il existe actuellement 129 sites d'extraction en Alsace dont 84 sont des Gravières généralement exploitées en eau et 45 sont des carrières dites « sèches ». Plus de 80 sites ponctuent l'espace agricole et naturel de la plaine alsacienne rendant les pressions multiples[22].

Gravières dans la bande rhénane (Marckolsheim/Hirtzfelden).

Les schémas des carrières du Bas-Rhin et du Haut-Rhin révisés en 2011 et adoptés en 2012 prévoient et tiennent compte des éléments suivants :

- bien que la ressource alluviale soit considérable, les sites facilement exploitables tendent à s'amenuiser. L'un des enjeux des schémas départementaux des carrières est donc une meilleure gestion de cette ressource non renouvelable.
- la préservation des milieux naturels (notamment en limitant la consommation d'espaces inventoriés) constitue aussi un enjeu important des schémas départementaux des carrières plus particulièrement pour les sites localisés dans la bande rhénane.
- l'extension ou la création de nouvelles carrières ou Gravières entraîne chaque année l'artificialisation de 20 ha environ au détriment des surfaces agricoles et des espaces naturels.

Actuellement, 37,7 % de carrières de roches massives sont en zones « à enjeu environnemental fort » et 21,2 % en zones « à enjeu environnemental majeur ». 15,5 % des Gravières sont en zones « à enjeu environnemental fort », 82,1 % en zones « à enjeu environnemental majeur ». Les sites les plus sensibles se situent le long de la bande rhénane et dans le Ried.

22) ECOLOR - DREAL Alsace (2011) Le Réaménagement des carrières d'Alsace - Identification et hiérarchisation des enjeux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 51 12/01/2015 09:39

2·2·8 LE TOURISME ET LES LOISIRS

Aux enjeux socio-économiques sont également associées les fonctions de cadre de vie et de loisirs attachées à la trame verte et bleue. Elles amènent à la réflexion et à la prise en compte d'une dimension plus sociale du paysage et du patrimoine naturel : celle d'une certaine préoccupation de la société vis-à-vis de ce qui l'environne, son cadre de vie du quotidien.

L'Alsace est une région très attractive d'un point de vue touristique et de loisirs. En effet, le territoire alsacien attire plus d'une dizaine de millions de touristes chaque année notamment pour ses châteaux forts, ses vignobles (la route des vins), ses villages fleuris, la richesse du patrimoine urbain, ses nombreux musées, mais aussi pour la diversité de son patrimoine naturel et de ses paysages, des bords du Rhin au massif vosgien.

Grâce aux Vosges et aux nombreuses activités que ce massif réserve, l'Alsace a su développer et mise encore aujourd'hui sur un « tourisme vert » avec : les randonnées pédestres, en VTT, à cheval. Un réseau dense de sentiers balisés permet de découvrir les différentes facettes du massif vosgien. Des lacs et des stations de ski complètent l'offre touristique à destination de tous les publics.

La montagne vosgienne et les parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord, avec des superficies respectivement de 255 800 ha et 161 370 ha sont identifiés comme des espaces de nature de proximité, de pratiques de loisirs et de trame verte pour l'ensemble de la population alsacienne, et notamment les populations urbaines de plaine.

La partie alsacienne des Vosges constitue donc à la fois le cadre de vie d'une partie de la population régionale et le poumon vert pour le reste des habitants l'Alsace.

Station de ski du Lac Blanc.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 52 12/01/2015 09:39

La multiplicité des loisirs renseigne sur le niveau d'attractivité de l'Alsace et en particulier du massif. Ce niveau est fort à très fort dans les Vosges du Sud, avec une forte attache au niveau des parties sommitales et des hautes-chaumes (cols, sommets emblématiques, stations de ski, fermes-auberges, sites de mémoires militaires, sites d'escalade, lacs de montagne, etc.).

La façade Est des contreforts du massif est moins densément occupée par les loisirs, mais elle est marquée par des sites touristiques et historiques majeurs, comme les châteaux et les ruines de châteaux qui dominent la plaine. Les sites d'escalade sont également bien présents et l'ensemble profite de l'écrin de la trame verte.

Ruines de château sur le piémont.

La densité de sentiers pédestres est forte du Nord au Sud de la partie alsacienne des Vosges ainsi que dans le Jura Alsacien. Quelques espaces forestiers sont dépourvus d'itinéraires du fait, soit de la très forte sensibilité des milieux (secteurs protégés) et des difficultés d'accès (pentes, éboulis, tourbières), soit de l'absence d'intérêt paysager, naturel et culturel.

Dans les Vosges du Sud, le passage de la Route des Crêtes constitue à la fois un support de valorisation et de découverte privilégié de la partie sommitale et un axe de fréquentation très important. La maîtrise de la circulation sur cette voie et de la fréquentation des milieux et sites sensibles représentent un enjeu majeur sur le plan environnemental et économique.

La trame verte est le support de la plupart de ces activités qu'elles soient en milieu ouvert ou en milieu forestier. Le développement récent des parcs « d'arbres en arbres » en sont une parfaite illustration avec l'utilisation de milieux boisés.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 53 12/01/2015 09:39

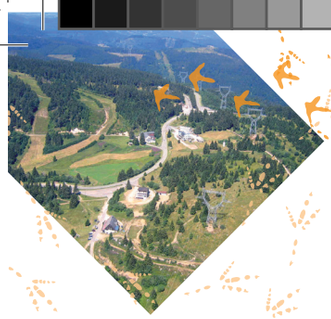

Les projets à vocation touristique sont surtout cantonnés à l'unité naturelle et paysagère de la zone sommitale des Hautes Vosges qui demeure très sensible en termes de pression d'aménagement et de fréquentation touristique et de loisirs. En témoigne la présence de l'essentiel des sites touristiques majeurs du massif (stations de ski, cols et sommets, etc.) sur le noyau des Hautes-Vosges haut-rhinoises.

La plaine d'Alsace[23] de par sa diversité de paysages, sa topographie, son attractivité économique et touristique a permis le développement de nombreuses activités de loisirs et de récréation.
Certaines activités profitent de la trame verte actuelle, d'autres peuvent en produire ou en générer à plus ou moins long terme dans le but notamment d'améliorer leur insertion dans le paysage et d'augmenter leur attractivité.

Ces activités se traduisent dans l'espace sous deux formes bien distinctes :
- linéaire (pistes cyclables, sentiers de randonnée, parcours nautiques, routes touristiques et thématiques d'Alsace, etc.) ;
- ponctuelle (parcs de loisirs, botaniques et zoologiques, bases de loisirs ou nautiques, golfs, étangs de pêche, campings, etc.).

Plus de 1 300 kilomètres de pistes cyclables parcourent la plaine d'Alsace du Nord au Sud et du piémont aux bords du Rhin, les grandes régions agricoles (Kochersberg, Outre-Forêt et Hardt notamment) et l'Alsace Bossue étant traversées par un plus faible réseau.

Bien moins importants que dans le massif vosgien, les sentiers pédestres représentent toutefois plus de 1 820 km en plaine alsacienne. Le réseau est très dense dans le Sundgau et au Sud de Mulhouse, dans le piémont viticole et les débouchés de vallées.

Les parcours nautiques sont attachés aux principaux cours d'eau traversant la plaine, ce qui représente environ 875 kilomètres. Le potentiel en trame verte le long de ces parcours (ripisylves, berges et terrains limitrophes aux cours d'eau) est tout autant quantitatif que qualitatif.

Une dizaine de routes touristiques et thématiques véhicule une forte image des principales richesses paysagères, historiques et culturelles de l'Alsace (Route du Rhin, Route des Potiers et des Villages Pittoresques, Circuit des Vosges du Nord, Route des Vins, Circuit touristique franco-allemand, À travers les Vosges Moyennes, Route Verte, Routes de la Carpe Frite, Route Romane). Pour satisfaire pleinement cette image, les abords de ces itinéraires doivent répondre à un souci et des objectifs de qualité, notamment en trame verte.

Parallèlement à ces activités, la plaine d'Alsace accueille plusieurs dizaines de sites touristiques et de loisirs.

On compte ainsi :
- des bases nautiques associées aux principaux cours d'eau et canaux ;
- des bases de loisirs principalement dans l'unité des bords du Rhin sur d'anciens sites d'extraction en eau, parcs de loisirs et de découverte (parcs zoologiques, jardins bo-taniques, parcs ludo-sportifs, parcs d'attractions) ;
- des golfs, campings[24].

23) ECOSCOP (2002) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie et schéma directeur de la Trame verte de la plaine d'Alsace.
24) ECOSCOP (2002) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie et schéma directeur de la Trame verte de la plaine d'Alsace.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 54 12/01/2015 09:39

Camping de Schoenau (Bande Rhénane).

Compte tenu de leur implantation (principalement en zones urbaines ou à proximité, en zone agricole) et de leurs fonctions récréatives, de loisirs et de détente, ces sites méritent de s'inscrire dans un environnement de qualité composé d'éléments de trame verte.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 55 12/01/2015 09:39

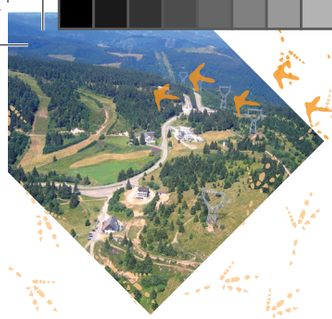

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 56 12/01/2015 09:39

3 IDENTIFICATION DES **RÉSERVOIRS** de biodiversité et des corridors en Alsace

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 57 12/01/2015 09:39

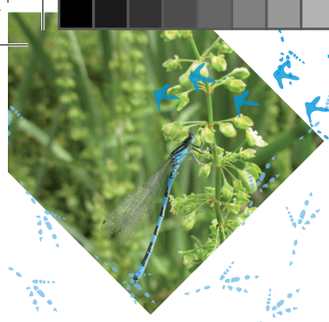

3.1 MÉTHODES DE TRAVAIL

Comme les orientations nationales le prévoient, l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors est effectuée par grands types de milieux naturels (les sous-trames), en tenant compte par ailleurs des besoins des espèces reconnues comme étant les plus sensibles à la fragmentation.

Les continuités écologiques identifiées sont hiérarchisées selon leur importance dans le contexte national, transfrontalier et régional, afin de répondre aux critères de cohérence nationale.

3·1·1 LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES D'ANALYSE

Les continuités écologiques se déclinent aux trois échelles suivantes :

- **plan national et transfrontalier :** il s'agit des continuités régionales qui contribuent aux échanges majeurs et qui se poursuivent au-delà des limites de la région. L'objectif est d'obtenir une cohérence entre les différents SRCE du territoire français et avec les trames vertes et bleues des pays voisins. La représentation cartographique est faite sous la forme d'une enveloppe indicative qui englobe les grandes entités naturelles ;
- **plan régional :** continuités qui assurent une cohérence écologique à l'échelle de l'Alsace. Il s'agit de corridors tracés de façon indicative entre réservoirs de biodiversité (principes de connexion) ;
- **plan local :** déclinaison à l'échelle du territoire lors de la mise en oeuvre du SRCE et de sa prise en compte dans les documents de planification (SCoT, PLU, schémas départementaux, etc.). Il s'agit de corridors à vocation opérationnelle qui seront tracés de façon précise, mais qui ne figurent pas dans le SRCE aujourd'hui.

Le SRCE analyse et définit les continuités écologiques à petite échelle : niveau national et transfrontalier niveau régional.

Le travail à grande échelle se décline au niveau local : celui-ci est réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE, à travers la planification locale et les projets d'aménagement.

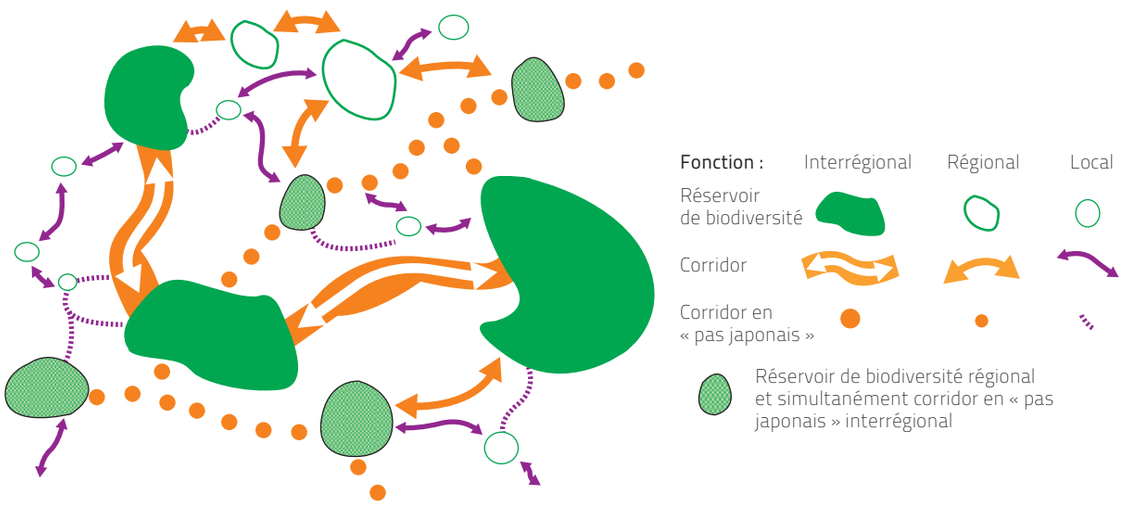

Figure 2 : les différentes échelles des réseaux écologiques (source : Cemagref, d'après Riechen et al., 2004).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 58 12/01/2015 09:39

Conformément aux orientations nationales, l'échelle de définition, d'analyse et de représentation générale des cartes est le 1/100 000ème. Cette échelle est retenue pour les cartes suivantes :

- **Tome 2, carte d'orientation n°2 :** Éléments constitutifs de la trame verte et bleue du SRCE ;
- **Tome 2, carte d'orientation n°3 :** Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la trame verte et bleue du SRCE ;
- **Tome 2, carte d'information n°5 :** Éléments constitutifs de la trame verte et bleue du SRCE, par sous-trames (types de milieux) ;
- **Tome 2, carte d'information n°8 :** Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures ;
- **Tome 2, carte d'information n°9 :** Points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation ;
- **Tome 2, carte d'information n°11 :** Le Grand Tétras et les sous-trames des « vieux bois » et des milieux forestiers ;
- **Tome 2, carte d'information n°12 :** Le Crapaud vert et les sous-trames des milieux aquatiques et des milieux anthropisés ;
- **Tome 2, carte d'information n°13 :** Le Lézard vert et la sous-trame des milieux ouverts secs ;
- **Tome 2, carte d'information n°14 :** Le Castor et la sous-trame des milieux alluviaux (notamment, ceux associés aux espaces de mobilité des cours d'eau) ;
- **Tome 2, carte d'information n°15 :** Les azurés (Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe) et la sous-trame des milieux ouverts humides ;
- **Tome 2, carte d'information n°16 :** Le Grand Hamster et la sous-trame des cultures annuelles.

Les autres cartes du SRCE sont représentées à l'échelle du 1/480 000ème (vues générales synthétiques de l'ensemble de l'Alsace, au format A3) :

- **Tome 2, carte d'actions volontaires n°4 :** Actions-clés du plan d'action du SRCE ;
- **Tome 2, carte d'information n°6 :** Trame bleue du SRCE ;
- **Tome 2, carte d'information n°7 :** Éléments de fragmentation du SRCE ;
- **Tome 2, carte d'information n°10 :** Unités naturelles et paysagères.

3·1·2 LES SOUS-TRAMES

Chaque type de milieu naturel (ou sous-trame) abrite des espèces spécialisées qui lui sont propres, aux côtés d'espèces plus généralistes qui vivent dans une gamme plus étendue de milieux. Pour les espèces spécialisées, il est important que les corridors soient tracés entre milieux similaires, puisque ces espèces leurs sont strictement inféodées : d'une zone humide à l'autre, d'une forêt à l'autre, etc. C'est la raison pour laquelle l'identification des réservoirs de biodiversité et le tracé des corridors écologiques doit se faire par sous-trames de milieux naturels et qu'il convient de délimiter celles-ci.

On entend par sous-trame les grands types de milieux naturels ou semi-naturels qui forment le support du réseau écologique global, la trame verte et bleue, comme l'illustre le schéma suivant :

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 59 12/01/2015 09:39

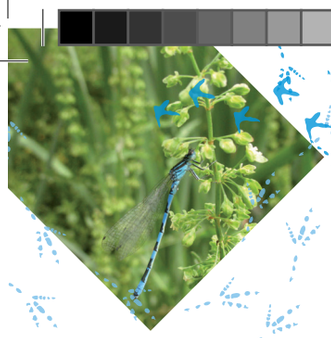

Exemple de trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (source : Cemagref)

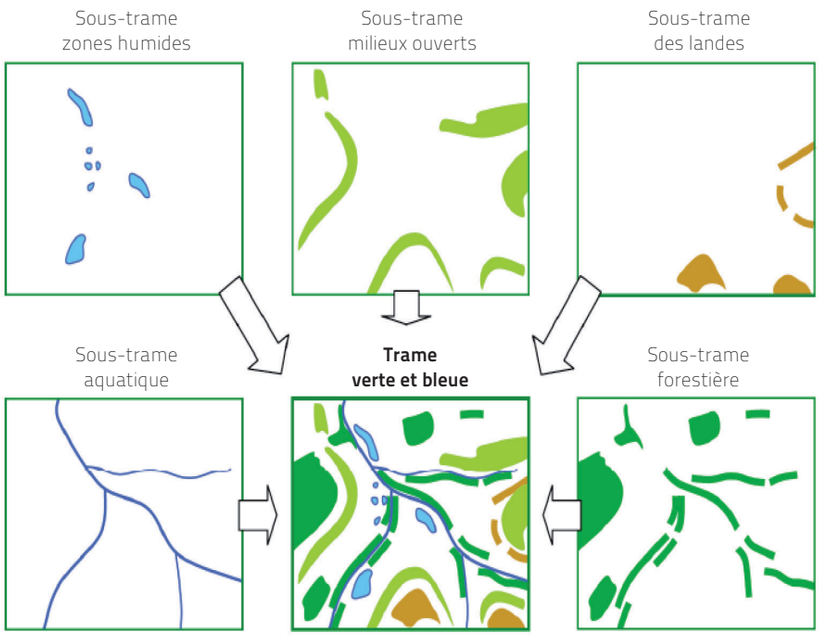

Définition des sous-trames

« Il s'agit, sur un territoire donné, de l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide, pelouse calcicole, ...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors, et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant. » (COMOP, 2010).

Les orientations nationales préconisent de retenir a minima 4 sous-trames : les milieux humides, les milieux forestiers, les milieux ouverts et les milieux aquatiques.

Au regard des enjeux régionaux et des espèces retenues[25], le découpage en sous-trame peut être plus précis. En Alsace, le choix a été fait d'ajouter la catégorie « milieux agricoles et anthropisés » et d'affiner la caractérisation des sous-trames. Le total final est de 11 sous-trames, correspondant à 5 grands types de milieux naturels (**annexe d'information n°1** de ce tome). Les sous-trames retenues sont les suivantes :

1- Milieux aquatiques

- sous-trame des cours d'eaux, canaux et plans d'eau ;
- sous-trame des espaces de mobilité des cours d'eau (portion de cours d'eau présentant des fuseaux de mobilité avérés ou potentiels).

2- Milieux humides

- sous-trame des forêts alluviales et boisements humides
- sous-trame des milieux ouverts humides

3- Milieux forestiers

- sous-trame des forêts non humides
- sous-trame des vieux-bois

25) Espèces sensibles à la fragmentation, dont la liste a été arrêtée par décret. Cf. annexe 2 du présent rapport.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 60 12/01/2015 09:39

4- Milieux ouverts non humides (à couvert permanent)
- sous-trame des prairies mésophiles
- sous-trame des vergers et prés-vergers
- sous-trame des milieux ouverts secs

5- Milieux agricoles et anthropisés
- sous-trame des cultures annuelles et les vignes
- sous-trame des milieux anthropisés et semi-naturels

Les sous-trames peuvent être cartographiées sur la base de quatre sources principales :
- la BD OCS CIGAL 2008 : pour tous les types de milieux ;
- la BD CARTHAGE 2006 : pour les cours d'eau, canaux et plans d'eau ;
- la BD OCS CIGAL Zones à dominante humide 2008 : pour les milieux humides ;
- des données complémentaires spécifiques : notamment pour les milieux plus spécialisés, comme les vieux bois, les vergers ou les milieux ouverts secs.

Les sous-trames constituent le support des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques **(tome 2, carte d'information n°5)**.
Les périmètres de certaines sous-trames particulières sont mal documentés à ce jour. C'est le cas des sous-trames associées au réseau de vieux bois, aux milieux secs et aux vergers. Leur cartographie s'est basée sur les données d'occupation du sol CIGAL (2008) et sur des données spécifiques (inventaire Natura 2000, données ONF, etc.), dont les niveaux de précision et de connaissance sont variables. Les superficies de ces sous-trames semblent sous-estimées par rapport à la réalité. Par ailleurs, la sous-trame des milieux humides a été cartographiée d'après la base de données des Zones à Dominante Humide (2008), qui constitue un cadre général d'inventaire des zones humides, mais qui ne correspond pas à un inventaire exhaustif d'une part et à portée réglementaire d'autre part.

3·1·3 MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Sur la base des sous-trames, la méthode s'appuie sur une compilation des éléments suivants :
- les zonages réglementaires, d'inventaire, de labellisation ou bénéficiant d'une gestion particulière, qui traduisent une richesse biologique particulière ;
- la prise en compte d'autres espaces naturels pouvant jouer un rôle dans la trame verte et bleue du fait de leur richesse en espèces ordinaires, de leur naturalité, de leur perméabilité ou de leur bonne fonctionnalité ;
- les données de localisation des espèces sensibles à la fragmentation (voir chapitre 3.1.5).

Certains périmètres sont systématiquement intégrés dans les réservoirs, d'autres le sont au cas par cas selon les critères explicités ci-dessous.
L'intégration a été systématique pour les sites suivants :
- périmètres de protection forte, qu'ils soient actuels ou en prévision de classement, conformément aux orientations nationales[26] ; les périmètres sont connus avec précision et ils correspondent aux arrêtés de classement ;
- périmètres où des enjeux ont été identifiés dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP). Les deux niveaux de SCAP suivants ont été pris en compte :
  - les « noyaux 1 » : sites ponctuels, circonscrits à l'unité d'habitat minimal pour les espèces déterminantes de la SCAP (ruisseaux à écrevisses, pelouses sèches à papillons, etc.) ;
  - les « noyaux 2 » : sites également définis à partir d'une unité d'habitat clairement identifiable, mais de surface plus conséquente ;

À ce stade, il s'agit d'enveloppes indicatives, à préciser et à adapter à l'échelle locale.

26) Les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'Article L. 211-14 sont à intégrer à la trame verte et bleue. Toutefois, l'échelle cartographique ne permet pas leur représentation dans le SRCE.

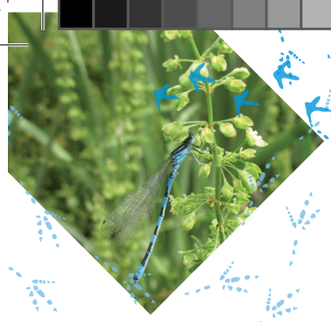

L'intégration au cas par cas s'est faite pour les sites répondant à au moins 2 des 3 critères suivants :

- appartenance à un zonage qu'il soit de contractualisation (Natura 2000), d'inventaire (ZNIEFF actualisées, zones humides remarquables), à un périmètre SCAP autre que les noyaux 1 et 2 (sites de grande superficie aux limites peu précises) ou bénéficiant d'une gestion patrimoniale (Espaces Naturels Sensibles, sites du Conservatoire des Sites Alsaciens, etc.) ;
- entité naturelle homogène (ensemble fonctionnel sans discontinuité) accueillant une importante biodiversité : exemple des grands massifs forestiers de plaine. *Les périmètres ont été délimités par interprétation visuelle sur la base des sous-trames et des orthophotoplans à une échelle d'analyse du 1/100000ème* ;
- espace estimé important pour le maintien de populations d'espèces sensibles à la fragmentation (cf. chapitre 3.1.5). *L'analyse a porté sur des données de localisation précise (géolocalisation exacte) ou à l'échelle d'un carré de 1 km x 1 km. Ne sont retenus que les noyaux de population avérés pour une espèce donnée (plus d'une observation confirmée sur le site), associé à la présence d'un habitat favorable à l'espèce.*

En dehors des périmètres Natura 2000, validés et connus avec précision, il s'agit d'enveloppes indicatives, à préciser et à adapter à l'échelle locale.

Dans le but que les réservoirs de biodiversité constituent des unités spatiales véritablement fonctionnelles, les enveloppes retenues dans le SRCE sont parfois plus larges que les strictes périmètres réglementaires ou d'inventaire, si ceux-ci s'insèrent dans des ensembles naturels plus vastes. A titre d'exemple, pour les forêts de plaine, c'est bien l'ensemble du boisement qui participe à la fonctionnalité du milieu, au-delà d'un zonage d'inventaire ou autre, défini selon ses propres logiques. C'est pourquoi, les réservoirs de biodiversité s'étendent parfois au-delà des limites des autres zonages existants (cf cartes d'information 8 et 9 du tome 2).

Pour le massif vosgien, la même méthode d'identification des réservoirs de biodiversité (intégration systématique ou au cas par cas, selon les situations) a été utilisée, bien que l'occupation du sol soit dominée par la forêt. Sur la base de cette caractéristique marquante, la totalité de la surface aurait pu être considérée comme un réservoir de biodiversité d'un seul tenant, bénéficiant d'une forte perméabilité en général pour une grande partie des espèces. Une analyse plus détaillée fait cependant apparaître une hétérogénéité dans ce vaste ensemble, due respectivement à : une homogénéisation plus ou moins forte selon les objectifs de production, à une pression agricole plus affirmée dans certains secteurs herbagers, à des aménagements touristiques et surtout à des discontinuités liées aux infrastructures les plus fragmentantes et aux vallées les plus urbanisées, etc. Aussi, l'application de la même méthode que dans le reste de la région a paru la plus adaptée pour identifier les secteurs représentant des réservoirs de biodiversité constitutifs de la trame verte et bleue. Pour l'intégration au cas par cas, la rubrique « entités naturelles homogènes » (cf. plus haut) est principalement représentée par les peuplements de vieux bois en zone forestière.

Pour les cours d'eau, qui peuvent être à la fois réservoir et corridor, se reporter au chapitre 3.1.7.

Zonages (réglementaires, d'inventaire et de sites à gestion particulière) pris en compte pour la définition des réservoirs

Intégration systématique	Intégration au cas par cas
Réserves naturelles (nationales et régionales) et projets de création	ZNIEFF de type 1 actualisées au 01/01/2013 (2)
Réserves biologiques forestières et projets de création	Arrêtés de Protection de la Flore
Arrêtés de protection de biotope	Site RAMSAR transfrontalier « Rhin supérieur/Oberrhein »
Périmètres SCAP (2 niveaux : noyau 1/noyau 2)	Périmètres SCAP (enveloppes) (3)
Sites classés (pour le milieu naturel)	Espaces Naturels Sensibles des Départements
Forêts de protection et projets de création	Sites à gestion conservatoire du Conservatoire des Sites Alsaciens (4)
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	Arrêtés de Protection de la Flore
Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de Natura 2000 (1)	Zones humides remarquables du SDAGE (inventaires zones humides remarquables des Départements) (5)

(1) L'ensemble des ZSC a été repris, à l'exception de quelques linéaires de cours d'eau qui sont repris dans les corridors écologiques, ainsi que l'ensemble des ZPS, à l'exception de certaines zones agricoles de plaine (cultures spécialisées de plaine).
(2) Les ZNIEFF actualisées sont reprises dans les réservoirs de biodiversité dans la mesure où elles accueillent des populations d'espèces sensibles à la fragmentation ou s'il s'agit de milieux très spécifiques.
(3) Les périmètres des enveloppes à enjeux SCAP ont été précisés grâce aux données récentes les plus pertinentes, notamment les travaux d'actualisation des ZNIEFF, associées aux filtres « habitats des espèces » et « occupation du sol ».
(4) Sont intégrés les sites d'une superficie cartographiable à l'échelle du 1/100000ème, qui sont contigus à d'autres réservoirs de biodiversité ou qui accueillent des populations d'espèces sensibles à la fragmentation.
(5) Les zones humides remarquables (inventaires des Départements) ont toutes été retenues. Celles de très petite superficie ne sont pas visibles compte tenu de l'échelle retenue (1/100000ème).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 62 12/01/2015 09:39

À titre d'information, les cartes 8 et 9 figurent, au sein des réservoirs de biodiversité, les enveloppes des sites Natura 2000 et les périmètres de protection suivants : réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques forestières, forêts de protection, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, Sites classés (pour le milieu naturel) ainsi que les projets de protection.

Cas spécifique du Crapaud vert

Pour le Crapaud vert, les réservoirs de biodiversité correspondent à l'enveloppe de délimitation des ZNIEFF de type 1 relatives à cette espèce (conformément à l'avis du CRSPN en date du 2 décembre 2011). Le Crapaud vert est un amphibien à comportement pionnier qui possède une forte capacité de colonisation. En l'absence de dynamique fluviale naturelle (qui garantit le renouvellement permanent des milieux pionniers), l'espèce trouve refuge dans les milieux secondaires que sont les gravières en exploitation et les zones agricoles périphériques, ou bien dans d'autres milieux anthropisés (bassin potassique) et certaines zones périurbaines. Les réservoirs de biodiversité sont définis à partir de données de présence n'excédant pas 10 ans et concernent les sites de reproduction, ainsi que l'ensemble des habitats favorables situés dans un rayon de 2 km autour du site de reproduction (distance moyenne de dispersion de l'espèce), en tenant compte des éléments de fragmentation et des limites physiques. Dans cette enveloppe sont exclus les habitats défavorables : milieux forestiers, surfaces en eau profonde, zones urbanisées.

3·1·4 MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les orientations nationales permettent à chaque région de choisir la méthode la mieux adaptée, parmi les trois couramment utilisées :

- l'interprétation visuelle : les corridors potentiels sont tracés par photo-interprétation à partir de photographies aériennes et/ou de cartes d'occupation du sol. Les tracés sont choisis selon le chemin le plus direct entre deux milieux naturels proches appartenant à une même sous-trame, en modulant le tracé en fonction de l'occupation du sol ;
- l'analyse des distances entre les réservoirs de biodiversité appartenant à une même sous-trame : cette analyse est basée sur l'utilisation d'outils SIG permettant, pour le même type de milieu, de tracer, en auréoles concentriques et avec un dégradé de couleurs autour de chaque réservoir de biodiversité, des cercles, permettant de visualiser les distances qui les séparent (méthode dite « dilation-érosion ») ; L'épaisseur des zones tampons correspondent généralement aux distances de dispersion d'espèces cibles ;
- l'analyse de la perméabilité des milieux vis-à-vis des déplacements de groupes d'espèces cibles et le calcul des continuum pour chaque type de milieux.

Méthode retenue en Alsace

En Alsace, la méthode principalement utilisée est celle d'une interprétation visuelle des ensembles constitués par les sous-trames, complétée par une analyse des distances entre les réservoirs de biodiversité. Celle-ci s'est faite grâce à la méthode de dilatation-érosion. La méthode d'analyse de la perméabilité des milieux a été ponctuellement utilisée pour certaines espèces.

Les **corridors écologiques d'importance nationale et inter-régionale** concernent les grands axes qui dépassent les limites régionales. Leur identification en Alsace repose sur :

- la reprise des descriptions des continuités écologiques d'importance nationale définies par le groupe de travail national chargé de la cohérence de la trame verte et bleue à l 'échelle du pays (MEDDTL/DGALN/DEB/SDEN/EN1, novembre 2011) ;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 63 12/01/2015 09:39

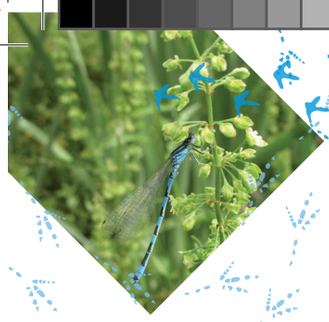

- la reprise des enjeux interrégionaux majeurs pour les continuités écologiques par types de sous-trames, issus de la concertation interrégionale entre l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté ;
- l'actualisation au cas par cas des continuités écologiques d'importance inter-régionale et transfrontalière (Palatinat, Bade) issues du schéma régional de la trame verte et bleue de 2003-2009 (cf. annexe 6).

L'identification **des corridors écologiques d'importance régionale en plaine** repose sur :

- une analyse visuelle des sous-trames sur la base des orthophotoplans à une échelle d'analyse du 1/100 000ème ;
- l'analyse visuelle sur la base d'une localisation des noyaux de population d'espèces sensibles à la fragmentation et des orthophotoplans à une échelle d'analyse du 1/100 000ème ;
- la méthode de dilatation-érosion pour la sous-trame forestière, avec comme espèce de référence le Chat forestier (étude DREAL, 2010)[27] ;
- la reprise des corridors identifiés dans les SCOT, lorsque l'information est disponible ;
- l'actualisation au cas par cas des corridors identifiés dans le schéma régional de la trame verte et bleue de 2003-2009.

Dans tous les cas, il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur des éléments structurants existants. En cas d'absence, le tracé correspond à la distance la plus courte entre deux réservoirs. Le tracé des corridors est donc à préciser et à adapter à une échelle locale.

L'identification **des corridors écologiques d'importance régionale dans les massifs vosgien et jurassien**, laisse plus de marges de manœuvre qu'en plaine. Là où la couverture boisée est quasi continue, avec une perméabilité des milieux satisfaisante pour bon nombre d'espèces, les corridors écologiques correspondent à de larges fuseaux contrairement à la plaine, où les contraintes fonctionnelles sont souvent plus fortes et les espaces de circulation des espèces plus étroits. Les déplacements des espèces au sein de la matrice forestière sont beaucoup plus diffus, même si des axes de passages préférentiels peuvent être utilisés : réseau de forêts structurées et matures, lisières forestières de bonne qualité, situations topographiques particulières etc. Néanmoins, en l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de préciser ces déplacements sur les cartes. Il a été décidé de retenir les axes de passages préférentiels définis de la façon suivante :

- la reprise des axes identifiés dans le schéma régional de la trame verte et bleue de 2009 (zones non urbanisées entre les villages des vallées vosgiennes) ;
- l'étude au cas par cas des « zones de libre circulation du Cerf » dans les vallées vosgiennes (base de données du Réseau Ongulés Sauvages, ONCFS-FNC-FDC) ;
- les liaisons entre réservoirs de biodiversité pour le Grand Tétras, associées aux « forêts à haute valeur écologique » qui sont nécessaires à la conservation des populations inféodées à ces milieux spécifiques (le Grand Tétras étant une espèce parapluie[28]).

Types de corridors

Le choix des types de connexions à privilégier dépend des sous-trames concernées et des espèces qui y sont inféodées. Les corridors peuvent ainsi reposer sur :

- les cours d'eau, canaux et espaces associés ;
- les haies et structures bocagères ;
- les ourlets herbeux et les lisières forestières ;
- les îlots forestiers et les boisements linéaires ;
- les vergers extensifs en périphérie des villages ;
- les vallées et vallons humides et les continuités de zones humides ;
- des éléments discontinus, formant des « pas japonais » en milieu urbanisé.

27) DREAL Alsace (TARRAGO, 2010) - De la Trame verte et bleue alsacienne au Schéma régional de Cohérence Ecologique : analyse méthodologique et application à une espèce déterminante, le chat forestier d'Europe (Felis silvestris silvestris).
28) Voir glossaire.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 64 12/01/2015 09:39

Les bandes enherbées le long des cours d'eau jouent un rôle important dans les continuités écologiques, notamment aux abords des secteurs de grandes cultures. En l'absence de données précises sur leur répartition réelle, le choix a été fait de les intégrer à la sous-trame des milieux aquatiques. Celle-ci contribue ainsi à la fonctionnalité des corridors identifiés le long des principaux cours d'eau.
De la même façon, les digues des canaux, les talus de chemins de fer, supports d'une végétation herbacée, buissonneuse et arbustive, contribuent aux continuités écologiques, en particulier pour les espèces thermophiles (continuités nord/sud pour l'essentiel). Ils permettent, à leur façon, de garantir la présence de corridors écologiques au sein des secteurs de grandes cultures, mais aussi, au sein des zones urbaines (tome 1, annexe d'information n°9).

Largeur et fonctionnalité des corridors

La fonctionnalité d'un corridor dépend à la fois de ses dimensions (largeur, longueur) et de sa qualité.
Plus la structure du corridor est diversifiée, plus il est fonctionnel pour différents groupes d'espèces et plus il joue un rôle écologique important. La recherche d'un maximum d'hétérogénéité peut être un critère pour favoriser un maximum d'espèces, mais ne peut prendre en compte les spécificités de chaque espèce ou groupe d'espèces liées aux sous-trames considérées.

On peut considérer trois types de scénarii, avec des corridors offrant une largeur et une qualité croissantes, en fonction de la distance qui sépare les réservoirs biologiques à relier :

- la distance entre les deux habitats à relier est compatible avec les capacités de déplacement journalier de l'espèce ciblée : celle-ci peut alors parcourir la distance en un temps relativement court sans avoir besoin de se reposer. Le corridor n'a pas besoin d'être très large et de grande qualité, mais il doit être sûr ;
- la distance entre les deux habitats est plus grande, mais toujours compatible avec la capacité de dispersion de l'espèce ciblée : l'espèce ne peut la parcourir en une seule fois. Le corridor doit être de qualité et de largeur plus importantes, afin d'offrir des zones de repos, des refuges et des ressources alimentaires pour l'espèce ;
- la distance entre les deux milieux est plus importante que les capacités de dispersion de l'espèce ciblée : la qualité et la largeur du corridor doivent alors être grandes, afin de permettre la reproduction de l'espèce, sa croissance et fournir tous les éléments nécessaires à son cycle de vie ;
- dans certains cas, lorsque la continuité d'un corridor ne peut être assurée, la technique des « pas japonais » peut être adoptée (cf.chapitre 1.2).

Exemple de la variabilité de la taille des domaines vitaux chez quelques mammifères (OFEFP, 2001)

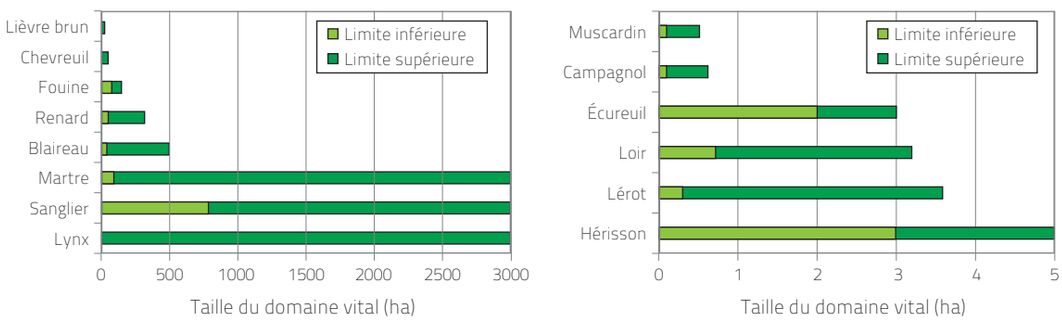

(Le domaine vital d'une espèce correspond à l'aire fréquentée par un individu pour accomplir ses activités normales d'alimentation, de reproduction, d'élevage et de repos. Sa taille varie en fonction des individus, du sexe, de l'âge ou encore de la qualité du milieu).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 65 12/01/2015 09:39

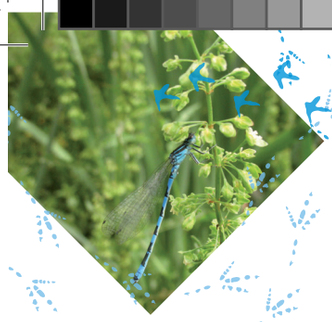

Exemple de la variabilité des distances de dispersion chez quelques espèces

Exemple de distance de dispersion de quelques petits et grands mammifères

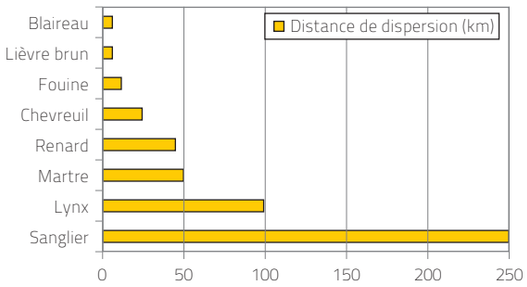

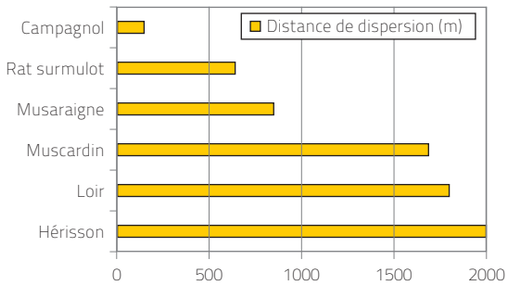

Distance de dispersion de reptiles

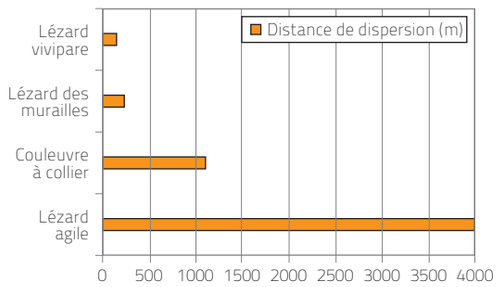

Distance de dispersion de batraciens

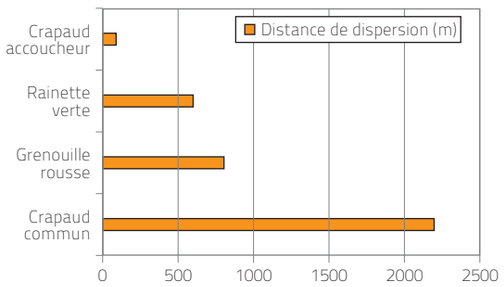

1. JONGMAN H.G. & KRISTIANSEN (2001) - Approches nationales et régionales pour les réseaux écologiques en Europe - Collection Sauvegarde de la Nature, Editions du Conseil de l'Europe
2. FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (QUIBLIER, 2007) - Les éléments de la recherche scientifique mobilisables pour la mise en œuvre des corridors écologiques. Choix des espèces cibles et identification des connaissances nécessaires
3. BENNETT G. (1991) - Vers un réseau écologique européen. Arnhem, Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement.
4. FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (QUIBLIER, 2007) - Les éléments de la recherche scientifique mobilisables pour la mise en œuvre des corridors écologiques. Choix des espèces cibles et identification des connaissances nécessaires
5. NOSS (1987) - Corridors in real landscapes. A reply to Simberloff and Cox. Conservation Biology
6. DREAL Franche-Comté (2008) - Proposition de cadrage méthodologique et sémantique pour la cartographie de continuités écologiques.

Les variations interspécifiques sont importantes. Des variations existent parfois entre individus d'une même espèce. Chez les poissons amphihalins, les déplacements peuvent atteindre plusieurs milliers de kilomètres. Sur les cartes, la largeur du corridor a été fixée arbitrairement de façon à le rendre visible à l'échelle de rendu du 1/100 000ème.

3·1·5 PRISE EN COMPTE DES ESPÈCES SENSIBLES À LA FRAGMENTATION

Certaines espèces animales doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du SRCE, au regard de leur sensibilité à la fragmentation des milieux naturels. Pour l'ensemble de ces espèces, la contribution du SRCE se fait à travers la prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques[29] qui leurs sont propres.

La trame verte et bleue nationale devra permettre à ces espèces d'assurer leurs capacités de libre adaptation, leur cycle de vie et une continuité écologique compatible avec leurs besoins d'échanges entre populations, de migrations, de déplacements, notamment en vue de reconquête territoriale et ce en réaction au changement climatique, ...

29) L'écologie des espèces et la prise en compte des fonctionnalités écologiques sont analysée dans les fiches de synthèse élaborées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (voir centre de ressource TVB).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 66 12/01/2015 09:39

L'objectif est de maintenir, voire de renforcer les populations de ces espèces, en particulier au niveau de leurs bastions à l'échelle nationale, et de rendre possible la dispersion d'individus dans ou entre ces bastions au sein d'une aire de répartition inter-régionale et de leurs fronts d'avancée.

Les 65 espèces sensibles à la fragmentation (cf. chapitre 2.1.4 et **annexe d'information n°2 de ce tome**) peuvent être classées en 3 catégories, en fonction de leur degré de rareté et de leur capacité de dispersion :

- les **espèces communes ou à large domaine vital**, inféodées au maillage global de milieux naturels ;
- les **espèces rares ou patrimoniales**, inféodées à des milieux particuliers (ex : forêts naturelles et Grand Tétras, tourbières et libellules boréo-alpines, pelouses sèches des collines sous-vosgiennes et Lézard vert, etc.);
- les **espèces rares ou patrimoniales**, inféodées à des milieux dynamiques spécifiques (ex : milieux humides pionniers et Crapaud vert, milieux agricoles et Grand Hamster, dynamique alluviale et Castor, milieux prairiaux traditionnels et Azurés des paluds ou de la sanguisorbe etc.).

Sur la base de ces 3 niveaux, la prise en compte des espèces de la trame verte et bleue s'est faite de la façon suivante :

- Pour les **espèces les plus menacées et les plus localisées géographiquement**, tous les noyaux de population sont considérés comme des réservoirs de biodiversité. Assez souvent, des périmètres d'inventaire, de protection ou bénéficiant d'une gestion particulière, sont déjà identifiés sur ces secteurs. Mais si ce n'est pas le cas, la présence de ces espèces justifie à elle seule la délimitation d'un réservoir de biodiversité. Les corridors reliant ces réservoirs sont tracés selon les mêmes principes que les corridors relatifs aux sous-trames de milieux naturels (cf. chapitre 3.1.4).
  Dans le cas du Grand Hamster, ne sont indiqués que les périmètres de présence de l'espèce. Au sein de ces périmètres, les noyaux de population sont mis en réseau, dans la mesure du possible, dans le cadre du plan d'action national (en fonction de la distance séparant les noyaux et de l'occupation du sol - type de milieux naturels et réseau fragmentant), via des corridors écologiques à préserver ou à remettre en bon état fonctionnel ;
- Pour les **espèces plus répandues mais à stations disséminées**, ne sont retenues comme réservoirs de biodiversité que les zones issues du croisement « qualité de l'habitat/présence de l'espèce ». De ce fait les zones de présence ponctuelles sont exclues. Pour ces espèces, les corridors sont tracés selon les mêmes principes que les corridors relatifs aux sous-trames de milieux naturels (cf. chapitre 3.1.4).

Dans ces deux premiers cas, la désignation d'un réservoir se fait uniquement si plusieurs observations de l'espèce visée existent sur le site.

- Pour les **espèces les plus communes, répandues sur le territoire alsacien**, il n'y a pas eu de prise en compte particulière. Elles ne justifient pas à elles seules la délimitation d'un réservoir de biodiversité ou de corridors écologiques spécifiques.
- Cette approche est également utilisée pour les espèces dont l'état des connaissances actuelles sur la répartition en Alsace ne permet pas de faire une analyse détaillée. Il s'agit du groupe des Orthoptères ou des espèces non localisées de façon précise (maille supérieure à 1 km x 1 km).

Le prise en compte des continuités piscicoles est assurée notamment à travers le classement des cours d'eau[30] et l'intégration au SRCE des réservoirs biologiques identifiés pour le milieu aquatique. Ceci concerne en particulier 17 espèces de poissons jugées sensibles à la fragmentation dans le bassin Rhin-Meuse[31].

Concernant les 3 espèces d'écrevisses (Écrevisses à pattes blanches, Écrevisses à pattes rouges et Écrevisses des torrents), la prise en compte de leurs besoins est assurée par l'intégration dans le SRCE de cours d'eau importants pour la biodiversité, incluant les zones de présence de ces espèces.

30) Cours d'eau classés au titre du 1° et 2° de l'article L.214-17 du code de l'environnement.
31) La liste détaillée est présentée en annexe n°2.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 67 12/01/2015 09:40

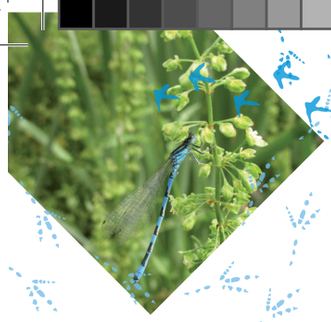

Prise en compte des espèces pour la constitution de la trame verte et bleue

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Intégration systématique des noyaux de population[32]	Approche « habitat et espèce »	Approche « par sous-trame »
AMPHIBIENS	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*	Localisé ou assez répandu, stations disséminées	X		
	Crapaud calamite	*Bufo calamita*	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Rainette verte	*Hyla arborea*	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Grenouille agile	*Rana dalmatina*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées	X	X	X
	Grenouille rousse	*Rana temporaria*	Répandu			X
	Triton crêté	*Triturus cristatus*	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Crapaud vert*	***Bufo viridis***	Très localisé	X		
	Coronelle lisse	*Coronella austriaca*	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	
REPTILES	Lézard des souches	*Lacerta agilis*	Répandu			X
	Lézard vert occidental*	***Lacerta bilineata***	Très localisé			
	Couleuvre à collier	*Natrix natrix*	Répandu			X
	Lézard vivipare	*Zootoca vivipara*	Localisé		X	
MAMMIFERES	**Castor d'Eurasie***	***Castor fiber***	Localisé	X		
	Cerf élaphe[33]	*Cervus elaphus*	Assez répandu (Vosges)			X
	Grand Hamster*	***Cricetus cricetus***	Très localisé	X		
	Chat forestier	*Felis silvestris*	Assez répandu		X	
	Loir gris	*Glis glis*	Répandu			X
	Lynx boréal	*Lynx lynx*	Localisé			X
	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*	Localisé	X		
	Muscardin	*Muscardinus avellanarius*	Répandu			X
	Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Assez répandu			X

* Espèces faisant l'objet d'une cartographie spécifique (cf. cartes d'information n° 11 à 16).

32) Dans le cas spécifique du Grand Hamster, ce sont les zones de présence qui ont été retenues.

33) Le Cerf élaphe est une espèce chassable, par conséquent, la gestion des populations est encadrée par les schémas départementaux cynégétiques. Par ailleurs, la régulation des populations est assurée dans le cadre de l'organisation de la chasse et plus particulièrement à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de chasse. En termes de déplacement et de continuité écologique le principal enjeu est lié aux franchissements des infrastructures les plus fragmentantes.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 68 12/01/2015 09:40

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Intégration systématique des noyaux de population[32]	Approche « habitat et espèce »	Approche « par sous-trame »
OISEAUX	Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*	Localisé	X		
	Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	Très localisé	X		
	Chouette chevêche	*Athene noctua*	Localisé			X
	Venturon montagnard	*Carduelis citrinella*	Très localisé	X		
	Cincle plongeur	*Cinclus cinclus*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées			X
	Pic mar	*Dendrocopos medius*	Répandu			X
	Chouette chevêchette	*Glaucidium passerinum*	Localisé	X		
	Pie-grièche grise	*Lanius excubitor*	Très localisé	X		
	Mésange boréale	*Parus montanus*	Répandu			X
	Pic cendré	*Picus canus*	Répandu			X
	Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	Répandu			X
	Grand Tétras*	***Tetrao urogallus***	Très localisé	X		
	Gélinotte des bois	*Tetrastes bonasia*	Localisé	X		
	Gobemouche à collier	*Ficedula albicollis*	Très localisé	X		
	Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*	Localisé		X	
	Hypolaïs ictérine	*Hippolais icterina*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Répandu			X
	Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*	Très localisé	X		
	Locustelle luscinioïde	*Locustella luscinioides*	Très localisé	X		

* Espèces faisant l'objet d'une cartographie spécifique (cf. cartes d'information n° 11 à 16).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 69 12/01/2015 09:40

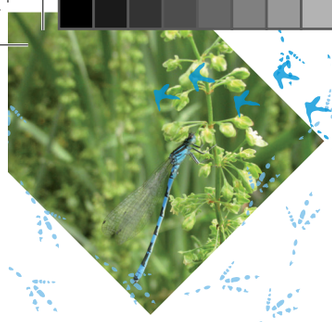

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Intégration systématique des noyaux de population[32]	Approche « habitat et espèce »	Approche « par sous-trame »
OISEAUX	Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	Localisé		X	
	Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Répandu			X
ODONATES	Caloptéryx vierge	*Calopteryx virgo virgo*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées			X
	Agrion à fer de lance	*Coenagrion hastulatum*	Très localisé	X		
	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Aeschne subarctique	*Aeschna subartica elisabethae*	Très localisé	X		
	Gomphe serpentin	*Ophiogomphus cecilia*	Localisé	X		
	Cordulégastre bidenté	*Cordulegaster bidentata*	Localisé	X		
	Cordulie alpestre	*Somatochlora alpestris*	Très localisé	X		
	Cordulie arctique	*Somatochlora arctica*	Très localisé	X		
	Leucorrhine à large queue	*Leucorrhinia caudalis*	Très localisé	X		
	Leucorrhine douteuse	*Leucorrhinia dubia*	Très localisé	X		
ORTHOPTERES	Barbitiste ventru	*Polysarcus denticauda*	Très localisé			X
	Decticelle des alpages	*Metrioptera saussuriana*	Localisé			X
	Decticelle bicolore	*Metrioptera bicolor*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées			X
	Miramelle fontinale	*Miramelia alpina subalpina*	Localisé			X
	Criquet des roseaux	*Mecostethus parapleurus*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées			X
	Criquet des Genévriers	*Euthystira brachyptera*	Répandu ou assez répandu, stations disséminées			X

* Espèces faisant l'objet d'une cartographie spécifique (cf. cartes d'information n° 11 à 16).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 70 12/01/2015 09:40

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Intégration systématique des noyaux de population[32]	Approche « habitat et espèce »	Approche « par sous-trame »
ORTHOPTERES	Criquet rouge-queue	*Omocestus haemorrhoidalis*	Localisé			X
	Sténobothre nain	*Stenobothrus stigmatus*	Très localisé			X
	Criquet palustre	*Chorthippus montanus*	Localisé			X
PAPILLONS	Cuivré mauvin	*Lycaena alciphron*	Très localisé	X		
	Azuré du serpolet	*Phengaris arion*	Très localisé	X		
	Azuré des paluds*	***Phengaris nausithous***	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	
	Azuré de la sanguisorbe*	***Phengaris teleius***	Localisé ou assez répandu, stations disséminées		X	

* Espèces faisant l'objet d'une cartographie spécifique (cf. cartes d'information n° 11 à 16).

Zooms sur certains secteurs importants pour 7 espèces sensibles à la fragmentation

Afin d'illustrer des enjeux liés aux « espèces », il est proposé 6 cartes thématiques pour 7 espèces de la liste régionale (une carte regroupe 2 espèces). Le choix s'est orienté sur des espèces à forte valeur patrimoniale, inféodées à des milieux et des dynamiques spécifiques, répartis sur plusieurs sous-trames :

- **Tome 2, carte d'information n°11** : le Grand Tétras et les sous-trames des « vieux bois » et des milieux forestiers) ;
- **Tome 2, carte d'information n°12** : le Crapaud vert et les sous-trames des milieux aquatiques et des milieux anthropisés ;
- **Tome 2, carte d'information n°13** : le Lézard vert et la sous-trame des milieux ouverts secs ;
- **Tome 2, carte d'information n°14** : le Castor et la sous-trame des milieux alluviaux (associés aux espaces de mobilité des cours d'eau) ;
- **Tome 2, carte d'information n°15** : les azurés (Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe) et la sous-trame des milieux ouverts humides ;
- **Tome 2, carte d'information n°16** : le Grand Hamster et la sous-trame des cultures annuelles.

Les éléments déterminants pour leur survie et les modalités de déploiement de leurs populations sont très différents selon l'espèce considérée. Les indications relatives à leurs déplacements sont souvent aisément intégrables dans des documents de planification territorialisée. Les mises en œuvre plus concrètes, réalisées à l'échelle des projets, supposent des contacts et expertises pris en charge par l'opérateur du projet.

Les cartes proposées n'illustrent pas la totalité du territoire alsacien, mais uniquement les secteurs sur lesquelles les espèces sont les mieux représentées.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 71 12/01/2015 09:40

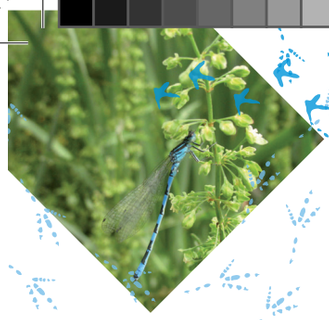

3·1·6 LA PRISE EN COMPTE DES HABITATS SENSIBLES À LA FRAGMENTATION

De la même façon que pour les espèces, une liste d'habitats naturels jugés sensibles à la fragmentation et dont la préservation est prioritaire, est établie au niveau national. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation de ces habitats naturels

Les habitats retenus se basent pour l'essentiel sur les habitats naturels d'intérêt communautaire relevant de la directive 92/4/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (Directive Habitats-Faune-Flore) qui sont jugés sensibles à la fragmentation.

L'état des connaissances sur la répartition exacte des différents habitats sur le territoire alsacien ne permet pas d'effectuer leur cartographie exhaustive. Mais l'on sait que ceux qui sont sensibles à la fragmentation se trouvent à minima dans les sites suivants :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de Natura 2000;
- habitats fréquentés par les espèces sensibles à la fragmentation;
- habitats présents au sein des continuités écologiques d'importance nationale.

L'intégration de ces enveloppes dans les réservoirs de biodiversité permet d'assurer le maintien de la fonctionnalité des habitats sensibles à la fragmentation et leur mise en réseau par des corridors écologiques, quand bien même leur répartition n'est pas connue dans le détail.

3·1·7 LA TRAME BLEUE ET LES ZONES HUMIDES

« Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux (...) constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides (...) constituent, soit des réservoirs de biodiversité, soit des corridors écologiques, soit les deux. » (Article R.371-21 du code de l'environnement).

La trame bleue se décompose selon 4 éléments :

- les cours d'eaux et canaux classés ou importants pour la biodiversité (cours d'eau sur lesquels la construction de nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdite);
- les autres cours d'eau et canaux (et darses le cas échéant) (cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poisson migrateurs et le transit des sédiments);
- les zones humides;
- les espaces de mobilité des cours d'eau.

Les bases de données utilisées sont la BD Carthage de 2006 pour le repérage des cours d'eau et la base de données CIGAL « Zones à dominante humide » de 2008 pour celui des zones humides, complétée par des inventaires des zones humides remarquables des Départements.

Cours d'eau

Les orientations nationales précisent des espaces à intégrer automatiquement ou au cas par cas, dans la trame bleue. Le choix pour une intégration systématique a donc porté sur les cours d'eau et canaux classés ou importants pour la biodiversité, qui comprennent :

- les cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 (liste 1) du code de l'environnement (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique, en réservoir biologique du SDAGE, en axes grands migrateurs où les constructions de nouveaux ouvrages obstacles à la continuité sont interdits);
- les cours d'eau classé au titre de l'article L.214-17 (liste 2) du code de l'environnement (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs et où les ouvrages doivent être rendus transparents par gestion, entretien ou équipement);
- les réservoirs biologiques du SDAGE Rhin-Meuse;
- les cours d'eau abritant les espèces suivantes : Castor, Écrevisse à pattes blanches, Écrevisse à pattes rouges et Écrevisse des torrents.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 72 12/01/2015 09:40

À cela s'ajoutent, ponctuellement, les portions de cours d'eau reliant des linéaires identifiés selon les 4 critères précédents. Il s'agit notamment des portions de cours d'eau permettant d'assurer la continuité entre les cours d'eau situés en tête de bassin versant et ceux classés au titre des grands migrateurs amphihalins.
Certains cours d'eau présents à l'intérieur de réservoirs de biodiversité terrestres peuvent ne pas être classés comme réservoirs de biodiversité spécifique aux cours d'eau, dans la mesure où ils ne correspondent pas aux critères fixés par la méthodologie. Ils jouent néanmoins un rôle au sein du réservoir de biodiversité terrestre (qui les intègre de fait). Les continuités écologiques associées à un cours d'eau comprennent le cours d'eau proprement dit, ses berges et la végétation rivulaire telles que les ripisylves. Les données de localisation des poissons sont intégrées dans les critères précédents et aucune désignation spécifique n'est faite à ce niveau.

Zones humides

Les réservoirs de biodiversité pour les zones humides sont définis selon la même méthodologie que pour les autres sous-trames (cf. paragraphe 3.1.3). Ils intègrent notamment les zones humides remarquables du SDAGE (correspondant aux zones humides remarquables identifiées dans les inventaires départementaux) et les zones à dominante humides (base de données CIGAL « Zones à dominante humide » de 2008).
Les zones humides se décomposent en milieux ouverts humides (milieux prairiaux et milieux plus spécialisés type tourbières, landes humides, mégaphorbiaies, etc.) et en milieux forestiers humides (forêts alluviales et forêts humides). La carte de synthèse des éléments de la trame bleue figurant en annexe **(tome 2, carte d'orientation n°2)** permet de visualiser les potentialités de restauration des réservoirs et corridors associés aux zones humides dans certains secteurs.

Espaces de mobilité des cours d'eau

Concernant les espaces de mobilité des cours d'eau, seul le fuseau du Giessen et de la Lièpvrette a été validé à travers le SAGE. La cartographie reprend les limites validées. Pour les autres cours d'eau, en l'absence de validation au niveau de chaque bassin versant, le choix a été fait de représenter les portions de cours d'eau potentiellement mobile nécessitant la définition des fuseaux de mobilité, telles que définies dans le SDAGE, en délimitant les portions de cours d'eau mais en n'indiquant pas d'emprise surfacique. Il s'agit d'emprise large, à l'intérieur desquelles les portions de cours d'eau à espaces de mobilité doivent être identifiées.

3·1·8 ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS ET POINTS OU ZONES À ENJEUX

En Alsace, la prise en compte de l'impact des infrastructures sur les continuités écologiques a été initiée dès 2003 par le Conseil Régional, puis approfondie dans l'étude d'Alsace Nature en 2008 pour le compte du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie[34]. Cette étude a permis de proposer une méthodologie pour une représentation hiérarchisée du réseau fragmentant. Elle s'accompagne d'un catalogue des techniques de réduction d'impact. Le CETE de l'Est[35] a complété ce travail en 2011 dans la perceptive de l'élaboration du SRCE.

RD 1083 à hauteur de Sélestat.

34) ALSACE NATURE (2008) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire - Infrastructures et continuités écologiques - Étude méthodologique et application test en Alsace.
35) CETE de l'Est (2011) - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace - Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 73 12/01/2015 09:40

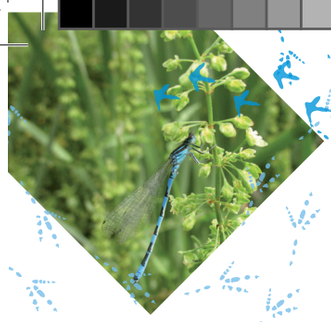

L'étude précise des classes de valeurs du réseau routier fragmentant basées sur la largeur de la route, le trafic journalier, ainsi que la présence d'équipements (grillages). Ces classes permettent d'évaluer l'incidence possible du tronçon de route pour les déplacements des espèces et de préciser ainsi le niveau de fragmentation théorique du territoire.

Calcul des valeurs des coefficients affectés aux tronçons routiers (selon étude CETE de l'Est, 2011)

Trafic/Largeur	≤ 4 m	4 à 10 m	≥ 10 m	Axes « équipés »
Non connu	2	3	4	8
≤ 2 500	3	4	5	8
2 500 à 10 000	4	5	6	8
> 10 000	5	6	7	8

Les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du SRCE ont conduit à retenir le seuil de 4 000 véhicules/jour pour les infrastructures fragmentantes.

Proposition dans le cadre du SRCE

Trafic/Largeur	≤ 4 m	4 à 10 m	≥ 10 m	Axes « équipés »
Non connu	2	3	4	8
≤ 4 000	2	3	4	8
4 000 à 10 000	5	5	6	8
> 10 000	5	6	7	8

Classes de valeurs des tronçons du réseau routier fragmentant retenues dans le SRCE

Classe	Coefficient	Impact estimé	Description
5	8	Majeur	Tous les grands axes grillagés
4	7	Très important	Grands axes avec un trafic très fort
3	5-6	Important[36]	Routes « standards » avec un trafic fort
2	3-4	Assez important	Routes « standards » avec un trafic moyen maximum
1	2	Moindre	Petites routes avec trafic inconnu

Source : d'après CETE, 2009 et Alsace Nature, 2008

Au-delà du réseau routier, les éléments de fragmentation représentés sur les cartes du SRCE comprennent (tome 2, carte d'information n°8) :

- les infrastructures linéaires de transports principales :
  - classe 5 (coefficient 8) : tous les grands axes équipés (grillagés) à impact très important ;
  - classe 4 (coefficient 7) : routes standards avec trafic élevé à impact très important ;
  - classe 3 (coefficient 5-6) : routes standards avec trafic élevé à impact important[37] ;
- les projets routiers et ferroviaires connus ;
- les zones urbanisées, industrielles et commerciales ;
- les milieux peu favorables aux déplacements des espèces (milieux semi-naturels, milieux agricoles intensifs, milieux anthropisés) ;

36) Les infrastructures de classe 3 dont le trafic est inférieur à 4 000 véh./j. ne sont pas considérées comme fragmentantes. Elles représentent un linéaire de 550 km sur un total de 2 200 km de routes de classe 3.
37) D'après CETE de l'Est, 2011 - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace, Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 74 12/01/2015 09:40

- les obstacles sur les cours d'eau : les ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (version 3, mai 2012).

Ponctuellement, sont également considérés :
- les canaux artificiels et darses ;
- le réseau de transport d'électricité.

Pour les infrastructures, les points et zones de vigilance correspondent à l'intersection entre des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques avec le réseau fragmentant simplifié : classes 3 à 5 (coefficients 5 à 8).

Pour certains axes (autoroutiers principalement), il est tenu compte de la présence de passages à faune dans l'analyse lorsque l'information est disponible (données non exhaustives).

Par ailleurs, les axes de passage préférentiels pour les amphibiens au niveau des routes sont repérés. Il s'agit des secteurs faisant l'objet de campagnes de protection menés par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (équipement de la majorité des sites pour permettre le franchissement des individus).

Pour l'urbanisation, les zones à enjeux correspondent à l'intersection entre des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques avec les zones d'urbanisation future (zonages NA et AU, à vocation d'habitats, d'activités, d'équipements ou mixte). La base de données utilisée est la BD POS/PLU de 2010/2011.

Conformément aux orientations nationales, les obstacles sur les cours d'eau ont été identifiés à partir du référentiel national des obstacles à l'écoulement des eaux (ROE). La version utilisée est la version 3 en date de mai 2012.

Concernant les canaux, seules les zones à problème (noyade d'animaux terrestres) connues et portées à notre connaissance ont été identifiées dans la cartographie. Il n'y a pas d'exhaustivité sur ce thème.

Concernant les lignes du réseau de transport d'électricité, l'analyse se base sur une hiérarchisation des Points Sensibles Avifaune (présentant un risque de collision) établie en fonction de leur impact potentiel sur l'avifaune par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : état des lieux réalisé en 1994 et complété en 1997.

Par ailleurs, certains secteurs de grandes cultures peuvent s'avérer peu perméables aux déplacements des espèces de faune et de flore à capacité de déplacement limitée.
Dans tous les cas, les zones à enjeux identifiées par ces méthodes constituent un outil d'alerte et non pas un détail exhaustif des zones à enjeux sur le territoire.

3·1·9 CRITÈRES DE COHÉRENCE NATIONALE[38]

Afin de garantir la cohérence nationale de la trame verte et bleue, l'objectif de préservation ou de remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques dépassant les échelons territoriaux et les découpages administratifs, 4 catégories de cohérence ont été identifiées au niveau national :
- celle relative à certains espaces protégés ou inventoriés ;
- celle relative à certaines espèces ;
- celle relative à certains habitats ;
- celle relative à des continuités écologiques d'importance nationale[39].

38) Cf. annexe n°5 : Prescriptions nationales pour l'atlas cartographique.
39) Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (décret n° 2014-45 du 20 janvier 214).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 75 12/01/2015 09:40

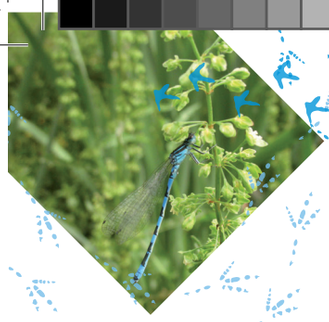

Ces besoins ne sont pas hiérarchisés et visent une cohérence écologique au sein d'un territoire régional, entre les territoires régionaux et transfrontaliers et au niveau national, notamment dans une perspective d'adaptation au changement climatique. Ces enjeux sont complémentaires et peuvent en tout ou partie se recouper. Ils constituent des aides à l'identification de la trame verte et bleue : leur prise en compte devra être assurée.

Les enjeux relatifs à certains espaces protégés ou inventoriés

Les orientations nationales distinguent les espaces devant être intégrés automatiquement à la TVB (réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques, APPB, ...) et ceux dont la contribution à la TVB doit être examinée (zonages Natura 2000, ZNIEFF, ...)[40].
L'ensemble des périmètres évoqués dans les orientations nationales a été intégré et/ou étudié au cas par cas (cf. chapitre 3.1.3).
Pour la trame bleue, des espaces doivent également être intégrés de façon systématique : cours d'eau classés au titre de l'article L.214-14 du code de l'environnement, espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés et validés, les zones humides d'intérêt environnemental particulier mentionnés à l'article L.211-3 du code de l'environnement, ainsi que les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état fonctionnel est nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'eau et notamment les zones humides identifiées dans les SDAGE.

Les enjeux relatifs à certaines espèces sensibles à la fragmentation

Il s'agit des espèces particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux naturels (cf. chapitres 3.1.5 et 3.3.1)[41].
« La trame verte et bleue doit permettre de préserver en priorité les espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est considérée comme un enjeu national et, par conséquent, pour lesquelles la préservation ou la remise en bon état fonctionnel de continuités écologiques est une solution adaptée » (MEDDTL - DGALN - DEB - SDEN, 2011).
Dans le cas d'espèces assez répandues et à grande capacité de déplacement, l'enjeu en termes de préservation des continuités écologiques, concerne en premier lieu le franchissement des principaux éléments fragmentants tels que les infrastructures linéaires clôturées et les canaux à berges abruptes.

Les enjeux relatifs à certains habitats[42]

La prise en compte des enjeux relatifs à ces habitats s'est faite de façon indirecte au travers de la prise en compte :
- du réseau Natura 2000 qui intègre en partie les habitats d'intérêt communautaire qui ont conduit à leur désignation ;
- des besoins relatifs à certaines espèces qui recouvrent les besoins de continuités des habitats de ces espèces ;
- des continuités d'importance nationale et régionale qui recouvrent les enjeux de conservation d'habitats présents au sein de ces continuités (approche par type de milieu naturel ou sous-trame).

En effet, l'état de connaissance encore partiel de la répartition de ces habitats naturels sur le territoire régional ne permet pas une analyse plus fine (cf. chapitre 3.1.6).

40) Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (décret n° 2014-45 du 20 janvier 214).
41) Cf. annexe n°2 : Liste des espèces à prendre en compte pour la Trame verte et bleue en Alsace.
42) Cf. annexe n°3 : Liste indicative d'habitats naturels sensibles à la fragmentation.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 76 12/01/2015 09:40

Les enjeux relatifs aux continuités écologiques d'importance nationale[43]

Ces continuités[44] ont été identifiées sur la base des besoins suivants :
de déplacement pour la faune et la flore inféodées aux milieux boisés et aux milieux ouverts frais à froids : continuité de l'axe Arc alpin/Jura/Vosges ;

- de déplacement pour la faune et la flore inféodées aux milieux ouverts thermophiles : continuité de l'axe du couloir rhodanien vers le Nord de l'Allemagne en passant par la plaine alsacienne ;
- de migration pour l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par le couloir rhodanien et les contreforts du Jura, utilisé par de très nombreux passereaux (hirondelles, pinsons, martinets, tarins, alouettes, etc.), des rapaces (buses, busards, etc.) la Cigogne blanche et noire, certains oiseaux d'eau (canards, foulques, sarcelle d'hiver, etc.) ;
- de migration pour les poissons migrateurs amphihalins : Rhin, Ill et leurs affluents (Saumon atlantique, Anguille).

Ces continuités ont été prises en compte et intégrées dans la définition des corridors d'importance nationale (cf. chapitre 3.1.4). Par ailleurs, des réunions de concertation interrégionale (9 juin 2011 et 9 janvier 2012) ont permis de compléter l'identification de continuités communes aux régions.

3.2
LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ALSACIENNE

3·2·1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les milieux naturels et semi-naturels occupent 514 000 ha en Alsace, soit environ 60 % du territoire. Parmi eux, les milieux forestiers non humides représentent un peu plus de la moitié de la surface, pour l'essentiel dans le massif vosgien. Les autres milieux (agricoles, anthropisés, zones urbanisées, etc.) représentent un peu plus de 40 % de l'Alsace **(tome 2, cartes d'orientation n°1 et 2)**.

Les réservoirs identifiés par le critère milieux naturels

Pour chaque réservoir, une fiche descriptive **(tome 1, annexe d'information n° 8)** décrit ses caractéristiques (surface, type de milieux constitutif), son intérêt écologique (espèces sensibles retenues dans le SRCE, autres espèces patrimoniales utilisant le réservoir), les critères qui ont conduit à son identification, les échanges possibles avec les réservoirs de biodiversité proches, les principales menaces recensées (fragmentation routière et/ou zones à enjeux liées à l'urbanisme) et enfin, les enjeux généraux de préservation ou de remise en bon état de la fonctionnalité écologique[45].

Près de 25 % du territoire concentre les réservoirs où la biodiversité régionale est la plus riche, sinon la mieux représentée. Ils se composent de 137 sites couvrant environ 214 000 ha au total. Leur superficie moyenne est de l'ordre de 1 560 ha, avec des extrêmes allant de 10 ha (réservoirs spécifiques au Crapaud vert) à 27 600 ha (Hautes-Vosges). Si 5 réservoirs ont une superficie supérieure à 10 000 ha, 29 réservoirs ont une superficie inférieure à 100 ha.

43) Cf. annexe n°4 : Synthèse des continuités écologiques identifiées comme d'importance nationale.
44) SORDELLO R.,COMOLET-TIRMAN J., DA COSTA H., DE MASSARY J.C., DUPONT P., ESCUDER O., GRECH G., HAFFNER P., ROGEON G., SIBLET J.P., TOUROULT J., 2011. Trame verte et bleue - Critères nationaux de cohérence - Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et Transfrontalière. Rapport MNHN-SPN.
45) Cf. Annexe n°8 : Fiches synthétiques des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 77 12/01/2015 09:40

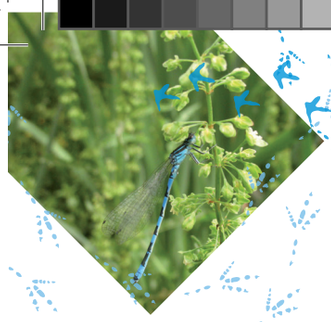

Un peu plus de 30 % de ces réservoirs se situent dans le massif vosgien et le Jura alsacien, contre un peu moins de 70 % en plaine. Cependant, si on rapporte la part de réservoirs de biodiversité à la surface du massif vosgien et du Jura alsacien ou de la plaine, la proportion reste similaire (25 % de la plaine d'alsacienne est intégré dans des réservoirs, contre 27 % dans le massif vosgien).

Proportion de milieux naturels qui composent les réservoirs de biodiversité

	Superficie	Proportion sur la surface totale des réservoirs
Réservoirs de biodiversité identifiés pour le SRCE, dont :	214 100 ha	100,0 %
Forêts alluviales et boisements humides	44 300 ha	21,0 %
Autres milieux forestiers	103 715 ha	48,0 %
Vieux bois	4 785 ha	2,0 %
Milieux ouverts humides	17 965 ha	8,0 %
Cours d'eau, canaux et plans d'eau	5 015 ha	2,0 %
Prairies	19 420 ha	9,0 %
Vergers et prés-vergers	1 770 ha	1,0 %
Milieux ouverts secs	975 ha	0,5 %
Cultures annuelles et vignes	13 080 ha	6,0 %
Milieux artificialisés (routes, constructions isolées, etc.)	2 525 ha	1,0 %
Milieux anthropisés (carrières, etc.)	1 005 ha	0,5 %

Source : cartographie Ecoscop

C'est le milieu forestier (forêts mésophiles, forêts alluviales et boisements humides, vieux bois) qui compose la majorité des réservoirs : il représente environ 70 % de leur surface. Ceci met en évidence la richesse et l'importance de ce milieu dans la préservation des fonctionnalités écologiques (notamment en plaine où les cultures annuelles prédominent). Ce constat met en exergue l'importance de la gestion multifonctionnelle des forêts dans la préservation de leurs fonctionnalités écologiques.

Les autres milieux les plus représentés dans les réservoirs de biodiversité sont constitués par les prairies (environ 17 %) - dont 8 % sont associées aux milieux humides - et les cultures annuelles et vignes (environ 6 %).

Les milieux plus spécialisés (milieux ouverts secs, systèmes de vergers, Gravières et carrières, etc.) occupent des superficies beaucoup plus réduites, liées à des contextes spécifiques, mais jouent un rôle essentiel pour des espèces spécialisées (Lézard vert, Crapaud vert, Pie-grièche grise et à tête rousse).

Parmi les différents types de milieux naturels présents en Alsace, certains ont un intérêt patrimonial plus important que d'autres et constituent d'importants réservoirs de biodiversité. Ainsi, près de 77 % des milieux ouverts secs, 63 % des forêts alluviales et boisements humides, 57 % des « vieux bois » et 42 % des milieux ouverts humides sont classés en réservoirs de biodiversité.

Les vieux bois par exemple n'occupent qu'une très faible proportion du territoire régional (1 % de l'Alsace, contre 38 % pour les autres milieux forestiers), ils représentent un habitat privilégié pour certaines espèces emblématiques comme le Grand Tétras par exemple.

Dans les espaces ouverts, les prairies constituent un compartiment essentiel au maintien de la biodiversité (espèces remarquables ou ordinaires de milieux ouverts).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 78 12/01/2015 09:40

Part relative de chacune des sous-trames (types de milieu naturel) dans les réservoirs de biodiversité retenus

Sous-trames écologiques ou types de milieux	Superficie de chaque type de milieu en Alsace	Part relative occupée dans le territoire régional[46]	Superficie de réservoir de biodiversité attachée au milieu	Part relative du milieu intégrée dans un réservoir de biodiversité
Milieux aquatiques				
Cours d'eau, canaux et plans d'eau	25 135 ha	3,0 %	5 015 ha	20,0 %
Milieux humides				
Forêts alluviales et boisements humides	70 850 ha	8,0 %	44 300 ha	63,0 %
Milieux ouverts humides	43 010 ha	5,0 %	17 965 ha	42,0 %
Milieux forestiers non humides				
Autres Milieux forestiers	274 850 ha	33,0 %	103 715 ha	38,0 %
Vieux bois	8 450 ha	1,0 %	4 785 ha	57,0 %
Milieux ouverts non humides				
Prairies	84 170 ha	10,0 %	19 420 ha	23,0 %
Vergers et prés-vergers	9 700 ha	1,0 %	1 770 ha	18,0 %
Milieux ouverts secs	1 260 ha	0,2 %	975 ha	77,0 %
Milieux agricoles et milieux anthropisés				
Cultures annuelles et vignes	251 760 ha	30,0 %	13 080 ha	5,0 %
Milieux anthropisés (carrières, etc.)	8 775 ha	1,0 %	1 005 ha	11,0 %
Zones urbanisées	87 420 ha	10,0 %	2 525 ha	3,,0 %

Source : cartographie Ecoscop

Au final, les réservoirs se répartissent de façon relativement homogène sur l'Alsace. On peut les regrouper par grands ensembles :

- Les **Hautes-Vosges** : crête principale du Ballon d'Alsace à la Tête des Faux et crêtes secondaires (Gazon du Faing/Grand Hohnack, Rainkopf/Petit Ballon/Grand Ballon, Tête des Perches/Rossberg, Ballon d'Alsace/Tremontkopf) ;
- Les **massifs forestiers de montagne** : massif du Taennchel, massif du Donon-Scheeberg, Vosges du Nord, réserve transfrontalière, etc. ;
- Les **cours d'eau vosgiens** : Moder et affluents, Sauer et affluents, etc. ;
- Les **coteaux calcaires** et les **collines sous-vosgiennes** : collines du Bollenberg, coteaux de Triembach, coteaux du Bischenberg, etc. ;
- Les **forêts de plaine** : forêt de Haguenau, forêt de la Harth, forêt de Colmar/Niederwald, etc. ;
- Les **vallées alluviales** : vallée de la Zorn, lit majeur de la Bruche, vallée de la Doller, vallée de la Largue, etc. ;
- Les **rieds** : Ried de la Zorn, Bruch de l'Andlau, Ried Centre Alsace, Ried du Dachsbach, Ried de la Largue, etc. ;
- La **bande rhénane** et les milieux rhénans associés : Petite Camargue alsacienne, île du Rohrschollen, bande rhénane de Schiltigheim à Fort Louis, etc. ;
- Les **zones humides remarquables** (marais, vallons humides, ruisseaux à Écrevisses, etc.) : vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach, See d'Urbes, ruisseaux à écrevisses de la vallée de la Thur, etc. ;

46) Pour rappel, la superficie de l'Alsace est d'environ 8 300 km², soit 830 000 ha.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 79 12/01/2015 09:40

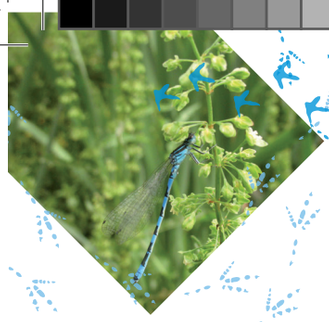

- Les ensembles de **milieux agricoles extensifs et de vergers** : Jura alsacien, prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten, prés et vergers de Niederbronn et Reichshoffen, vergers de Rixheim, Habsheim et Zimmersheim, etc. ;
- Les **Gravières et les carrières**, souvent associées à un enjeu spécifique « espèce » : ballastières de Reichstett, cimenterie d'Altkirch, terril Eugene à Wittelsheim, sites bas-rhinois à Crapaud vert, etc.

Certains réservoirs s'étendent au-delà de l'Alsace, formant des **ensembles transfrontaliers** (réserve forestière intégrale transfrontalière, dont une majeure partie se trouve en Allemagne, Jura alsacien, bande rhénane), ou suprarégionaux (crête du Donon-Schneeberg, forêt domaniale du Donon, crête entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie, Tête du Violu, Hautes-Vosges haut-rhinoises, Oberwald, ...)

Rohrmatten et Illwald à Sélestat/Cirque du Wormspel et Hohneck (Hautes Vosges) : deux exemples de réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs identifiés pour les espèces sensibles à la fragmentation

La présence d'espèces sensibles à la fragmentation détermine pour partie la définition des réservoirs (analyse au cas par cas, cf. chapitres 4.1.3 et 4.1.5). Dans la majeure partie des cas leur présence est corrélée à l'existence des habitats dont elles sont tributaires (comme par exemple les vieux bois pour le Grand Tétras, les prairies humides pour les Azurés, les milieux ouverts secs pour le Lézard vert, les forêts pour le Chat sauvage, les vergers pour la Chevêche d'Athéna ou la Pie-grièche à tête rousse, etc.).

Dans certaines circonstances, les espèces peuvent utiliser des milieux plus artificialisés. C'est le cas par exemple de la faune et de la flore dites pionnières, qui trouvent dans ces milieux des habitats de substitution (en remplacement de milieux typiquement pionniers, notamment associés à la dynamique fluviale des cours d'eau). Des exemples types sont ceux du Crapaud vert et du Crapaud calamite, que l'on retrouve entre autres, dans les Gravières de plaine.

Pour ces espèces (et principalement pour le Crapaud vert), des réservoirs spécifiques sont identifiés : les différents sites à Crapaud vert connus dans le Bas-Rhin et Terril Eugène à Wittelsheim dans le Haut-Rhin **(tome 2, carte d'information n°12)**.

Le Grand Hamster

Le Grand Hamster (ou Hamster commun) est une espèce menacée dont l'habitat se compose de terres arables en sol loessique et dont le cycle de vie s'effectue en secteur de grandes cultures céréalières. Préserver cette espèce, suppose de veiller à conserver un système de production compatible avec la survie et le déplacement des individus.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 80 12/01/2015 09:40

Le Plan national d'action (2012-2016) présente la stratégie adoptée pour préserver cette espèce dont les populations actuelles sont réparties en îlots dans un vaste secteur de grandes cultures et soumis à des pressions importantes d'aménagement du territoire. Le plan est composé de nombreuses fiches d'action auxquelles il convient de se référer pour des analyses approfondies. L'implication des acteurs engagés dans cette problématique se fait dans le cadre d'un comité de pilotage national, qui examine et accompagne les différentes initiatives et actions réalisées ou en projet.

Les facteurs de régression de l'espèce y sont détaillés, ainsi que les mesures prises pour restaurer les populations de hamsters. Toutefois les surfaces favorables constituant un habitat favorable à l'espèce sont plus larges que l'espace occupé par les populations actuelles. On ne peut donc exclure la présence disséminée de quelques couples en dehors des zones de présence récentes et les recommandations pour une gestion favorable à l'espèce sont les suivantes :

- le maintien d'un couvert végétal par des cultures de type Luzerne (avec limitation des fauches de mai à octobre), ou de céréales d'hiver (avec maintien de bandes refuges non récoltées) ;
- la diversification des productions pour conserver au moins 20 % de céréales à paille ;
- l'installation de cultures intermédiaires immédiatement après la moisson pour limiter la surmortalité liée aux sols nus présents à l'issue des moissons ;
- l'expérimentation de pratiques culturales innovantes qui peuvent également permettre de maintenir un couvert permanent.

La densité des cultures favorables à proximité des terriers, leur maillage et leur continuité dans l'espace et le temps sont les principes essentiels d'une conservation efficace.

Pour le Grand Hamster, les zones de présence s'inscrivent dans la zone de protection de l'habitat définie par l'arrêté du 31 octobre 2012. Ce territoire est déterminé sur la base des aires de repos et sites de reproduction des années précédentes, ainsi que sur les espaces essentiels à leurs connexions, il accueille 99 % des populations de Hamster connues en 2012. Ces zones sont de taille suffisante pour permettre le maintien de populations viables.

Dans ces enveloppes, il apparaît nettement que les populations de Hamster sont disséminées en îlots. C'est donc en priorité la connexion entre eux qui doit être favorisée à très court terme, pour consolider la survie de l'espèce dans ces zones. C'est le maillage des cultures favorables qui formera la trame et les corridors fonctionnels essentiels pour la réussite du plan Hamster.
Une extension des zones de présence de l'espèce à partir de ces zones est envisageable, mais à plus long terme. C'est d'ailleurs le principe de reconquête des espaces favorables qui a porté les plans d'actions successifs. Une reconnexion directe semble difficile, soit pour des raisons topographiques (vallée de la Bruche aux sols humides défavorables), soit du fait de leur éloignement (40 km entre la zone centrale et la zone sud).

Dans cette enveloppe sont exclues les surfaces défavorables telles que forêts, vergers, vignobles, zones humides, espaces bâtis ou artificialisés (tome 2, carte d'information n°16).

3·2·2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Pour chacun des corridors écologiques identifiés, la base de données associée résume les éléments suivants[47] :

- le linéaire ;
- le support privilégié au corridor ;
- l'intérêt écologique (enjeux spécifiques pour certaines espèces ou milieux) ;

47) Cf. Annexe n°8 : Fiches synthétiques des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 81 12/01/2015 09:40

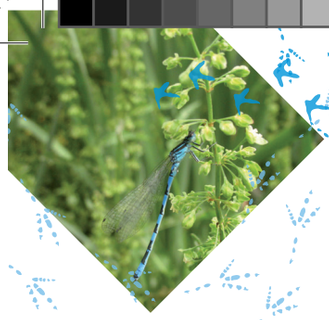

- le rôle du corridor dans le fonctionnement écologique régional ;
- l'état fonctionnel et les menaces (obstacles et points ou zones à enjeux identifiés) ;
- les enjeux (enjeu de préservation ou de remise en bon état fonctionnel).

Les corridors d'importance nationale

Un certain nombre de continuités écologiques d'importance nationale a été identifié dans le cadre de la cohérence nationale de la trame verte et bleue (orientations nationales, décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014). Ces continuités écologiques, communes à au moins 2 régions administratives, ou ayant un sens écologique à l'échelle des grands bassins hydrographiques ou par rapport à un pays frontalier (Allemagne, Suisse), répondent à des enjeux d'intérêt national. La pérennisation des échanges biologiques entre les grands ensembles s'inscrit en effet dans une logique européenne de création d'un réseau écologique paneuropéen **(tome 1, annexe d'information n°4)**.

Ces corridors correspondent à des enjeux de déplacement pour la faune et la flore inféodées à de grands types de milieux (milieux boisés, milieux ouverts frais à froids, milieux ouverts thermophiles), des enjeux de migration pour l'avifaune ou des enjeux de migration pour les poissons migrateurs amphihalins.

Le plus souvent, ils concernent plusieurs sous-trames différentes et les espèces qui leurs sont associées. Par exemple, le corridor du Rhin (n°6) correspond à un axe de migration piscicole (cours d'eau), aux forêts alluviales et aux milieux ouverts secs (alluvions graveleuses et talus de digues).

Ces corridors ont été identifiés sur la carte de synthèse des éléments de la trame verte et bleue **(tome 2, carte d'orientation n°1)** et sont décrits de manière détaillée en annexe **(tome 1, annexe d'information n°9)**.

Les corridors, tels que représentés sur les cartographies du SRCE, correspondent à de grandes connexions de principes, permettant de relier les principales entités naturelles entre elles. Le tracé de ces corridors résulte notamment du travail mené par le MEDDTL, en partenariat avec les DREAL et les Conseils Régionaux, à l'échelle du Grand Est (concertation interrégionale les 9 juin 2011 et 9 janvier 2012). C'est le cas notamment du corridor entre Vosges et Jura ciblé sur la grande faune, dont le Lynx boréal. Ce corridor a été conforté par une étude menée sous l'égide du Conseil Régional de Lorraine en 2011.

Les connexions entre l'Alsace et la Lorraine, dans le massif vosgien, s'articulent autour des besoins du Grand Tétras qui est une espèce assez strictement inféodée aux forêts matures offrant la plus grande biodiversité. Les Régions Lorraine et Alsace ont engagé conjointement un programme Life+ consacré à l'espèce de 2010 à 2013 (« Des forêts naturelles pour le Grand Tétras »).

Trois corridors transfrontaliers prioritaires ont par ailleurs été identifiés à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu à Wilm (Allemagne) en 2004, à l'initiative de l'Agence Fédérale allemande de l'Environnement, entre les représentants de l'État fédéral allemand et ceux des pays limitrophes (administrations en charge de l'environnement et experts internationaux en écologie).

En février 2014 un travail transfrontalier plus précis a abouti à l'identification de huit corridors prioritaires supplémentaires (voire tome 1, annexe d'information n°12).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 82 12/01/2015 09:40

L'Alsace est ainsi concernée par les continuités d'importance nationale suivantes[49] :

Déplacements de la faune et de la flore inféodées à de grands types de milieux

- continuité des forêts de montagne avec à la fois un axe N-S (Rhénanie/Palatinat-Vosges-Jura-Arc alpin), ainsi qu'un axe O-E (Vosges-Forêt Noire). Les continuités écologiques entre grands massifs montagneux visent notamment les espèces à large domaine vital et à forte capacité de dispersion comme les grands prédateurs (Lynx et Loup) et les ongulés forestiers (Cerf, Chamois, Chevreuil et Sanglier) ;
- continuité des milieux ouverts frais à froids des grands massifs montagneux : idem que précédemment, mais visant des espèces plus spécialisées de l'étage supérieur des montagnes ;
- continuité des milieux ouverts thermophiles (continuité dont la tendance plutôt calcicole est identifiable) : axe N-S passant par les collines sous-vosgiennes (nord de l'Allemagne–piémont vosgien-vallée du Doubs-vallée du Rhône). Ce corridor est constitué d'une mosaïque de milieux de taille souvent très réduite (talus, murets, pelouses.) difficiles à cartographier à l'échelle régionale. C'est pourquoi ce corridor, bien que stratégique, n'a pu être traduit par des corridors régionaux.

Enjeux pour la migration de l'avifaune

- axe reliant le N de l'Europe et la péninsule ibérique, par le fossé rhénan, la trouée de Belfort, le couloir rhodanien et la côte occidentale de Méditerranée. L'axe rhénan constitue un site de migration et d'hivernage important (site Ramsar transfontalier). Il est utilisé par de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (cormorans, oies, canards, foulques, mouettes, etc.), de rapaces (buses, éperviers, milans, busards, .etc.), de passereaux (pinsons, hirondelles, tarins, alouettes, etc.), le Pigeon ramier, les cigognes blanche et noire, etc. ;
- bifurcation de la continuité précédente par le bassin lémanique (à hauteur du Jura alsacien), utilisé par la plupart des espèces précédentes bien qu'en moins grand nombre pour les oiseaux d'eau ;
- ces deux axes majeurs sont complétés par des axes secondaires dans les vallées vosgiennes, aboutissants aux cols vosgiens (Saâles, Bagenelles, Calvaire, Herrenberg, Rothenbach, Markstein, etc.).

Migration des poissons amphihalins

- axes prioritaires : Rhin, Ill, Bruche/affluents du Rhin et de l'Ill (secteurs prioritaires Anguille).

Le maintien et l'amélioration des possibilités d'échanges au sein du complexe rhénan visent notamment les espèces aquatiques, la continuité amont-aval des cours d'eau. Elle vise également les espèces associées aux Rieds et aux systèmes alluviaux. C'est aussi une voie de migration de l'avifaune d'importance européenne. La restauration des conditions permettant la réalisation d'un cycle biologique complet pour les poissons migrateurs tels que le Saumon atlantique, l'Alose, l'Anguille, la Lamproie marine ou encore la Truite de mer, représente un enjeu majeur.

Il est ici important de souligner ce qui fait la singularité alsacienne dans le cadre des conditions nationales : on trouve l'évidence du Rhin mais aussi les particularités vosgiennes (biogéographie insulaire et reliques glaciaires), les collines calcaires avec septentrionalité maximum de certaines espèces méditerranéennes comme le Lézard vert, les milieux agricoles de la plaine avec limite d'extension occidentale du Grand Hamster, ou encore le caractère steppique des clairières édaphiques de la Hardt avec des stations rares (espèces et habitats à affinités continentales et méditerranéennes qui trouvent dans le Haut-Rhin leurs limites d'extension occidentale et septentrionale), les forêts à caractère continental ainsi que les groupements de pelouses, landes et pineraies sur sable dans le secteur de Haguenau.

49) Cf. annexe n°4 : Synthèse des continuités écologiques identifiées comme d'importance nationale.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 83 12/01/2015 09:40

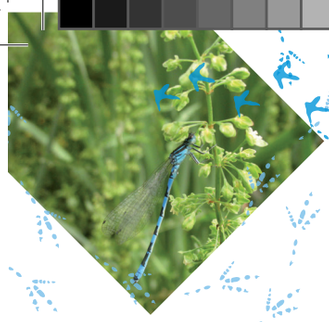

En résumé, sur le territoire alsacien on définit les continuités suivantes :

- **les continuités nord/sud** : les Vosges, le Piémont et les collines sous-vosgiennes, le Ried alsacien, l'axe rhénan, la vallée de la Sarre ;
- **les continuités ouest/est** : la Lauter, les cours d'eau des Vosges du Nord et la forêt de Haguenau, la vallée de la Zorn, la vallée de la Bruche, les Vosges Moyennes et le Ried Centre Alsace, la vallée de la Fecht, les Hautes Vosges et la forêt de la Harth, la vallée de la Doller, la vallée de la Largue et la forêt de la Harth, le Jura alsacien, l'axe Vosges-Jura.

Il s'agit d'axes schématiques à l'échelle de l'Alsace et de ses territoires voisins, dans lesquels se déclinent les corridors régionaux.

Les corridors d'importance régionale

Les corridors écologiques retenus pour le SRCE correspondent à des connexions générales entre réservoirs de biodiversité. Ils ne constituent pas les seules possibilités de maillage des milieux naturels, mais correspondent à une identification des continuités possibles entre les entités naturelles. Ainsi, il s'agit de tracés de principe, se basant dans la mesure du possible sur un élément structurant. À une échelle locale, le tracé de ces corridors doit être précisé.

Dans cette logique, et selon les échelles considérées, les SCoT et les PLU ont la faculté de définir des corridors supplémentaires dans un objectif de création de continuités écologiques manquantes à leur niveau.
363 corridors écologiques sont identifiés à l'échelle de la région, sur un linéaire d'environ 1 629 km, en plaine et dans les collines (cf. tableau p. 87). Par ailleurs dans le massif vosgien, 28 liaisons entre les zones à enjeu ont été identifiés spécifiquement pour le Grand Tétras.

Il s'agit principalement de corridors d'importance régionale qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux. La longueur moyenne des corridors identifiés est d'environ 4,5 km **(cf. tome 1, annexe d'information n°9)**. Les structures relais (ensembles localisés de milieux favorables aux espèces) jouent un rôle important car leur présence et leur densité favorisent et conditionnent les liens entre des réservoirs de biodiversité qui seraient plus éloignés (exemple d'habitats prairiaux en milieu de versants qui permettent des connexions de proche en proche le long d'une vallée vosgienne, réseau de vergers en ceinture péri-villageoises, etc.).

Parmi ces corridors, certains sont désignés de façon spécifique pour des espèces sensibles à la fragmentation. Dans les cas où des réservoirs de biodiversité n'ont pu être identifiés, l'existence des noyaux de population participe néanmoins à l'identification de corridors écologiques à l'échelle locale. Cela concerne principalement le Crapaud vert, l'Agrion de Mercure, le Grand Tétras, le Lézard vert et plus ponctuellement, d'autres espèces (Sonneur à ventre jaune, Azurés, etc.). En effet, pour ces espèces c'est bien la préservation et la remise en bon état fonctionnel d'habitats favorables entre les noyaux de population qui est importante. En plaine et dans les collines, l'identification et la localisation des sous-trames et des habitats, auxquels sont inféodées les espèces, sont en général plus précises et permettent donc d'identifier des corridors spécifiques.

Le principe de connexions entre des noyaux de population même éloignés a été maintenu, car le SRCE s'inscrit dans un processus dynamique d'amélioration. En effet, le réseau écologique identifié correspondant à un objectif à atteindre à moyen ou long terme. Par ailleurs, le maintien ou la restauration de la fonctionnalité d'un corridor peut également comprendre la restauration de place en place, d'habitats favorables à une ou à un groupe d'espèces.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 84 12/01/2015 09:40

Dans cette perspective, la présence de milieux de vie et de reproduction en chapelet peut conduire à élargir l'aire de présence et allonger les distances de dispersion par rapport aux noyaux initiaux de population.

En plaine, la majorité des corridors sont identifiés sur la base du réseau hydrographique, (65 % du linéaire des corridors identifiés), support privilégié de déplacement, notamment dans les secteurs de grandes cultures peu perméables aux déplacements biologiques. Cela suppose ainsi que les corridors identifiés sont déjà prégnants dans le paysage, avec une fonctionnalité variable. Mais cela suppose également que ces corridors soient identifiés dans les zones urbanisées, dans une logique de continuités associées aux cours d'eau.
Néanmoins, en contexte urbanisé, la notion de corridors écologiques se traduit davantage par une reconquête de la nature en ville, qui repose sur le réseau hydrographique certes, mais aussi sur l'ensemble des espaces verts urbains, espaces périvillageois (ceintures villageoises) ou autres espaces artificialisés, qui participent de façon ponctuelle aux continuités écologiques au sein de l'espace urbain (notion de pas japonais) (se référer également au paragraphe 3.3.2 sur l'urbanisation et la nature en ville). Ce sont ces éléments qui sont à préserver et/ou remettre en bon état fonctionnel avec notamment le souci de leur mise en réseau.

Ces corridors peuvent alors se construire autour de réseau de haies, de lisières forestières complètes, de réseaux de fossés, de réseau de prés-vergers, etc.

- Corridors dont les tracés s'appuient sur des éléments géographiques repérables sur le territoire :
  - **1 027 km (pour 171 corridors) sont associés à des cours d'eau, soit 63 % des corridors,**
  - 173 km (pour 54 corridors) sont associés à des continuités forestières ou à des lisières forestières ;
  - 23 km (pour 15 corridors) sont associés à des haies ;142 km pour 56 corridors sont composés à la fois de continuités forestières, de réseau de haies ou de milieux agricoles propices aux continuités écologiques ;
  - 80 km (pour 5 corridors) sont le long de canaux ;
  - 8 km (pour 4 corridors) sont le long de voies ferrées.

Éléments de Trame verte, support de corridors écologiques en plaine cultivée (Centre Haut-Rhin).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 85 12/01/2015 09:40

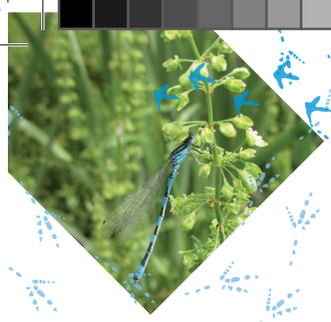

- Corridors aux tracés indicatifs ne s'appuyant pas sur des éléments géographiques repérables sur le territoire :
  - 150 km, soit 58 corridors liés à des espaces naturels ou semi-naturels épars et discontinus ou à des espaces cultivés homogènes (soit 10 % du linéaire de corridors identifiés).

Par ailleurs, les résultats de la méthode de dilatation-érosion réalisée pour le Chat forestier[50] indiquent que la « dilatation-érosion » appliquée avec un tampon de 3 km (autour des réservoirs de biodiversité pour le Chat forestier) montre que les lambeaux forestiers des deux tiers sud de l'Alsace sont interconnectés, tandis que le Nord de l'Alsace est plus fragmenté. Tous les réservoirs de biodiversité sont potentiellement connectés à partir d'une dispersion de 12 km. Cette distance est largement inférieure au maximum de dispersion de l'espèce. Cette analyse ne tient cependant pas compte des éléments fragmentant qui entravent la libre circulation de l'espèce (barrière infranchissable ou difficilement franchissable).

Entre plaine et massif, les connexions permettant les échanges sont identifiées via les cours d'eau et via le réseau de collines calcaires du piémont. Elles doivent permettre d'assurer les échanges entre les deux entités régionales que sont la plaine et le massif vosgien.

Dans les Vosges du Nord, les connexions sont globalement satisfaisantes du fait d'une proximité entre les réservoirs de biodiversité identifiées sur le massif et en plaine, de l'absence d'obstacles majeurs aux déplacements et à la bonne qualité des corridors (bonne qualité physique des affluents de la Moder et de la Sauer).

Dans les Vosges Moyennes, les connexions sont moins satisfaisantes (non ou mal réalisées) du fait de l'absence de réservoirs intermédiaires sur le piémont (ce qui induit une plus grande distance entre les noyaux des sommets et ceux du Ried). De plus, les barrières sont souvent grandes (tissu urbain plus important et infrastructures routières prédominantes) et la qualité physique des corridors est dégradée.

Plus au sud, la fonctionnalité des connexions est variable. Elles sont satisfaisantes au niveau des collines calcaires du piémont (Bollenberg, Strangenberg) et de la Doller, beaucoup plus dégradées aux débouchés des vallées de la Thur et de la Lauch. C'est la raison pour laquelle dans certains cas, il n'a pas été nécessaire de définir des corridors entre des réservoirs de faible superficie situés dans une matrice paysagère homogène, forêts ou prés-vergers.

Les continuités écologiques dans le massif vosgien

Dans le massif vosgien et le Jura alsacien, contrairement à la plaine, les déplacements des espèces au sein de la matrice forestière sont beaucoup plus diffus ou mettent en jeu de large fuseau de déplacement. Ceci est particulièrement vrai pour les espèces de mammifères à large capacité de déplacement. Dans ces situations, les corridors identifiés sont bien des représentations cartographiques symboliques, indiquant un fuseau de déplacement dont la largeur n'est pas définie. L'enjeu en termes de continuité écologique concerne essentiellement le maintien de la perméabilité des milieux.
C'est la raison pour laquelle, dans certains cas, il n'a pas été nécessaire de définir des corridors entre des réservoirs de faible superficie, situés au sein d'une matrice paysagère homogène présentant une grande perméabilité (forêt ou près-vergers).
Toutefois, des axes de passages préférentiels sont identifiés, lorsque les continuités sont associées à des types de milieux particuliers - réseau de forêt à forte biodiversité, lisière forestière de bonne qualité - ou à des espaces contraints par l'urbanisation dans les vallées vosgiennes.
On identifie ainsi environ 60 axes de passages préférentiels (axes de passage préférentiels pour la faune dans les vallées vosgiennes).

50) DREAL Alsace (TARRAGO, 2010) - De la Trame verte et bleue alsacienne au Schéma régional de Cohérence Ecologique : analyse méthodologique et application à une espèce déterminante, le chat forestier d'Europe (Felis silvestris silvestris).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 86 12/01/2015 09:40

Du fait d'une urbanisation diffuse et continue dans la majorité des vallées, les déplacements intra-vallées sont rendus plus difficiles et ne peuvent se faire qu'à la faveur de coupures vertes entre zones urbanisées.
Selon les vallées, les connexions résiduelles sont plus ou moins nombreuses ; dans la vallée de la Lauch, les axes de passage de la faune sont coupés jusqu'au fond de la vallée et quasiment aucune traversée n'est possible. Dans les Vosges du Nord et dans le Jura, les échanges intra-vallées sont beaucoup plus faciles du fait d'une urbanisation plus réduite et plus ponctuelle.
Par ailleurs, certaines espèces spécialisées sont particulièrement sensibles à la présence de « forêt à haute valeur écologique » (en particulier liée à la présence de vieux bois et de forêt mature) : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, … Ainsi, 28 liaisons entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras sont également identifiés spécifiquement pour le Grand tétras au sein du continuum forestier.
L'enjeu principal pour le Grand Tétras est les autres espèces associées est lié au maintien ou à la reconstitution d'un réseau suffisamment important de « forêt à haute valeur écologique » entre les noyaux de population actuels ou potentiels (secteurs à enjeux pour le Grand Tétras[51]).
L'autre enjeu à prendre en compte dans la définition des continuités écologiques pour ces espèces est la diversité des structures des habitats ainsi que leur degré de fragmentation (discontinuité, perturbation ou artificialisation des milieux). La combinaison de ces deux enjeux principaux justifie l'identification des liaisons entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras.
Pour cette espèce, les besoins de continuité dépassent le territoire régional, d'où la nécessité d'une cohérence avec la Lorraine et la Franche Comté (réservoirs de biodiversité et corridors interrégionaux), en cohérence avec la stratégie nationale d'actions en faveur du Grand Tétras (2012-2021).

Pour cette espèce, les besoins de continuité dépassent le territoire régional, d'où la nécessité d'une cohérence avec la Lorraine (réservoirs de biodiversité et corridors interrégionaux).

Synthèse sur les corridors écologiques

Les corridors écologiques en chiffres

	Nombre	Linéaire
TVB 2003 (plaine) Corridors écologiques identifiés dans l'étude régionale	147	1 027 km
Axes de passages résiduels dans les vallées vosgiennes d'après étude TVB 2009 (massif)	64	-
SRCE Corridors écologiques d'importance régionale	**363**	**1 629 km**
Longueur minimale	-	0,2 km
Longueur maximale	-	58,0 km
Longueur moyenne	-	4,5 km
Corridors à préserver	238	1 067 km
Corridors à remettre en bon état fonctionnel	125	562 km
Axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien à préserver	60	-
Liaisons entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras à préserver	28	88 km

On peut estimer que le territoire régional a su préserver un réseau de corridors encore assez dense. Parmi ceux-ci, 238 corridors, sont à maintenir en état. Par ailleurs nos efforts pourront s'attacher aux 125 corridors reconnus comme altérés, soit un linéaire de 562 km. Il s'agira d'expertiser cela aux échelles de terrain avant de confirmer l'opportunité et l'ampleur des restaurations.

51) Ces zones ont été identifiés sur la base des données d'inventaires disponibles et cartographiées dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 87 12/01/2015 09:40

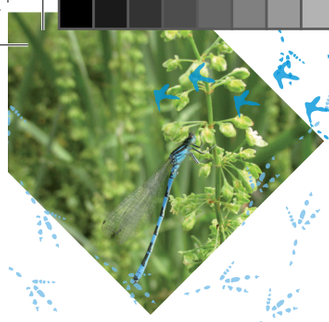

Entre plaine et massif, les connexions permettant les échanges sont identifiées via les cours d'eau et via le réseau de collines calcaires du piémont.

Dans les Vosges du Nord, les connexions sont globalement satisfaisantes du fait d'une proximité entre les réservoirs de biodiversité identifiées sur le massif et en plaine, de l'absence d'obstacles majeurs aux déplacements et à la bonne qualité des corridors (bonne qualité physique des affluents de la Moder et de la Sauer). D'une manière générale l'urbanisation dans les vallées ne représente pas un enjeu important en termes de continuités écologique.

Objectifs de préservation ou de restauration des corridors à moyen ou long terme :

Deux niveaux d'objectifs sont fixés pour les corridors, conformément aux préconisations réglementaires : les corridors à préserver et les corridors à remettre en bon état, sur le plan fonctionnel. Ces deux niveaux sont identifiés sur la base d'une analyse visuelle des orthophotoplans (2008) (échelle d'analyse du 1/100 000ème), à partir de l'occupation du sol : présence et continuités de supports naturels et paysagers favorables aux déplacements sur plus de 50 % du linéaire représenté (cours d'eau et sa ripisylve, haies et structures bocagères, ourlets herbeux et lisières forestières, réseau de prés-vergers, continuités de zones humides, ...).

Dans le massif vosgien, l'objectif est de conserver de façon générale une sous-trame forestière et agricole propice aux déplacements des espèces et de garantir la préservation des coupures vertes entre les villages des vallées vosgiennes.

3·2·3 LA TRAME BLEUE ET LES ZONES HUMIDES

La composante « bleue » de la trame verte et bleue se décompose selon 4 éléments :

- les cours d'eaux et plan d'eau importants pour la biodiversité ;
- les autres cours d'eau et canaux (y compris les darses, les fossés d'irrigation en zone agricole et certains canaux industriels tel que le saumoduc ou anciens canaux tel le canal Vauban);
- les zones humides ;
- les espaces de mobilité des cours d'eau.

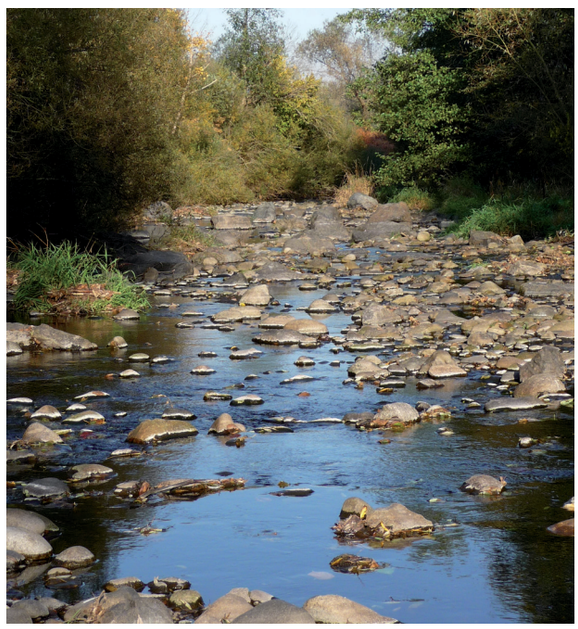

La Fecht dans sa partie amont.

L'Alsace présente un réseau hydrographique particulièrement dense et diversifié, entre les cours d'eau vosgiens et les têtes de bassin, les grands systèmes alluviaux de plaine, les sources phréatiques du ried, etc. La trame bleue est ainsi constituée de 9000 km de cours d'eau, soit environ 1 km de cours d'eau pour 100 ha. **(tome 2, carte d'orientation n°2)**.

Sur le linéaire de cours d'eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse identifie 430 km de

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 88 12/01/2015 09:40

cours d'eau dont certaines portions sont potentiellement mobiles (c'est-à-dire que toute la portion n'est pas forcément mobile, notamment à la traversée des villes et villages). Ces cours d'eau à portion potentiellement mobile représentent ainsi un peu moins de 5 % des cours d'eau alsaciens ; ils correspondent aux cours d'eau des Vosges du Sud et des Vosges moyennes.

En l'absence de tracé validé localement (par exemple au travers d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la représentation des fuseaux de mobilité se fait à travers un linéaire dont les limites sont plus ou moins précises.

En Alsace aujourd'hui, seul le SAGE du Giessen et de la Lièpvrette a défini un espace de mobilité pour ces deux cours d'eau, validé au niveau local. Cet espace de mobilité occupe 235 ha depuis Steige, Urbeis, Sainte-Marie-aux-Mines en amont et Ebermunster en aval.

La trame bleue en chiffres

	Linéaire (km)	% des cours d'eau alsaciens
Trame bleue		
Linéaire de cours d'eau en Alsace	8970 km	
Cours d'eau à portion potentiellement mobile, selon le SDAGE Rhin-Meuse	428 km	5,0 %
Espace de mobilité des cours d'eau validé en SAGE (Giessen-Lièpvrette, Doller, Lauch)	970 ha	-
Linéaire de cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	2567 km	29,0 %
Linéaire de cours d'eau classé en liste 1 (cf. p. 72)	762 km	8,0 %
Linéaire de cours d'eau classé à la fois en liste 1 et en liste 2	983 km	11,0 %
Linéaire de cours d'eau classé en liste 2 (cf. p. 72)	358 km	4,0 %
Linéaire de cours d'eau importants pour la biodiversité	463 km	5,0 %
Cours d'eau à préserver	1127 km	13,0 %
Cours d'eau à remettre en bon état	1 439 km	16,0 %
Linéaire de cours d'eau inclus dans les réservoirs de biodiversité (indépendamment des cours d'eau classés ou important pour la biodiversité)	3214 km	36,0 %
Obstacles recensés dans le référentiel national des obstacles aux écoulements (en nombre)	3229	-

Les cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité représentent environ 30 % des cours d'eau alsaciens, soit environ 2500 km de linéaire dont 1130 km sont à préserver et 1440 km sont à remettre en bon état.

Les obstacles aux écoulements (d'après le référentiel national des obstacles aux écoulements des cours d'eau) sont nombreux et denses sur l'ensemble du territoire. On recense ainsi 3229 obstacles. Les cours d'eau vosgiens présentent les densités les plus fortes : Moder, Bruche, Giessen, Fecht, Thur, Doller, ...

L'enveloppe globale des zones humides[52] couvre une superficie d'environ 139000 ha, soit un peu moins de 17 % du territoire régional, dont près de la moitié (48 %) est intégré dans les réservoirs de biodiversité. Les terres arables humides occupent environ 51000 ha, dont 9000 ha sont intégrés dans des réservoirs de biodiversité.

52) Identifiées pour l'essentiel d'après la base de données « zones à dominante humide », CIGAL 2008. Il est important de rappeler que ce zonage n'est pas un inventaire détaillé des zones humides au sens de la loi sur l'eau, mais qu'il représente une carte d'alerte sur la probabilité d'être en présence d'une zone humide dans les secteurs identifiés comme « zones à dominante humide ».

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 89 12/01/2015 09:40

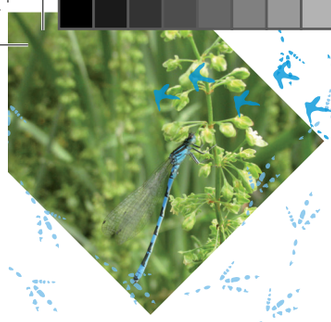

Les zones humides remarquables occupent une superficie de 48000 ha, soit 5 % du territoire. Ce réseau important de zones humides induit des enjeux particuliers dans leur préservation et leur remise en état, de façon à répondre à l'orientation du SDAGE Rhin-Meuse de préserver les zones humides.

	Superficie	% de la superficie régionale	Superficie en réservoir de biodiversité	% de la sous-trame classée en réservoir de biodiversité
Zones humides				
Sous-trames de milieux humides	139000 ha	16,7 %	67 280 ha	49,0 %
Cours d'eau, canaux et plans d'eau	25135 ha	3,0 %	5015 ha	20,0 %
Forêts alluviales et boisements humides	70853 ha	8,5 %	44 300 ha	63,0 %
Milieux ouverts humides	43010 ha	5,2 %	17 965 ha	42,0 %

Les écosystèmes alluviaux permettent d'obtenir une mosaïque spatiale et surtout une mosaïque de temporalité liée aux récurrences de crue qui entretiennent le fuseau de mobilité de la rivière à fond mobile caractérisant majoritairement l'hydromor-phologie fluviale alsacienne.

Dans cette logique, certains programmes parallèles sont fortement interactifs avec le SRCE. La reconquête d'un meilleur optimum de géomorphologie fluviale (à travers la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE ou les SAGE) permet, au-delà de la qualité physique et biologique des cours d'eau, de la gestion des crues, etc., de considérer la recréation d'habitats pionniers (avec un cortège floristique et faunistique spécifique) tout à la fois dans l'espace de mobilité qui pourrait être nouvellement concédé que dans les temporalités liées aux régimes hydriques des cours d'eau (récurrence des crues).

La Doller et son fuseau de mobilité.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 90 12/01/2015 09:40

3.3 LES ELEMENTS FRAGMENTANTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ALSACIENNE

La fragmentation des réservoirs de biodiversité peut être due à trois types de pression :
- infrastructures (canaux, réseau routier, ferroviaire et électrique) **(tome 2, cartes d'information n°7 et 8)**;
- urbanisme (zones urbaines et étalement urbain) **(tome 2, cartes d'information n°7 et 9)**;
- les obstacles à l'écoulement des cours d'eau **(tome 2, carte d'information n°6)**.
- gestion des milieux **(tome 1, chapitre 4.6)**.

La qualité des habitats naturels est le plus souvent associée aux pratiques pouvant être exercées sur les milieux : gestion sylvicole, agricole, agropastorale, exploitations des ressources, pollutions induites, fréquentation touristique, etc. Dans un contexte régional, les effets sont difficilement quantifiables car résultant de pratiques locales. Aucun élément pertinent ne nous permet de réaliser un diagnostic précis pour chaque réservoir. Ces menaces sont ainsi évoquées de façon littérale dans le SRCE et ne sont pas reprises dans la cartographie.

3·3·1 LES INFRASTRUCTURES

Au-delà des enjeux liés à l'existant, il est nécessaire d'anticiper vis-à-vis des futurs projets, qu'ils concernent l'urbanisation ou les infrastructures de transport.

Les grands projets d'aménagement futurs

À l'échelle de l'Alsace, plusieurs grands axes de transport sont aujourd'hui à l'étude ou en phase de réalisation tels que :
- la LGV Est (en phase de démarrage);
- la deuxième phase de la LGV Rhin-Rhône entre Petit-Croix (90) et Lutterbach;
- Le Grand Contournement Ouest de Strasbourg;
- la VLIO (Voie de Liaison Intercommunale Ouest);
- le contournement de Châtenois;
- la liaison A4 - Lorentzen;
- la rocade sud de Strasbourg;
- la liaison Altkirch-Mulhouse.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a adopté le 10 décembre 2007 son schéma routier départemental qui recense 11 projets routiers prioritaires, 7 projets complémentaires, 17 opérations dont les études de faisabilité ont été engagées et 19 autres besoins qui ont été recensés. Dans le Haut-Rhin, 18 projets routiers (liaisons, déviations, contournements, carrefours, rocades) sont prévus dans les années à venir **(cf. tome 2, cartes d'information n°7 et 8)**.

Les orientations nationales précisent que les projets d'infrastructures devront intégrer les continuités écologiques dès l'amont, en analysant l'ensemble des effets directs, indirects et induits, en cohérence avec les enjeux de la trame verte et bleue.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 91 12/01/2015 09:40

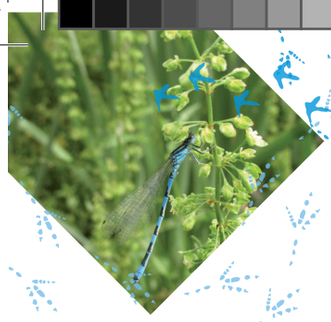

Points et zones à enjeux

On recense, concernant les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les axes de passages préférentiels dans le massif vosgien :

- environ 80 zones à enjeux associées à des routes de classe 5 (dont trois à enjeux majeur sur l'A4 à Saverne, à l'est de la Forêt de Haguenau et sur l'A36 et la LGV à proximité d'Eteimbes et Soppe-le-Bas);
- 45 zones à enjeux pour des routes de classe 4;
- et 440 zones à enjeux points pour les routes de classe 3 (cf. carte n°7 : Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures).

La traversée des canaux à berges artificielles est conditionnée par la présence d'ouvrages de franchissement.

Si on ajoute le réseau ferroviaire et les zones à enjeux associés aux projets routiers et ferroviaires, on identifie environ 660 zones à enjeux liées aux infrastructures fragmentantes.

Les points et zones à enjeux associés aux infrastructures

	Pour les réservoirs	Pour les corridors	Pour les axes massif vosgien	Total
Zones à enjeux liées à la classe 5	**24**	**54**	**2**	**80**
Zones à enjeux liées à la classe 4	10	34	2	**46**
Zones à enjeux liées à la classe 3	135	252	48	**435**
Zones à enjeux liées au réseau ferroviaire clôturé	3	13	-	**16**
Zones de vigilance liées aux projets ferroviaires	6	7	-	**13**
Zones de vigilance liées aux projets routiers	8	23	-	**31**
Total	**186**	**383**	**52**	**621**

Précautions d'usages : les chiffres présentés sont un outil d'alerte et non pas le détail exhaustif des zones à enjeux sur le territoire. Pour une question de lisibilité des cartes (carte d'orientation n°2, carte d'information n°8), les points et zones à enjeux proches les uns des autres ont été regroupés.

Les principales ruptures générées par les grands axes de « type autoroutier » en plaine sont :

- l'A4 en Alsace Bossue (4 axes forestiers entre la forêt de Sarre-Union et le Ried de la Sarre);
- l'A4 à hauteur du Col de Saverne (axe principal entre les Vosges Moyennes et les Vosges du Nord);
- l'A4 à la traversée du Piémont de Saverne;
- l'A4 à la traversée du Ried de la Zorn;
- l'A4 à la traversée de la forêt du Grittwald;
- l'A35 à hauteur du Ried de la Scheernetz (lien entre les Vosges et le bruch de l'Andlau);
- l'A35 au niveau du Ried de la Zorn;
- l'A35 à Seltz;
- l'A35 à hauteur du Ried du Dachsbach;
- l'A35 à hauteur du Ried de la Kirneck;
- la N353 à hauteur d'Illkirch (coupure au niveau de l'axe rhénan);
- la N363 au nord de Strasbourg;
- la N62 entre Haguenau et Mertzwiller;
- l'A352 au niveau d'Entzheim;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 92 12/01/2015 09:40

- la RD 1083 (ex RN 83) ;
- l'A36 à hauteur du secteur d'Eteimbes Soppe-le-Bas (connexions Vosges/Jura) ;
- l'A36 à hauteur de la vallée de la Doller ;
- l'A35 au niveau de la forêt de la Harth ;
- la RD 1083 (le long du piémont).

À cette liste nous pouvons ajouter les voies équipées de dispositifs de retenue en béton, telles que les RD 400 et 500.

Concernant les lignes du réseau de transport d'électricité, une hiérarchisation des Points Sensibles Avifaune (présentant un risque de collision) a été établie en fonction de leur enjeu pour l'avifaune dans un état des lieux réalisé par RTE. Ces analyses ont été complétées par la LPO en 1997.

À fin 2008, RTE Est avait équipé de dispositifs d'avertissement visuel l'ensemble des points sensibles prioritaires traitables, c'est-à-dire sur tous les ouvrages pour lesquels le calcul de la tenue mécanique à la surcharge du balisage avifaune était favorable. Par ailleurs, lors de la création d'un nouvel ouvrage, si des portées de lignes sont analysées comme présentant un risque avifaune (au regard de l'analyse cartographique des zones environnementales traversées et d'études environnementales complémentaires), un équipement avifaune est étudié (source : RTE).
L'analyse des cartes produites par le CETE de l'Est montre la présence de 4 sites sensibles de niveau 1 identifiés par la LPO qui ne feraient pas encore l'objet d'équipements avifaune : le col du Louschbach, la centrale électrique de Gambsheim, le site du Rohrschollen Sud et la centrale électrique de Kembs. D'après un suivi réalisé en juin 2011, le site de Gambsheim s'est avéré moins dangereux que supposé. Concernant la zone de Kembs, RTE équipera en 2014 deux lignes de raccordement à la centrale électrique avec des dispositifs avifaune. Par ailleurs, une ligne à haute tension sera démontée à l'horizon 2017.

Concernant le col du Louschbach, la problématique de risque de collision est apparue récemment avec la découverte d'un Grand Tétras mort à proximité des câbles de téléski et des lignes Haute Tension (sur ce point, une expertise spécifique serait nécessaire pour analyser les modalités de réduction des risques de collision en intégrant les différents dispositifs proposés dans la cadre des aménagements existants ou projetés).

L'identification des points et zones à enjeux est à considérer comme une alerte : leur réalité est à confirmer par un diagnostic de terrain.

3·3·2 L'URBANISATION[53]

D'une façon générale, concernant les corridors ou des axes de passage préférentiels dans le massif vosgien, les projets d'urbanisation peuvent, soit interférer avec des axes de déplacement ou réduire la largeur d'un corridor (exemple d'urbanisation le long d'un cours d'eau), soit créer une coupure directe du corridor (exemple de phénomène de conurbation entre 2 agglomérations). Il faut relever toutefois que les enjeux liés à l'urbanisation sont très faibles ou non significatifs dans les vallées des Vosges du Nord.

Les réservoirs de biodiversité sont le plus souvent affectés sur leur marge (phénomène de « grignotage »).

Les enjeux liés à l'urbanisation sont plus importants au niveau des espaces péri-villageois encore diversifiés (mosaïque de prés et de vergers, souvent gérés de façon extensive).

53) Cf. carte n°8 : Points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 93 12/01/2015 09:40

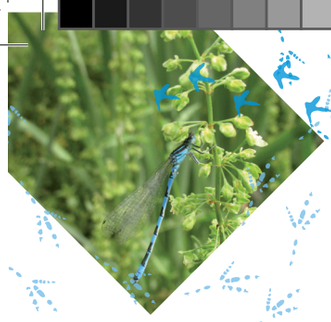

Les zones sensibles se localisent principalement dans les espaces périurbains de plaine et dans les fonds de vallées vosgiennes, là où se concentrent les enjeux de développement (urbain et économique) et de préservation (activités agricoles et forestières).

Les points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation sont considérées comme des points de vigilance (localités où une urbanisation programmée dans les POS et les PLU est susceptible d'interagir avec un corridor ou un réservoir) sont synthétisés sur la carte d'information n°9. Pour une question de lisibilité de cartes, les points et zones à enjeux proches les uns des autres ont été regroupés.

Si l'urbanisation engendre un morcellement des espaces naturels, l'introduction ou le maintien de la nature en ville peut contribuer à restaurer des continuités écologiques en milieu urbanisé.

La nature en ville, c'est aussi l'adaptation au changement climatique par la création d'îlot de fraîcheur par exemple, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement, la création de lien social, le développement des jardins solidaires, le maintien de la diversité biologique… autant de services que la nature rend parfois déjà sans qu'il y paraisse, et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens (extrait du plan « restaurer et valoriser la nature en ville », engagement du Grenelle de l'Environnement, repris dans la loi de programme du 3 août 2009 et dans le plan ville durable).

Un des objectifs actuels des politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine est de limiter l'étalement urbain et d'inciter à la densification du bâti. Dans le même temps, la nature à l'intérieur des villes retrouve un regain d'intérêt non seulement pour les citadins, mais aussi pour les aménageurs et urbanistes.

La ville est un milieu spécifique où la trame verte et bleue a toute sa place et cela pour plusieurs raisons :

- les espaces urbanisés sont souvent le prolongement et un passage obligé de corridors écologiques comme les cours d'eau ;
- les espaces urbanisés accueillent des sites anthropiques et des milieux pionniers favorables à certaines espèces animales et végétales (zones d'extraction, friches urbaines et industrielles…). Les villes peuvent abriter une grande diversité de formes de vie. Le milieu urbain est un écosystème à part entière où certaines espèces de végétaux et d'animaux se sont adaptées pour trouver abris et ressources ;
- les espaces urbanisés représentent une composante à part entière du cadre de vie des habitants, de leurs espaces de loisirs et d'aménités du quotidien. La prise en compte de la trame verte et bleue en ville contribue à intégrer la notion de la qualité du cadre de vie, à apporter de l'agrément et de la détente, à favoriser la limitation de la pollution de l'air et de l'eau, à atténuer les îlots de chaleur dans les zones bitumées ou bétonnés et à constituer des îlots de fraîcheur ;

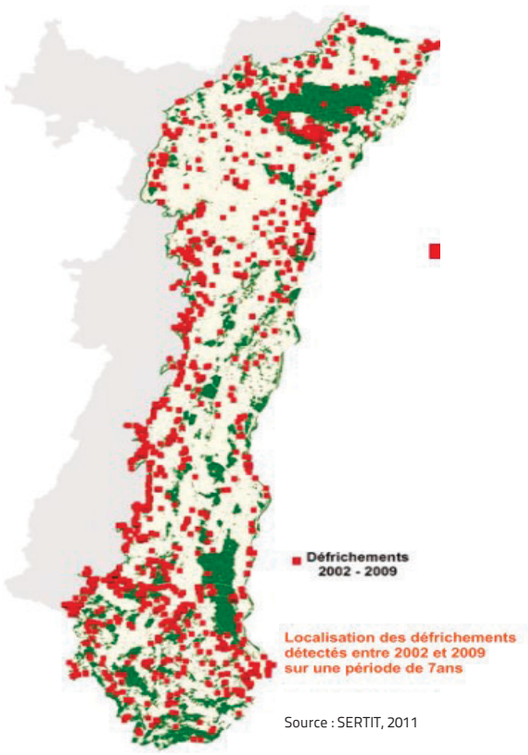

Localisation des défrichements détectés entre 2002 et 2009 sur une période de 7ans

Source : SERTIT, 2011

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 94 12/01/2015 09:40

- les espaces urbains, en prenant en compte la composante environnementale, peuvent contribuer au développement durable et notamment au concept de « ville durable ». La trame verte et bleue en ville permet ainsi de répondre à un certain nombre de mesures issues de la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national environnement » dite Grenelle 2 via les thèmes de l'urbanisme et de la biodiversité ;
- les habitants des villes aspirent à davantage d'espaces naturels de proximité.
- La Trame verte et bleue en zone urbaine contribue à la réduction de lapollution lumineuse en constituant notamment une trame noire (zones non éclairées ou faiblement éclairées).

3·3·3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

À partir de la note de franchissabilité (référentiel national des obstacles à l'écoulement des eaux), on distingue 3 types d'obstacles :

- les obstacles franchissables (classes de franchissabilité 0 à 2 et ouvrage disposant de dispositif de passes) ;
- ceux difficilement à non franchissables (classes de franchissabilité 3 à 5 et barrage) ;
- ceux pour lesquels aucune information sur la franchissabilité n'est disponible[54].

Il n'a pas été possible d'obtenir des données exhaustives au moment de l'élaboration des cartes : sur les 3229 obstacles référencés, seuls 741 bénéficient d'une note, contre 2488 pour lesquels aucune information n'est disponible[55].

L'ensemble de ces obstacles figure sur la carte « trame bleue du SRCE » **(tome 2, carte d'information n°6)**. En revanche, pour les autres cartes, il a été fait le choix de ne représenter que les obstacles correspondant aux 74 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (engagement de l'État lors du Grenelle de l'Environnement).

L'étude du CETE de l'Est propose des cartographies plus détaillées des enjeux liés notamment à la franchissabilité piscicole des obstacles recensés pour certaines espèces (Saumon, Anguille, Brochet) et donne également des informations supplémentaires sur la qualité du milieu physique et sur l'inondabilité des cours d'eau.

54) Cf. ONEMA, 2012 - Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement, Descriptif du contenu, V3.0
55) L'analyse à l'échelle locale de ces obstacle pourra utilement s'appuyer sue les données des fédérations de pêche, des Conseils Généraux, de l'association Saumon Rhin et d'autres acteurs.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 95 12/01/2015 09:40

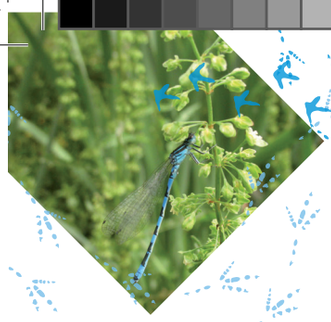

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 96 12/01/2015 09:40

4 ENJEUX ET OBJECTIFS

pour la préservation et la remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques à l'échelle régionale

DREAL_rapport_coNe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 97 12/01/2015 09:40

Les enjeux sont le maintien de la fonctionnalité du réseau de réservoirs et corridors existant d'une part (préservation) et la remise en bon état fonctionnel de ceux qui le nécessitent d'autre part (restauration), en **garantissant le maintien de la qualité des milieux**, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des espèces qui y sont associées (voir carte n°6[56]). Les objectifs affichés dans cette partie résultent du diagnostic établi au paragraphe 2.(« Diagnostic du territoire régional ») et correspondent à des principes d'intervention.

Les enjeux associés aux grandes fonctions paysagères de la trame verte et bleue sont :

- la préservation de la **diversité des paysages** qui font le caractère de la région ;
- le reflet d'une **identité** et d'une histoire locale (patrimoine paysager d'un territoire) ;
- la **structuration** et l'animation de **l'espace** (enjeux de perception des éléments dans le paysage) ;
- l'accompagnement des **dynamiques des paysages** remarquables mais aussi des paysages ordinaires ;
- la valorisation des **paysages périurbains** et l'intégration à des nouvelles formes d'habitat et de développement pour limiter la consommation d'espace ;
- le maintien et l'amélioration de la **qualité du cadre de vie** des habitants.

Au niveau de la montagne vosgienne et du piémont, les enjeux paysagers sont plus spécifiques :

- le maintien et la reconquête des **structures paysagères étagées** qui conduisent à un plus juste équilibre entre espaces ouverts et espaces forestiers ;
- le maintien des **coulées vertes** entre les villages dans les fonds de vallées ;
- le maintien des **milieux ouverts** dans certaines vallées.

L'étude SRCE a mis en évidence les faits suivants :

En plaine :

- les réservoirs de biodiversité couvrent 26 % du territoire ;
- il serait nécessaire de rendre plus fonctionnels 44 % des corridors entre les différents réservoirs de biodiversité pour répondre aux besoins de continuité des espaces naturels ;
- les paysages et le cadre de vie seraient à améliorer dans plusieurs secteurs (7 unités paysagères sur les 13 identifiées en plaine n'offrent pas un paysage ou un cadre de vie d'une qualité suffisante) ;
- plusieurs infrastructures de transport, en particulier celles de classe 4 et 5, constituent un obstacle important aux échanges faunistiques (difficulté de franchissement pour la faune terrestre) et, marginalement, aux échanges floristiques.

En montagne :

- la pression sur le foncier est beaucoup plus faible qu'en plaine (à l'exception des fonds de vallée) et que dans les régions de collines, ce qui se traduit par un taux de boisement largement supérieur (75 % contre 25 %) ;
- l'ensemble de cette surface forestière ne constitue toutefois pas un support de biodiversité de même valeur du nord au sud du massif : les secteurs de forêts âgées sont les plus riches sur le plan de la biodiversité et ce sont eux qui ont vocation à remplir le rôle de réservoirs ;
- les principaux obstacles aux déplacements de la faune (et dans une moindre mesure, de la flore) sont représentés par les aménagements situés en fonds de vallée : infrastructures de transport et densification urbaine freinent, voire neutralisent, les échanges faunistiques entre versants d'une même vallée. Les stations de ski et leurs aménagements annexes peuvent également constituer un obstacle au déplacement de la faune, mais cette fois, sur les crêtes vosgiennes.

56) Cf. carte n°6 - Objectifs de préservation ou de remise en bon état des éléments de la trame verte et bleue du SRCE.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 98 12/01/2015 09:40

Les objectifs généraux de mise en œuvre du SRCE, issus de ces constats, sont les suivants :

- maintien de la fonctionnalité de la trame verte et bleue existante : préservation et bonne gestion des 145100 ha de réservoirs de biodiversité de plaine (25 % de la surface), des 69000 ha de réservoirs de biodiversité du massif vosgien (26 % de la surface) et des cours d'eau de la région en bon état écologique (se référer aux outils disponibles listés en annexe 11) ;
- consolidation du réseau actuel de corridors écologiques : remise en bon état fonctionnel d'un linéaire de 560 km de corridors, correspondant à 34 % des corridors identifiés ;
- restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau : préservation et remise en bon état fonctionnel de la continuité écologique sur les 1415 km de cours d'eau classés de la liste 2, au titre de l'Art. L214-17 du Code de l'Environnement ;
- suppression des discontinuités les plus importantes liées aux infrastructures de transport (classes 4 et 5, et celles qui perturbent de façon significative les migrations d'amphibiens) ;
- en montagne, maintien d'espaces non urbanisés entre villes et villages voisins afin de garantir la pérennité des échanges faunistiques entre versants d'une même vallée et maîtrise du développement des équipements de loisirs.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par la prise en compte du SRCE :

- dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- dans la réalisation des infrastructures de transport.

Cette analyse globale est toutefois à préciser dans le détail. Selon les enjeux et selon les secteurs géographiques, certains des objectifs énoncés sont déjà en bonne partie atteints grâce aux politiques conduites depuis plusieurs années en faveur de l'environnement par l'ensemble des acteurs. Dans d'autres, les efforts sont à poursuivre.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 99 12/01/2015 09:40

4.1
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS AUX RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Des fiches descriptives des réservoirs de biodiversité **(tome 1, annexe d'information n°7)** fournissent les principales informations sur ces espaces : superficie du réservoir, type de milieux rencontrés, artificialisation, fragmentation et obstacles liés aux infrastructures linéaires, proximité ou fragmentation par des secteurs à urbanisation future, ainsi qu'une liste non exhaustive et indicative d'axes d'analyse (thématiques à prendre en compte dans la gestion de la fonctionnalité écologique des milieux) .

Le maintien ou la restauration d'un réseau de « vieux bois » est un enjeu très important dans la quasi-totalité des écosystèmes forestiers. En effet, l'exploitation des forêts conduit à un raccourcissement du cycle forestier et par conséquent, à la réduction des stades les plus évolués (forêts âgées et stades de sénescence). La régression de ces stades de forêt mature rend nécessaire la conservation de certains îlots de forêt plus âgée ou d'arbres morts ou d'arbres sénescents sur pied pour constituer un réseau fonctionnel nécessaire aux espèces liées à ces milieux particuliers.

Maintien de l'existant dans un état fonctionnel

La plupart des réservoirs terrestres constitutifs de la trame verte et bleue bénéficient déjà de mesures de sauvegarde, que ce soit par des mesures de protection fortes (Réserves Naturelles Nationales et Régionales, Réserves Biologiques Forestières, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope), par voie contractuelle (mesures agri-environnementales, contrats Natura 2000), par la maîtrise foncière (collectivités, Conservatoire des Sites Alsaciens) ou par la mise en œuvre d'une gestion rationnelle (conventions de gestion, plans d'aménagements des forêts soumises, plans simples de gestion).

Les mesures réglementaires visent les sites à enjeux les plus forts. Elles couvrent des surfaces limitées, sauf sur la bande rhénane où une très grande partie des forêts sont classées à un titre ou à un autre : forêts de protection, réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope et réserves biologiques au titre du code forestier.

Les crêtes des Vosges sont également concernées par des réserves naturelles nationales, réserves naturelles régionales, arrêtés de protection de biotope et réserves forestières sur des surfaces conséquentes. En plaine, en dehors de la bande rhénane, les sites réglementairement protégés sont plus ponctuels. La stratégie de création d'aires protégées (SCAP) portée par l'État[57] a identifié quelques sites supplémentaires qui mériteraient la mise en place d'outils de préservation de la biodiversité et de la géodiversité dans les 10 prochaines années. Actuellement 2,1 % du territoire alsacien bénéficie d'une protection forte. La Région, dans sa politique de mise en œuvre des réserves naturelles régionales, a décidé de classer en priorité les sites correspondant à des réservoirs de biodiversité, mais uniquement sur demande des communes concernées.
La plus grande partie de la surface des réservoirs de biodiversité est par ailleurs concernée par la directive Natura 2000 (massifs forestiers) ou bien, à la fois par des mesures agri-environnementales et Natura 2000 (espaces agricoles à agriculture traditionnelle).
La maîtrise foncière ciblée pourra compléter le dispositif sur des sites de petite surface et à fort enjeu de biodiversité.
La gestion multifonctionnelle des forêts publiques et privées, s'appuyant sur les documents de gestion durable, définit les principes et les actions permettant le maintien des continuités écologiques. En effet, toutes les forêts publiques font, quant à elles, l'objet de plans d'aménagement qui intègrent de plus en plus les préoccupations environnementales. De plus, les plans simples de gestion des forêts privées intègrent également cette réflexion.

57) la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) prévue par l'article 23 de la loi du 3 août 2009, vise à placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 100 12/01/2015 09:40

Dans la plaine d'Alsace, l'enjeu majeur relatif aux continuités écologiques forestières est la préservation du foncier forestier. En milieu agricole, l'identification d'un réservoir de biodiversité n'interfère pas avec l'activité agricole, y compris les sorties d'exploitation. Sur ces espaces, la prise en compte des enjeux environnementaux se fait dans le cadre des mesures agri-environnementales en place ou d'autres dispositifs d'agriculture raisonnée (voir chapitre 5.2.4).

Aussi, les objectifs de maintien de la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité peuvent être résumés ainsi :
- classement réglementaire réservé aux sites les plus précieux et porté par une volonté locale ;
- finalisation des documents d'objectifs Natura 2000 non encore adoptés ;
- mise en œuvre des documents d'objectifs adoptés et signature de chartes et contrats, notamment sur les sites où existent peu d'actions de sauvegarde en dehors de la maîtrise foncière (vallée de la Lauter, Rieds ne bénéficiant pas de mesures agri environnementales, collines sous-vosgiennes, ...) ou sur les quelques sites forestiers des Vosges où l'objectif de vieilles forêts est prioritaire ;
- l'étude du renouvellement et de l'éventuelle adaptation des programmes agri environnementaux dans le contexte de la PAC 2014-2020, en priorité sur les sites Natura 2000 et en faveur, notamment, de l'agriculture de montagne ;
- l'examen des possibilités d'extension de programmes agri environnementaux existants ou de créations de nouveaux programmes sur les réservoirs non inclus dans le réseau existant, en lien avec les partenaires financiers ;
- poursuite des actions de maîtrise foncière sur les sites de faible étendue où peu d'actions de préservation sont menées (cf. ci-dessus) ;

Remise en état de la fonctionnalité des réservoirs lorsque nécessaire

Un diagnostic sommaire de l'état de conservation des réservoirs de biodiversité a été effectué dans le cadre de ce travail, mais il n'est pas suffisant pour en dégager des objectifs prioritaires (annexe 7 de ce tome) : il reste indicatif. Un diagnostic plus exhaustif, dépassant le cadre de la présente étude, devrait être réalisé. En dehors des périmètres où des éléments de connaissance détaillés peuvent être mobilisés (cartographie de terrain précise, documents d'objectifs des sites Natura 2000, mesures agri-environnementaux, etc.), aucun critère précis ne permet de conclure sur l'état de conservation général d'un réservoir. En milieu forestier, cette analyse ne peut pas se faire sans une connaissance des données spécifiques relatives aux modes de gestion et d'exploitation.

Par ailleurs, en fonction de la superficie des sites, les objectifs de restauration peuvent varier selon les secteurs, selon les milieux et selon les espèces visées (le plus souvent, les réservoirs de biodiversité correspondent à une mosaïque de sous-trames, avec des états de conservation divers).

C'est pourquoi, les objectifs de restauration des réservoirs de biodiversité doivent privilégier une démarche pragmatique, c'est-à-dire des interventions ciblées en fonction des opportunités et en réponse aux sollicitations et enjeux locaux.

Les objectifs de restauration des réservoirs de biodiversité pourraient se résumer comme suit :
- interventions en fonction des opportunités d'amélioration de certains dispositifs d'action afin de mieux prendre en compte la fonctionnalité des milieux (modalités de gestion plus adaptées dans le cadre des mesures agri-environnementales, des plans d'aménagements forestiers, etc.) ;
- répondre aux sollicitations locales pour accompagner financièrement les projets d'action argumentés.

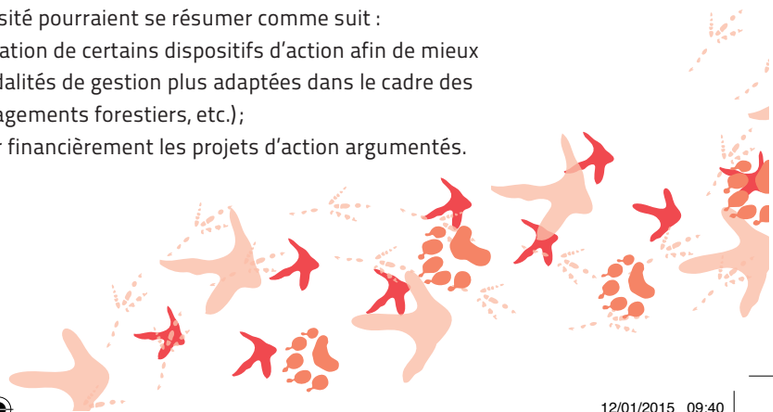

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 101 12/01/2015 09:40

4.2
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS AUX CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Conformément aux orientations nationales, on différencie les corridors écologiques fonctionnels qui sont à préserver et ceux dont la fonctionnalité est altérée et qui sont à remettre en bon état fonctionnel.
Le principal critère retenu pour ce classement est le degré de continuité physique du corridor : le réseau de haies, les cours d'eau, les vergers, les supports paysagers, etc., et les milieux attenants.
La présence de structures paysagères de bonne qualité entre des réservoirs à relier favorise en effet les échanges. D'une façon générale, une discontinuité de plus de 50 % des éléments supports ou leur absence totale conduisent à classer le corridor en mauvais état fonctionnel.

Deux autres critères participent à l'évaluation de la fonctionnalité d'un corridor :
- les dimensions du corridor reliant deux réservoirs de biodiversité (longueur et largeur).
- la présence d'éléments fragmentants : infrastructures linéaires de transport et projets d'urbanisation.

L'impact réel de la fragmentation est différencié selon les espèces, le trafic des routes et notamment le trafic nocturne, la présence d'ouvrages de franchissement ou à l'inverse de structures infranchissables (comme par exemple des terres pleins bétonnés ou un engrillagement).

Ainsi, en l'absence d'éléments de connaissance suffisamment précis à l'échelle régionale, ces deux critères (les dimensions du corridor, la présence d'éléments fragmentants) n'ont pas été retenus comme discriminant pour la qualification des corridors (entre ceux à préserver et ceux à remettre en bon état fonctionnel). En effet, l'évaluation de la perméabilité nécessite une analyse au cas par cas à l'échelle locale, au regard notamment de la biologie des espèces ou du groupe d'espèces concernés et de l'impact réel de la fragmentation.

Maintien de la fonctionnalité de l'existant

Certaines unités naturelles alsaciennes comportent déjà un réseau bien étoffé de continuités écologiques. C'est le cas notamment de l'Alsace Bossue et du Sundgau, ainsi que du massif vosgien et du Jura alsacien à dominante forestière.
Dans d'autres, la mosaïque de milieux naturels (alternance de bois, forêts, prairies, vergers, cultures) est telle qu'il n'est pas nécessaire de prévoir beaucoup de corridors supplémentaires pour relier les milieux naturels entre eux : la plupart des espèces parviennent à circuler sans difficulté d'un milieu à l'autre. C'est le cas des différents rieds, de l'axe longitudinal de la bande rhénane (à quelques verrous près) et du massif vosgien à dominante forestière.

Les principaux objectifs proposés sont les suivants :
- maintien de la fonctionnalité de tous les corridors existants identifiés dans le SRCE, tout spécialement ceux qui pourraient servir de support aux corridors nationaux et transfrontaliers ;
- maintien de la fonctionnalité des axes de passage préférentiels de la faune dans les différentes vallées vosgiennes (éviter la conurbation urbaine aux endroits concernés) ;
- éviter la fragmentation des corridors par les nouvelles infrastructures de transport.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 102 12/01/2015 09:40

Remise en bon état fonctionnel

Les secteurs où il serait nécessaire de porter les efforts les plus importants pour la remise en bon état fonctionnel des corridors (ce qui correspond dans certains cas à une création), sont les espaces de grande culture pauvres en éléments naturels : Outre-Forêt, Kochersberg, terrasses cultivées de la plaine bas-rhinoise (Obernai, Erstein, secteur Hessenheim-Jebsheim,...), Hardt haut-rhinoise, ainsi que toute la zone de transition entre le piémont et la plaine. Ces corridors sont représentés de façon indicative, dès lors qu'ils ne suivent pas un élément topographique existant.

La réalisation des corridors nationaux et transfrontaliers (liaison avec l'Allemagne) est aussi une priorité. Dans ce contexte, les enjeux sont :

- le **maintien des possibilités d'échanges** au sein des grands ensembles qui comprennent des réservoirs majeurs de biodiversité pour de nombreuses espèces, ainsi que **leurs interconnexions qui constituent des corridors transfrontaliers de première importance** (connexions entre Vosges, Jura, Forêt noire, Rhin, etc.);
- **de répondre aux objectifs de cohérence nationale sur les différentes sous-trames présentes en Alsace, avec l'axe nord-sud sur la crête des Vosges, le corridor de piémont pour les milieux secs, etc. (cf. tome 1, annexe d'information n°4).**

Aussi, les principaux objectifs proposés sont les suivants :

- engager des actions de remise en état des corridors écologiques dans les unités naturelles ou paysagères qui le nécessitent le plus (cf. énumération ci-dessus);
- aboutir à la mise en œuvre du corridor national qui relie le massif vosgien au Jura, via le Sundgau ouest
- aboutir à la mise en œuvre des corridors transfrontaliers nord (Vosges du Nord-Forêt Noire septentrionale via la Forêt de Haguenau et la bande rhénane) et sud (Vosges du sud-Forêt Noire méridionale via le Sundgau et la Petite Camargue alsacienne).

Pour la partie sommitale des Vosges, des actions concrètes sont d'ores et déjà en cours au travers du programme Life+ 2010-2013 consacré au Grand Tétras, engagé par les Régions Lorraine et Alsace, en partenariat avec Le Parc naturel des Ballons des Vosges, l'Office National des Forêts et le Groupe Tétras Vosges.

Ces objectifs sont différenciés entre la plaine et le massif vosgien. En plaine, les enjeux de maintien de la fonctionnalité de l'existant et de restauration des continuités écologiques se combinent, alors que dans le massif vosgien, le Jura Alsacien et l'Alsace Bossue, l'enjeu de maintien de la fonctionnalité de l'existant prédomine.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 103 12/01/2015 09:40

4.3
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS À LA TRAME BLEUE ET AUX ZONES HUMIDES

Les **enjeux pour la trame bleue** correspondent aux objectifs fixés par le SDAGE sur :

- le **bon état écologique** des cours d'eau d'ici 2015 ;
- la résorption **des points noirs** à la libre circulation des populations piscicoles et des obstacles au franchissement ;
- la préservation et la reconquête des **espaces de mobilité** des cours d'eau visant par ailleurs à retrouver une géomorphologie fluviale fonctionnelle.

Les objectifs pour les cours d'eau et canaux classés ou importants pour la biodiversité sont définis selon la logique suivante :

- **la préservation** : vise les cours d'eau classés au titre du 1° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement et d'autres cours d'eau ou parties de cours d'eau (réservoirs biologiques, ...) ; la préservation concerne la qualité des eaux et la fonctionnalité ;
- **la remise en bon état** : vise les cours d'eau classés au titre du 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, les cours d'eau classés au titre à la fois des 1° et 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement et d'autres cours d'eau non classés (d'après la méthodologie proposée par l'IRSTEA, 2012) ; la préservation concerne la qualité des eaux et la fonctionnalité.

Pour les autres cours d'eau définis comme importants pour la biodiversité mais non classés, les objectifs sont définis de la façon suivante :

- préservation : cours d'eau en bon et très bon état écologique (classe bleue et verte selon l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) ;
- remise en bon état : cours d'eau présentant un état écologique moyen, médiocre et mauvais (classe jaune, orange, rouge selon l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

Les enjeux pour les zones humides sont leur préservation et leur remise en état, de façon à répondre à l'orientation du SDAGE Rhin-Meuse de préserver les zones humides. Ces enjeux se déclinent par :

- la maîtrise des sources de dégradation des zones humides remarquables (sauf si la fonctionnalité et la qualité environnementale du site ne sont pas remises en cause) ;
- la maîtrise des atteintes aux zones humides ordinaires fonctionnelles.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 104 12/01/2015 09:40

4.4
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS AUX ESPÈCES

Sur les 65 espèces sensibles à la fragmentation retenue (hors poissons et écrevisses dont la prise en compte est assurée à travers le maintien des continuités des cours d'eau) :

- 11 sont communes et largement répandues en Alsace ;
- 16 sont répandues ou assez répandues, mais avec des stations disséminées sur le territoire ;
- 38 sont rares et menacées ou très localisées.

Pour satisfaire les besoins de chaque espèce, en fonction du type de répartition qui les caractérise, trois niveaux d'enjeux sont identifiés :

- **pour les espèces communes** : maintien de la qualité générale des sous-trames les accueillant, afin d'offrir une continuité écologique globale entre les réservoirs de biodiversité de chacune d'elles ;
- **pour les espèces disséminées** : préservation des réservoirs de biodiversité, préservation et remise en bon état fonctionnel des corridors écologiques entre les différents noyaux de populations connus ;
- **pour les espèces rares** : préservation de leurs noyaux de population, préservation et remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques entre noyaux de populations lorsqu'ils sont proches les uns des autres et que les distances qui les séparent sont compatibles avec les pouvoirs de dispersion de l'espèce concernée.

Parmi ces espèces, un certain nombre fait déjà l'objet d'actions de sauvegarde concrètes :

- 30 sont inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » ou à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite Directive « Oiseaux » ;
- 14 sont concernées par des plans nationaux d'actions : 2 amphibiens (le Sonneur à ventre jaune et le Crapaud vert), 3 mammifères (le Grand Hamster, le Minioptère de Schreibers et la Noctule de Leisler), 3 oiseaux (le Grand Tétras, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse), 3 libellules (l'Agrion de Mercure, le Gomphe serpentin et la Leucorrhine à large queue) et 3 papillons diurnes (l'Azuré du serpolet, l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe) ;
- 4 font l'objet de plans régionaux d'actions qui correspondent à une déclinaison régionale des plans nationaux : le Crapaud vert, le Sonneur à ventre jaune, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse ;
- 20 sont également concernées par la stratégie de création d'aires protégées (SCAP).

Concernant plus spécifiquement le Cerf élaphe, qui est une espèce assez répandue et à grande capacité de déplacement, l'enjeu principal, en termes de maintien ou restauration des continuités écologiques, est lié à la fragmentation par les infrastructures linéaires les plus fragmentantes, en premier lieu les routes et voies ferrées clôturées.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 105 12/01/2015 09:40

4.5
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS À LA NATURE EN VILLE

Les enjeux de la trame verte et bleue et de la nature en ville se résument de la manière suivante :

- la reconquête d'une biodiversité jusqu'au cœur des villes et des grandes agglomérations, en augmentant notamment la franchissabilité des espaces urbanisés pour la faune et la flore ;
- le maintien d'une biodiversité locale ordinaire (survie des espèces, gestion des terrains, maîtrise des espèces invasives) ;
- le déplacement et les échanges des espèces sauvages, y compris à travers les zones urbanisées ;
- le développement d'une « nature de proximité » en augmentant les interfaces avec le bâti, sans augmenter les surfaces vertes ;
- la mise en avant des services écologiques rendus et de la valeur économique ajoutée par la préservation de la biodiversité ;
- la création de support pour des transports alternatifs (vélos, piétons) jusque dans le périurbain et l'appui aux politiques de liaison ville-campagne.

Les avantages qui en découlent sont :

- la régulation de certains problèmes environnementaux : infiltration des eaux de pluie, fixation des particules atmosphériques, stockage de CO_2, rôle dans la microclimatologie (îlots de fraîcheur), etc. ;
- l'amélioration du cadre de vie (bien être, création de liens sociaux, santé) ;
- l'augmentation des espaces de récréation, de loisirs et d'éducation ;
- le « contrebalancement » par rapport à l'attrait du périurbain vert ;
- l'amélioration du cadre de vie, qui contribue également à l'amélioration de la qualité de vie et de notre bien-être individuel et social.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 106 12/01/2015 09:40

4.6
LES ENJEUX ET OBJECTIFS RELATIFS À LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE

Pour le réseau fragmentant, le croisement des éléments de la TVB avec les infrastructures routières[58] permet de dire que :

- 174 corridors et 40 axes de passages préférentiels dans le massif vosgien ne sont fragmentés par aucune infrastructure importante (route standard à trafic élevé, grand axe équipé ou une voie ferrée clôturée - classes 3 à 5) ;
- 71 corridors et 35 axes de passages préférentiels dans le massif vosgien sont fragmentés par une route standard à trafic élevé (impact important - classe 3) ;
- 42 corridors et 6 axes de passages préférentiels dans le massif vosgien sont fragmentés par 2 à 5 routes standards à trafic élevé (impact important - classe 3) ;
- 25 corridors et axes de passages préférentiels dans le massif vosgien sont fragmentés par au moins un grand axe à trafic élevé (impact très important - classe 4) ;
- 51 corridors et 3 axes de passages préférentiels dans le massif vosgien sont fragmentés par au moins un grand axe équipé ou une voie ferrée clôturée (impact majeur - classe 5).

Pour les contraintes liées à l'urbanisation :

- 292 corridors ne sont concernés par aucune zone à enjeux liée à l'urbanisation ;
- 46 corridors sont recensés avec une zone à enjeux liée à l'urbanisation ;
- 2 axes de passages préférentiels dans le massif vosgien sont recensés avec une zone à enjeux liée à l'urbanisation ;
- 25 corridors sont recensés avec 2 à 6 zones à enjeux liée à l'urbanisation.

Concernant la **qualité des corridors**, celle-ci est fonction de la largeur du corridor, de sa continuité physique et de la qualité et de la diversité des milieux qui le composent. Au niveau des continuités forestières, les déplacements des espèces sont plus diffus et plus difficile à caractériser (mise à part pour les espèces très sensibles à la qualité de la matrice forestière, comme le Grand Tétras qui utilise de façon préférentielle les forêts dont la perméabilité et la qualité sont favorables).

Les **enjeux vis-à-vis de la fragmentation** du territoire sont :

- la **maîtrise de la consommation foncière** d'espaces agricoles, naturels et forestiers et de l'étalement urbain (péri-urbanisation aux abords des grandes agglomérations, surtout dans le Bas-Rhin, bande rhénane), ainsi que la maîtrise de l'artificialisation des sols, au regard des éléments de trame verte et bleue identifiés ;
- la **réduction de la fragmentation** liée aux infrastructures de transport (routes, voies ferrées, canaux) les moins franchissables par la faune terrestre : c'est-à-dire celles qui sont grillagées, à fort traffic (classes 4 et 5)[59], équipées de glissières centrales bétonnées ou dont les berges sont trop abruptes dans le cas des canaux, obstacles à l'écoulement des eaux. Maintenance des passages à faune existants et étude de faisabilité sur les passages supplémentaires à créer ;
- la gestion intégrée des espaces contribuant à la trame verte et bleue en zone urbaine en application des principes de la nature en ville ;
- la gestion des emprises de lignes électriques, conduites de transport de gaz, voies navigables et infrastructures routières, dans un objectif de maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques ;

58) D'après Alsace Nature, 2008 actualisée par CETE de l'Est, 2011.
59) Cf. CETE de l'Est (2011) - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace - Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 107 12/01/2015 09:40

- limiter les risques de collision sur la base d'une expertise plus fine des principales zones à enjeu liées aux lignes à Haute et très Haute Tension (col du Louschbach, centrale électrique de Gambsheim, site du Rohrschollen Sud, centrale électrique de Kembs)[60], dans un premier temps, sur la base des données scientifiques et techniques actuellement disponibles, puis dans un second temps sur la base d'une expertise plus fine ciblée sur les principaux sites à enjeu ;
- la préservation des passages d'amphibiens : axes de passages faisant l'objet d'un suivi par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et dont la majorité sont équipés de dispositifs pour leur franchissement ;
- la préservation des **connexions intra-vallées qui subsistent** entre les villages des vallées vosgiennes, ceci en maîtrisant l'étalement urbain et en préservant la qualité des espaces périurbains et des passages existants ;
- la poursuite de la prise en compte de la biodiversité dans la **gestion agricole et forestière**, en renforçant la contribution des espaces agricoles et forestiers dans la fonctionnalité écologique du territoire ;
- l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans les politiques de planification et d'aménagement ;
- la résorption des principaux obstacles aux écoulements : obstacles recensés par le référentiel national des obstacles aux écoulements[61] comme difficilement ou non franchissables par les espèces piscicoles, sur les cours d'eau classés en liste 2[62], ainsi que les ouvrages « Grenelle » à traitement prioritaire[63].

Dans le cas des canaux, des remontées à faune ont été réalisées sur le canal de la Marne au Rhin, ainsi que sur le canal du Rhône au Rhin. Une première opération menée en 2006 par la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin et subventionnée par la Région Alsace a permis la pose de 30 équipements sur le canal de la Marne au Rhin, entre Lupstein et Donnenheim. Une seconde, engagée en 2010, prévoit l'installation de 28 équipements supplémentaires sur le canal de la Marne au Rhin entre Strasbourg et Wingersheim, 40 ouvrages sur le canal du Rhône au Rhin entre Schoenau et Marckolsheim et 3 ouvrages sur le canal des houillères entre Harskirchen et Altwiller.

60) Cf. CETE de l'Est (2011) - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace - Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données.
61) Version 3 en date de novembre 2011. Information non exhaustive sur la franchissabilité des ouvrages : sur les 3229 obstacles recensés en Alsace, 741 obstacles sont renseignés sur leur franchissabilité et 2488 ouvrages ne le sont pas.
62) Cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement (voire définition page 72).
63) Les lois « Grenelle » visent l'équipement de 1200 ouvrages supplémentaires à l'échéance 2013, soit une centaine de sites concernant environ 170 ouvrages sur le bassin Rhin-Meuse (source : http://www.eau-rhin-meuse.fr).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 108 12/01/2015 09:40

5 PLAN D'ACTION **STRATEGIQUE** (PAS)

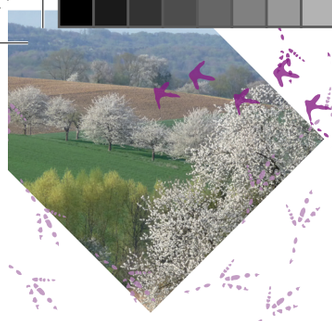

Après avoir rassemblé l'ensemble des données descriptives de l'état des lieux, des pressions exercées et de la vision des enjeux attachés au maintien de la fonctionnalité des corridors et des réservoirs de la biodiversité, il importe de tracer les perspectives et ambitions qui animeront la mise en œuvre du SRCE.

La vocation du SRCE n'est pas de fixer des limites aux activités, mais de sensibiliser les acteurs pour atténuer les pressions écologiques et développer les outils et moyens mobilisables pour un aménagement durable du territoire.

Le SRCE donne une vision prospective à la préservation de la biodiversité et sa mise en œuvre s'inscrit sur le long terme. Le plan d'action stratégique propose dans l'échéance du SRCE 2014-2020, les orientations et actions que les acteurs sont en mesure d'engager. Le plan d'action stratégique constitue un cadre de référence pour mettre en synergie les politiques publiques en faveur de la biodiversité. Des acteurs multiples trouveront l'occasion d'investir ce champ d'actions, une diversité de mesures viendra contribuer à cet objectif de maintien ou de restauration des corridors. Les moyens et initiatives qui seront mobilisés s'organiseront à la mesure des capacités d'actions comme des priorités. Conformément à l'article R.371-22, les actions sont mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés et des procédures propres aux outils mobilisés. Le plan d'action stratégique est une forme d'engagement volontaire à agir, des acteurs concernés.

Le PAS s'appuie sur les politiques et dispositifs d'ores et déjà existants et développés par les principaux acteurs en Alsace. Il intègre les orientations et actions proposées issues de la réflexion des groupes de travail du Comité alsacien de la biodiversité (Réservoirs de biodiversité, Trame bleue et zones humides, Corridors écologiques, Paysages) et des perspectives identifiées par les acteurs concernés.

Le PAS comprend :
- les outils et moyens mobilisables pour la protection de la biodiversité
- les actions prioritaires identifiées selon les axes suivants :
  - la trame bleue et les zones humides ;
  - les actions concertées par territoires ;
  - les actions transversales ;
  - la mise en œuvre dans les politiques sectorielles : urbanisme et planification, infrastructures, agriculture, sylviculture, trame bleue, paysages ;
  - la gouvernance.

La **carte d'actions n° 4 (tome 1)** propose une synthèse des actions clés du plan d'actions, en tant qu'engagements volontaires d'acteurs dans le cadre du plan d'actions stratégique.

Il est à noter que le PAS n'a pas vocation à proposer l'exhaustivité des actions dans le domaine de la préservation et de la remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques.

Le PAS est basé par les lignes directrices suivantes :
- maintenir l'existant et éviter le morcellement des espaces naturels et agricoles : il est plus aisé de faire avec que de récréer, Dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la planification et des transports, inscrire les enjeux en amont des projets permettra d'éviter les nouveaux effets de la fragmentation ;
- réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation, par une utilisation de l'espace plus économe, par le maintien d'espaces non bâtis à l'intérieur des zones urbaines ;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 110 12/01/2015 09:40

- conserver la surface forestière en plaine où elle est en régression ;
- limiter les pressions par les activités humaines : l'objectif consiste à rechercher le meilleur équilibre entre les activités humaines et les écosystèmes, qu'il s'agisse du tourisme et des loisirs, de l'agriculture, de la sylviculture ;
- développer les synergies entre les interventions des acteurs (institutions publiques, acteurs privés), afin que les efforts réunis de chacun permette d'atteindre des résultats tangibles.

Ces lignes directrices guident la mise en cohérence des actions existantes, la promotion des approches territoriales et la proposition d'actions transversales.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 111 12/01/2015 09:40

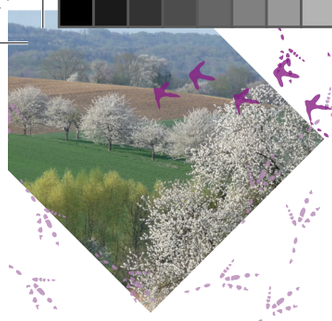

5.1
OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le catalogue des outils, politiques et dispositifs est d'ores et déjà varié et très large en Alsace. Il ne s'agit donc pas de créer de nouvel outil de protection de la biodiversité, mais de permettre une mise en œuvre cohérente des outils existants.

Le catalogue d'outils pouvant être mobilisés dans le cadre de la démarche trame verte et bleue, récapitulé en **annexe 7** du présent tome, se décline sous différentes formes :

- les mesures réglementaires : réserves naturelles nationales, réserves naturelles régionales, réserves biologiques domaniales, arrêtés de protection de biotopes, forêts de protection ;
- les mesures contractuelles : mesures agri environnementales, contrats Natura 2000 ;
- l'acquisition et la maîtrise foncière d'espaces naturels, à travers les espaces naturels sensibles des Départements, les sites du Conservatoire des Sites Alsaciens ;
- les financements incitatifs pour la création et la restauration de corridors écologiques ;
- la mise en œuvre de plans et de schémas globaux à l'échelle d'un territoire, de démarches territoriales concertées ;
- les outils complémentaires (mesures d'accompagnement pour les porteurs de projets lors de la mise en œuvre des mesures de réduction/compensation, actions de communication et de sensibilisation, etc.) ;
- la surveillance des espaces naturels.

L'analyse des forces et faiblesses des politiques développées par les principaux acteurs du schéma de cohérence écologique amène à formuler les recommandations suivantes :

- mettre en œuvre l'outil le mieux adapté, en prenant en compte les spécificités de chacun des territoires concernés (milieux naturels, activités socio-économiques, etc.) ;
- rechercher une combinaison ou une complémentarité des outils (réglementaires, fonciers, contractuels) tels que espaces naturels sensibles et réserves naturelles régionales ;
- concertation locale, dès la phase amont des projets ;
- démarche volontaire, fondée sur une volonté locale ;
- se doter des outils de gestion et de surveillance adaptés et organiser la police de l'environnement en cohérence avec les objectifs du SRCE.

Outre les budgets consacrés aux politiques évoquées précédemment, des financements complémentaires sont mobilisables au titre des fonds structurels européens pour la prochaine programmation 2014-2020. La préservation de la biodiversité en tant qu'atout de développement pour les territoires, est à faire figurer comme un axe stratégique du FEADER.

Le fonds INTERREG pourrait permettre de stimuler les programmes de restauration des continuités écologiques transfrontalières identifiées au titre du SRCE.

La convention interrégionale sur le massif vosgien, au titre du Contrat de projets, a fixé parmi ses priorités une gestion des espaces et des milieux forestiers conformes aux orientations arrêtées dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000.

L'Agence de l'eau Rhin Meuse a renforcé dans son Xème programme les moyens dédiés à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 112 12/01/2015 09:40

5.2 ACTIONS IDENTIFIÉES

5·2·1 TRAME BLEUE ET ZONES HUMIDES

Le réseau hydrographique et ses milieux associés constituent l'armature structurante du schéma de cohérence écologique en Alsace.

Le rétablissement de la continuité écologique des cours, d'eau, la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau et la préservation des zones humides sont des objectifs définis dans les orientations du SDAGE Rhin Meuse. Le classement des cours d'eau a abouti à une sélection de cours d'eau et tronçons de cours d'eau pour lesquels l'objectif est, soit la préservation des milieux aquatiques contre toute nouvelle fragmentation, soit l'amélioration du fonctionnement écologique du cours d'eau.

Le SRCE reprend donc les orientations existantes du SDAGE Rhin-Meuse, en déclinaison des dispositifs européen et national.

Les outils d'intervention évoqués au chapitre 5.1 pourront être mobilisés pour atteindre les objectifs définis ci-dessus.

En complément des dispositifs existants, le groupe de travail « trame bleue et zones humides » a mis en évidence la nécessité de se doter d'approches méthodologiques communes aux différents opérateurs, pour la définition des fuseaux de mobilité des cours d'eau et la détermination des zones humides.

Les axes de travail suivants sont retenus :

- la méthodologie d'identification des fuseaux de mobilité des cours d'eau retenue qui consiste à compléter la méthode initiale retenue par l'agence de l'eau Rhin, par des données topographiques et à améliorer la forme des fuseaux à proximité des points durs ;
- le principe de la préservation des zones de mobilité fonctionnelles (par acquisition foncière) et la restauration des zones de mobilité dégradées, en concertation avec les communes et riverains concernés, et à travers une approche intégrée ;
- sur la franchissabilité des cours d'eau, une analyse de la faisabilité technique étudiant différentes options possibles depuis la suppression de l'ouvrage, l'abaissement de l'ouvrage, à l'ouverture ou suppression des vannages, et le cas ultime l'équipement à la montaison, et le cas échéant, l'équipement à la dévalaison. Les exemples d'aménagement pour la franchissabilité des obstacles développés sur les affluents vosgiens par le Conseil général du Haut-Rhin et le Conseil général du Bas-Rhin seront présentés dans un guide opérationnel ;
- sur les zones humides, après avoir établi l'inventaire des données disponibles et des méthodologies, de considérer la cartographie des zones à dominante humide, comme une carte de signalement, et absolument pas comme une cartographie à caractère réglementaire. Cette cartographie à l'échelle alsacienne sera améliorée par un travail conjoint entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Il reste à définir une méthodologie commune d'inventaire local des zones humides à une échelle plus grande, à partir de la méthodologie mise au point par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 113 12/01/2015 09:40

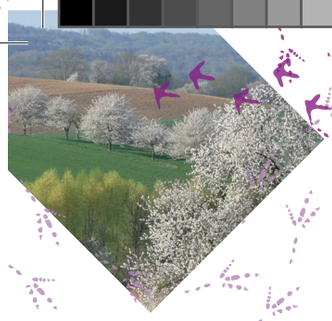

5·2·2 ACTIONS CONCERTÉES PAR TERRITOIRE

Afin de cerner plus précisément dans la mise en œuvre du SRCE, les difficultés qui peuvent être rencontrées, les actions à engager, les synergies à développer et les actions intéressantes à valoriser, 3 sites test, correspondant à différentes problématiques ont été identifiés, à savoir :

- la réserve de Biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald : secteur de forêt qui permet de travailler en transfrontalier et en inter-régional en s'appuyant sur les deux parcs naturels : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et Parc naturel de la forêt palatine (Naturpark Pfälzerwald) ;
- le massif du Ballon d'Alsace : secteur dans le parc naturel des ballons des Vosges, dans lequel les enjeux d'aménagement touristique et de biodiversité sont importants ;
- l'Ill domaniale (tronçon Colmar-Strasbourg) : cours d'eau important de la plaine d'Alsace qui permet d'aborder la gestion des cours d'eau et la trame verte.

Le travail sur ces sites pilotes permettant d'explorer les différentes possibilités de mise en œuvre du SRCE, les méthodes ou actions pourront être différenciées suivant les sites.

Il s'agit notamment de promouvoir une approche intégrée des territoires, dans le sens d'une approche globale de la trame verte verte et bleue, intégrant toutes les activités socio économiques avec les enjeux de la fonctionnalité et de restauration des corridors écologiques.

La traduction concrète du SRCE sur le territoire peut être variable suivants les enjeux, les acteurs concernés et les démarches déjà engagées.

Conjointement avec les acteurs des territoires concernés, la démarche est animée par :

- la Région Alsace sur le tronçon de l'Ill domaniale, dont elle a la compétence ;
- l'Etat avec les parcs naturels régionaux pour les deux sites forestiers de la Réserve de Biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald et du Massif du Ballon d'Alsace.

Un appel à projets sera engagé pour inciter d'autres territoires à initier des démarches intégrées et innovantes de mise en œuvre d'un réseau trame verte et bleue.

5·2·3 ACTIONS TRANSVERSALES

Pour faciliter la mise en œuvre des orientations du SRCE, 5 types d'actions transversales ont été mis en évidence :

- un réseau de référents, cheville ouvrière d'actions particulièrement réussies, sera mis en place et animé par la DREAL. Il permettra l'échange de pratiques, la valorisation des actions, l'identification de personnes ressources pouvant apporter une expertise à des maîtres d'ouvrage ;
- un réseau d'animateurs de terrain (chambre d'agriculture, opérateurs PAE, opérateurs Natura 2000, animateurs SAGE, animateurs plan de paysage, brigade verte, police de l'eau) permettra de partager les compétences et de fédérer les réseaux existants… La Région Alsace pourrait piloter cette action dans le respect des politiques portées par chacun des partenaires ;
- un guide technique opérationnel qui précisera les modalités de mise en oeuvre du SRCE sur la base d'expériences concrètes.

Sous l'égide du Comité alsacien de la biodiversité, la DREAL et la Région Alsace engageront la rédaction d'un guide comprenant, d'une part, la description des principaux enjeux en matière de maintien et de restauration

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 114 12/01/2015 09:40

de la fonctionnalité des continuités écologiques par territoire de SCOT et, d'autre part, des exemples, des outils, des méthodes afin de permettre l'accompagnement des acteurs.

Les actions des acteurs institutionnels (communes, Départements, agglomérations), associatifs et privés seront mises en valeur dans le guide opérationnel.

- sensibilisation et formation des acteurs (décideurs, techniciens, grand public) : formation technique à l'usage des techniciens de type formation action, réseau d'éducation à l'environnement pour le grand public ;
- diffusion de la connaissance : il est essentiel pour être en mesure d'assumer la responsabilité de la biodiversité de disposer de connaissances solides sur les espèces, et de mieux comprendre l'impact des activités sur la biodiversité. Il est indispensable que les connaissances nécessaires soient accessibles, aux décideurs, bureaux d'études, techniciens, grand public, sous une forme appropriée. Les données du SRCE seront mises à disposition à travers un site internet dédié au schéma.

5·2·4 LA MISE EN ŒUVRE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES

Urbanisme, planification, projets d'aménagements

Les documents d'urbanisme permettent de spatialiser et localiser la trame verte. Les SCOT en Alsace prennent en considération les enjeux de trame verte et bleue selon les spécificités de leur territoire. Le guide technique opérationnel comprendra un volet « urbanisme » et sera construit en lien avec les structures de SCOT.

La Région poursuivra l'accompagnement des territoires dans les démarches d'intégration de la trame verte et bleue dans les documents de planification. Elle poursuivra en particulier son soutien aux SCOT par le financement d'études spécifiques trame verte et bleue en amont de l'élaboration et de la révision des SCOT.

Infrastructures linéaires

Infrastructures nouvelles

L'objectif pour les infrastructures nouvelles est d'éviter la création de nouveaux obstacles. Les principes suivants ont été retenus:

- anticiper et intégrer les enjeux trame verte et bleue dès la phase amont (choix du projet) en analysant les impacts directs et indirects. Ainsi, le principe est d'éviter lorsque cela est possible les secteurs à enjeux et/ou d'assurer la perméabilité écologique de l'infrastructure en préservant et restaurant les corridors identifiés dans le SRCE ;
- favoriser la concertation dès l'amont des projets ;
- analyser à chaque étape du projet l'efficacité des mesures proposées ;
- s'assurer de la pérennité des choix en vérifiant leur faisabilité et définir les modalités de gestion des ouvrages et des mesures de compensation éventuelles ;
- prévoir un suivi et une évaluation durant la phase travaux et ultérieurement afin de mesurer l'efficacité des mesures ;
- définir un cahier des charges type dans la réalisation des études d'impact précisant les conditions de prise en compte des continuités écologiques.

Ces principes sont intégrés dans la démarche Eco-route développée par le Département du Bas-Rhin, dans la méthode de travail du Département du Haut-Rhin et dans une démarche qualité pour l'État.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 115 12/01/2015 09:40

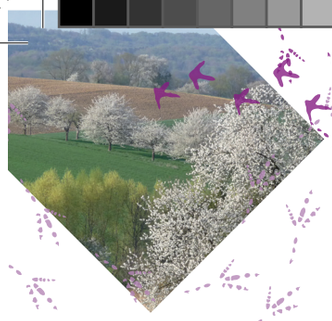

Infrastructures existantes

La **carte d'information n°7 du SRCE (tome 2)** identifie les points ou zones à enjeux liés aux infrastructures qui correspondent au croisement entre les corridors ou les réservoirs de biodiversité et le réseau fragmentant. Ces zones sont à considérer comme des points ou zones de vigilance à examiner plus finement, au cas par cas.

- Pour les infrastructures routières gérées par l'Etat :
  La réalisation d'un diagnostic des ouvrages existants et de la perméabilité du réseau national non concédé (A35, A36, A352) conduit à identifier les sections prioritaires : A 35 (section Vendenheim-Lauterbourg) et A352 (section Geispolsheim-Dorlisheim).
- Sur la base de l'étude de la faisabilité technico-économique a été établi un programme d'actions portant sur la requalification de 25 ouvrages dont :
  - la création d'un passage neuf (écopont) au-dessus de l'A35 au niveau de la forêt de Haguenau,
  - la requalification des passages à faune sur l'A352, dont un passage agricole supérieur,
  - La réhabilitation d'un crapauduc sur l'A35 au droit de Drusenheim.

Des études complémentaires seront engagées sur l'A35 (Dorlisheim-Bâle) afin de définir un programme de requalification et d'analyser la faisabilité d'un écopont entre Mulhouse et Saint-Louis permettant de rétablir un corridor écologique transfrontalier.

- Pour les infrastructures routières départementales :
  Le diagnostic des zones à enjeux identifiées dans le SRCE sera approfondi sur les secteurs où les ouvrages devront faire l'objet de travaux de reconstruction ou aménagements augmentant la capacité de la route.

Au vu de ce diagnostic, de l'acceptabilité du surcoût financier et des cofinancements disponibles, les Départements décideront de l'opportunité d'améliorer la perméabilité biologique conformément à la réglementation.

- Pour les infrastructures routières gérées par les concessionnaires d'autoroute
  Les projets suivants de franchissement seront étudiés :
  - Passage de Saverne au-dessus de l'A4, permettant de relier les Vosges moyennes aux Vosges du Nord ;
  - Passage dans le secteur Eteimbes - Soppe-le-Bas au-dessus de la LGV Rhin-Rhône et de l'A36, permettant la restauration du corridor supra-régional entre les Vosges et le Jura.
- Pour les canaux :
  Le diagnostic des zones à enjeux identifiées dans le SRCE sera approfondi en vue d'établir un programme d'action.
- Entretien des emprises des infrastructures :
  La gestion des espaces le long des infrastructures (fauchage) ou l'entretien des ouvrages (pont, buses, ...) contribuent au maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques.

Un groupe des gestionnaires d'infrastructures (CG, Etat, RFF, RTE, GRTgaz, ERDF, VNF, ES, concessionnaires), tenant compte des spécificités techniques et réglementaires des différentes infrastructures sera créé et aura pour mission d'établir un protocole de gestion de la biodiversité le long des infrastructures (avec pour thèmes : arbres d'alignement, gestion des déchets, espèces invasives, plan de fauche, entretien des haies, entretien des ouvrages d'art, ...), de partager les bonnes expériences et d'évaluer les mesures prises.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 116 12/01/2015 09:40

- L'entretien des réseaux de transport et de distribution d'électricité :
  Les recommandations d'entretien sous les lignes électriques, mises au point au titre du Comité Régional de Concertation Electricité, seront progressivement mises en œuvre par les gestionnaires de réseau.

Sylviculture

L'espace forestier qui couvre 39 % du territoire alsacien participe de manière fondamentale au réseau de la trame verte et bleue.

Les enjeux sont d'une part de maintenir le couvert forestier et de lutter contre la disparition du foncier forestier pour préserver la trame verte forestière de la plaine rhénane, et d'autre part de poursuivre une gestion forestière propice à la conservation de la diversité biologique.

Ces objectifs sont inscrits dans les Orientations régionales forestières, dans les Directives régionales d'aménagement et dans le Schéma régional d'aménagement pour les forêts publiques, dans le Schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées et dans les chartes des parcs naturels régionaux. Ils figurent également dans la convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois entre la Région et FIBOIS. Dans leur élaboration, les documents d'aménagement et de gestion prennent en compte les enjeux liés aux continuités écologiques. Par ailleurs, le Plan pluri-annuel régional de développement forestier (PPRDF), définit des objectifs pour la mobilisation de la ressource.

Les parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord prennent en compte le réseau écologique à l'échelle de leurs territoires et, développeront des initiatives sur la trame intra forestière dans le cadre de la démarche territoriale et expérimentale (cf point 5.2.2).

La Région apportera un soutien à des opérations d'agro-foresterie contribuant à la trame verte au titre de la convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois entre la Région et FIBOIS.

Agriculture

Les interactions entre la biodiversité et l'activité agricole sont fondamentales (pollinisation, limitation de l'érosion des sols).
L'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles se traduit à travers entre autres la conditionnalité de la PAC (bandes enherbées, maintien en herbe), les mesures agri environnementales et les programmes en faveur de préservation de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des périmètres de captage d'eau potable.

Les enjeux liés à la trame verte et bleue sont d'ores et déjà pris en compte dans les documents d'orientation, le plan régional de l'agriculture durable, les partenariats entre la profession agricole et les Départements, ainsi que la convention régionale d'objectifs en faveur de l'agriculture alsacienne.

Les actions suivantes seront privilégiées :
- préserver le foncier agricole et naturel, en renforçant le partenariat avec la SAFER ;
- valoriser les démarches environnementales des agriculteurs, en particulier la certification à haute valeur environnementale qui intègre des critères de cohérence sur la continuité écologique à l'échelle de l'exploitation ;

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 117 12/01/2015 09:40

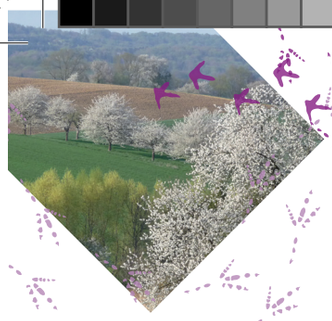

- mettre en synergie les démarches environnementales existantes (bandes enherbées, maintien en herbe dans les périmètres de captage, actions coulées d'eaux boueuses) dans une logique de maillage des espaces cohérent avec les principes d'un réseau de trame verte ;
- promouvoir les approches territoriales (GERPLAN, coulées d'eaux boueuses, opérations locales menées par la LPO) ;
- développer les filières de valorisation économique : filière herbe, valorisation énergétique des haies et des espaces ouverts à vocation environnementale ;
- développer les démarches expérimentales sur le thème de l'agro-écologie ;
- intégrer les enjeux trame verte et bleue dans les cahiers des charges des études préalables aux opérations d'aménagement foncier ; en début de procédure, le préfet indique les prescriptions environnementales qui intègrent notamment la préservation des éléments de la trame verte et bleue déjà identifiés ;
- établir un bilan des interventions et financements disponibles, en les hiérarchisant et en proposant leur adaptation au contexte de la nouvelle PAC ;
- établir un bilan des prairies en « gel » et définir leur contribution à la trame verte et bleue et/ou leur évolution ;
- intégrer les enjeux de continuités biologiques dans les programmes agri-environnementaux ;
- développer un outil de suivi SIG des contractualisations agricoles dans les différents Programmes agri-environnementaux (PAE) au regard des objectifs fixés.

Trame verte et bleue en milieu urbanisé

L'espace urbain doit participer à la mise en réseau des espaces naturels, ce qui se traduit concrètement par la préservation des espaces non bâtis et des espaces naturels à l'intérieur des zones urbaines.

Trois recommandations ont été mises en évidence : prendre en compte la trame verte et bleue dans les projets en amont, développer des espaces de nature fonctionnels en synergie avec les enjeux paysagers, de qualité d'eau, protection contre les inondations, favoriser la multifonctionnalité de l'espace en intégrant les besoins de loisirs des populations riveraines.

La Région poursuivra sa démarche expérimentale de l'appel à projet trame verte en milieu urbanisé, qui permet aux porteurs de projets de bénéficier d'un conseil tout au long du projet, de l'élaboration à sa mise en œuvre opérationnelle.

Paysages

L'Atlas des paysages d'Alsace, dont d'élaboration est engagée, viendra compléter la connaissance des enjeux de préservation et de restauration de la diversité des paysages héritée des travaux engagés dans les départements.

À l'échelle des territoires des parcs naturels régionaux la mise en œuvre des chartes contribue à la gestion et à la préservation des paysages. Le schéma de la biodiversité et des paysages du parc des Ballons des Vosges sera un outil spécifique mis à la disposition des élus et des aménageurs pour décliner la charte et plus particulièrement prendre en compte la gestion et la préservation de la fonctionnalité écologique et la qualité des paysages.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 118 12/01/2015 09:40

5.3
UNE GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

La conduite du SRCE se fera sous l'égide du Comité alsacien de la biodiversité (CAB), coprésidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, étant précisé que les actions seront mises en œuvre dans le respect des compétences respectives de chacun, et des procédures propres aux outils mobilisés.

Le comité alsacien de la biodiversité se réunit une fois par an et examine le suivi des actions menées sur le territoire et plus généralement de la mise en œuvre du SRCE.

Un comité de suivi, composé de représentants de chaque collège, préparera les travaux du CAB sous l'égide de l'Etat et de la Région, et assurera notamment l'élaboration du guide opérationnel, ainsi que la mise en œuvre du dispositif de suivi du SRCE.

Afin d'assurer une conciliation sur des projets d'aménagement au regard de la cohérence avec les objectifs du SRCE, un processus de médiation sera engagé sous le pilotage du comité alsacien de la biodiversité.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 119 12/01/2015 09:40

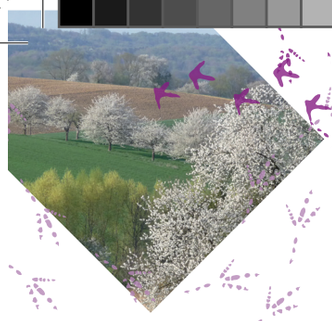

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 120 12/01/2015 09:40

6 DISPOSITIF DE **SUIVI** ET **INDICATEURS**

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 121 12/04/2015 09:40

L'article R.371-25 du code de l'environnement précise que le SRCE doit contenir le dispositif de suivi pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques.

Le SRCE devra être évalué au plus tard six ans après son adoption. En fonction des résultats observés, il sera maintenu en vigueur ou révisé.

L'évaluation du SRCE permettra de vérifier si le SRCE a permis la préservation et la remise en bon état fonctionnel des continuités écologiques à l'échelle régionale et à quel niveau il aura contribué à la cohérence nationale et internationale de la TVB.

Ce dispositif est basé sur le recours à une série de données environnementales, qualitatives et/ou quantitatives, qui doivent être reproductibles à intervalles réguliers. Elles sont issues de diverses bibliographies, d'inventaires et de diagnostics environnementaux.

Le dispositif de suivi doit comprend 4 types d'indicateurs :

- indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du SRCE,
- des indicateurs généraux sur l'état de la biodiversité : ils constituent des indicateurs généraux, qui ne témoigneront pas spécifiquement des résultats de la mise en œuvre du SRCE mais pourront néanmoins être mis en relation avec le plan d'action, via des tendances d'évolution ; ces indicateurs sont issus de démarches en cours en particulier les indicateurs de l'environnement en Alsace (publiés tous les 2 ans à l'occasion des rencontres alsaciennes de l'environnement) et les travaux de PREFACE (Plate-forme Régionale du Foncier en Alsace et de la Consommation des Espaces) et du partenariat CIGAL (données d'évolution de l'occupation du sol).
- des indicateurs de pression, permettant d'évaluer l'évolution des pressions des activités humaines sur la biodiversité.
- des indicateurs de suivi spécifiques au SRCE qui sont liés directement aux enjeux régionaux : réservoirs, corridors, trame bleue, paysage, etc.

Le choix des indicateurs a été effectué en fonction de leur fiabilité et de leur reproductibilité. Ceux basés sur des estimations ou de trop grandes approximations ont été écartés (par exemple, l'évolution de la diversité spécifique dans chaque réservoir).

Indicateurs proposés	Utilisation/Remarque	Données/Structures
INDICATEURS DE SUIVI ACTIONS		
Nombre d'actions et budget alloué	Nombre d'actions réalisées	DREAL/CRA
Surface/linéaire relatif aux actions	Surface/linéaire relatif des actions réalisées	
Gestion écologique des bords de route « éco-gestion »	Linéaire à fauche tardive	CG 67, CG 68
Actions de sensibilisation et de communication	Nombre d'actions réalisées	DREAL/CRA

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 122 12/01/2015 09:40

Indicateurs proposés	Utilisation/Remarque	Données/Structures
Actions volontaires dans les territoires test	Suivi interne de chaque projet	DREAL/CRA, collectivités
Résorption des points noirs et zones à enjeux liés aux grandes infrastructures	Nombre de projets.	DREAL/CRA, DDT, gestionnaires, RFF, SANEF…
Projets de résorption des points et zones à enjeux majeurs liés aux obstacles sur les cours d'eau	Nombre de projets d'effacement ou de franchissabilité piscicole des 51 ouvrages Grenelle.	Les indicateurs sont ceux de la directive cadre sur l'eau et du SDAGE Rhin Meuse
Prise en compte du SRCE dans documents de planification et SAGE	Retour des organismes et des collectivités	Collectivités, DDT
INDICATEURS DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ		
Évolution de la proportion de zones naturelles protégées	Pourcentage du territoire bénéficiant d'une mesure de protection de l'environnement	Indicateurs repris des rencontres alsaciennes de l'environnement
Évolution de la proportion de forêts publiques en peuplements irréguliers	Pourcentage de la surface forestière publique constituée de peuplements irréguliers	
Évolution de la surface de forêts publiques gérées prioritairement pour la biodiversité	Identification des nouvelles RBI, RBD, …	
Évolution de la proportion d'espèces et d'habitats rares et menacés	Pourcentage d'espèces et d'habitats figurant dans les listes rouges régionales. Nombre d'espèces dont le statut s'améliore et nombre d'espèces dont le statut se dégrade.	
Suivi de la biodiversité faunistique en Alsace	Indice de biodiversité faunistique (suivi de 23 indicateurs faunistiques, sur plus de 800 sites)	
Évolution des surfaces boisées	Superficies boisées dans et hors de la TVB	BD OCS (CIGAL), DREAL Alsace, ONF, IFN, …
Suivi des espèces envahissantes	À créer	DREAL Alsace
INDICATEURS DE PRESSION		
Évolution des surfaces artificialisées	Surface annuelle moyenne artificialisée, consommation foncière moyenne par logement	Indicateurs rencontres alsaciennes de l'environnement
Évolution des pratiques agricoles	Pourcentage de surfaces agricoles occupées par des prairies permanentes ; surfaces des parcelles en contrat MAEt, en agriculture biologique et en agro-foresterie	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 123 12/01/2015 09:40

Indicateurs proposés	Utilisation/Remarque	Données/Structures
Évolution de l'étalement urbain	Évolution des surfaces occupées par les espaces urbanisés et par les infrastructures : Analyses spatiales SIG (grandes masses urbaines, principaux axes d'extension, bâtis isolés)	BD CIGAL, BD Topo IGN, BD Spot view Thema, collectivités,
Développement des mesures agro-environnementales	Évolution des surfaces concernées par les MAET	
Évolution des infrastructures	Construction de nouvelles infrastructures, travaux de réhabilitation des infrastructures permettant d'augmenter leur perméabilité,... Analyse spatiale avec outils SIG	BD Topo de l'IGN, BD carto de l'IGN, DREAL Alsace, DDT, APRR, SANEF, RFF...
INDICATEURS SPÉCIFIQUES Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques		
Évolution de la superficie de chaque réservoir	Évolution des surfaces artificialisées dans les réservoirs de biodiversité. Outil SIG pour le calcul des surfaces	BD CIGAL
Évolution du degré de fragmentation	Outil SIG. Classification en 4 classes : - 3 = sans artificialisation ou < 10 % - 2 = artificialisation de 10 à 50 % - 1 = artificialisation de 50 à 70 % - 0 = artificialisation > 70 %	BD CIGAL, BD Topo IGN
Évolution de la part (en %) des réservoirs couverts par des mesures de protection ou reconnus pour leur intérêt écologique	Données bibliographiques, retour des organismes, outil SIG (présence zonages réglementaires, zonages d'inventaires et autres espaces bénéficiant d'une protection)	Zonages patrimoniaux (DREAL), PNR,...
Évolution du nombre et de la surface de corridors à maintenir ou à restaurer.	Outil SIG	DREAL Alsace/CRA
Évolution de l'état de conservation et/ou du risque de disparition d'une espèce	Étude du changement de catégorie en se basant sur l'approche communautaire du MNHN et international de l'UICN et sur la liste rouge alsacienne. Suivi du passage d'un état de conservation « favorable » à « défavorable », ...	MNHN, UICN, Liste rouge alsacienne
Évolution de la situation des espèces	Étude des changements concernant les populations d'espèces. Différents paramètres à suivre : état des populations, aire de répartition géographique actuelle en Alsace	Associations naturalistes, experts naturalistes, MNHN, ONCFS, DREAL Alsace,...

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 124 12/01/2015 09:40

Indicateurs proposés	Utilisation/Remarque	Données/Structures
Évolution de l'état de conservation des habitats	Étude du changement de catégorie en se basant sur la méthode du MNHN dans le cadre de l'évaluation Natura 2000	INPN, expérience Natura 2000, IFN, Observatoire régional de la biodiversité, PNR,...
Évolution des points de rétablissement de la perméabilité	Évolution du nombre de passages à faune; des passes à poissons...	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 125 12/01/2015 09:40

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 126 12/01/2015 09:40

7 RESSOURCES

DREAL_rapport_corse_alsace_TOME_1_12_2014.indd 127 12/04/2015 09:40

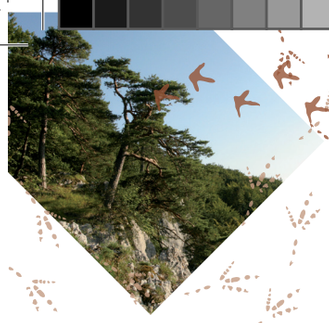

ORGANISMES CONSULTÉS

Services de l'État et établissements publics

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
- Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est
- Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
- Électricité Réseau Distribution France
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Office National des Forêts
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Fédération départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
- Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
- Fédération nationale de Chasse
- Fédération départementale de la Pêche du Bas-Rhin
- Fédération départementale de la Pêche du Haut-Rhin
- Réseau Ferré de France
- Réseau de Transport d'Électricité
- Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin

Collectivités territoriales

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional Alsace
- Communauté Urbaine de Strasbourg
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- SCOT Alsace du Nord
- SCOT Bande Rhénane Nord
- SCOT Cantons de Huningue et Sierentz
- SCOT Colmar - Rhin - Vosges
- SCOT de la Bruche
- SCOT de l'Alsace Bossue
- SCOT du Sundgau
- SCOT Montagne - Vignoble - Ried
- SCOT Pays Thur Doller
- SCOT Piémont des Vosges
- SCOT Région de Saverne
- SCOT Région de Strasbourg : SCOTERS
- SCOT Région mulhousienne
- SCOT Rhin - Vignoble Grand-Ballon
- SCOT Sélestat et sa région

Organisations socio-professionnelles

- Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin
- Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
- Agence d'Urbanisme de la Région mulhousienne
- Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Haut-Rhin
- Port Autonome de Strasbourg
- Union nationale des industries de carrières et matériaux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 128 12/01/2015 09:40

Associations

- Alsace Nature
- BUFO
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
- Groupe Tétras Vosges
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Office des Données Naturalistes d'Alsace

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 129 12/01/2015 09:40

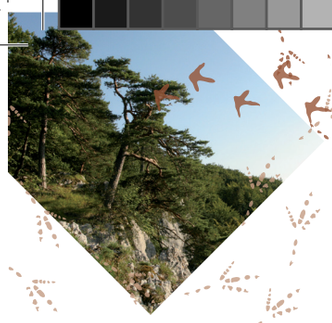

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE (2009) - SDAGE 2010-2015 des districts Rhin et Meuse partie française
- ALSACE NATURE (2008) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire - Infrastructures et continuités écologiques - Étude méthodologique et application test en Alsace
- BUREL F., BAUDRY J. (1999) - Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications
- BENNETT G. (1991) - Vers un réseau écologique européen. Arnhem, Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement.
- CETE de l'Est, DREAL Alsace (2011) - Rétablissement des transparences écologiques ; A35 - A36 - A352
- CETE de l'Est (2011) - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace - Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données
- CETE de l'Est (1998) - Actes des 3èmes rencontres « Routes et Faune sauvage » - Strasbourg, Conseil de l'Europe
- COST 341 (2003) - Faune et trafic - Fragmentation des habitats due aux infrastructures de transport
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 1 : Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 2 : Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 3 : Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics
- Conseil Régional d'Alsace (2011) - Les Indicateurs de l'Environnement en Alsace. 5ème édition des rencontres alsaciennes de l'environnement
- Des forêts pour le grand Tétras - Guide de sylviculture (2012)
- DIREN Alsace (2004) - Profil environnemental de la Région Alsace. Partie 2 - Enjeux et indicateurs
- DREAL Alsace (TARRAGO, 2010) - De la trame verte et bleue alsacienne au Schéma régional de Cohérence Écologique : analyse méthodologique et application à une espèce déterminante, le chat forestier d'Europe (Felis silvestris silvestris)
- DREAL Franche-Comté (STRUB, 2008) - Trame verte et bleue : référentiel de bonnes pratiques en faveur du maintien de continuités écologiques
- DREAL Franche-Comté (LOISY, 2008) - Infrastructures et trame verte et bleue - Recensement et proposition d'une organisation pour le suivi des aménagements faunistiques et des points noirs en Franche-Comté
- DREAL Franche-Comté (2008) - Proposition de cadrage méthodologique et sémantique pour la cartographie de continuités écologiques
- DREAL Franche-Comté (COULETTE, 2007) - Proposition d'une cartographie de réseau écologique régional pour la Franche-Comté
- DREAL Midi-Pyrénées (2010) - SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées - Guide méthodologique de prise en

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 130 12/01/2015 09:40

compote de la trame verte et bleue
- ECOLOR (2011) - DREAL Alsace - Le Réaménagement des carrières d'Alsace - Identification et hiérarchisation des enjeux
- ECOSCOP (2010) - Réseau Ferré de France - Étude environnementale complémentaire Trame verte et bleue - LGV Rhin-Rhône, Branche Est : Dijon - Mulhouse, Tronçon C : Petit-Croix - Lutterbach
- ECOSCOP (2009) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie de la trame verte des Vosges alsaciennes
- ECOSCOP (2006) - Syndicat mixte du SCOTAN/ADEUS - Déclinaison de la trame verte régionale dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord
- ECOSCOP (2002) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie et schéma directeur de la trame verte de la plaine d'Alsace
- ETEC - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication/ ECOTEC Environnement SA (2001) - Bases pour une directive DETEC sur les passages à faune
- ETEC - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication/Office fédéral des routes (2000) - Interactions entre les réseaux de la faune et des voies de circulation
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (PELEGRIN, MOUGEY, 2010) - Étude sur les outils de nature contractuelle au service de la trame verte et bleue
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (QUIBLIER, 2007) - Les éléments de la recherche scientifique mobilisables pour la mise en œuvre des corridors écologiques. Choix des espèces cibles et identification des connaissances nécessaires
- IRSTEA - CERTU - MEDDTL (2012) - Synthèse et illustrations des propositions du Groupe de Travail « Cartographie du SRCE » - Document de travail
- JONGMAN H.G. & KRISTIANSEN (2001) - Approches nationales et régionales pour les réseaux écologiques en Europe - Collection Sauvegarde de la Nature, Editions du Conseil de l'Europe
- NOSS (1987) - Corridors in real landscapes. A reply to Simberloff and Cox. Conservation Biology
- ODONAT (2003) - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace
- OFEFP - Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (2001) - Cahier de l'environnement n°326 - Faune sauvage - Les corridors faunistiques en Suisse
- OFEFP - Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (2004) - Cahier de l'Environnement n°373 - Réseau écologique national
- SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD (VAXELAIRE, 2009) - Déclinaison de la logique trame verte et bleue au Territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- PREFECTURE DE LA RÉGION ALSACE (1999) - Élaboration du Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
- SELL & al. (1998) - L'Alsace et les Vosges - Edition Delachaux et Niestlé
- SERTIT (2011) - Le foncier forestier rhénan. Suivi par télédection en Alsace. Mise à jour pour la période 2002 - 2009
- SETRA (2005) - Aménagements et mesures pour la petite faune
- SETRA (2006) - Routes et passages à faune - 40 ans d'évolution
- SETRA (2006) - Mesures de limitation de la mortalité de la chouette effraie sur le réseau routier
- SETRA (2008) - Routes et Chiroptères - État des connaissances - Rapport bibliographique
- SORDELLO R.,COMOLET-TIRMAN J., DA COSTA H., DE MASSARY J.C., DUPONT P., ESCUDER O., GRECH G., HAFFNER P., ROGEON G., SIBLET J.P., TOUROULT J. (2011). Trame verte et bleue - Critères nationaux de cohérence - Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et Transfrontalière. Rapport MNHN-SPN

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 131 12/01/2015 09:40

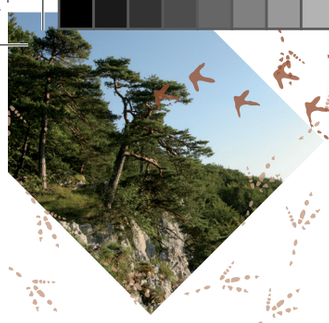

PRINCIPAUX SITES INTERNET CONSULTÉS

http://www.adeus.org
http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr
http://alsace.lpo.fr
http://www.alsacenature.org
http://blog.biodiversite-alsace.org
http://bufo.alsace.free.fr
http://cg67.fr
http://cg68.fr
http://www.cigalsace.org
http://www.developpement-durable.gouv.fr
http://www.eau2015-rhin-meuse.fr
http://extranet.alsace-srce.developpement-durable.gouv.fr
http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
http://gepma.free.fr
http://gesteau.eaufrance.fr
http://www.gestiondifferenciee.org
http://inpn.mnhn.fr
http://www.legifrance.gouv.fr
http://www.legrenelle-environnement.fr
http://www.lorraine.eu
http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr
http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr
http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/
http://www.odonat-alsace.org
http://www.oncfs.gouv.fr
http://www.onf.fr
http://www.parc-ballons-vosges.fr
http://www.parcs-naturels-regionaux.fr
http://www.parc-vosges-nord.fr
http://www.preface-alsace.fr
http://www.region-alsace.eu
http://sandre.eaufrance.fr
http://sertit.u-strabg.fr
http://www.statistiques.developpement-durable.fr
http://www.territoires-durables.fr/srce
http://www.territoires.gouv.fr
http://www.trameverteetbleue.fr
http://www.trameverteurbaine.com
http://www.uicn.fr/

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 132 12/01/2015 09:40

GLOSSAIRE

Amphihalins (poissons) : espèces piscicoles dont le cycle de vie alterne entre eau douce et milieu marin.

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) :
Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R. 411-1, le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département la conservation des biotopes, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces. (art. R 411-15 du code de l'environnement)

Biodiversité :
C'est le tissu vivant de notre planète : la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus…), ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des habitats ou milieux de vie à toutes les échelles : océans, prairies, forêts…;
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose…) et qui interagissent avec leur milieu de vie;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce (variabilité génétique).

Biogéographie : étude de la distribution géographique des espèces animales et végétales. Ce domaine de l'écologie détermine les aires de répartition potentielle et réelle des différentes espèces, ainsi que l'évolution de ces aires en fonction des variations de l'environnement ou des activités humaines.
Corridor écologique : espace assurant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (article R.371-20.- I.).

Continuités écologiques :
Elles se composent :

- de réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie; les réservoirs jouent également le rôle de corridors;
- de corridors et de continuums (ensembles forestiers étendus) écologiques: voies de déplacement empruntées préférentiellement par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité,; ils ne sont pas nécessairement linéaires et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches;
- de cours d'eau et canaux, qui peuvent être à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Continuité écologiques des cours d'eau : « Est un obstacle à la continuité, tout obstacle qui entrave la libre circulation des organismes aquatiques et empêche le bon déroulement du transport sédimentaire et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ». (article R214-109 du code de l'environnement).

Continuité écologique d'importance nationale : continuité commune à au moins deux régions administratives (suprarégionale), ou ayant un sens écologique à l'échelle des grands bassins hydrographiques ou par rapport à un pays frontalier (transfrontalier) et répondant ainsi à des enjeux d'intérêt national. Ces continuités font l'objet d'une illustration graphique qui, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenu, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

Continuum écologique : un continuum est un ensemble d'éléments pour lesquels on peut passer de l'un à l'autre de façon continue. Il est associé à une sous-trame et représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, au groupe d'espèces associé à cette sous-trame.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 133 12/01/2015 09:40

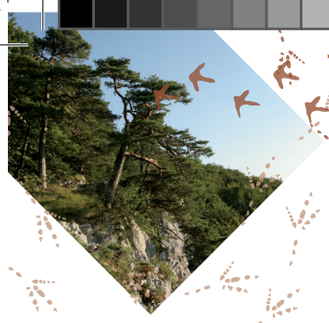

Couvert environnemental permanent : couvert végétal ayant comme fonction principale la protection des sols contre l'érosion, la protection (zone-tampon) des cours d'eau, de nappes, aquifères ou de zones humides vulnérables (à la turbidité de l'eau, à l'eutrophisation par apport de nitrates ou phosphates, aux pollutions par les pesticides, etc). Il est composé d'herbacées ou de ligneux ou d'un mélange des deux et s'étend sur une largeur d'au moins 5 mètres de large.

Corridor écologique : les corridors écologiques offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement (dispersion et/ou migration) et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore.

Corridor écologique avéré : corridor identifié sur la base d'éléments paysagers continus (cours d'eau, haie, etc.).

Corridor écologique potentiel : tracé indicatif de corridor s'appuyant soit sur des zones relais (corridor discontinu), soit représenté par le plus court chemin entre deux secteurs à connecter (en l'absence d'autres critères).

Coulée verte : espace naturel préservé de l'urbanisation entre deux villes ou villages, suffisamment important pour permettre le déplacement de la faune entre les zones urbanisées. Ce terme est principalement utilisé au niveau des vallées vosgiennes.

Domaine vital : aire fréquentée par un individu pour accomplir ses activités normales d'alimentation, de reproduction, d'élevage et de repos. La taille du domaine vital varie en fonction des individus, du sexe, de l'âge et de l'étape du cycle de vie.

Ecocomplexe paysager : ensemble d'écosystèmes interactifs soumis à un même régime de perturbations et dont l'agencement spatial, les relations particulières et l'histoire expliquent un fonctionnement propre (d'après Blandin et Lamotte,1990). À titre d'exemple nous pouvons citer les ensembles de près et vergers du piémont, dont les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales sont reconnues. Dans les secteurs agricoles un parallèle peut être fait avec la notion de « zone agricole multifonctionnelle ».

Elément de fragmentation : obstacle aux déplacements des espèces résultant d'activités humaines et qui induisent une fragmentation des écosystèmes et empêchant la libre circulation des espèces.

Espace de mobilité des cours d'eau : espace latéral dont tout cours d'eau, quelle que soit sa dynamique, a besoin pour un fonctionnement écologique optimal, ne serait-ce que pour la mobilisation des sédiments.

Espèce invasive (ou espèce envahissante) : espèce animale ou végétale qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une cause importante de régression de la biodiversité (exemple : Écrevisse américaine, Renouées du Japon et de Sakhaline, Cerisier tardif, Solidages du Canada et géant…).

Espèce parapluie : une espèce parapluie est une espèce dont les besoins écologiques incluent ceux de nombreuses autres espèces ; en la protégeant, on étend la protection à toutes les espèces qui partagent son habitat (exemples : le Grand Tétras pour les forêts matures en montagne, le Grand Hamster pour les espaces cultivés en plaine loessique).

Espèce sensible à la fragmentation : espèce sensible à la fragmentation dont la préservation est considérée comme un enjeu national et pour lesquelles la préservation ou la remise en bon état fonctionnel de continuités écologiques est une solution adaptée. La mise en place de la trame verte et bleu à l'échelle nationale vise à maintenir, voire à renforcer les populations de ces espèces, en particulier au niveau de leurs bastions à l'échelle nationale, et de rendre possible la dispersion d'individus dans ou entre ces bastions au sein d'une aire de répartition inter-régionale et de leurs fronts d'avancée, et dans une perspective de changement climatique. Le choix des espèces repose sur l'identification d'espèces menacées ou non menacées au niveau national pour lesquelles la région possède une responsabilité forte en termes de conservation des populations au niveau national, voire international et pour lesquelles les continuités écologiques peuvent jouer un rôle important.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 134 12/01/2015 09:40

Fonctionnalité : la fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur : 1. la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation; 2. les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux; 3. une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné (article R.371-17.- II.).

Fragmentation : morcellement de l'espace et des écosystèmes, qui peut aller jusqu'à l'isolement de parties de territoires en îlots. Il peut empêcher le déplacement ou les échanges entre les milieux et entre les espèces vivantes. Dans le cadre de « l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ») la communauté scientifique considère que la fragmentation écologique est devenue l'une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Parmi les multiples facteurs de cette fragmentation les infrastructures linéaires de transport sont les plus directement perceptibles.

Fuseau de mobilité (ou espace de mobilité) : espace à l'intérieur duquel le cours d'eau change son lit au gré des crues.

Métapopulation : ensemble de sous-populations d'une même espèce vivant dans des habitats naturels distants les uns des autres. Ces sous-populations sont interconnectées par des échanges plus ou moins importants de migration et de dispersion d'une sous-population à une autre. Entre les sous-populations d'une même espèce ont lieu des échanges limités de gènes qui assurent un brassage génétique suffisant à la survie de l'espèce. La survie d'une métapopulation est donc dépendante du bon état des connexions entre ses sous-populations : les extinctions locales sont en effet alors compensées par les phénomènes de migration et de dispersion d'une population à une autre. Dans ce modèle, la réduction de la superficie d'un habitat et sa séparation en plusieurs sites isolés (c'est à dire sa fragmentation) peut conduire à l'isolement des populations locales et à augmenter leur risque d'extinction.

Nature ordinaire : elle est généralement constituée d'espaces marqués par les activités humaines et peuplés d'espèces dites communes. Ces espèces sont présentes en France en effectifs suffisamment importants, par opposition aux espèces dites menacées. Cependant, la chute des effectifs de populations d'espèces communes étant déjà observée, il est important de prendre en compte ces espèces afin qu'elles ne deviennent pas à leur tour menacées.

Préservation : la préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité (article R.371-17.- I.).

Perméabilité d'un milieu : la perméabilité renvoie à la facilité de circulation des espèces dans un milieu donné. La perméabilité est caractérisée par la structure paysagère, la qualité d'un milieu et la capacité de déplacement d'une espèce ou d'un groupe d'espèce.

Remise en bon état (= restauration) : la remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité (article R.371-17.- I.), dans le but de rétablir la circulation des espèces. Cette remise en bon état suppose l'amélioration de la qualité du milieu et la réduction des principales sources de fragmentation du milieu, par exemple grâce à l'instauration de passages à faune, à l'effacement des points de fragmentation, à la diminution des surfaces imperméabilisés, au développement de pratiques favorables à la biodiversité, etc.

Rencontres Alsaciennes de l'Environnement (RAE) : bilan de la situation environnementale en Alsace réalisée tous les deux ans par la Région Alsace en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les services de l'État, les Parcs Naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, l'APRONA, l'ASPA, Alter Alsace Energies, ODONAT et l'Ariena.

Réseau écologique : le réseau écologique - ou continuité écologique - désigne un ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité). Il s'agit de garantir sur les territoires les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 135 12/01/2015 09:40

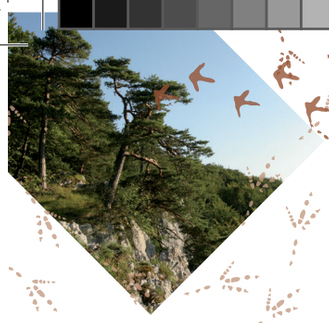

Réservoir de biodiversité (anciennement appelé noyau central) : espace dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction, hivernage…) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations (article R.371-19- I.).

Restauration : voir « remise en bon état ».

Ripisylve (= forêt ripicole) : formation végétale ligneuse qui se développe sur les rives des cours d'eau (voire des plans d'eau).

Service écologique : utilisation par l'homme des fonctions écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et une réglementation qui encadrent cette utilisation. Par souci de simplicité, on dit que les écosystèmes « rendent » ou « produisent » des services. Toutefois, une fonction écologique ne prend la forme d'un service à l'homme que dans la mesure où les pratiques sociales reconnaissent le service comme tel, c'est-à-dire reconnaissent l'utilité de la fonction écologique pour le bien-être humain.

Sous-trame : sur un territoire donné, une sous-trame correspond à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole…) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant.

Sous-trame hors réservoir : mode de représentation pour illustrer l'ensemble des espaces constitués par les différents types de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole…) et qui ne sont pas inclus dans les réservoirs de biodiversité.

Thermophile : se dit des organismes ou des habitats naturels qui ont besoin d'une température élevée pour vivre. Ils sont souvent associés à des milieux secs. Exemple des pelouses calcaires du Piémont ou des forêts de la Hardt.

Trame verte et bleue : réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale. La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R.371-16 du code de l'environnement).

Unité paysagère : correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Zone à enjeux (et points à enjeux) : zone correspondant aux points de rencontre précis entre le réseau qui fragmente le territoire (routier, ferroviaire, …) et les principales continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), qu'elles soient existantes ou à recréer. Ces zones à enjeux sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : Espaces naturels terrestres remarquables par la présence d'espèces ou d'habitats naturels (dits déterminants). On distingue deux types de zones :
Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 136 12/01/2015 09:40

LISTE DES ACRONYMES

ABC - Atlas Communal de Biodiversité
ADAUHR - Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin
ADEUS - Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFP - Association Foncière Pastorale
APB - Arrêté de Protection du Biotope
APRR - Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
AURM - Agence d'Urbanisme de la Région mulhousienne
CAB - Comité Alsacien de la Biodiversité
CDC - Caisse de dépôt et de Consignation
CETE - Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CG - Conseil Général
CIGAL - Coopération pour l'Information Géographique en Alsace
CRA - Conseil Régional d'Alsace
CRPF - Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA - Conservatoire des Sites Alsaciens
CSRPN - Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CUS - Communauté Urbaine de Strasbourg
DCE - Directive-Cadre sur l'Eau
DDT - Direction Départementale des Territoires
DH - Directive Habitats-Faune-Flore
DO - Directive Oiseaux
DOCOB - Document d'Objectifs
DOO - Document d'Orientation et d'Objectifs
DRA - Directive Régionale d'Aménagement
DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS - Espace Naturel Sensible
ERDF - Électricité Réseau Distribution France
FARB - Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes
FDC - Fédération Départementale des Chasseurs
FDSEA - Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural
FIBOIS Alsace - Fédération Interprofessionnelle Forêt-Bois d'Alsace
FNC - Fédération Nationale des Chasseurs
GCO - Grand Contournement Ouest de Strasbourg
GEPMA - Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
GERPLAN - Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain
GRTgaz - gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel
GTV - Groupe Tétras Vosges
JEFS - Jachère Environnement et Faune Sauvage
LGV - Ligne à Grande Vitesse
LPO - Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAET - Mesures Agri-Environnementales Territorialisées
MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MEDDTL - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MNHN - Muséum National d'Histoire Naturelle
ODONAT - Office des Données Naturalistes d'Alsace
OFEFP - Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage
ONCFS - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF - Office National des Forêts
OPAV - Opération Programmée d'Amélioration des Vergers
ORGFH - Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
PADD - Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAS - Port Autonome de Strasbourg
PAF - Plan d'Aménagement Forestier
PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
PDESI - Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
PGDER - Projet de Gestion Durable des Espaces Ruraux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 137 12/01/2015 09:40

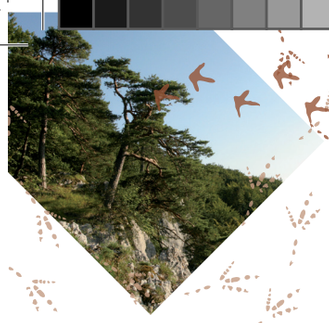

PNA - Plan National d'Actions
PNRBV - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PNRVN - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
PLU - Plan Local d'Urbanisme
PRA - Plan Régional d'Actions
RB - Réservoir de Biodiversité
RBD - Réserve Biologique Domaniale
RFF - Réseau Ferré de France
RCFS - Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RNN - Réserve Naturelle Nationale
RNR - Réserve Naturelle Régionale
RTE - Réseau de Transport d'Électricité
SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGEECE - Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Écologique des Cours d'Eau
SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SANEF - Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
SAU - Surface Agricole Utile
SCAP - Stratégie de Création d'Aires Protégées
SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAP - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDC - Schéma Départemental des Carrières
SIBA - Suivi des Indicateurs de Biodiversité en Alsace
SIG - Système d'Information Géographique
SRA - Schéma Régional d'Aménagement
SRCE - Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGF - Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STH - Surface Toujours en Herbe
TVB - Trame Verte et Bleue
UNICEM - Union nationale des industries de carrières et matériaux
ZIEP - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Paysager
ZHIEP - Zone Humide d'Intérêt Ecologique Particulier
ZHR - Zone Humide Remarquable
ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ZPS - Zone de Protection Spéciale
ZSC - Zone Spéciale de Conservation

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 138 12/01/2015 09:40

8 ANNEXES D'INFORMATION

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 139 12/01/2015 09:40

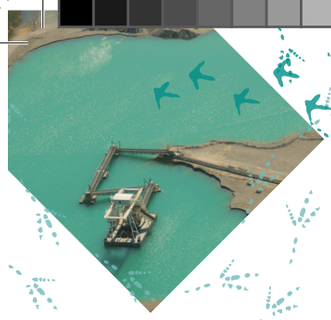

Sommaire annexes

Annexe n°1	Détail des données utilisées pour la représentation des sous-trames	141
Annexe n°2	Liste des espèces sensibles à la fragmentation à prendre en compte pour la trame verte et bleue en Alsace Liste d'espèces de poissons et de crustacés prises en compte par certaines réglementations européenne ou française, comprenant leurs besoins en continuité écologique, dans le bassin Rhin-Meuse.	143
Annexe n°3	Liste indicative d'habitats naturels sensibles à la fragmentation (selon orientations nationales)	148
Annexe n°4	Synthèse des continuités écologiques identifiées comme d'importance nationale	152
Annexe n°5	Prescriptions nationales pour l'atlas cartographique	158
Annexe n°6	Analyse comparative entre le SRCE et la stratégie de « trame verte et bleue » (études 2003 et 2009)	159
Annexe n°7	Catalogue d'outils pour la mise en œuvre du SRCE	162
Annexe n°8	Fiches synthétiques des réservoirs de biodiversité	172
Annexe n°9	Fiches synthétiques des corridors écologiques ▪ Les corridors écologiques d'importance nationale (page 335) ▪ Les corridors écologiques d'importance régionale (page 341)	334
Annexe n°10	Fiches synthétiques des unités paysagères	376
Annexe n°11	Bilan des outils de préservation de la biodiversité en Alsace	426
Annexe n°12	Réseaux écologiques identifiés en Allemagne et en Suisse	428

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 140 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°1
DÉTAIL DES DONNÉES UTILISÉES POUR LA REPRÉSENTATION DES SOUS-TRAMES

Les sous-trames pouvant être assimilées grosso modo à l'occupation du sol, elles sont construites sur la base de 4 sources principales :

- la BD OCS CIGAL 2008 (pour tous les types de milieux),
- la BD CARTHAGE 2012 (pour les cours d'eau, canaux et plans d'eau),
- la BD OCS CIGAL Zone à dominante humide 2008 (pour les milieux humides),
- des données complémentaires spécifiques (notamment pour les milieux plus spécialisés, comme les vieux bois, les vergers ou les milieux ouverts secs).

Détail des données utilisées pour la représentation des sous-trames (types de milieux)

Sous-trames	Intégration BD CIGAL 2008	Intégration BD CIGAL Zone Dominante Humide	Intégrations données complémentaires
Sous-trame des milieux aquatiques			
Cours d'eau, canaux et plans d'eau	411. Cours d'eau principaux 412. Canaux principaux 413. Etangs et lacs 414. Bassins artificiels	41. Eaux courantes 42. Plans d'eau 43. Annexes hydrauliques	BD Carthage 2012
Espaces de mobilité des cours d'eau	Portion de cours d'eau potentiellement mobile nécessitant la définition de fuseaux de mobilité (SDAGE Rhin-Meuse)		Fuseau Giessen / Liepvrette
Sous-trame des milieux humides			
Forêts alluviales et boisements humides	315. Ripisylves	11. Forêts et fourrés humides 12. Boisements linéaires humides	-
Milieux ouverts humides	322. Tourbières et marais	21. Prairies humides 31. Tourbières 32. Roselières, cariçaies, mégaphorbiaies	-
Sous-trame des milieux forestiers			
Milieux forestiers	311. Forêts de feuillus 312. Forêts de résineux 313. Forêts mixtes 314. Coupes à blancs et régénération 324. Fourrés et fruticées 225. Bosquets et haies	-	-
Vieux bois	-	-	Gros bois PNRVN Forêt à caractère naturel du PNRBV Ilots de vieillissement Réserve biologique intégrale

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 141 12/01/2015 09:40

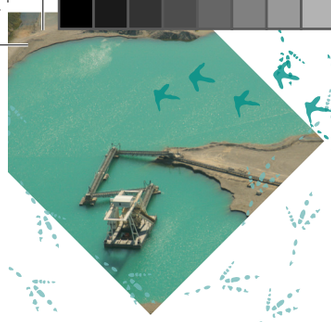

ANNEXE N°1

Sous-trames	Intégration BD CIGAL 2008	Intégration BD CIGAL Zone Dominante Humide	Intégrations données complémentaires
Sous-trame des milieux ouverts non humides			
Prairies	224. Prairies 321. Pelouses et pâturages de montagne 323. Landes	-	-
Vergers et prés-vergers	2231. Vergers traditionnels 2232. Vergers intensifs	-	Vergers hautes-tiges PNRVN
Milieux ouverts secs	33. Roches nues	-	MAET ENS Habitats N2000 correspondant (6210, etc.) DOCOB Forêt de la Hardt Analyse visuelle à partir données Lézard vert
Sous-trame des milieux agricoles et anthropisés			
Cultures annuelles et vignes	21. Cultures annuelles 221. Vignes 222. Houblon 226. Plantations timbre-poste 227. Cultures spécifiques	-	-
Milieux anthropisés	13113. Emprises aéroportuaires 134. Emprises militaires 1352. Gravières et sablières 1362. Carrières 1371. Friches minières 138. Chantiers et remblais 1411. Pelouses 1412. Jardins ouvriers 142. Golfs 151. Friches industrielles 152. Autres espaces libres	-	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 142 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°2

LISTE DES ESPÈCES SENSIBLES À LA FRAGMENTATION PRISES EN COMPTE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE EN ALSACE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	OH	OX
AMPHIBIENS													
Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	DH2, 4	1	x	x	-	VU	D	x	x		x	
Crapaud calamite	Bufo calamita	DH4	1			-	-	AS			x	x	x
Rainette verte	Hyla arborea	DH4	1			-	-	R	x	x		x	
Grenouille agile	Rana dalmatina	DH4	1			-	-	AS	x	x		x	
Grenouille rousse	Rana temporaria		-			-	-	-	x	x			
Triton crêté	Triturus cristatus	DH2, 4	1			-	-	R		x		x	
Crapaud vert	Bufo viridis	DH4	1	x	x	-	NT	EN			x		
REPTILES													
Coronelle lisse	Coronella austriaca	DH4	1			-	-	R		x	x		x
Lézard des souches	Lacerta agilis	DH4	1	x		-	-	AS		x		x	
Lézard vert occidental	Lacerta bilineata		1			-	-	EN					x
Couleuvre à collier	Natrix natrix		1			-	-	D	x	x		x	
Lézard vivipare	Zootoca vivipara	DH4	1			-	-	AS		x		x	
MAMMIFÈRES													
Castor d'Eurasie	Castor fiber	DH2, 4	1	x		-	-	R	x	x		x	
Cerf élaphe	Cervus elaphus		-			-	-	-		x			
Grand Hamster	Cricetus cricetus	DH4	3	x	x	-	EN	EN					x
Chat forestier	Felis silvestris	DH4	1			-	-	P	x	x			
Loir gris	Glis glis		-			-	-	P		x	x		
Lynx boréal	Lynx lynx	DH2, 4	3	x		-	EN	VU		x			
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	DH2, 4	1	x	x	NT	VU	EN		x	x		x
Muscardin	Muscardinus avellanarius	DH4	-			-	-	P		x			
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	DH4	1		x	-	NT	AS		x			x

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 143 12/01/2015 09:40

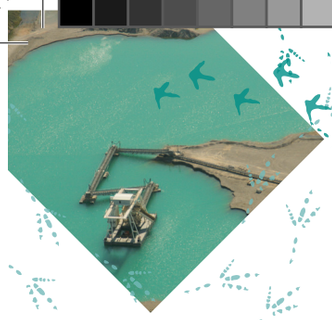

ANNEXE N°2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	OH	OX
OISEAUX													
ESPÈCES SÉDENTAIRES OU MIGRATRICES PARTIELLES POUR LESQUELLES LA QUESTION DES CORRIDORS DE DISPERSION MÉRITE D'ÊTRE POSÉE (DISPERSION JUVÉNILE, REPRODUCTION, EXTENSION D'AIRE) --> ESPÈCES DÉTERMINANTES DE 1ER ORDRE.													
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	DO1	1	x		-	-	VU		x			
Pipit farlouse	Anthus pratensis		1			-	VU	-			x	x	x
Chouette chevêche	Athene noctua		1			-	-	D			x		x
Venturon montagnard	Carduelis citrinella		1			-	-	AS		x			x
Cincle plongeur	Cinclus cinclus		1			-	-	AS	x				
Pic mar	Dendrocopos medius	DO1	1	x		-	-	P		x	x		
Chouette chevêchette	Glaucidium passerinum	DO1	1	x		-	VU	EN		x			
Pie-grièche grise	Lanius excubitor		1	x		-	EN	R		x		x	x
Mésange boréale	Parus montanus		1			-	-	-		x			
Pic cendré	Picus canus	DO1	1	x		-	VU	P	x	x	x		
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula		1			-	VU	-		x	x		
Grand Tétras	Tetrao urogallus	DO1	3	x	x	-	VU	EN		x			
Gélinotte des bois	Tetrastes bonasia	DO1	-	x		-	VU	EN		x			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	OH	OX
ESPECES MIGRATRICES A DOMAINE VITAL REDUIT, A RETENIR OU NON (SELON PHILOPATRIE ET HABITAT RECHERCHE) --> ESPECES DETERMINANTES DE 2nd ORDRE													
Même si la plupart restent relativement tolérantes à la fragmentation, la phase de dispersion juvénile doit être envisagée car elle demeure en partie indépendante de la phase de migration.													
Gobemouche à collier	Ficedula albicollis	DO1	1	x		-	-	VU		x			
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca		1			-	-	-		x			
Hypolaïs ictérine	Hippolais icterina		1			-	VU	AS		x	x		
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	DO1	1			-	-	AS		x	x		x
Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator		1			-	NT	EN			x		x
Locustelle luscinioïde	Locustella luscinioides		1	x		-	EN	EN	x				

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 144 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	OH	OX
Tarier des prés	Saxicola rubetra		1			-	VU	VU			x	x	
Fauvette babillarde	Sylvia curruca		1			-	-	AS			x		x
INSECTES													
ODONATES													
Caloptéryx vierge septentrional	Calopteryx virgo virgo		-			-	-	P	x			x	
Agrion à fer de lance	Coenagrion hastulatum		-			-	S3	VU	x			x	
Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	DH2, 4	1	x	x	VU	S5	D	x			x	
Aeschne subarctique	Aeschna subartica elisabethae		-			-	S3	EN	x	x		x	
Gomphe serpentin	Ophiogomphus cecilia	DH2, 4	1		x	-	S3	VU	x	x			
Cordulégastre bidenté	Cordulegaster bidentata		-			-	S3	AP	x	x			
Cordulie alpestre	Somatochlora alpestris		-			-	S2	EN	x			x	
Cordulie arctique	Somatochlora arctica		-			-	S3	EN	x			x	
Leucorrhine à large queue	Leucorrhinia caudalis	DH4	1	x	x		S2	EN	x	x		x	
Leucorrhine douteuse	Leucorrhinia dubia		-			-	-	VU	x			x	
ORTHOPTERES													
Barbitiste ventru	Polysarcus denticauda		-			-	3	EN					x
Decticelle des alpages	Metrioptera saussuriana		-			-	4	VU				x	x
Decticelle bicolore	Metrioptera bicolor		-			-	4	AS				x	x
Miramelle fontinale	Miramelia alpina subalpina		-			-	4	-				x	
Criquet des roseaux	Mecostethus parapleurus parapleurus		-			-	4	VU				x	
Criquet des Genévriers	Euthystira brachyptera		-			-	-	AS				x	x
Criquet rouge-queue	Omocestus haemorrhoidalis haemorrhoidalis		-			-	4	VU					x
Sténobothre nain	Stenobothrus stigmatus		-			-	4	EN					x

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 145 12/01/2015 09:40

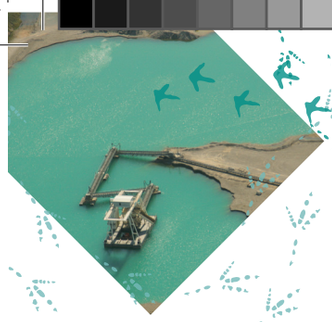

ANNEXE N°2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	OH	OX
Criquet palustre	Chorthippus montanus		-			-	3	VU				x	
RHOPALOCERES													
Cuivré mauvin	Lycaena alciphron alciphron		-			-	-	D					x
Azuré du serpolet	Phengaris arion	DH4	1	x	x	NT	EN	D					x
Azuré des paluds	Phengaris nausithous	DH2, 4	1	x	x	NT	EN	D				x	
Azuré de la sanguisorbe	Phengaris teleius	DH2, 4	1	x	x	NT	EN	VU				x	

1) N2000 : Directive « Habitats, Faune, Flore » (du 21 mai 1992) - annexe citée (DH2 = Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation / DH4 = Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte) / Directive Oiseaux (modifiée, du 2 avril 1979) - annexe citée (DO1 = Annexe I : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat).
2) PN : Protection Nationale (Arrêté du 19 novembre 2007 / Arrêté du 23 avril 2007 / Arrêté du 29 octobre 2009) / Arrêté du 21 juillet 1983 / Arrêté du 8 décembre 1988)
3) SCAP : espèce retenue pour la définition des périmètres issus de la Stratégie de Création d'Aires Protégées.
4) PNA : Plan National d'Actions / PRA : Plan Régional d'Actions.
5) Liste Rouge Monde (UICN, 2009) / Liste Rouge France (UICN France & MNHN, 2009) / Liste Rouge Alsace (ODONAT 2003) : X= éteint / EN=en danger / CR=en danger critique d'extinction / VU=vulnérable / D=en déclin / R=rare / NT=quasi-menacé / AS=à surveiller / P=patrimoniale / DD=données insuffisantes / AP=à préciser ; Odonates (Dommanget, 1989) ; Orthoptères (Sardet, 2004).
6) ER : espèces indicatrices des eaux et rivières / FB : espèces indicatrices des forêts et boisements / MA : espèces indicatrices des milieux anthropisés / OH : espèces indicatrices des milieux ouverts humides / OX : espèces indicatrices des milieux ouverts xériques.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 146 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°2

LISTE D'ESPÈCES DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS PRISES EN COMPTE PAR CERTAINES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNE OU FRANÇAISE, COMPRENANT LEURS BESOINS EN CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE

Nom scientifique	Nom vernaculaire Français	Code SANDRE	MA	Décret "frayères et autres zones de vie"	IPR	Protection nationale	Directive habitat (annexe)	Conv Berne (annexe)	Liste rouge UICN mondiale 2008	Liste rouge nationale 2009	Continuité longitudinale	Continuité transversale et zones humides	Rhin-Meuse
Acipenser sturio	Esturgeon d'Europe	EST	X	X		Ar. 25-01-82	II-IV	II	CR	CR	X		X
Alburnoides bipunctatus	Spirlin	SPI			X			III	LC	LC	X		X
Alosa alosa	Grande alose	ALA	X	X		Ar. 8-12-88	II-V	III	LC	VU	X		X
Alosa fallax fallax	Alose feinte	ALF	X			Ar. 8-12-88	II-V	III	LC	VU	X	X	X
Anguilla anguilla	Anguille européenne	ANG	X		X	*Règlement Européen*			CR	CR	X	X	X
Astacus astacus	Ecrevisse à pattes rouges	ASA		X		Ar. 21-07-83	V	III	VU	En attente de publication	X		X
Austropotamobius pallipes	Ecrevisse à pattes blanches	APP		X		Ar. 21-07-83	V	III	VU	En attente de publication	X		X
Austropotamobius torrentium	Ecrevisse des torrents			X		Ar. 21-07-83 m. 18-01-2000	II		VU	En attente de publication	X		X
Barbus meridionalis	Barbeau méridionnal	BAM		X	X	Ar. 8-12-88	II-V	III	NT	NT	X		
Chondrostoma nasus	Hotu	HOT			X			III	LC	LC	X		X
Chondrostoma toxostoma	Toxostome	TOX			X		II	III	VU	NT	X		
Cobitis taenia	Loche de rivière	LOR		X		Ar. 8-12-88	II	III	LC	VU		X	X
Esox lucius	Brochet	BRO		X	X	Ar. 8-12-88			LC	VU	X	X	X
Lampetra fluviatilis	Lamproie de rivière	LPF	X	X		Ar. 8-12-88	II-V	III	LC	VU	X		X
Leuciscus sp	Vandoises	VAN		X	X	Ar. 8-12-88			LC	DD	X	X	X
Lota lota	Lote	LOT			X				LC	VU	X	X	X
Misgurnus fossilis	Loche d'étang	LOE				Ar. 8-12-88	II	III	LC	EN		X	X
Petromyzon marinus	Lamproie marine	LPM	X	X		Ar. 8-12-88	II	III	LC	NT	X		X
Rhodeus amarus	Bouvière	BOU			X	Ar. 8-12-88	II	III	LC	LC	X	X	X
Salmo salar	Saumon atlantique	SAT	X	X	X	Ar. 8-12-88	II-V	III	LC	VU	X		X
Salmo trutta	Truite fario	TRF		X	X	Ar. 8-12-88			LC	LC	X		X
Salmo trutta	Truite brune de mer	TRM	X	X	X	Ar. 8-12-88			LC	LC	X		
Telestes souffia	Blageon	BLG			X		II	III	LC	NT	X		X
Thymallus thymallus	Ombre commun	OBR		X	X	Ar. 8-12-88	V	III	LC	VU	X		X
Zingel asper	Apron du Rhône	APR		X		Ar. 8-12-88	II-IV	II	CR	CR	X		

MA : migrateur amphihalin, donc espèce ciblée éventuellement par les axes prioritaires de migration identifiés dans les SDAGE et par les classements de cours d'eau

Décret frayère : espèces listées par arrêté ministériel du 23 avril 2008, en vue de la protection de leurs zones de reproduction, d'alimentation ou de croissance (décret n°2008-283 du 25 mars 2008)

IPR : espèces prises en compte dans l'indice poisson rivière. Il s'agit des espèces les plus communément trouvées dans les échantillonnages. Les espèces rares (et donc intéressantes d'un point de vue conservation) n'ont pas été utilisées (leur rareté les rendant difficilement modélisable)

Protection nationale : renvoie aux textes

Directive habitat (annexe) : espèces citées dans les annexes de la directive habitats faune-flore (II : espèces dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ; IV : espèces strictement protégées ; V : espèces dont le prélèvement dans la nature est réglementé)

Conv Berne (annexe) : espèces citées dans les annexes de la Convention de Berne (II : espèces de faune strictement protégées ; III : espèces de faune protégées)

Listes rouges UICN mondiale et nationale : CR: En danger critique d'extinction; EN: En danger; VU: Vulnérable; NT: Quasi menacée; DD: Données insuffisantes

Continuité longitudinale : espèces concernées par les problèmes de continuité longitudinale pour l'achèvement de leur cycle de vie. Cela concerne principalement les espèces ayant des sites de reproductions, de nutrition et d'hivernage distincts de sorte qu'ils sont obligés d'effectuer des migrations saisonnières le long du gradient amont-aval. Les petites espèces ont été exclues du fait de l'échelle spatiale réduite qu'elles occupent (si migration il y a, la probabilité pour qu'elle soit empêchée par un obstacle est plus réduite).

Continuité transversale et zones humides : espèces concernées par les problèmes de continuité transversale pour l'achèvement de leur cycle de vie. Cela concerne principalement les espèces ayant des sites de reproductions, de nutrition et d'hivernage distincts de sorte qu'ils sont obligés d'effectuer des migrations saisonnières dans les annexes fluviales (bras morts) ou y vivant toutes l'année. Les espèces lacustres n'ont pas été prises en compte.

Localisation dans les différents bassins : l'espèce est considérée que si elle est native du bassin ou présente des enjeux économiques, patrimoniaux, écologiques...

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 147 12/01/2015 09:40

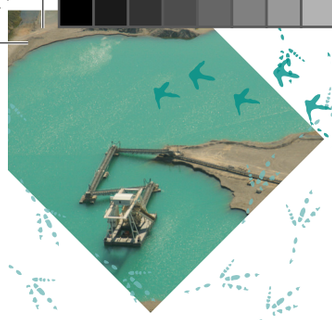

ANNEXE N°3

LISTE INDICATIVE D'HABITATS NATURELS SENSIBLES À LA FRAGMENTATION (SELON ORIENTATIONS NATIONALES)

Habitats naturels jugés sensibles à la fragmentation	Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat Natura 2000	Rattachement aux syntaxons du Prodrome des végétations de France	Sous-trame concernée
Lacs, mares et étangs oligotrophes permanents	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Charetea fragilis	Milieux aquatiques
Lacs, mares et étangs mésotrophes permanents	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Eleocharition acicularis, Littorellion uniflorae, Nanocyperion flavescentis, Elatino triandrae-Eleocharition ovatae	Milieux aquatiques
Lacs, mares et étangs eutrophes permanents	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Lemnetea minoris, Potamion pectinati	Milieux aquatiques
Lacs, mares et étangs dystrophes permanents	3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Utricularietea intermedio-minoris	Milieux aquatiques
Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	Bidentetea tripartitae	Milieux aquatiques
Tourbières hautes	7110	Tourbières hautes actives	Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici, Caricion lasiocarpae, Rhynchosporion albae	Milieux ouverts humides
Tourbières hautes	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici	Milieux ouverts humides
Tourbières de transition et tremblantes	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Caricion lasiocarpae, Rhynchosporion albae	Milieux ouverts humides
Tourbières de transition et tremblantes	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Rhynchosporion albae, Sphagnion medii	Milieux ouverts humides
Bas-marais riches en bases, y compris bas-marais eutrophes à herbes hautes etr suintements et ruissellements calcaires	7230	Tourbières basses alcalines	Caricion davallianae, Hydrocotylo vulgaris-Schoenenion nigricantis, Magnocaricion elatae	Milieux ouverts humides
Roselières sèches	-	-	Phragmition communis, Oenanthion aquaticae, Phalaridion arundinaceae	Milieux ouverts humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 148 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°3

Habitats naturels jugés sensibles à la fragmentation	Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat Natura 2000	Rattachement aux syntaxons du Prodrome des végétations de France	Sous-trame concernée
Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Joncs	-	-	-	Milieux ouverts humides
Zones ouvertes intérieures de sables et de rochers avec végétation	6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	Alysso alyssoidis-Sedion albi	Milieux ouverts secs
Prairies non méditerranéennes sèches et fermées, acides ou neutres	6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes)	Galio saxatilis-Festucion filiformis, Violion caninae	Prairies
Prairies de fauche de basses et moyennes altitudes	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Arrhenatherion elatioris, Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis	Prairies
Prairies de fauche de montagne	6520	Prairies de fauche de montagne	Triseto flavescentis-Polygonion bistortae	Prairies
Prairies humides atlantiques et subatlantiques			Bromion racemosi, Calthion palustris, Oenanthion fistulosae	Milieux ouverts humides
Prairies oligotrophes humides ou inondées	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molion caeruleae)	Juncion acutiflori, Molinion caeruleae	Milieux ouverts humides
Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	-	-	Nardo strictae-Juncion squarrosi	Milieux ouverts humides
Prairies acides alpines ou subalpines	6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes)	Nardion strictae	Prairies
Prairies enrichies alpines ou subalpines	-	-	Polygono-Trisetion	Prairies
Lisières forestières thermophiles	-	-	Trifolio medii-Geranietea sanguinei, Melampyro pratensis-Holcetea mollis	Milieux forestiers
Prairies et lisières fraîches ou humides à grandes herbes et fougères	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium, Galio aparine-Urticetea dioicae, Calamagrostion arundinaceae, Adenostylion alliariae	Milieux ouverts humides
Fourrés tempérés	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		Prairies

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 149 12/01/2015 09:40

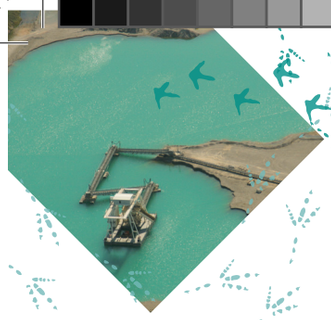

ANNEXE N°3

Habitats naturels jugés sensibles à la fragmentation	Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat Natura 2000	Rattachement aux syntaxons du Prodrome des végétations de France	Sous-trame concernée
Landes sèches	4030	Landes sèches européennes	Calluno vulgaris-Ulicetea minoris	Milieux ouverts secs
Fourrés ripicoles	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	Salicion incanae, Salicion triandro-neotrichae	Milieux forestiers humides
Saussaies marécageuses	-	-	Salicion cinereae	Milieux forestiers humides
Haies riches en espèces indigènes, régulièrement taillées	-	-	Crataego monogynae-Prunetea spinosae	Milieux forestiers
Hêtraies	9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	Luzulo luzuloidis-Fagenion, Quercenion robori-petraeae	Milieux forestiers
Hêtraies	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Carpinion betuli, Eu-Fagenion sylvaticae	Milieux forestiers
Hêtraies	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	Acerion pseudoplatani	Milieux forestiers
Hêtraies	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae	Milieux forestiers
Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	-	-	Quercion pubescenti-sessiliflorae, Potentillo albae-Quercion petraeae	Milieux forestiers
Forêts acidophiles à dominante de Chênes	9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Molinio caeruleae-Quercion roboris	Milieux forestiers
Forêts de Sapins et d'Epicéas	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	-	Milieux forestiers
Bois de conifères à marais forestiers	91D0	Tourbières boisées	Sphagno-Alnion glutinosae, Betulion pubescentis, Eu-Vaccinio myrtilli-Piceenion abietis	Milieux forestiers humides
Alignement d'arbres et haies non régulièrement taillées	-	-	-	Milieux forestiers
Habitats d'affleurement et de rochers altérés	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Sedo albi-Scleranthion biennis, Sedion pyrenaici	Milieux ouverts secs
Bocages (paysages en mosaïque avec des éléments boisés)	-	-	-	Prairies/ Milieux forestiers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 150 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°3

Habitats naturels jugés sensibles à la fragmentation	Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat Natura 2000	Rattachement aux syntaxons du Prodrome des végétations de France	Sous-trame concernée
Autres habitats pouvant être intéressants dans certains contextes anthropisés	-	-	-	-
Pâturages mésotrophes permanents et prés pâturés	-	-	Cynosurion cristati	Prairies
Terres monocultivées aux pratiques peu intensives	-	-	Stellarietea mediae	Milieux agricoles
Terres cultivées récemment abandonnées, jachères ou coupes à blanc	-	-	Stellarietea mediae, Artemisietea vulgaris	Milieux agricoles
Routes, voies ferrées et autres zones de construction désaffectées	-	-	-	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 151 12/01/2015 09:40

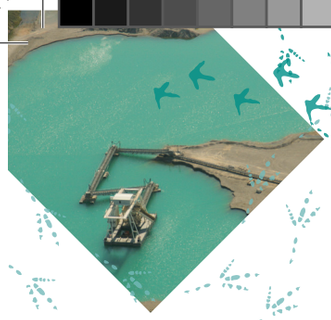

ANNEXE N°4
SYNTHÈSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉES COMME D'IMPORTANCE NATIONALE

Un certain nombre de continuités écologiques d'importance nationale ont été identifiée dans le cadre de la cohérence nationale de la Trame verte et bleue (orientations nationales, MEDDTL, novembre 2011).

Description des continuités écologiques d'importance nationale des milieux boisés

Nom et axe concerné	Description
Continuité Arc alpin, Vosges / Jura	-

Description des continuités écologiques d'importance nationale des milieux ouverts frais à froids

Nom	Axe	Description
Continuité de grands massifs montagneux		
Massifs des Alpes, du Jura et des Vosges	Continuité Vosges/Jura	-

Description des continuités écologiques d'importance nationale des milieux ouverts thermophiles

Nom et axe concerné	Description
Continuité dont la tendance plutôt calcicole est identifiable	
Vallée du Rhône - Vallée du Doubs plaine alsacienne puis nord de l'Allemagne	Poursuivant l'axe du couloir rhodanien vers le Nord-Est, cette continuité suit la vallée du Doubs. Cette vallée permet la liaison de l'axe de la vallée du Rhône avec la plaine alsacienne (piémont vosgien, alluvions et digues du Rhin) puis le nord de l'Allemagne.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 152 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°4

Description des voies de migration pour l'avifaune d'importance nationale

Nom	Description	Sites de migration et d'hivernage important (RNN, ZPS, ...)	Exemples d'espèces à titre indicatif et non exhaustif
Axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura	En prénuptial : Axe majeur de migration depuis la péninsule ibérique jusqu'au Nord et à l'Est de l'Europe, en empruntant la vallée du Rhône puis la Saône pour rejoindre ensuite l'Alsace et la frontière franco-allemande. En postnuptial : Retour des oiseaux depuis l'Europe du Nord et de l'Est en direction de la péninsule ibérique et de l'Afrique.	▪ Delta du Rhône (Camargue) ▪ Col de l'Escrinet (Rhône Alpes) ▪ Col du Baracuchet (Rhône Alpes) ▪ Col du Plafond (Lorraine) ▪ RNN Île du Rohrschollen (Alsace)	▪ Très nombreux passereaux (hirondelles, pinsons, martinets, tarins, étourneaux, alouettes, ...) ▪ Pigeon ramier ▪ Rapaces (buses, busards, ...) ▪ Cigogne blanche et noire, grues cendrées en trajet prénuptial ▪ Certains oiseaux d'eau (canards, foulques, grands cormorans, sarcelle d'hiver)
Décroché de la continuité précédente par le bassin lémanique	En prénuptial : certains oiseaux bifurquent en direction du Lac Léman pour poursuivre vers l'Europe de l'Est ou remonter vers l'Europe du Nord en retrouvant la voie précédente.	▪ Les Conches (Rhône Alpes) ▪ Pont de Roide (Franche-Comté) ▪ Voire au sud du lac Léman : le Hucel et le fort de l'Ecluse (Rhône Alpes)	▪ Rapaces (buses, milan noir, bondrée apivore, ...) Passereaux (hirondelles, pinsons, alouettes, grives, ...)

Description d'enjeux de continuité écologique des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins

Bassin hydrographique	Axes prioritaires
Rhin-Meuse	Axes : ▪ Meuse ▪ Rhin ▪ Moselle ▪ Ill, Bruche Autres secteurs prioritaires pour l'Anguille : affluents du Rhin et de l'Ill

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 153 12/01/2015 09:40

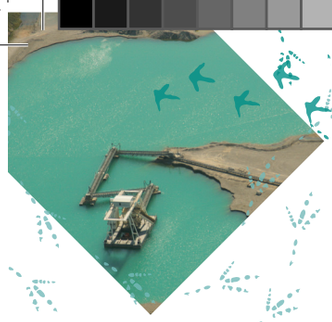

ANNEXE N°4

CONTINUITES ECOLOGIQUES D'IMPORTANCE NATIONALE DE MILIEUX BOISES

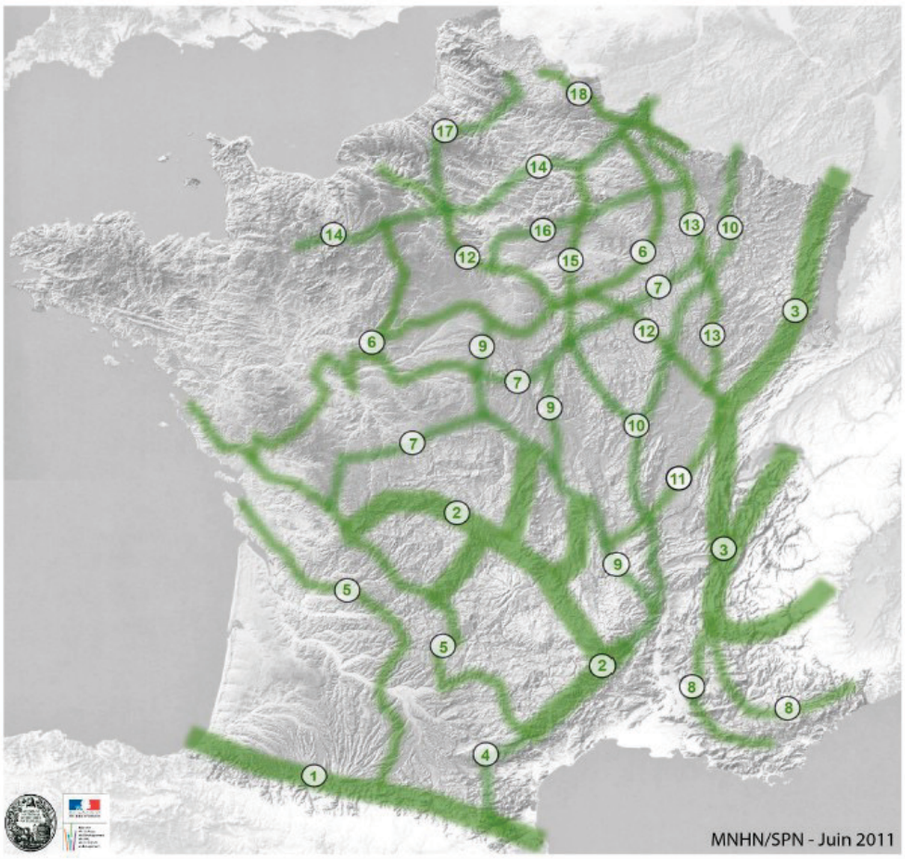

Forêt de montagne.

1. Chaîne pyrénéenne.
2. Massif central.
3. Arc alpin, Jura et Vosges.

Forêt de plaine.

4. Liaison chaîne pyrénéenne/Massif central partant du Massif d'Albères.
5. Axes domaines méditerranéen/atlantique passant par le Causse de Gramat.
6. Axe partant du littoral atlantique et se scindant en plusieurs branches vers la Normandie, le Centre, la Bourgogne et la Franche-Comté.
7. Axe longeant le Nord-Ouest du Massif central. En se mêlant au 9, il se prolonge ensuite jusqu'à la Lorraine.
8. Continuités méditerranéennes reliant des massifs importants (Maures, Lubéron, Sainte-Baume) à l'arc alpin.
9. Axe partant du massif de Païolive au Sud-Est du Massif central pour remonter vers l'Ouest, jusqu'à la Sologne.
10. Partant du Sud-Ouest du Massif central, cette continuité forestière remonte la vallée du Rhône puis la vallée de la Moselle jusqu'à la frontière allemande.
11. Connexion [Massif central - Jura].
12. Axe despuis le Jura jusqu'à l'ouest de Rouen.
13. Partant de l'Ouest de Besançon, cette continuité rejoint la frontière belge au niveau de la Meuse.
14. Cet axe relie le sud de la Basse-Normandie à la frontière belge au niveau de la Meuse en passant par le Nord de l'Île-de-France et la forêt de Compiègne.
15. Cet axe relie les continuités 7 et 14 en longeant l'Ouest de la Champagne-Ardenne, au niveau de la Cuesta d'Île-de-France.
16. Axe transversal permettant de relier les continuités 12 et 13 par les massifs de l'Arc boisé d'Île-de-France et la Brie francilienne et champenoise.
17. Continuité partant du Nord-Ouest de l'Île-de-France et remontant jusqu'en Nord-Pas-de-calais par la limite IDF/Haute-Normandie puis en traversant Amiens.
18. Continuité longeant la frontière franco-belge.

MNHN-SPN - Carte nationale de continuités écologiques d'intérêt national de milieux boisés. Juin 2011.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 154 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°4

CONTINUITES ECOLOGIQUES D'IMPORTANCE NATIONALE DE MILIEUX OUVERTS FRAIS A FROIDS

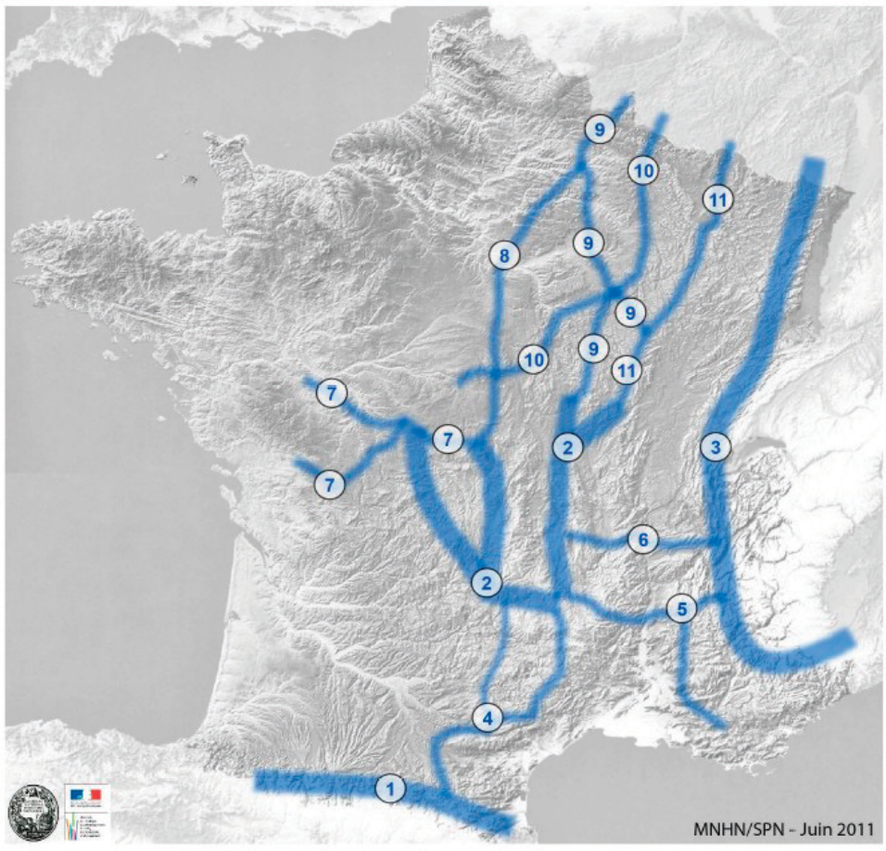

MNHN-SPN - Carte nationale de continuités écologiques d'intérêt national de milieux ouverts frais à froids. Juin 2011.

Grands massifs montagneux

1. Massif des Pyrénées.
2. Massif central.
3. Massif des Alpes, du Jura et des Vosges.

Hors grands massifs montagneux

4. Continuité reliant la chaîne des Pyrénées au Massif central, se scindant en deux.
5. Continuité reliant les Alpes au Massif central à laquelle se raccroche une branche partant du Nord de Marseille.
6. Continuité reliant les Alpes au Massif central au Sud de Lyon.
7. Continuité longeant les contreforts du Massif central dans sa partie Nord puis rejoignant la vallée de Germigny.
8. Continuité dans le prolongement de la continuité 7 passant par la vallée du Loing, Puisaye et Pays fort. Elle atteint le nord de la Champagne-Ardenne en traversant l'est de l'Île-de-France.
9. Continuité traversant la Champagne-Ardenne du Sud au Nord.
10. Continuité partant de l'ouest de la région Centre et remontant jusqu'à la frontière belge par la limite Champagne-Ardenne/Lorraine.
11. Continuité partant du Massif central au Sud de la Bourgogne et allant jusqu'à la frontière allemande en longeant l'Ouest de Dijon, le Sud Champagne-Ardenne et rejoignant la vallée de la Moselle.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 155 12/01/2015 09:40

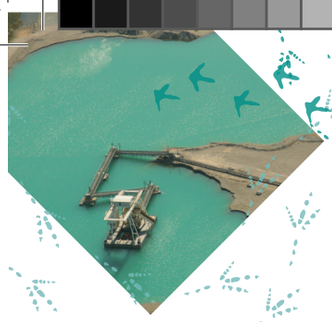

ANNEXE N°4

CONTINUITES ECOLOGIQUE D'IMPORTANCE NATIONALE DE MILIEUX OUVERTS THERMOPHILES

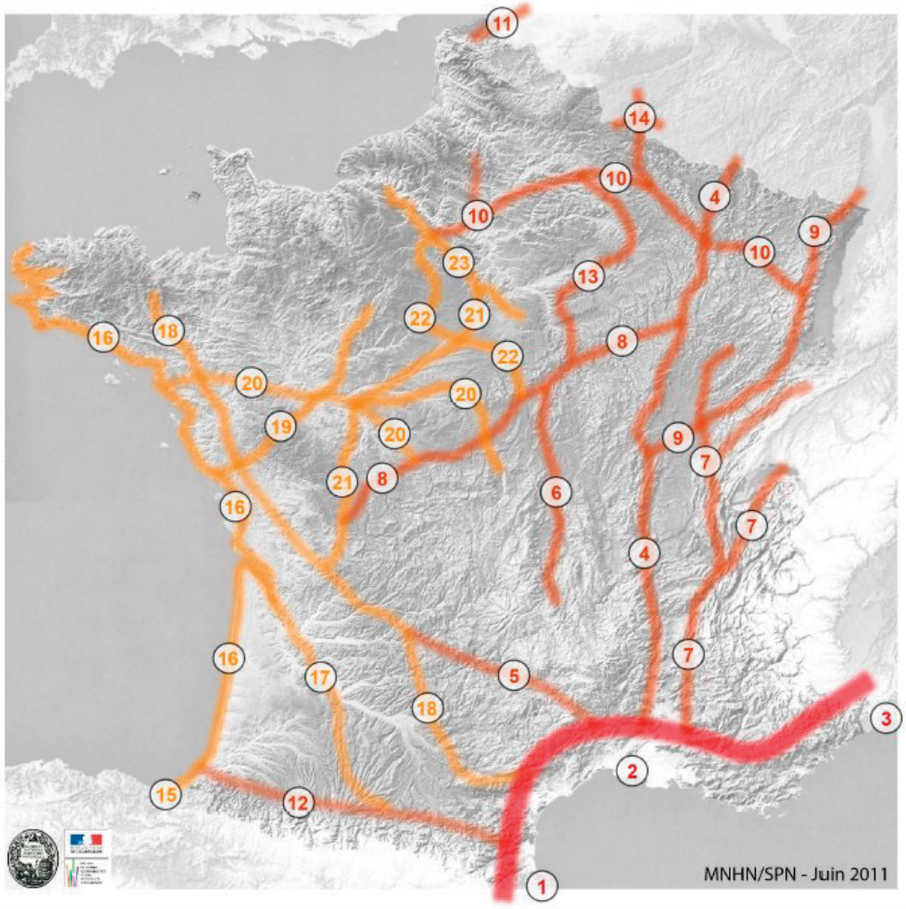

Continuités du bassin méditerranéen.

1. Passage domaine méditerranéen France-Espagne.
2. Arc méditerranéen.
3. Passage domaine méditerranéen Italie-France.

Continuités dont la tendance calcicole est plutôt nette.

4. Couloir rhodanien remontant jusqu'à l'Allemagne.
5. Liaison calcaire domaine méditerranéen - domaine atlantique.
6. Axe de la Limagne.
7. Axe Préalpes et Alpes calcaires se poursuivant vers le nord sur le Jura.
8. Axe Ouest-Est au nord du Massif central (Poitou => Champagne-Ardenne).
9. Vallée du Doubs (Vallée du Rhône => plaine alsacienne puis nord de l'Allemagne).
10. Arc de la Seine jusqu'au Rhin par Île-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine.
11. Passage du littoral entre la France et la Belgique.
12. Piémont calcaire pyrénéen.
13. Continuité Bourgogne-Picardie.
14. Liaison France-Belgique.

Continuités dont la tendance calcicole/calcifuge n'est pas franche.

15. Passage [Région cantabrique Espagne]-[Sud-ouest de la France].
16. Littoral atlantique depuis le Pays-Basque jusqu'à la Bretagne.
17. Axe Chaîne pyrénéenne/Littoral atlantique.
18. [Domaine méditerranéen] => [Domaine atlantique] jusqu'à la Bretagne.
19. Littoral atlantique => Basse Normandie.
20. Littoral atlantique (Loire) => Massif central (Creuse et Cher).
21. Seuil du Poitou permettant le passage vers le Bassin Parisien.
22. Massif central (Confluence Loire/Allier) => Normandie (Vallée de l'Eure).
23. Sud de l'Île-de-France => Ouest de Rouen.

MNHN-SPN - Carte nationale de continuités écologiques d'intérêt national de milieux ouverts thermophiles. Juin 2011.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 156 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°4

VOIES DE MIGRATION DE L'AVIFAUNE D'IMPORTANCE NATIONALE

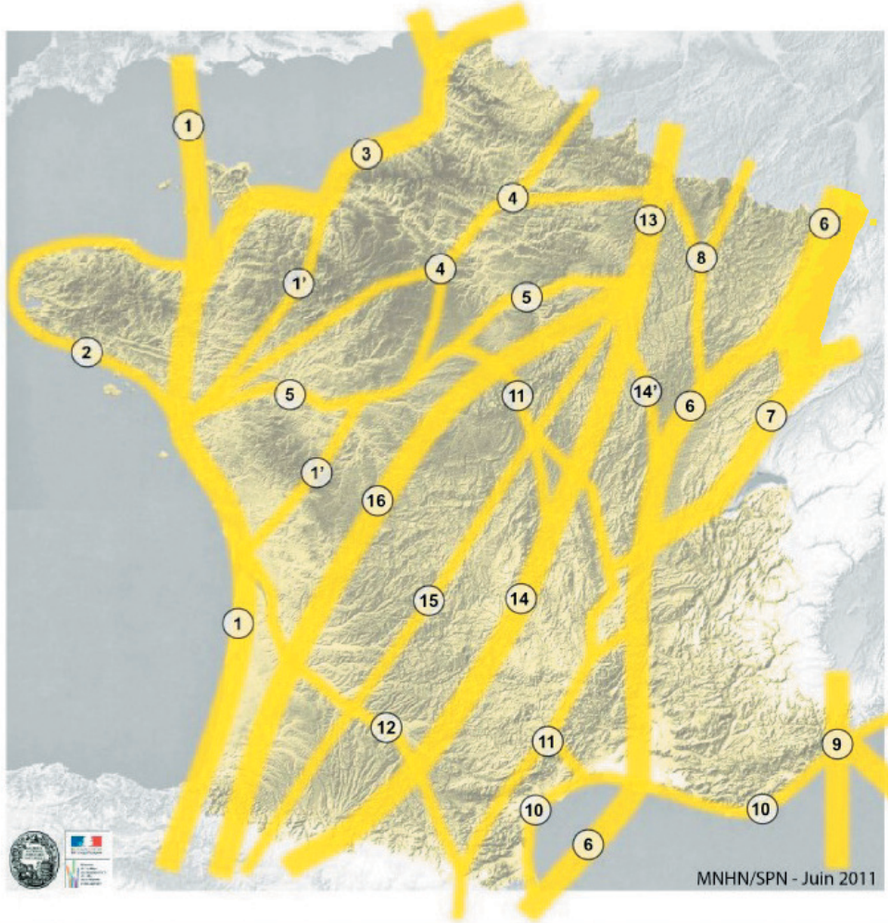

MNHN-SPN - Carte nationale des principales voies de migration de l'avifaune. Juin 2011.

Probabilité de passage :

- Forte
- Moyenne
- Faible

1. Littoral atlantique, traversée de la Bretagne puis de la Manche jusqu'à l'Angleterre.
2. Littoral breton comme crochet de l'axe majeur 1.
3. Poursuite de l'axe 1 le long du littoral de la Manche puis vers le nord de l'Europe.
4. Axe nord-ouest => nord-est reliant l'embouchure de la Loire à la Belgique.
5. Cours de la Loire jusqu'à Orléans rejoignant ensuite la Seine.
6. Axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura.
7. Décroché de la continuité 6 par le bassin lémanique
8. Voie secondaire à la continuité 6 rejoignant directement le nord.
9. Voie en provenance de Méditerranée et de la Corse.
10. Littoral méditerranéen reliant l'Espagne à l'Italie.
11. Axe depuis les Pyrénées orientales jusqu'à Orléans.
12. Axe Pyrénées orientales - Estuaire de la Gironde.
13. Axe Europe du nord/France.
14. Axe nord-est/sud-ouest passant par le sud du Massif-Central.
15. Axe nord-est/sud-ouest passant par le centre du Massif-Central.
16. Axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif-Central.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 157 12/01/2015 09:40

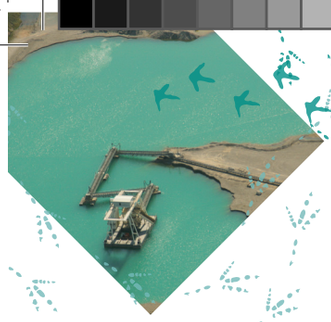

ANNEXE N°5
PRESCRIPTIONS NATIONALES POUR L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Éléments minimum à représenter et typologie

	Éléments de la Trame verte et bleue	Éléments de la fragmentation	Autres éléments
Cartographie des éléments de la TVB au 1/100 000ème	▪ **Réservoirs de biodiversité** ▪ **Corridors** ▪ **Cours d'eau** (1 catégorie) : *cours d'eau ou canaux classés ou importants pour la biodiversité* ▪ **Espaces de mobilité**	Zones urbanisées Infrastructures linéaires de transports principales Points/zones de conflit Obstacle sur les cours d'eau : *représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement*	Fond cartographique ou éléments « hors continuité » : ▪ éléments de repérage à partir des référentiels Scan 1000 ou BD Topo ▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (BD Carthage)
Cartographie des objectifs assignés aux éléments de la TVB au 1/100 000ème	▪ **Réservoirs de biodiversité** : À préserver/à remettre en bon état ▪ **Corridors** : À préserver/à remettre en bon état ▪ **Cours d'eau** : À préserver/à remettre en bon état et distinction pour chaque catégorie des cours d'eau et tronçons classés et des cours d'eau, tronçons canaux non classés ▪ **Espaces de mobilité**		

Cartographie des actions prioritaires du plan d'actions du SRCE	▪ **Réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau** pour lesquels des actions prioritaires sont prévues
	▪ Autres réservoirs de biodiversité et corridors (pour repérage)
	▪ Cours d'eau avec distinction relative à l'existence d'une démarche de bassin versant ou d'une maîtrise d'ouvrage suivante :
	  ▪ ***cours d'eau à enjeu de continuité inclus dans une démarche engagée*** *(SAGE, contrat de rivière, maîtrise d'ouvrage)*
	  ▪ ***cours d'eau à enjeu de continuité*** *pour lesquels une démarche est nécessaire*
	▪ **Espaces de mobilité** avec le qualificatif « à délimiter par une étude »
		Infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit pour lesquels des actions prioritaires sont prévues
		
		Autres infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit (pour repérage)	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 158 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°6

ANALYSE COMPARATIVE AVEC LE SCHÉMA TRAME VERTE DU CONSEIL RÉGIONAL (ÉTUDES 2003 ET 2009)

La politique menée par le Conseil Régional d'Alsace a permis de dresser dès 2003 une cartographie de la Trame verte et bleue en plaine, puis dans la partie alsacienne du massif vosgien en 2009. Le schéma proposé aujourd'hui dans le cadre du SRCE vise principalement à mettre à jour le rapport existant, tout en considérant les orientations du MEDDTL pour une cohérence nationale des schémas régionaux.
Les tableaux suivants proposent une synthèse des évolutions entre le schéma régional de Trame verte et bleue (Conseil Régional) et le SRCE.

Analyse comparative des différentes démarches

	Plaine (2003)	Massif Vosgien (2009)	SRCE
Approche par types de milieux	Approche par type de milieux	Approche par types de milieux et par gradient altitudinal	Approche par sous-trames spécialisées
Approche par les espèces	Non	Non	Oui
Echelle	1/250 000ème	1/250 000ème	1/100 000ème
Base de données	BD Carto 1998/Corine Land Cover 1990	BD OCS 2000/BD TOPO (réseau hydrographique)	BD OCS 2008/BD Carthage 2012/BD ZDH 2008
Principaux type de milieux	Milieux forestiers Milieux intermédiaires Milieux prairiaux	Milieux forestiers Milieux agricoles extensifs Milieux rupestres Milieux aquatiques et zones humides	Milieux aquatiques Milieux humides Milieux forestiers Milieux ouverts prairiaux Milieux anthropisés
Milieux spécialisés	Réseau hydrographique Vergers	Gradient altitudinal : montagnard (> 800 m ou > 1 000 m), milieux intermédiaires (de 500 m à 800 m ou 1 000 m), collinéens (< 500 m)	Cours d'eau, canaux et plans d'eau Espaces de mobilité des cours d'eau Forêt alluviales et boisements humides Milieux ouverts humides Forêts à « vieux bois » Prairies Vergers extensifs et pré-vergers Milieux secs Cultures intensives Milieux anthropisés

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 159 12/01/2015 09:40

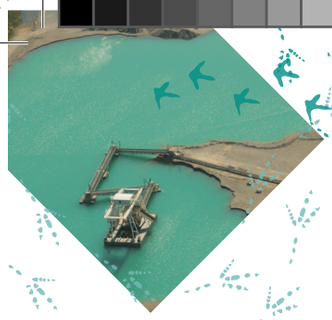

ANNEXE N°6

	Plaine (2003)	Massif Vosgien (2009)	SRCE
Définition des réservoirs de biodiversité	Recensement des zonages réglementaires, d'inventaire et de labellisation. Prise en compte d'autres espaces jouant un rôle dans la TVB : notion de milieux de qualité.	Recensement des zonages réglementaires, d'inventaire et de labellisation. 2 niveaux : réservoirs principaux de plus de 100 ha/réservoirs secondaires de moins de 100 ha.	Recensement des zonages réglementaires, d'inventaire et de labellisation. Croisement de ces périmètres avec les données de localisation des espèces déterminantes de la TVB. Prise en compte d'autres espaces jouant un rôle dans la TVB : notion de milieux de qualité.
Définition des corridors écologiques	Analyse visuelle sur la base des sous-trames.	Analyse visuelle sur la base des composantes physiques (cours d'eau et crêtes). Analyse visuelle sur la base des sous-trames. Analyse visuelle sur la base des éléments de fragmentation (connexions intra-vallées résiduelles).	Étude au cas par cas des corridors identifiés lors du schéma régional de 2003. Reprise des corridors identifiés dans les SCOT. Analyse visuelle sur la base des sous-trames et des orthophotoplans. Analyse visuelle sur la base de localisation de noyaux de populations d'espèces et des orthophotoplans. Méthode de dilatation-érosion pour la sous-trame forestière, avec comme espèce-cible le Chat forestier.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 160 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°6

Zonages réglementaires, d'inventaires et des zonages bénéficiant d'une gestion particulière pris en compte pour la définition des réservoirs de biodiversité

	Plaine (2003)	Massif Vosgien (2009)	SRCE
Protection réglementaire			
Réserve naturelle nationale et régionale	x	x	x
Réserve biologique forestière	x	x	x
Réserve forestière intégrale transfrontalière		x	x
Arrêté de protection du biotope	x	x	x
Arrêté de protection de la flore		x	x
Site inscrit site classé	x		x
Réserve de chasse et de faune sauvage	x	x	x
Forêt de protection	x		x
Périmètre SCAP			x
Cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17			x
Réseau N2000			
ZPS/ZSC	x	x	x
Inventaire du patrimoine naturel			
ZNIEFF de type 1	x	x	x
ZNIEFF de type 2	x		
Site RAMSAR			x
Série d'intérêt écologique		x	
Zone humide remarquable	x	x	x
Schémas directeurs	x		
Maîtrise foncière			
Espaces Naturels Sensibles			x
Sites du Conservatoire des Sites Alsaciens			x
Autres périmètres			
Espaces de mobilité des cours d'eau			x
Réservoirs biologiques du SDAGE			x
MAET	x	x	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 161 12/01/2015 09:40

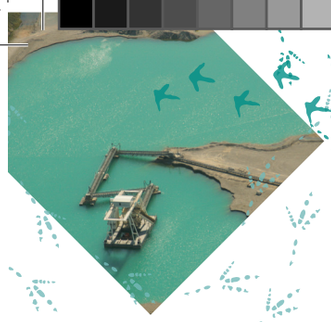

ANNEXE N°7
CATALOGUE D'OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

L'objet de ce catalogue d'outils vise à mettre en cohérence et à identifier la complémentarité et l'articulation qui existe entre ces différents outils, dans le cadre de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques. Il s'agit d'une synthèse des outils existants et de nouveaux outils pouvant être élaborés.
Cette complémentarité entre outils permet ainsi :

- une articulation entre les politiques et les activités des différents acteurs du territoire,
- et une préservation de la biodiversité prenant en compte la spécificité de chacun des territoires concernés (milieux, activités socio-économiques, etc.).

En fonction de l'échelle considérée (régionale, infrarégionale, locale, parcellaire), les outils mobilisés seront variables.

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Les outils réglementaires visent principalement la préservation du patrimoine naturel, et ainsi certains des éléments identifiés de la Trame verte et bleue. Il s'agit d'outils de protection forte.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Outils règlementaires			
Réserves naturelles nationales/régionales	Protection de secteurs remarquables	Réservoirs de biodiversité	Préservation
Arrêté de Protection du Biotope	Protection de secteurs remarquables	Réservoirs de biodiversité	
Forêt de protection	Protection de massifs forestiers, principalement en plaine	Réservoirs de biodiversité en milieux forestiers	
Réserve biologique	Protection de massifs forestiers (réserve biologique intégrale/ réserve biologique dirigée)	Réservoirs de biodiversité en milieux forestiers	
Réserve de chasse et de faune sauvage	Réglementation des activités de chasse et des activités pouvant déranger la faune sauvage	Réservoirs de biodiversité	
Site classé/Site inscrit au titre de la loi de 1930	Protection pour les sites inscrits ou classés au titre du patrimoine naturel Et/ou sites paysagers et patrimoniaux contribuant à la TVB	Réservoirs de biodiversité Corridors écologiques	
Directive de protection et mise en valeur des paysages	Préservation et mise en valeur des principaux éléments structurants d'un paysage, orientation et principes fondamentaux de protection de structures paysagères	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 162 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Plan de gestion (RNN, RNR, RB, RCFS)	Gestion des secteurs remarquables identifiés par des outils règlementaires	Réservoirs de biodiversité	Préservation/ Remise en bon état
Règlements et protections législatives			
Loi sur l'eau	Réglementation pour les travaux sur les cours d'eau et préservation des zones humides	Trame bleue et Zones Humides	Préservation
Loi Montagne	Réglementation spécifique pour les Vosges et Jura Alsacien, préservation des milieux agricoles et forestiers	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques	
Documents d'urbanisme			
Directive territoriale d'aménagement et de développement durable	Objectifs et orientations de l'Etat en matière notamment d'urbanisme, de transports, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des sites et des paysages, de cohérence des continuités écologiques dans des territoires présentant des enjeux nationaux dans ces domaines	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Réduction de la fragmentation et résorption des points et zones à enjeux	Préservation/ Remise en bon état
Prescriptions des SCOT	Traduction du PADD par des prescriptions dans le DOO, notamment en faveur des continuités écologiques et de leur bonne remise en état	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Réduction de la fragmentation et résorption des points et zones à enjeux	
Zonage des Plans Locaux d'Urbanisme	Zonages N ou A - Mise en place de secteurs préservés et des zones naturelles à protéger et éventuellement prescriptions spécifiques	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Nature en ville	Préservation
Espace boisé classé et protection des éléments paysagers et naturels dans les PLU	Protection d'éléments boisés ponctuels ou linéaires (art. L.130-1 code urbanisme) et/ou de corridors spécifiques (art. L.123-1-7 code urbanisme)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Nature en ville	
Zone agricole protégée	Zonage réglementaire issu d'une volonté locale justifiée devenant une servitude annexée aux PLU (délimitée en application de l'art. L.112-2 code rural et annexée au PLU conformément à l'art. R.123-14 code urbanisme)	Réservoirs de biodiversité en milieux agricoles	
Réglementation des boisements	Zonage permettant de règlementer la nature et la localisation des boisements (préservation de secteurs agricoles en zone de déprise)	Réservoirs de biodiversité en milieux forestiers et agricoles	Préservation/ Remise en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 163 12/01/2015 09:40

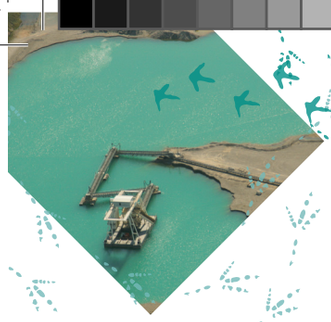

ANNEXE N°7

OUTILS CONTRACTUELS ET CONVENTIONNELS

De nombreuses démarches contractuelles impliquent les propriétaires et gestionnaires de terrain, que ce soit en milieu forestier, agricole, urbain, etc. Il s'agit soit d'outils très « cadrés » ou d'outils plus souples mis en place par différents partenaires.

Le tableau suivant s'inspire en partie du document : *Étude sur les outils de nature contractuelle au service de la Trame verte et bleue*, MEDDTL, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Fédérations des Conservatoires d'Espaces Naturels, 2010.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Outils contractuels et conventionnels par entité éco-paysagère			
Charte et contrat des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000	Gestion négociée des espaces avec les acteurs locaux (art L.414-3 et R.414-13 à R. 414-17 code environnement)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Charte et contrat des parcs naturels régionaux	Orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, principes fondamentaux de protection des structures paysagères	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Contrat de milieux humides, contrat de bassin versant	Contrat entre les différents acteurs qui définissent un diagnostic du territoire et un programme d'actions à engager	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau/Trame bleue et Zones Humides	
Projet de gestion durable des espaces ruraux (PGDER)	Diagnostic partagé d'un territoire avec définition des enjeux et des actions à mener sur les espaces naturels et ruraux (phase de réflexion)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Convention du Massif des Vosges 2007-2013	Convention interrégionale accompagnant le développement du massif en renforçant la cohérence des actions menées dans chaque territoire (axe 3 : valoriser l'agriculture et les forêts du massif)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux agricoles et forestiers	Préservation
Contrat de territoire	Diagnostic partagé d'un territoire avec définition des objectifs, des priorités, accompagnement pour des projets	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Charte et contrat de pays	Projet de développement commun à l'échelle d'un Pays, formalisation des engagements, des orientations et des moyens d'actions	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Charte des communautés urbaines	Projet de territoire se déclinant en programme d'actions et avec des projets d'investissement ou de gestion	Nature en ville	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 164 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Charte forestière de territoire	Document d'orientations permettant de donner un cadre à la contractualisation parcellaire, dans l'objectif de développer la mise en œuvre de techniques sylvicoles favorables à la biodiversité et aux paysages	Réservoirs de biodiversité en milieux forestiers	Préservation/ Remise en bon état
Outils contractuels et conventionnels à l'échelle parcellaire			
Mesure agri-environnementale (MAET)	Contractualisation pour certaines pratiques agricoles - possibilité de créer des MAET spécifiques TVB	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Bail rural à clauses environnementales	Contrat de bail rural soumis à des clauses environnementales spécifiques d'utilisation des terrains (art. L.411-11, -27, -31, -53 code rural)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau en milieux agricoles	
Bail emphytéotique administratif	Contrat devant répondre à une mission de service public ou d'intérêt général (art. L.1311-2 à L.1311-4 code général des collectivités territoriales, art. L.451-1 à L.451-13 code rural)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Bail de chasse	Contrat visant à accorder un droit de chasse, avec possibilité de clauses de gestion particulières en faveur de la faune sauvage (art. 1731 à 1778 code civil)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques	Préservation
Convention, contrat de gestion	Contrat de gestion et d'exploitation (art. L.126-6 code rural, L.130-5 code urbanisme)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Convention de mise à disposition et bail SAFER	Maîtrise foncière et gestion du patrimoine foncier à travers des conventions de mise à disposition de la SAFER d'immeubles ruraux libres de location (art. L.142-6 et L.142-7 code rural)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau en milieux agricoles	Préservation
Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de terrains d'assiette pendant des travaux	Convention d'accord par le propriétaire d'un terrain pour des opérations de création ou de restauration, puis d'entretien de corridors écologiques par des collectivités	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Remise en bon état
Convention pour la réalisation de travaux de restauration et/ou d'entretien de milieux naturels	Convention d'accord par le propriétaire d'un terrain pour des opérations d'entretien et/ou de restauration par des organismes spécialisés	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 165 12/01/2015 09:40

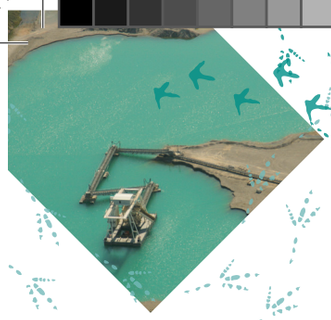

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Convention d'assistance technique	Charte de bon usage, engagement de maintien du milieu par une gestion adaptée, appui d'une « cellule d'assistance technique »	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation
Convention pluriannuelle de pâturage	Contrat d'exploitation permettant au propriétaire d'utiliser les terrains à des fins non agricoles une partie de l'année (art. L.481-1 et L.481-2 code rural)	Réservoirs de biodiversité en milieux agricoles	
Contrat Jachère environnement et faune sauvage (JEFS)	Convention avec conditions de gestion des parcelles gelées, au bénéfice de la faune sauvage	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux agricoles	Remise en bon état
Convention Jachère fleurie	Contrat type entre agriculteurs et collectivités locales sur les parcelles gelées avec cahier des charges précis	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux agricoles	
Convention d'occupation/d'usage temporaire du domaine public	Permet à l'Etat d'accorder un droit sur son domaine contre le paiement d'une redevance	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Servitude contractuelle	Charge imposée pouvant être utilisée en limite de propriété publique (art. 637 à 710 code civil)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques	Préservation
Prêt à usage (ou commodat)	Contrat permettant l'utilisation d'un terrain par un tierce, avec possibilités de clauses de gestion particulières (art. 1875 à 1991 code civil)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Association foncière pastorale (AFP), amélioration pastorale	Préservation des paysages en zone de montagne, outil de gestion pour lutter contre l'enfrichement (art. L.135-1 à L.135-12 code rural pour les communes classées en « zone de montagne »)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux agricoles	Préservation/ Remise en bon état
Association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), aménagement foncier et travaux connexes	Prise en compte de la TVB à partir du diagnostic qui formule les recommandations et propositions de mesures à prendre pour préserver les sites sensibles et compenser les impacts des aménagements	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux agricoles	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 166 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°7

ACQUISITIONS ET MAÎTRISES FONCIÈRES

La maîtrise foncière :

- est conçue comme un outil de protection et de gestion durable des espaces naturels,
- est conçue pour une efficacité à long terme,
- pour une mise en œuvre ciblée sur des milieux et des espèces à forts enjeux : rieds, collines sèches, zones humides (secteurs alluviaux, forêts), etc.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Acquisitions et maîtrises foncières			
Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles	Acquisition, location, gestion et ouverture au public de sites remarquables sensibles	Réservoirs de biodiversité	Préservation
Site géré par le Conservatoire des Sites Alsaciens	Acquisition, location, gestion de sites remarquables sensibles	Réservoirs de biodiversité	
Fonds alsacien pour la restauration de biotopes (FARB)	Acquisition ou convention pour la préservation et l'aménagement d'espaces ouverts en secteur de déprise agricole, restauration de biotopes pour la faune sauvage, dans le Bas-Rhin	Réservoirs de biodiversité	

FINANCEMENTS ADAPTÉS OU DÉDIÉS

Les financements adaptés visent à subventionner certains projets, le plus souvent dans des secteurs précis identifiés par des plans et schémas (schéma Trame verte et bleue du Conseil régional, SAGE, etc.). Ils sont le plus souvent soumis à certaines actions précises, avec des conditionnalités et des plafonnements selon les opérations engagées.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Aides ou financements dédiés ou incitatifs			
Aide régionale en faveur de la TVB	Panel d'aides existantes, suite à la démarche TVB du Conseil Régional	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Appel à projet	Appel à projet « Trame verte en milieu urbain » lancé par le Conseil Régional	Nature en ville	Remise en bon état
Aide départementale (67, 68)	Reconstitution de corridors écologiques, vergers solidaires, actions sur les cours d'eau, etc.	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	
Aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Opérations et travaux sur les rivières, opération de gestion et protection des zones humides, restauration de masses d'eau prioritaires, etc.	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau/Trame bleue et Zones Humides	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 167 12/01/2015 09:40

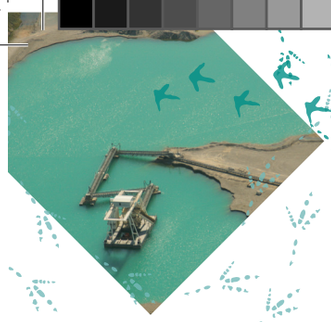

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Programme Life	Financement européen pour des projets de restauration ou de préservation de milieux naturels et d'habitats d'espèces menacées (N 2000)	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau	Préservation/ Remise en bon état
Opération Grand Site	Programme de réhabilitation de site classé dégradé notamment par une fréquentation excessive	Réservoirs de biodiversité	Remise en bon état
Réduction de la fiscalité	Exonération de taxe foncière sur des propriétés non bâties en zone humide	Réservoirs de biodiversité en milieux humides	Préservation

SCHÉMAS ET PLANS

Les schémas et plans, aux différentes échelles du territoire, peuvent constituer des entrées privilégiées pour intégrer les objectifs de Trame verte et bleue, en cohérence avec les enjeux et objectifs définis pour chaque plan ou schéma.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Planifications territoriales			
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	Plan d'aménagement et de gestion durable des cours d'eau et des zones humides et réglementation opposable	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau/Trame bleue et Zones Humides	Préservation/ Remise en bon état
Schéma départemental des carrières	Définition des conditions générales d'implantation des carrières, en prenant en compte l'intérêt économique, les ressources et les besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace. Fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Réduction de la fragmentation et résorption des points et zones à enjeux	
Schéma départemental de transport	Planification et gestion cohérente du réseau routier	Réduction de la fragmentation et résorption des points et zones à enjeux	
Schéma de développement du réseau public de transport d'électricité	Planification du développement du réseau public de transport d'électricité	Réduction de la fragmentation et résorption des points et zones à enjeux	
Plan d'aménagement forestier (PAF)	Planification et gestion adaptée des milieux forestiers, document d'aménagement	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux forestiers	
Plan simple de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles (CRPF)	Définition des orientations sylvicoles et des programmes de coupes et de travaux pour les forêts privées	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques en milieux forestiers	
Schéma directeur de desserte forestière	Planification et gestion cohérente des chemins forestiers	Réservoirs de biodiversité	

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 168 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Plan départemental des espaces naturels sensibles	Acquisition, location, gestion et ouverture au public de sites remarquables sensibles	Réservoirs de biodiversité	Préservation/ Remise en bon état
Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR)	Gestion cohérente de la pratique de la randonnée et de la découverte de sites naturels et de paysages ruraux	Réservoirs de biodiversité, Fragmentation	
Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)	Développement et gestion des activités de nature en mutualisant l'espace, en préservant l'environnement, l'attractivité du territoire et la valorisation touristique	Réservoirs de biodiversité, Fragmentation	
Les Orientations Régionales Forestières (ORF) d'Alsace	Prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et la participation de ces dernières à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable	Réservoirs de biodiversité	
La Directive Régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales (DRA) d'Alsace	Définition des orientations de la gestion durable des forêts publiques d'Alsace pour les prochaines années	Réservoirs de biodiversité	
Le Schéma Régional d'Aménagement pour les autres forêts publiques (SRA) d'Alsace	Définition des orientations de la gestion durable des forêts publiques d'Alsace pour les prochaines années	Réservoirs de biodiversité	
Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées d'Alsace	Encadrement de la rédaction des Plans Simples de Gestion, des Règlements Types de Gestion et des Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles qui doivent lui être conformes	Réservoirs de biodiversité	
Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) d'Alsace	Identification à l'échelle régionale des massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. Analyse des raisons pour lesquelles l'exploitation est insuffisante et définition des actions à mettre en œuvre à court terme pour y remédier	Réservoirs de biodiversité	

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Plans d'actions et de gestion			
Plan national et régional d'actions en faveur d'espèces	Définition des objectifs de conservation pour certaines espèces menacées et programme d'actions à mettre en œuvre	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques	Préservation/ Remise en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 169 12/01/2015 09:40

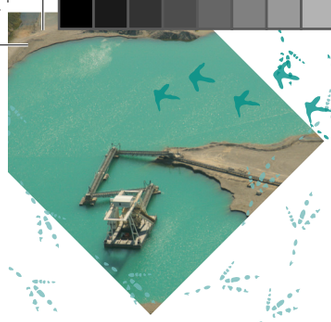

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)	Outil volontaire d'aide à la décision pour coordonner les actions d'aménagement et gérer de manière durable l'espace rural, définition à une échelle intercommunale de zones à vocation naturelle et paysagère	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau en milieux agricoles	Préservation/ Remise en bon état
Plan de paysage	Projet de territoire avec objectifs de qualité paysagère, cohérence entre la protection, la gestion et l'aménagement sur un paysage donné.	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau en milieux agricoles	
Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE), Contrat de rivière	Outils de programmation sans portée réglementaire qui ont pour vocation de définir, organiser et réaliser l'ensemble des opérations d'aménagement et de gestion des cours d'eau de façon globale et cohérente à l'échelle du bassin versant. Ils permettent de fédérer les acteurs autour d'un programme d'actions pluriannuel par bassin versant, avec le cofinancement du Département (67) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le Contrat de Rivière est un engagement technique et financier entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux.	Cours d'eau et milieux associés.	

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Des outils complémentaires, issus de démarches volontaires ou résultants d'obligations réglementaires peuvent également être mis à profit dans la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Éléments de connaissance			
Atlas communal de la biodiversité (ABC)	Inventaire communal de la biodiversité	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Nature en ville	Préservation
Mesures d'insertion environnementale dans le cadre de projets			
Mesure de réduction	Proposition de mesures ciblées pour réduire les impacts d'un projet sur des éléments de TVB	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Réduction de la fragmentation, Nature en ville	Préservation
Mesure de compensation	Proposition de mesures ciblées pour rétablir des continuités écologiques dans le cas d'impacts non réductibles d'un projet, mise en réseau des surfaces de compensation écologique	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Réduction de la fragmentation, Nature en ville	Remise en bon état
Caisse de dépôt et de consignation (CDC) Biodiversité	Prise en charge et réalisation de mesures compensatoires en lien avec la réalisation de certains projets	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Réduction de la fragmentation, Nature en ville	Remise en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 170 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°7

Intitulé	Objectifs généraux et exemples d'application pour la Trame verte	Composante de la TVB concernée	Objectifs pour la TVB
Démarches volontaires			
Plan de gestion différenciée des bords de route	Gestion différenciée des bords de routes départementales	Corridors écologiques, Nature en ville	Remise en bon état
Opération programmée d'amélioration des vergers (OPAV)/Vergers solidaires d'Alsace/Opération Vivent les Vergers	Sauvegarde et création de vergers, maintien et création de ceintures vertes péri-villageoises	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Nature en ville	Préservation/ Remise en bon état
Projet « Corridors écologiques et micro-habitats » (LPO)	Soutien à la réalisation de projets locaux de remise en bon état de corridors écologiques, information et sensibilisation du public	Corridors écologiques	Remise en bon état
Label « Refuge LPO »	Charte et convention de partenariat en faveur de l'avifaune	Nature en ville	Préservation/ Remise en bon état
Fondation et fonds de dotation, mécénat d'entreprise	Subvention privée dans le but de mener et financer des activités d'intérêt général, et/ou de redistribuer des fonds au profit d'un organisme sans but lucratif accomplissant des œuvres et missions d'intérêt général	Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques, Cours d'eau, Réduction de la fragmentation, Nature en ville	

LES OUTILS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES À LA NATURE EN VILLE

La nature en ville constitue un maillon indispensable de la Trame verte et bleue, en termes de restauration et de valorisation de corridors existants et potentiels. C'est pourquoi, la promotion et la mise en place d'une culture et d'une gouvernance partagées de la nature en ville sont indispensables pour de véritables résultats au cœur de la trame urbaine.

Pour cela, quelques actions concrètes peuvent être mises en place, comme :

- La mise en place d'une démarche participative auprès des habitants lors de la définition de projets urbains en lien avec la nature ;
- La gestion différenciée (intensité d'entretien) et le choix des espèces à favoriser selon la vocation et les fonctions des espaces considérés ;
- La communication sur les nouveaux modes de gestion de la nature en ville et des espaces privatifs, notamment les jardins privés pouvant servir de corridor discontinu en « pas japonais » ; la présentation des différents types de jardins privés, des évolutions et complémentarité entre le jardin potager, le jardin d'agrément et le jardin nature qui trouve aussi sa place en ville ;
- La formation des professionnels sur la biodiversité, la TVB, les services rendus aux hommes par la nature (services écosystémiques), via des stages, des retours d'expériences, des voyages d'études, etc. ;
- L'introduction, la promotion, et le soutien à la mise en place de toitures et murs végétalisés ;
- La mise en place de « veilles » et de centres de ressources sur la nature en ville ; la constitution de centres d'initiation à la nature en ville et de leur mise en réseau ;
- La connaissance de la perception de la nature et notamment la nature en ville par les habitants (enquêtes/ sondages, forums…)
- L'information et la sensibilisation à la nature en ville telle qu'elle est préconisée par le SRCE (expositions, site internet dédié, applications smartphone…).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 171 12/01/2015 09:40

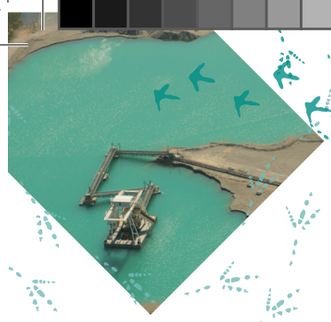

ANNEXE 8
FICHES SYNTHÉTIQUES DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

LISTE DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Alsace bossue

Identifiant	Nom du réservoir
RB 1	Bois de Siltzheim/Wackenkopf
RB 2	Vergers et prairies de Siltzheim
RB 3	Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre Union
RB 4	Bois de BonneFontaine et vergers de Zollingen
RB 5	Prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten
RB 6	Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg
RB 7	Massifs et vergers autour de Burbach
RB 8	Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach
RB 9	Prés de Kirrberg
RB 10	Prés de Baerendorf

Forêts et vallées des Vosges du Nord

Identifiant	Nom du réservoir
RB 11	Vallon du Grentzbach et verger de Ratzwiller
RB 14	Réserve transfrontalière
RB 15	Sauer et ses affluents et bassin de Lembach
RB 19	Moder et ses affluents
RB 20	Forêt du Moosthal
RB 21	Forêts des Vosges du Nord

Massifs des Vosges moyennes

Identifiant	Nom du réservoir
RB 24	Plateaux, falaises et rochers des Vosges gréseuses
RB 32	Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen
RB 48	Champ du Feu
RB 49	Coteaux de Triembach
RB 50	Coteaux du Val de Ville
RB 51	Sites à Chiroptères des versants d'Urbeis
RB 53	Massif de l'Ortenbourg et coteaux
RB 54	Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
RB 57	Massif du Taennchel
RB 58	Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
RB 59	Prairies humides d'Aubure
RB 60	Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé
RB 70	Massif forestier du Herrenwald
RB 71	Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
RB 79	Collines sous-vosgiennes d'Osenbach
RB 80	Versant sud-ouest du Petit Ballon

Zone sommitale et versants des Hautes Vosges

Identifiant	Nom du réservoir
RB 58	Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
RB 61	Col et versant sud des Bagenelles
RB 68	Hautes Vosges haut-rhinoises
RB 89	Molkenrain et massif du Vieil Armand

Vallées vosgiennes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 172 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

Identifiant	Nom du réservoir
RB 33	Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
RB 49	Coteaux de Triembach
RB 52	Vallées du Giessen et de la Lièpvrette
RB 55	Forêt domaniale de Saint-Pierremont
RB 62	Versants sud de Remomont et du Faude
RB 69	Basse vallée de la Fecht
RB 81	Lit majeur de la Lauch à Lautenbach et vallons secondaires
RB 86	Prairies de versants de la vallée de la Thur
RB 87	See d'Urbès
RB 88	Ruisseau à écrevisses de la vallée de la Thur
RB 90	Oeil de la Sorcière et forêt du Rangenkopf
RB 99	Prairies de versants d'Oberbruck/ Rimbach-près-Masevaux
RB 100	Prairies alluviales de Masevaux/ Niederbruck
RB 101	Prairies de versants de Masevaux/ Niederbruck
RB 102	Vallée de la Doller
RB 138	Cours de la Bruche en amont de Schirmeck

Piémont viticole et arboricole

Identifiant	Nom du réservoir
RB 12	Forêt du Mundat et le Bruchwald
RB 15	Sauer et ses affluents et bassin de Lembach
RB 16	Ruisseau de Cleebourg-Braemmelbaechel
RB 17	Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
RB 130	Vergers de Gundershoffen
RB 131	Prairies humides de la Zinsel du Nord
RB 132	Vergers de Mietesheim
RB 18	Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller
RB 22	Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten
RB 25	Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller
RB 33	Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
RB 34	Piémont de Mutzig-Molsheim
RB 35	Colline du Wurmberg
RB 36	Collines de Molsheim Sud
RB 40	Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim
RB 42	Ried du Dachsbach
RB 44	Ried de la Schernetz et Rischwald
RB 53	Massif de l'Ortenbourg et coteaux
RB 56	Coteaux du Grassberg
RB 63	Collines viticoles du Mont de Sigolsheim
RB 64	Coteaux de Niedermorschwihr
RB 82	Colline du Bollenberg

Outre-Forêt

Identifiant	Nom du réservoir
RB 12	Forêt du Mundat et le Bruchwald

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 173 12/01/2015 09:40

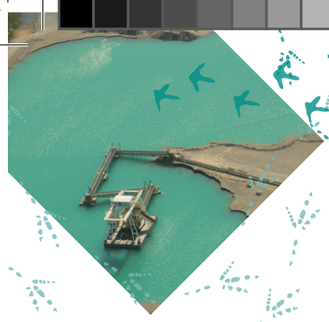

ANNEXE N°8

Forêt de Haguenau

Identifiant	Nom du réservoir
RB 27	Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer

Kochersberg et collines de Brumath

Identifiant	Nom du réservoir
RB 23	Forêt domaniale de Saverne
RB 26	Coteaux de Lixhausen
RB 30	Vallée de la Zorn
RB 37	Sites à Crapaud vert bas-rhinois
RB 133	Vergers de Niedermodern
RB 134	Colline de l'Heckberg
RB 135	Vergers d'Altdorf
RB 136	Ried du Kouhbach et colline du Lechenberg Biberberg
RB 137	Collines calcaires du Hohberg

Plaine centrale

Identifiant	Nom du réservoir
RB 33	Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
RB 37	Sites à Crapaud vert bas-rhinois
RB 39	Sites à Crapaud vert des sablières Esslinger et Meyer à Bischoffsheim
RB 43	Bruch de l'Andlau et périphérie
RB 44	Ried de la Schernetz et Rischwald
RB 65	Zone inondable du cône de la Fecht
RB 72	Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
RB 73	Forêt communale de Rouffach
RB 83	Forêt communale de Gundolsheim
RB 84	Zone inondable de l'Ill de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)
RB 91	Champ d'inondation de la Thur
RB 92	Gravière Wolfsberger, gravières voisines et zones humides du Rain
RB 93	Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur
RB 94	Terril Eugène à Wittelsheim
RB 95	Bois du Fosshag
RB 96	Vergers inondables de Belle-Ile/ Saint Jean et roselière d'Ensisheim
RB 97	Ill à Sausheim

Grand Ried Centre Alsace

Identifiant	Nom du réservoir
RB 37	Sites à Crapaud vert bas-rhinois
RB 45	Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
RB 46	Ried Centre Alsace
RB 47	Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

Hardt agricole et forestière

Identifiant	Nom du réservoir
RB 66	Bois de Biesheim à Artzenheim
RB 67	Forêt domaniale de Colmar/ Niederwald
RB 74	Forêts communales de Dessenheim, Weckolsheim
RB 75	Bois d'Oberhergheim
RB 76	Hartwald
RB 77	Forêt communale d'Hirtzfelden
RB 85	Bois du Rothleible
RB 98	Forêt de la Hardt

Bord du Rhin

Identifiant	Nom du réservoir
RB 13	Bande rhénane Mothern - Lauterbourg
RB 27	Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer
RB 29	Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis
RB 28	Ried Nord (Basse Zorn / Basse Moder)
RB 31	Ballastière de Reichstett
RB 38	Massif forestier de Strasbourg-Neuhof
RB 45	Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
RB 47	Bande rhénane Kunheim - Gerstheim
RB 78	Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach
RB 114	Petite Camargue Alsacienne

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 174 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

Sundgau

Identifiant	Nom du réservoir
RB 102	Vallée de la Doller
RB 103	Buchwald
RB 104	Forêt du Zuhrenwald
RB 105	Collines du Horst mulhousien
RB 106	Bois de l'Epine
RB 107	Vallée de la Suarcine
RB 108	Vallée de la Largue
RB 109	Collines d'Illfurth
RB 110	Cimenterie d'Altkirch
RB 111	Massif du Eichwald à Fislis et Linsdorf
RB 112	Massif du Talrain
RB 113	Gravière Im Wolf/Entenlacke
RB 115	Oberwald
RB 116	Bois du Hirtzbach/Fulleren
RB117	Gravière et zone humide Im Holder à Hégenheim
RB 126	Brotzkiwald et Eichwald
RB127	Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben
RB 128	Massif du Eichwald à Fislis et Linsdorf

Jura Alsacien

Identifiant	Nom du réservoir
RB 118	Jura alsacien occidental
RB 119	Vallon de la Largue amont
RB 120	Pâturages du Ritt et Filtzwald à Winkel
RB 121	Pelouses thermophiles du Hohberg
RB 122	Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
RB 123	Vallée de la Lucelle et versants thermophiles
RB 124	Anticlinal de Ferrette
RB 125	Col du Neuneich et pelouses du Glaserberg
RB 127	Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben
RB 129	Versant sud du Landskronberg

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 175 12/01/2015 09:40

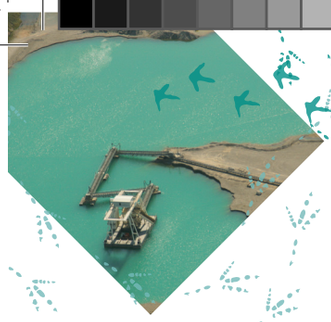

ANNEXE N°8

Il s'agit de fiches informatives, permettant de rassembler les principales informations sur ces réservoirs. Ainsi, pour chaque réservoir est précisé :

- **la localisation générale :** localisation générale du réservoir,
- **la superficie et la composition :** types de milieux et pourcentage d'occupation,
- **le(s) intérêt(s) écologique(s) :** espèces sensibles à la fragmentation (selon orientations nationales) recensées dans les réservoirs de biodiversité (d'après l'état de connaissance actuel, et en dehors des espèces les plus communes, à répartition large sur le territoire), ainsi que d'autres espèces identifiées dans les démarches SCAP et/ou ZNIEFF (hors espèces SRCE, dans les périmètres concernés). Pour mémoire, la liste détaillée des espèces sensibles à la fragmentation (d'après les orientations nationales) figure à la fin de ce document,
- **le(s) inventaire(s) et protection(s) :** périmètres de protection, d'inventaire, de contractualisation ou bénéficiant d'une gestion particulière, recensés sur le site,
- **l' (les) unité(s) paysagère(s) :** unité paysagère à laquelle se rattache le réservoir,
- **la (les) connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité :** liste des réservoirs présents dans un rayon proche et avec lesquels des échanges sont possibles,
- **l'état fonctionnel et la (les) menace(s) :** recensement des infrastructures routières fragmentantes dans le réservoir et nombre de coupure en résultant, ainsi que recensement du nombre de zones à enjeux liées à l'urbanisation. Sont également mentionnés les 21 ouvrages « Grenelle » à action prioritaire relatifs au libre écoulement des cours d'eau inclus dans les réservoirs de biodiversité,
- **l'intérêt du réservoir :** intérêt local (pour les réservoirs de moins de 100 ha)/intérêt régional (pour les réservoirs de plus de 100 ha). Identification des réservoirs jouant un rôle dans les échanges transrégionaux et transfrontaliers,
- **l' (les) axe (s) d'analyse :** piste(s) de réflexion générale(s) définie(s) sur la base de la composition du réservoir, des espèces recensées, et des menaces identifiées. Elles sont les suivantes :
  - Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
  - Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
  - Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
  - Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
  - Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
  - Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
  - Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux
  - Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
  - Préservation des vergers et des prés-vergers
  - Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
  - Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
  - Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation
  - Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
  - Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 176 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

Synthèse des réservoirs de biodiversité

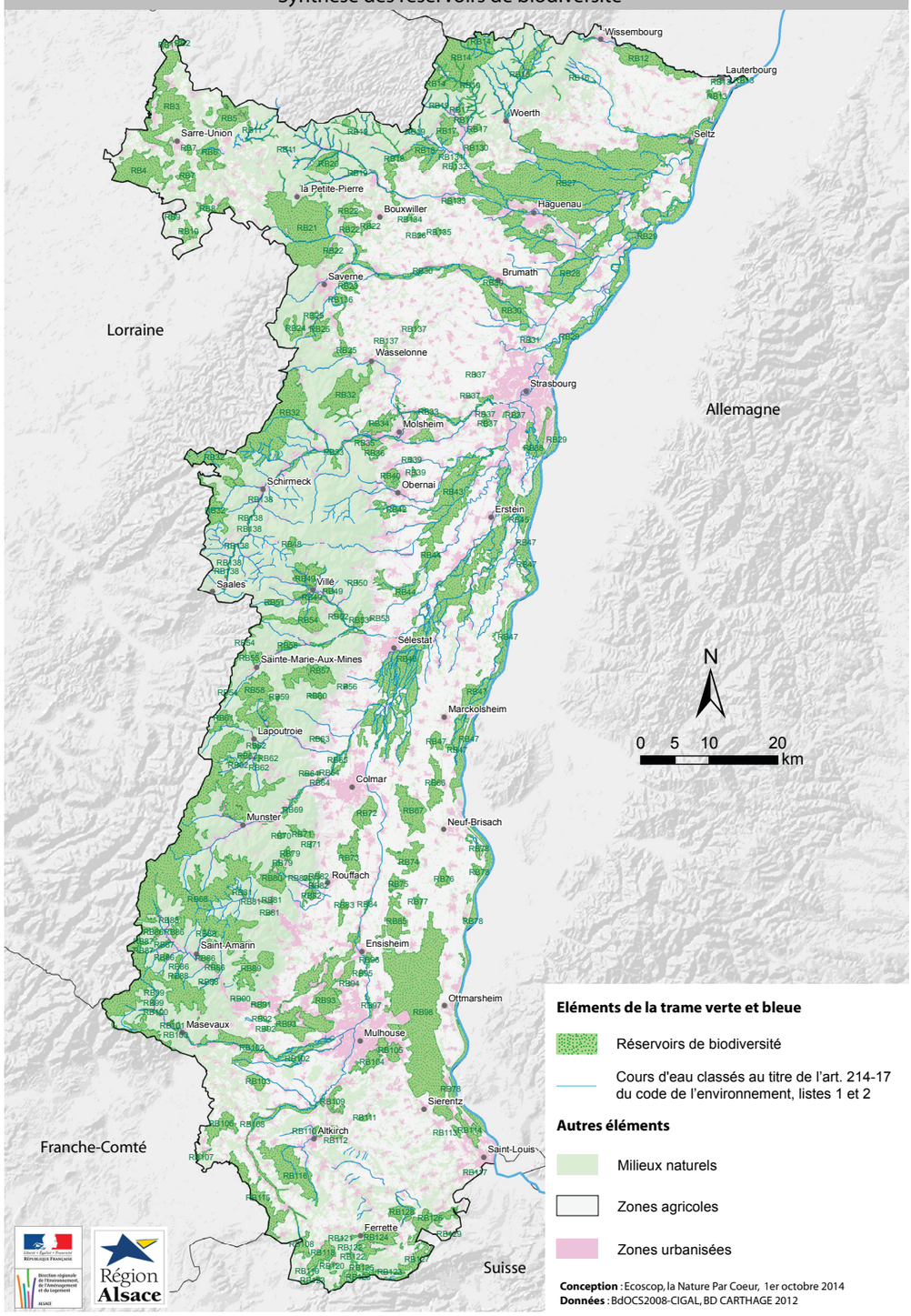

Eléments de la trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

Autres éléments

Milieux naturels

Zones agricoles

Zones urbanisées

Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 1er octobre 2014
Données : BdOCS2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 177 12/01/2015 09:40

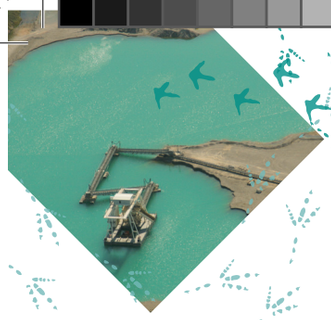

ANNEXE N°8

RB 1 - Bois de Siltzheim/Wackenkopf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**120 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	60 ha	50 %
Autres Milieux forestiers	60 ha	50 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gobemouche à collier

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s)(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vergers et prairies de Siltzheim
- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 178 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 2 - Vergers et prairies de Siltzheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**79 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	3 ha	4 %
Milieux ouverts humides	21 ha	26 %
Autres Milieux forestiers	6 ha	7 %
Prairies	41 ha	53 %
Vergers et prés-vergers	4 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	2 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Tarier des prés, Azuré du serpolet

Inventaire(s) et protection(s)

- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois de Siltzheim/Wackenkopf
- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt du réservoir

- Réservoir d'importance locale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 179 12/01/2015 09:40

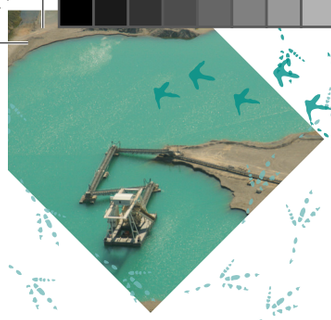

ANNEXE N°8

RB 3 - Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**4 310 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	66 km	-
Milieux aquatiques	60 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	1350 ha	31 %
Milieux ouverts humides	877 ha	20 %
Vieux bois	34 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	1525 ha	35 %
Prairies	155 ha	4 %
Vergers et prés-vergers	77 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	150 ha	3 %
Zones urbanisées et bâties	62 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lézard vivipare, Coronelle lisse, Chat sauvage, Gobemouche à collier, Pie-grièche grise, Hypolaïs ictérine, Pie-grièche à tête rousse, Pipit farlouse, Tarier des prés, Agrion de Mercure
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Milan royal, Râle des genêts, Busard des roseaux, Courlis cendré, *Dicranum viride*/ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique « Steinbacherweiher »
- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Sarre, de l'Albe et l'Isch, le Marais de Francaltroff, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppes/noyaux)

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vergers et prairies de Siltzheim
- Bois de Siltzheim/Wackenkopf
- Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg
- Massif et vergers autour de Burbach
- Prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten
- Bois de BonneFontaine et vergers de Zollingen

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A4) et 3 routes départementales (D919, D38, D1061)
- 4 zones à enjeux liées à des routes de classe 5/4 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 4 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 180 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 3 - Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union (suite)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 181 12/01/2015 09:40

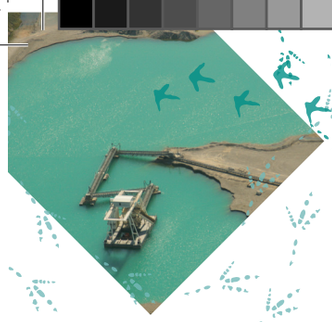

ANNEXE N°8

RB 4 - Bois de BonneFontaine et vergers de Zollingen

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2735 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	49 km	-
Milieux aquatiques	29 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	545 ha	20 %
Milieux ouverts humides	190 ha	7 %
Autres Milieux forestiers	1761 ha	64 %
Prairies	147 ha	5 %
Vergers et prés-vergers	35 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	8 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	22 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Lézard vivipare, Loir gris, Gobemouche à collier, Hypolaïs ictérine, Pie-grièche à tête rousse, Tarier des prés, Azuré des paluds
- Autres espèces et habitats identifiés : *Dicranum viride*, *Lindernia procumbens*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés de Kirrberg
- Massif et vergers autour de Burbach
- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 182 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 5 - Prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1550 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	24 km	-
Milieux aquatiques	5 ha	0 %
Forêts alluviales et boisements humides	30 ha	2 %
Milieux ouverts humides	339 ha	22 %
Autres Milieux forestiers	83 ha	5 %
Prairies	527 ha	34 %
Vergers et prés-vergers	72 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	452 ha	29 %
Milieux anthropisés	6 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	27 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Noctule de Leisler, Pie-grièche grise, Chouette chevêche, Pie-grièche à tête rousse, Pipit farlouse
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Milan royal/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Alsace Bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union
- Vallon du Grentzbach et verger de Ratzwiller
- Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D919)
- 2 zones à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Importance du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 183 12/01/2015 09:40

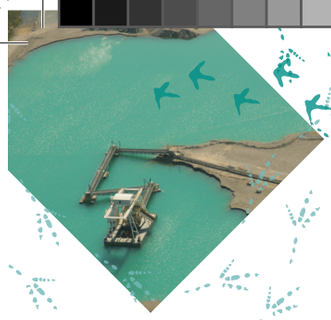

ANNEXE N°8

RB 6 - Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg

Superficie et composition

	Superficie	Proportion
Superficie totale	**1 005 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	16 ha	
Milieux ouverts humides	78 ha	7 %
Autres Milieux forestiers	136 ha	13 %
Prairies	533 ha	51 %
Vergers et prés-vergers	49 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	221 ha	21 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-grièche grise, Azuré du serpolet, Écrevisse à pattes rouges
- Autres espèces et habitats identifiés : Damier de la succise/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- ZNIEFF de type 1
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts des Vosges du Nord
- Massif et vergers autour de Burbach
- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union
- Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach
- Prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 184 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 7 - Massif et vergers autour de Burbach

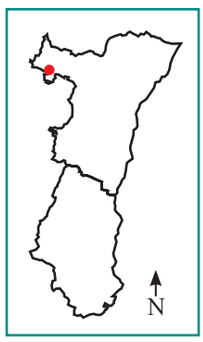

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**752 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	7 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	25 ha	3 %
Milieux ouverts humides	16 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	518 ha	69 %
Prairies	157 ha	21 %
Vergers et prés-vergers	6 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	26 ha	3 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche à tête rousse
- Autres espèces et habitats identifiés : Milan royal/ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppes)

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg
- Vallée de la Sarre et massif forestier de Sarre-Union
- Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach
- Bois de BonneFontaine et vergers de Zollingen

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 185 12/01/2015 09:40

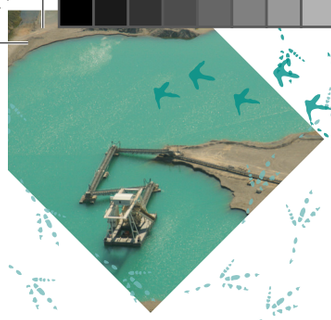

ANNEXE N°8

RB 8 - Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach

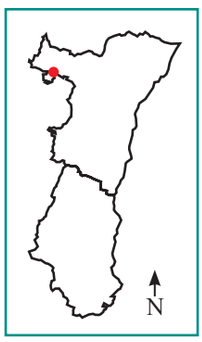

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**598 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	14 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	15 ha	3 %
Milieux ouverts humides	121 ha	20 %
Autres Milieux forestiers	106 ha	18 %
Prairies	198 ha	33 %
Vergers et prés-vergers	5 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	121 ha	20 %
Zones urbanisées et bâties	25 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Azuré des paludsAutres espèces et habitats identifiés : Milan royal/ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Sarre, de l'Albe et l'Isch, le Marais de Francaltroff, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg
- Prés de Kirrberg
- Forêts des Vosges du Nord
- Massif et vergers autour de Burbach
- Prés de Baerendorf

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A4)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 186 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 9 - Prés de Kirrberg

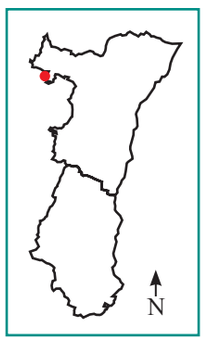

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**95 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	0,4 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	2 %
Milieux ouverts humides	2 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	2 ha	2 %
Prairies	59 ha	62 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-grièche à tête rousse

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés de Baerendorf
- Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach
- Bois de BonneFontaine et vergers de Zollingen

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 187 12/01/2015 09:40

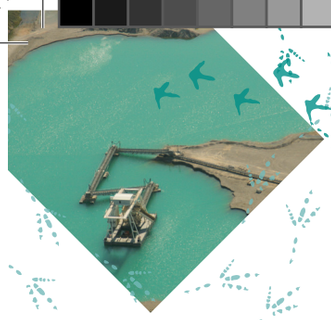

ANNEXE N°8

RB 10 - Prés de Baerendorf

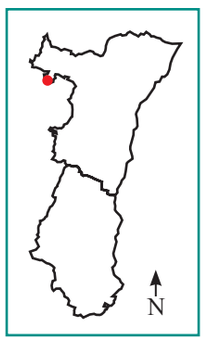

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**396 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	0 %
Milieux ouverts humides	29 ha	7 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	2 %
Prairies	215 ha	54 %
Vergers et prés-vergers	3 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	139 ha	35 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-grièche grise, Tarier des prés

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Alsace bossue

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés de Kirrberg
- Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 188 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 11 - Vallon du Grentzbach et verger de Ratzwiller

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**233 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	20 km	-
Milieux aquatiques	3 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	94 ha	40 %
Milieux ouverts humides	28 ha	12 %
Vieux bois	5 ha² %	
Autres Milieux forestiers	61 ha	26 %
Prairies	33 ha	14 %
Vergers et prés-vergers	2 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-grièche à tête rousse, Écrevisse à pattes rouges. Autres habitats identifiés : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés et vergers de Dehlingen, Lorentzen, Butten

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux. Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 189 12/01/2015 09:40

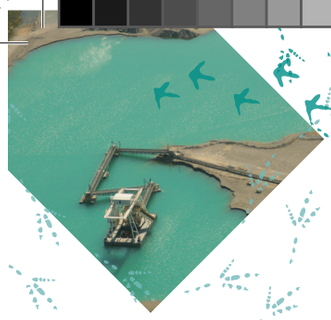

ANNEXE N°8

RB 12 - Forêt du Mundat et le Bruchwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2047 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	58 km	-
Milieux aquatiques	4 ha	0 %
Forêts alluviales et boisements humides	1409 ha	69 %
Milieux ouverts humides	118 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	437 ha	21 %
Prairies	33 ha	2 %
Vergers et prés-vergers	3 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	11 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	36 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Chat sauvage, Gobemouche noir, Azuré des paluds

Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Arrêtés de Protection du Biotope
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Zone Spéciale de Conservation « La Lauter »
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Outre Forêt

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Bande rhénane Mothern - Lauterbourg

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 1 route départementale (D3)
- 3 zones à enjeux liées à des routes de classe 3/1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 1 ouvrage « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 190 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 13 - Bande rhénane Mothern - Lauterbourg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**725 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	12 km	-
Milieux aquatiques	34 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	353 ha	48 %
Milieux ouverts humides	102 ha	14 %
Autres Milieux forestiers	73 ha	10 %
Prairies	50 ha	7 %
Cultures annuelles et vignes	105 ha	15
Zones urbanisées et bâties	5 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille de Lessone, Triton crêté, Muscardin, *Hypolaïs ictérine*, Tarier des prés, Azuré des paluds. Autres espèces et habitats identifiés : Pélobate brun, Grenouille de Lessone, Petit gravelot, Vanneau huppé, Criquet des jachères, Oedipode aigue-marine, *Dicranum viride*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* (91F0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique de Lauterbourg/Forêt de protection
- Projet de Réserve Biologique « Saulaies de Mothern »
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/Zone de Protection Spéciale « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA/Espace Naturel Sensible du département
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt du Mundat et le Bruchwald
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D248, D3)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 7 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 191 12/01/2015 09:40

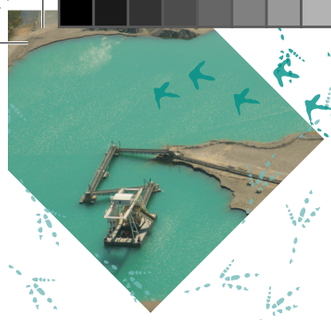

ANNEXE N°8

RB 14 - Réserve transfrontalière

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**4572 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	37 ha	1 %
Milieux ouverts humides	31 ha	1 %
Vieux bois	188 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	4074 ha	89 %
Prairies	165 ha	4 %
Vergers et prés-vergers	19 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	60 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin, *Trychomanes speciosum*, *Botrychium matricariifolium*, *Lycopodiella inundata*, *Huperzia selago*, *Lycopodium clavatum*, *Lycopodium annotinum*/Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Schweinfels »/ Réserve biologique « Lutzelhardt-Adelsberg »
- ZNIEFF de type 1
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Sauer et ses affluents et bassin de Lembach
- Moder et ses affluents

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine/Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 192 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB15 - Sauer et ses affluents et bassin de Lembach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 485 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	80 km	-
Milieux aquatiques	11 ha1 %	
Forêts alluviales et boisements humides	313 ha	21 %
Milieux ouverts humides	175 ha	12 %
Vieux bois	3 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	253 ha	17 %
Prairies	460 ha	31 %
Vergers et prés-vergers	82 ha	6 %
Cultures annuelles et vignes	108 ha	7
Zones urbanisées et bâties	65 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Noctule de Leisler, Gobemouche noir, Azuré du serpolet, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Cuivré mauvin, Écrevisse à pattes rouges
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin, *Trychomanes speciosum, Botrychium matricariifolium, Lycopodiella inundata, Huperzia selago, Lycopodium clavatum, Lycopodium annotinum*/Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique « Fleckenstein », « Vallée du Trautbach »
- Zone Spéciale de Conservation « Sauer et ses affluents »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable/ Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord / Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Réserve transfrontalière
- Ruisseau de Cleebourg-Braemmelbaechel
- Moder et ses affluents
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 193 12/01/2015 09:40

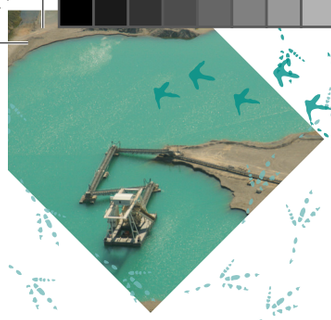

ANNEXE N°8

RB15 - Sauer et ses affluents et bassin de Lembach (suite)

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D28, D27)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine/Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 194 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 16 - Ruisseau de Cleebourg-Braemmelbaechel

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**95 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	37 ha	39 %
Milieux ouverts humides	19 ha	21 %
Autres Milieux forestiers	8 ha	8 %
Prairies	28 ha	29 %
Cultures annuelles et vignes	2 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau milieux, des milieux forestiers humides, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Écrevisse des torrents
- Autres habitats identifiés : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- Présence de cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s)(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Sauer et ses affluents et bassin de Lembach
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 195 12/01/2015 09:40

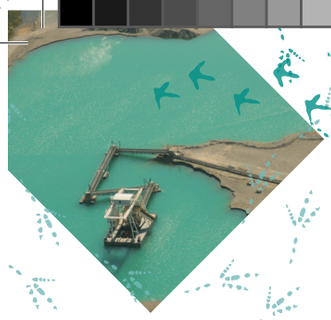

ANNEXE N°8

RB 17 - Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 266 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	11 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	66 ha	5 %
Milieux ouverts humides	76 ha	6 %
Vieux bois	97 ha	8 %
Autres Milieux forestiers	312 ha	25 %
Prairies	439 ha	35 %
Vergers et prés-vergers	46 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	202 ha	16 %
Zones urbanisées et bâties	12 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage , Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Gobemouche noir, Lézard vivipare

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Moder et ses affluents
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller
- Réserve transfrontalière
- Sauer et bassin de Lembach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D28, D1062)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiauxPréservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 196 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 18 - Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 438 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	17 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	90 ha	6 %
Milieux ouverts humides	158 ha	11 %
Autres Milieux forestiers	281 ha	20 %
Prairies	482 ha	34 %
Vergers et prés-vergers	66 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	343 ha	24 %
Zones urbanisées et bâties	12 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humide
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage , Pie-grièche grise, Chouette chevêche, Pie-grièche à tête rousse

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Moder et ses affluents
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D28)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 197 12/01/2015 09:40

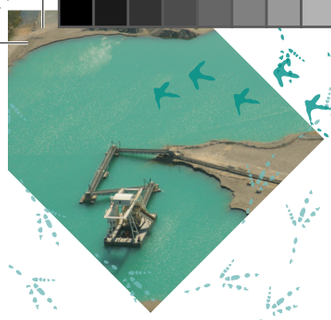

ANNEXE N°8

RB 19 - Moder et ses affluents

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2 494 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	177 km	-
Milieux aquatiques	44 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	636 ha	25 %
Milieux ouverts humides	455 ha	18 %
Vieux bois	158 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	767 ha	31 %
Prairies	193 ha	8 %
Vergers et prés-vergers	34 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	50 ha	2 %
Milieux anthropisés	6 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	104 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Lynx boréal, Loir gris, Chouette de Tengmalm, Gobemouche noir, Gomphe serpentin, Ecrevisse à pattes rouges
- Autres espèces et habitats identifiés : *Botrychium matricariifolium*/Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Arrêtés de Protection de Biotope/2 Réserves Naturelles Régionales « Étang de Reichshoffen », « Tourbières et landes du pays de Bitche »/ Réserve biologique « Hengstberg », « Vallon de l'Eckenbachthal »/Projet de Réserve Biologique « Kleinhammer »
- Zone Spéciale de Conservation « Moder et ses affluents »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord/Piémont viticole et arboricole

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 198 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 19 - Moder et ses affluents (suite)

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt du Moosthal
- Forêts des Vosges du Nord
- Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller
- Réserve transfrontalière

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D919, D28)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3/8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 199 12/01/2015 09:40

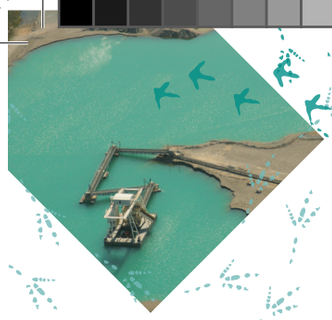

ANNEXE N°8

RB 20 - Forêt du Moosthal

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**853 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	26 ha	3 %
Vieux bois	50 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	741 ha	87 %
Prairies	36 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Lynx boréal, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Moder et ses affluents

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 200 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 21 - Forêts des Vosges du Nord

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**6663 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	69 km	-
Milieux aquatiques	34 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	438 ha	7 %
Milieux ouverts humides	128 ha	2 %
Vieux bois	796 ha	12 %
Autres Milieux forestiers	4862 ha	73 %
Prairies	357 ha	5 %
Milieux ouverts xériques	21 ha	0 %
Vergers et prés-vergers	7 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	50 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Loir gris, Gélinotte des bois, Gobemouche noir, Tarier des prés, Gomphe serpentin, Écrevisse à pattes rouges
- Autres espèces et habitats identifiés : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, *Dryopteris cristata*, *Trichomanes speciosum*/Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180), Forêts alluviales (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique « Hunebourg », « Stampfthal »/Projet de Réserve Biologique « Nonnenthal »/2 Arrêtés de Protection de Biotope
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
- Zone Spéciale de Conservation/Zone de Protection Spéciale « Vosges du Nord »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Forêts et vallées des Vosges du Nord

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Saverne
- Prés de Mackwiller, Thal-Drulingen et Rexingen-Berg
- Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten
- Moder et ses affluents
- Vallon de l'Isch et de l'Altmuehlbach
- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : une autoroute (A4)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 201 12/01/2015 09:40

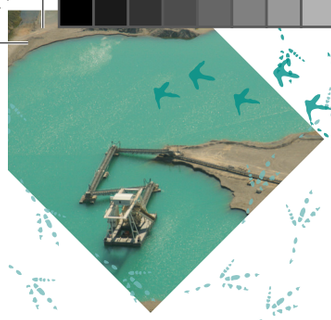

ANNEXE N°8

RB 21 - Forêts des Vosges du Nord (suite)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 202 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 22 - Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 383 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	15 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	89 ha	6 %
Milieux ouverts humides	207 ha	15 %
Autres Milieux forestiers	319 ha	23 %
Prairies	507 ha	37 %
Vergers et prés-vergers	119 ha	9 %
Cultures annuelles et vignes	133 ha	10 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Chouette chevêche, Pie-grièche grise, Tarier des prés, Agrion de Mercure
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Milan royal/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Bastberg »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts des Vosges du Nord
- Moder et ses affluents
- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D133)
- 1 zones à enjeux liée à des routes de classe 3
- 1 zones à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 203 12/01/2015 09:40

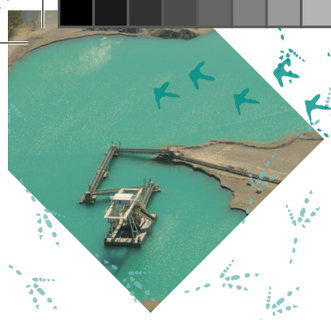

ANNEXE N°8

RB 23 - Forêt domaniale de Saverne

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**538 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	5 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	72 ha	15 %
Milieux ouverts humides	8 ha	1 %
Vieux bois	6 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	437 ha	79 %
Prairies	16 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	2 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Triton crêté

Inventaire(s) et protection(s)

- Projet de forêt de protection « Massif du Kreutzwald »
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller
- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D421)
- 1 zone de conflit liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 204 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 24 - Plateaux, falaises et rochers des Vosges gréseuses

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**416 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Vieux bois	6 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	359 ha	86 %
Prairies	49 ha	12 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Chat sauvage, Lynx boréal, Chouette de Tengmalm, Pipit farlouse

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection du Biotope
- ZNIEFF de type II

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 205 12/01/2015 09:40

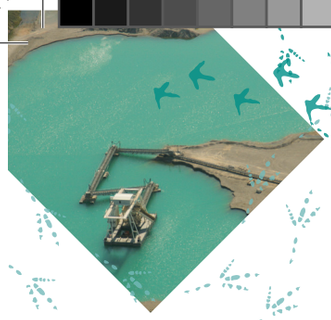

ANNEXE N°8

RB 25 - Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 221 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	10 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	80 ha	7 %
Milieux ouverts humides	124 ha	10 %
Vieux bois	2 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	418 ha	34 %
Prairies	362 ha	30 %
Vergers et prés-vergers	151 ha	12 %
Cultures annuelles et vignes	79 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers, des milieux ouverts prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lynx boréal, Chouette chevêche
- Autres habitats identifiés : Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (7210)

Inventaire(s) et protection(s)

- Périmètre à enjeux SCAP (noyau : 64 ha)
- ZNIEFF de type I/ZNIEFF de type II
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Saverne
- Plateaux, falaises et rochers des Vosges gréseuses
- Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen
- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Reconstitution d'un réseau suffisamment dense de vieux bois
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 206 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 26 - Coteaux de Lixhausen

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**24 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	7 %
Milieux ouverts humides	1 ha	5 %
Prairies	1 ha	2 %
Vergers et prés-vergers	20 ha	84 %
Cultures annuelles et vignes	1 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des vergers

Inventaire(s) et protection(s)

- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 207 12/01/2015 09:40

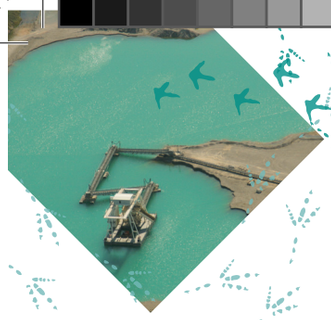

ANNEXE N°8

RB 27 - Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**27 483 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	512 km	-
Milieux aquatiques	397 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	10 964 ha	40 %
Milieux ouverts humides	1 604 ha	6 %
Vieux bois	253 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	11 835 ha	43 %
Vergers et pré-vergers	27 ha	0 %
Prairies	1 474 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	516 ha	2 %
Milieux anthropisés	258 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	319 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Castor d'Eurasie, Muscardin, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Leucorrhine à large queue, Leucorrhine douteuse, Agrion de Mercure, Gomphe serpentin, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Pélobate brun, Grenouille de Lessone, Cuivré des marais, Murin de Bechstein, Râle des genêts, Busard des roseaux, Vanneau huppé, Caille des blés, Bondrée apivore, Petit gravelot, Criquet ensanglanté, *Vertigo angustior, Vertigo moulinsiana, Dicranum viride, Dicranum spurium, Jamesoniella autumnalis, Dryopteris cristata, Lycopodiella inundata*/Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330), Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* (91F0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Delta de la Sauer »/ Réserve Naturelle Régionale « Sessenheim »
- Réserve biologique et projet de Réserve biologique « Forêt de Haguenau », « Aulnaie de Forstfeld »
- Forêt de protection
- 3 Arrêtés de Protection du Biotope
- 2 Zones Spéciales de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin », « Forêt de Haguenau »/2 Zones de Protection Spéciale « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg », « Forêt de Haguenau »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 208 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 27 - Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer (suite)

Unité(s) paysagère(s) : Massif forestier de Haguenau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Ruisseau de Cleebourg-Braemmelbaechel
- Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Moder et ses affluents
- Forêt du Mundat et le Bruchwald
- Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller
- Bande rhénane Mothern - Lauterbourg
- Vallée de la Zorn
- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis
- Ried Nord (Basse Zorn / Basse Moder)
- Réserve transfrontalière
- Sauer et bassin de Lembach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 17 routes départementales (D72, D1062, D27, D263, D1063, D919, D139, D48, D264, D29, D28, D297, D87, D4, D468, D37)
- 6 zones à enjeux liée à des routes de classe 5
- 20 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 26 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 209 12/01/2015 09:40

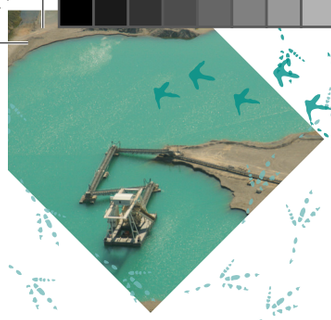

ANNEXE N°8

RB 28 - Ried Nord (Basse Zorn/Basse Moder)

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**3571 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	81 km	-
Milieux aquatiques	114 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	620 ha	17 %
Milieux ouverts humides	782 ha	22 %
Autres Milieux forestiers	19 ha	1 %
Prairies	309 ha	9 %
Vergers et prés-vergers	4 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	1693 ha	47 %
Milieux anthropisés	16 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	26 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Castor d'Eurasie, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Busard des roseaux/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection de Biotope/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Vallée de la Zorn
- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 2 routes départementales (D37, D29)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5/2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 4 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- ▪Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 210 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 29 - Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**5079 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	107 km	-
Milieux aquatiques	663 ha	13 %
Forêts alluviales et boisements humides	2550 ha	50 %
Milieux ouverts humides	380 ha	7 %
Vieux bois	81 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	454 ha	9 %
Prairies	183 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	726 ha	14 %
Milieux anthropisés	29 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	28 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Castor d'Eurasie, Muscardin, Chouette chevêche, Hypolaïs ictérine, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Leucorrhine à large queue, Azuré des paluds, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : *Helosciadium repens*, Grenouille de Lessone, Petit gravelot, Vanneau huppé, Bondrée apivore, Criquet ensanglanté, Musaraigne aquatique/ Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* (91F0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Forêt d'Offendorf », « Île du Rohrschollen »/Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve biologique de la Wantzenau, « Roessmoerder » Forêt de protection
- Projet de Réserve Naturelle Nationale « Massif forestier de la Robertsau »/Projet de Réserve biologique « Honau »
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/Zone de Protection Spéciale « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable/Site RAMSAR
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 211 12/01/2015 09:40

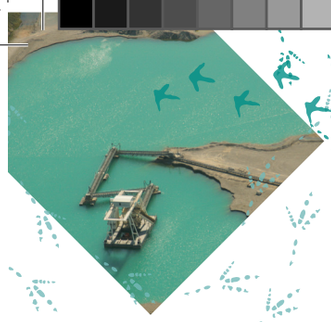

ANNEXE N°8

RB 29 - Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis (suite)

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Massif forestier de Strasbourg-Neuhof
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Vallée de la Zorn
- Ried Nord (Basse Zorn/Basse Moder)
- Ballastières de Reichstett
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D2, D468)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 10 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 212 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 30 - Vallée de la Zorn

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**4 556 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	116 km	-
Milieux aquatiques	114 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	402 ha	9 %
Milieux ouverts humides	1 569 ha	35 %
Autres Milieux forestiers	1 571 ha	35 %
Prairies	425 ha	9 %
Vergers et prés-vergers	65 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	298 ha	7 %
Milieux anthropisés	14 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	98 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Triton crêté, Chouette chevêche, Hypolaïs ictérine, Pie-grièche à tête rousse, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Gomphe serpentin, Azuré des paluds
- Autres espèces et habitats identifiés : Pélobate brun, Murin de Bechstein, Courlis cendré, Râle des genêts, Milan royal, Busard des roseaux, Pique prune, *Dicranum viride, Pallavicinia lyellii*/ Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Saverne
- Forêts des Vosges du Nord
- Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten
- Coteaux de Lixhausen
- Ballastières de Reichstett
- Forêt de Haguenau et delta de la Sauer
- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis
- Ried Nord (Basse Zorn / Basse Moder)

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 autoroutes (A4, A35) et 5 routes départementales (D421, D25, D223, D30, D263)
- 4 zones à enjeux liées à des routes de classe 5/6 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 213 12/01/2015 09:40

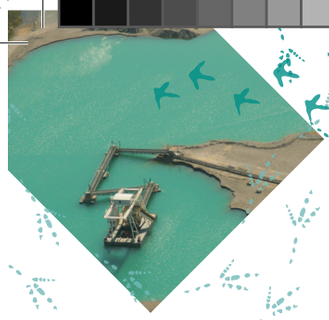

ANNEXE N°8

RB 30 - Vallée de la Zorn (suite)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 214 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 31 - Ballastière de Reichstett

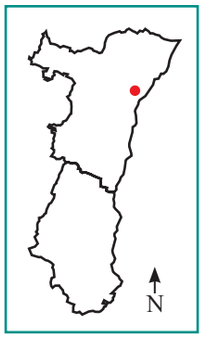

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**21 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	12 ha	59 %
Forêts alluviales et boisements humides	9 ha	41 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques et des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Ballastières de la CRR de Reichstett »
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Zorn
- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 215 12/01/2015 09:40

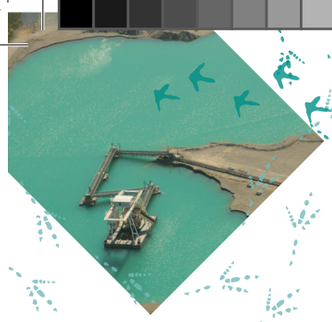

ANNEXE N°8

RB 32 - Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen

Superficie et composition

	Superficie	Proportion
Superficie totale	**10659 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	101 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	715 ha	7 %
Milieux ouverts humides	145 ha	1 %
Vieux bois	170 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	8853 ha	83 %
Prairies	509 ha	5 %
Vergers et prés-vergers	151 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	78 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	34 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Muscardin, Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir, Pipit farlouse, Cordulégastre bidenté
- Autres espèces et habitats identifiés : Faucon pèlerin, *Huperzia selago, Lycopodium annotinum, Lycopodium clavatum, Dicranum viride, Jamesoniella autumnalis, Sematophyllum demissum, Buxbaumia viridis, Rhodobryum roseum, Trichomanes speciosum*/Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique « Schneeberg-Baerenberg », « Tourbière de la Maxe »/Projet de Réserve Biologique « La Chatte pendue », « Tourbières et rochers du Donon », « Haslach », « Nideck », « Donon », « Sept-Communes »
- Zone Spéciale de Conservation « Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann »/ Zone de Protection Spéciale « Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type I/ZNIEFF de type II/Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Plateaux, falaises et rochers des Vosges gréseuses
- Piémont de Mutzig-Molsheim
- Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 216 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 32 - Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen (suite)

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 217 12/01/2015 09:40

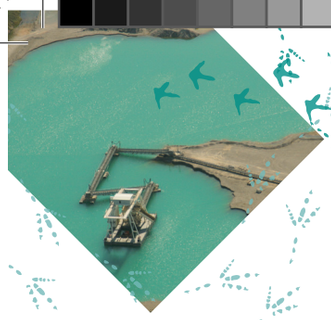

ANNEXE N°8

RB 33 - Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2 381 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	94 km	-
Milieux aquatiques	112 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	783 ha	32 %
Milieux ouverts humides	893 ha	38 %
Autres Milieux forestiers	149 ha	6 %
Prairies	126 ha	5 %
Vergers et prés-vergers	7 ha	0 %
Milieux anthropisés	6 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	269 ha	11 %
Zones urbanisées et bâties	81 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers et ouverts humides (y compris le vallon forestier de Buschbrunnenthal)
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Crapaud calamite, Hypolaïs ictérine, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Pique prune/Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190)

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type I/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes/Piémont viticole et arboricole/Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Cours de la Bruche en amont de Schirmeck
- Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen
- Sites à Crapaud vert des sablières Esslinger et Meyer à Bischoffsheim
- Sites à Crapaud vert bas-rhinois
- Collines de Molsheim Sud
- Collines du Wurmberg
- Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim
- Massif forestier de Strasbourg Neuhof
- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Piémont de Mutzig-Molsheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 7 routes départementales (D63, D222, D111, D30, D422, D392, D1420)
- 12 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 10 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 218 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 33 - Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf (suite)

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 219 12/01/2015 09:40

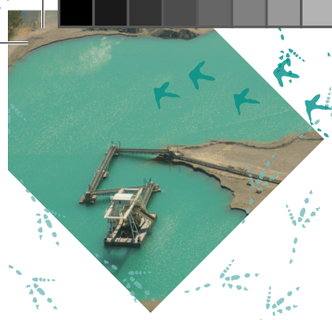

ANNEXE N°8

RB 34 - Piémont de Mutzig-Molsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**846 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	3 ha	0 %
Milieux ouverts humides	5 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	518 ha	61 %
Prairies	75 ha	9 %
Milieux ouverts xériques	85 ha	10 %
Vergers et prés-vergers	45 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	62 ha	7 %
Milieux anthropisés	58 ha	7 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Rainette verte, Noctule de Leisler, Muscardin, Azuré du serpolet
- Autres espèces et habitats identifiés : Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin, Azuré de la croisette / Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du département
- ZNIEFF de type I/ZNIEFF de type II
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Crêtes du Donon-Scheeberg, forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen
- Collines du Wurmberg
- Collines de Molsheim Sud
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D422, D45)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 5 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 220 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 35 - Collines du Wurmberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**60 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	4 ha	6 %
Milieux ouverts humides	12 ha	20 %
Autres Milieux forestiers	15 ha	25 %
Prairies	6 ha	10 %
Vergers et prés-vergers	17 ha	28 %
Cultures annuelles et vignes	7 ha	12 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des vergers et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Tarier des prés

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type II
- Sites du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines de Molsheim Sud
- Piémont de Mutzig/Molsheim
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 221 12/01/2015 09:40

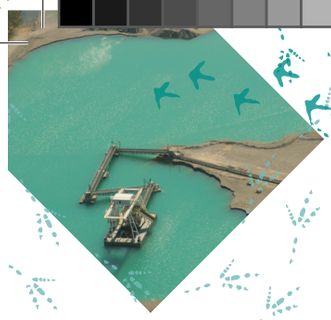

ANNEXE N°8

RB 36 - Collines de Molsheim Sud

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**442 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	1 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	359 ha	81 %
Prairies	20 ha	4 %
Vergers et prés-vergers	20 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	41 ha	9 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Loir gris, Chouette chevêche, Tarier des prés

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type I/ZNIEFF de type II
- Sites du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines du Wurmberg
- Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim
- Piémont de Mutzig-Molsheim
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 222 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 37 - Sites à Crapaud vert bas-rhinois

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**273 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Milieux aquatiques	124 ha	45 %
Forêts alluviales et boisements humides	4 ha	1 %
Milieux ouverts humides	12 ha4 %	
Autres Milieux forestiers	15 ha	6 %
Prairies	8 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	10 ha	4 %
Milieux anthropisés	71 ha	26 %
Zones urbanisées et bâties	34 ha	12 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques et des milieux anthropisés
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Crapaud calamite, Triton crêté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Sites du CSA (Etang Bohrie)

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale/grand Ried Centre Alsace

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
- Massif forestier de Strasbourg Neuhof
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Bruch de l'Andlau et périphérie

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D222, D392)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 223 12/01/2015 09:40

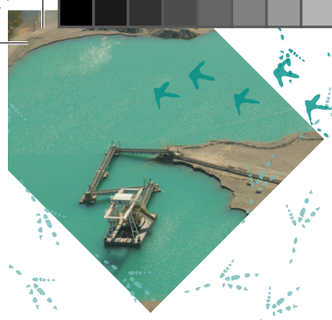

ANNEXE N°8

RB 38 - Massif forestier de Strasbourg Neuhof

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 093 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	20 km	-
Milieux aquatiques	22 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	878 ha	80 %
Milieux ouverts humides	35 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	106 ha	10 %
Prairies	11 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	35 ha	3 %
Milieux anthropisés	3 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Noctule de Leisler, Muscardin, Hypolaïs ictérine, Agrion de Mercure, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Petit gravelot, Bondrée apivore, Criquet ensanglanté

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Massif forestier de Strasbourg-Neuhof, Illkirch-Graffenstaden »
- Zone Spéciale de Conservation« Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis
- Sites à Crapaud vert bas-rhinois
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Bruch de l'Andlau et périphérie

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 224 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 39 - Sites à Crapaud vert des sablières Esslinger et Meyer à Bischoffsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**82 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	13 ha	16 %
Prairies	10 ha	12 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	47 %
Milieux anthropisés	16 ha	20 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha4 %	

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques, des milieux anthropisés et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Crapaud calamite

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Sites du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
- Bruch de l'Andlau et périphérie

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D207)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 225 12/01/2015 09:40

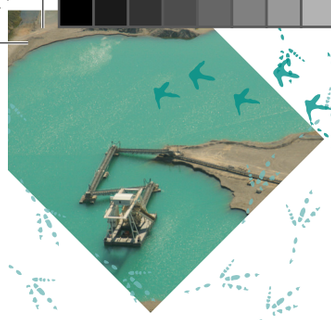

ANNEXE N°8

RB 40 - Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**438 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	4 ha	1 %
Milieux ouverts humides	2 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	130 ha	30 %
Prairies	26 ha	6 %
Milieux ouverts xériques	237 ha	54 %
Vergers et prés-vergers	4 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	22 ha	5 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Loir gris, Chouette chevêche

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type I
- Sites du CSA / Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines de Molsheim Sud
- Ried du Dachsbach
- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 226 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 42 - Ried du Dachsbach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**434 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	9 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	55 ha	13 %
Milieux ouverts humides	156 ha	36 %
Autres Milieux forestiers	42 ha	10 %
Prairies	106 ha	24 %
Milieux ouverts xériques	4 ha	1 %
Vergers et prés-vergers	21 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	35 ha	8 %
Zones urbanisées et bâties	8 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Triton crêté, Muscardin, Tarier des prés, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds
- Espèces des milieux ouverts prairiaux et des milieux forestiers et ouverts humides
- Autres espèces identifiées : Courlis cendré

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type 1
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Carrière de Saint Nabor, châteaux d'Ottrott et falaise de Klingenthal
- Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim
- Bruch de l'Andlau et périphérie

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D422)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 227 12/01/2015 09:40

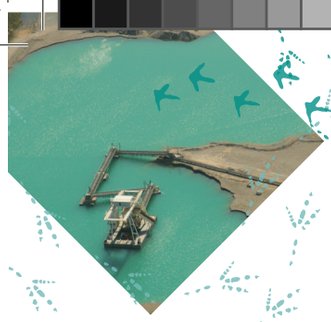

ANNEXE N°8

RB 43 - Bruch de l'Andlau et périphérie

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**4 455 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	94 km	-
Milieux aquatiques	126 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	1 846 ha	41 %
Milieux ouverts humides	1 174 ha	26 %
Autres Milieux forestiers	250 ha	6 %
Prairies	214 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	807 ha	18 %
Milieux anthropisés	29 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	19 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Triton crêté, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Hypolaïs ictérine, Gobemouche noir, Agrion de mercure, Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Busard des roseaux, Pique Prune/Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection du Biotope
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Ried de la Schernetz et Rischwald
- Ried centre alsace
- Massif forestier de Strasbourg-Neuhof
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Coteaux du Bischenberg et vergers de Rosheim
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
- Sites à Crapaud vert bas-rhinois
- Sites à Crapaud vert des sablières Esslinger et Meyer a Bischoffsheim
- Ried du Dachsbach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 4 routes départementales (D207, D426, D206, D221)
- 4 zones à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 228 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 43 - Bruch de l'Andlau et périphérie (suite)

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 229 12/01/2015 09:40

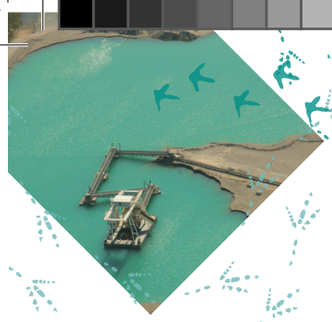

ANNEXE N°8

RB 44 - Ried de la Schernetz et Rischwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 955 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	30 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	1 044 ha	53 %
Milieux ouverts humides	377 ha	19 %
Vieux bois	7 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	326 ha	17 %
Prairies	71 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	118 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	12 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Lézard vivipare, Chat forestier, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds
- Autres espèces et habitats identifiés : Busard des roseaux, Damier de la succise, *Dicranum viride*/ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Ried Centre Alsace
- Coteaux du Val de Villé

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 1 route nationale (N422)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5/1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 230 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 45 - Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2662 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	53 km	-
Milieux aquatiques	713 ha	27 %
Forêts alluviales et boisements humides	1174 ha	44 %
Milieux ouverts humides	120 ha	5 %
Vieux bois	5 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	403 ha	15 %
Prairies	72 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	153 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	12 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux aquatiques et des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Rainette verte, Triton crêté, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Muscardin, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Leucorrhine à large queue, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Criquet des roseaux
- Autres espèces identifiées : Grenouille de Lessone, Petit gravelot, Caille des blés, Bondrée apivore, Vanneau huppée, Lucane cerf-volant, Musaraigne aquatique

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Forêt d'Erstein »/ Arrêté de Protection de Biotope
- Forêt de protection
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/Zone de Protection spéciale « Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) :

Ried Centre Alsace/Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bande rhénane Schiltigheim - Fort Louis
- Massif forestier de Strasbourg-Neuhof
- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Ried Centre Alsace
- Bande rhénane Kunheim - Gerstheim
- Sites à Crapaud vert bas-rhinois

Etat fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 3 routes départementales (D468, D988, D426)
- 3 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 231 12/01/2015 09:40

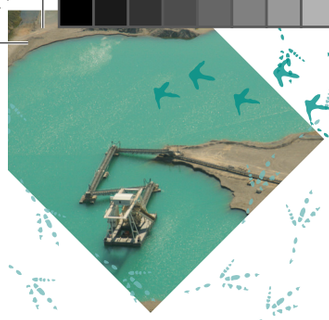

ANNEXE N°8

RB 45 - Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim (suite)

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 232 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 46 - Ried Centre Alsace

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**13 015 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	357 km	-
Milieux aquatiques	272 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	5 377 ha	41 %
Milieux ouverts humides	3 115 ha	24 %
Autres Milieux forestiers	1 250 ha	10 %
Prairies	323 ha	2 %
Vergers et prés-vergers	15 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	2 523 ha	19 %
Milieux anthropisés	17 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	117 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lézard vivipare, Noctule de Leisler, Castor d'Eurasie, Chat sauvage, Loir gris, Chouette chevêche, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Criquet des roseaux, Écrevisse à pieds blancs
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Busard des roseaux, Râle des genêts, Vanneau huppé, Nacré de la sanguisorbe, Cuivré des marais, Lamproie de planer, Criquet ensanglanté, *Vertigo moulinsiana, Gladiolus palustris*/Rivières avec berges vaseuses du *Chenopodion-Bidention* (3270), Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Ried de Sélestat, IllWald » et projet d'extension/Réserve Naturelle Régionale « Herbsheim »
- 4 Arrêtés de Protection du Biotope/Réserve biologique de Muttersholtz
- Projet de Réserve biologique « Niederwald »
- 2 Zones Spéciales de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin », « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/2 Zones de Protection Spéciale « Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin », « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du département
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Ried Centre Alsace

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 233 12/01/2015 09:40

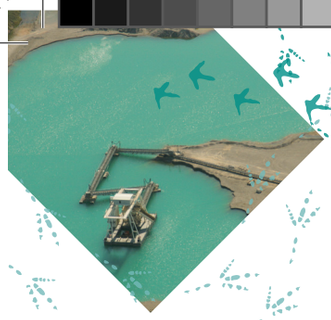

ANNEXE N°8

RB 46 - Ried Centre Alsace (suite)

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Colmar/Niederwald
- Massif du Taennchel
- Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé
- Coteaux du Grassberg
- Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Ried de la Schernetz et Rischwald
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Zone inondable du cône de la Fecht
- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette
- Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 5 routes départementales (D106, D424, D21, D5, D426)
- 8 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 7 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 3 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 234 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 47 - Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**5777 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	144 km	-
Milieux aquatiques	515 ha	9 %
Forêts alluviales et boisements humides	3492 ha	60 %
Milieux ouverts humides	361 ha	6 %
Vieux bois	20 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	563 ha	10 %
Prairies	81 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	582 ha	10 %
Zones urbanisées et bâties	88 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Castor d'Eurasie, Chat sauvage, Muscardin, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chouette chevêche, Agrion de Mercure, Leucorrhine à large queue, Azuré des paluds, Decticelle bicolore, Criquet des roseaux, Castor d'Eurasie
- Autres espèces et habitats identifiés : Grenouille de Lessone, Busard des roseaux, Bondrée apivore, Vanneau huppé, Petit gravelot, Leucorrhine à gros thorax, Bacchante, Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Oedipode aigue-marine/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* (91F0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Ile de Rhinau »
- Réserve biologique « Daubensand »/Forêt de protection
- 2 Zones Spéciales de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin », « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/2 Zones de Protection Spéciale « Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim », « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois de Biesheim à Artzenheim
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Ried Centre Alsace
- Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 4 routes départementales (D52, D424, D20, D468)
- 5 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 5 zones à enjeux liées à l'urbanisme

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 235 12/01/2015 09:40

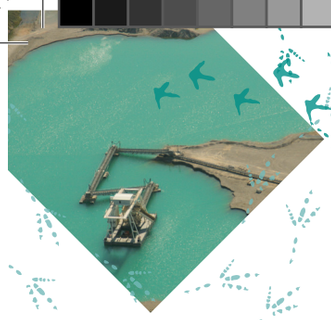

ANNEXE N°8

RB 47 - Bande rhénane Kunheim - Gerstheim (suite)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 236 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 48 - Champ du Feu

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**215 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	10 ha	5 %
Milieux ouverts humides	123 ha	58 %
Vieux bois	7 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	60 ha	28 %
Prairies	10 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts humides, des milieux ouverts prairiaux et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lynx boréal, Pipit farlouse, Venturon montagnard

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique « Champ du Feu », « Hochfeld »
- Zone Spéciale de Conservation « Champ du Feu »
- ZNIEFF de type I/Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Coteaux de Triembach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 237 12/01/2015 09:40

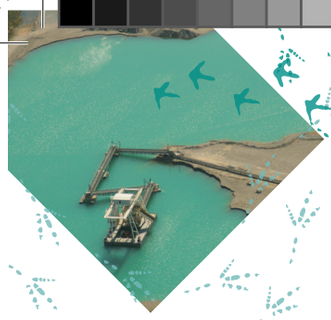

ANNEXE N°8

RB 49 - Coteaux de Triembach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 488 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	16 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	100 ha	7 %
Milieux ouverts humides	119 ha	8 %
Vieux bois	13 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	762 ha	51 %
Prairies	364 ha	24 %
Milieux ouverts xériques	52 ha	3 %
Vergers et prés-vergers	69 ha	5 %
Zones urbanisées et bâties	27 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lynx boréal, Tarier des prés
- Autres espèces et habitats identifiés : Faucon pèlerin, Damier de la succise, *Lycopodiella inundata, Lycopodium annotinum, Lycopodium clavatum, Trichomanes speciosum, Huperzia selago*/ Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180)

Inventaire(s) et protection(s)

- Projet de Réserve biologique « Fouchy »
- Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz »
- ZNIEFF de type I/ZNIEFF de type II
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Champ du Feu
- Forêt domaniale de Saint Pierremont
- Sites à Chiroptères des versants d'Urbeis
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D425, D203)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 238 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 50 - Coteaux du Val de Villé

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**10 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	0 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	2 ha	20 %
Prairies	7 ha	70 %
Zones urbanisées et bâties	1 ha	6 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Damier de la succise

Inventaire(s) et protection(s)

- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Ried de la Schernetz et Rischwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 239 12/01/2015 09:40

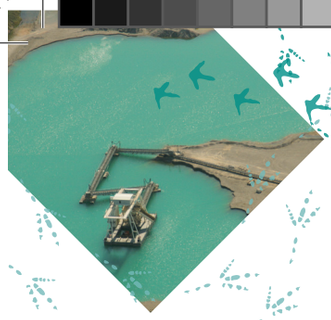

ANNEXE N°8

RB 51 - Sites à Chiroptères des versants d'Urbeis

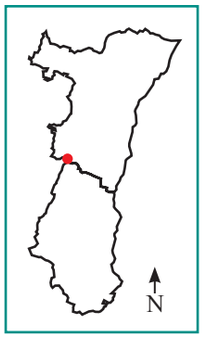

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**182 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	158 ha	87 %
Prairies	12 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	10 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lynx boréal, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Barbastelle d'Europe, Grand Murin

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type I

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Coteaux de Triembach
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 240 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 52 - Vallées du Giessen et de la Lièpvrette

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**605 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	27 km	-
Milieux aquatiques	10 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	138 ha	23 %
Milieux ouverts humides	279 ha	46 %
Autres Milieux forestiers	30 ha	5 %
Prairies	102 ha	17 %
Vergers et prés-vergers	6 ha	1 %
C ultures annuelles et vignes	20 ha	3 %
Zones urbanisées et bâties	17 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Lynx boréal, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe
- Autres habitats identifiés : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type II/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Saint Pierremont
- Massif de l'Ortenbourg et coteaux
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
- Ried Centre Alsace
- Coteaux de Triembach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route nationale (N59) et 1 route départementale (D424)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 13 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 5 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 241 12/01/2015 09:40

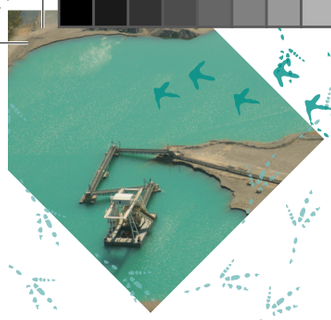

ANNEXE N°8

RB 53 - Massif de l'Ortenbourg et coteaux

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**245 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	30 ha	12 %
Milieux ouverts humides	17 ha	7 %
Autres Milieux forestiers	195 ha	79 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Coronelle lisse, Lynx boréal
- Autres espèces identifiées : Bondrée apivore

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection du Biotope
- Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz »
- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Massif des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 242 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 54 - Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 582 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	58 ha	4 %
Milieux ouverts humides	3 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	3 ha	0 %
Vieux bois	7 ha	0 %
Prairies	57 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lynx boréal, Grand Tétras, Gélinotte des bois
- Autres espèces identifiées : Grand Murin, Murin à oreilles échancrées

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type I
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Massif des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col et versant sud des Bagenelles
- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Forêt domaniale de Saint Pierremont
- Sites à Chiroptères des versants d'Urbeis
- Coteaux de Triembach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 243 12/01/2015 09:40

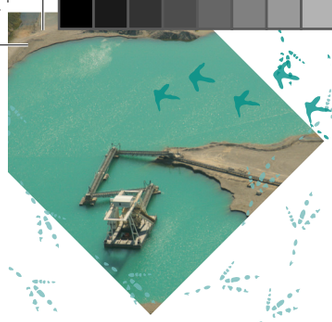

ANNEXE N°8

RB 55 - Forêt domaniale de Saint Pierremont

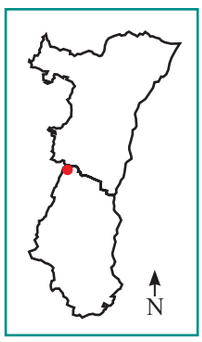

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**510 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	4 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	33 ha	7 %
Milieux ouverts humides	28 ha	5 %
Vieux bois	2 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	389 ha	76 %
Prairies	55 ha	11 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Lynx boréal

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Massif du Taennchel
- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D459)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 244 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 56 - Coteaux du Grassberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**16 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	2 ha	11 %
Milieux ouverts xériques	14 ha	85 %
Cultures annuelles et vignes	1 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Coronelle lisse, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Decticelle chagrinée, Criquet italien, Ephippigère des vignes, Criquet des jachères

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Collines sous-vosgiennes »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Sites du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Massif du Taennchel
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 245 12/01/2015 09:40

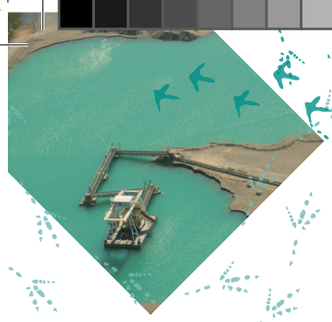

ANNEXE N°8

RB 57 - Massif du Taennchel

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 621 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	15 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	86 ha	5 %
Milieux ouverts humides	13 ha	1 %
Vieux bois	10 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	1 390 ha	86 %
Prairies	70 ha	4 %
Vergers et prés-vergers	15 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	40 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Lynx boréal, Muscardin, Grand Tétras, Chouette de Tengmalm
- Autres espèces et habitats identifiés : Grand Murin, Faucon pèlerin, Criquet de la palène, *Huperzia selago*/Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (Enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Coteaux du Grassberg
- Forêt domaniale de Saint Pierremont
- Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 246 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 58 - Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**3321 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	21 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	85 ha	3 %
Milieux ouverts humides	32 ha	1 %
Vieux bois	16 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	2547 ha	77 %
Prairies	592 ha	18 %
Zones urbanisées et bâties	52 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Lynx boréal, Muscardin, Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Tarier des prés, Écrevisse à pieds blancs
- Autres espèces identifiées : Faucon pèlerin, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Ephippigère des vignes

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau - ensemble désigné au titre de la géologie)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Zone sommitale et versants des Hautes-Vosges

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col et versant sud des Bagenelles
- Massif du Taennchel
- Versants sud de Remomont et du Faude
- Forêt domaniale de Saint Pierremont
- Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Prairies humides d'Aubure
- Collines viticoles du Mont de Sigolsheim
- Zone inondable du cône de la Fecht

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 247 12/01/2015 09:40

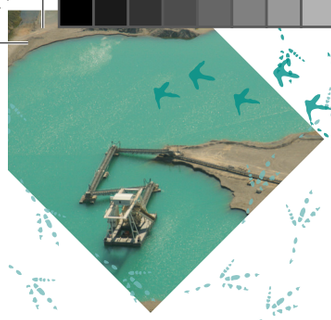

ANNEXE N°8

RB 59 - Prairies humides d'Aubure

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**19 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	0 ha	3 %
Milieux ouverts humides	5 ha	28 %
Autres Milieux forestiers	2 ha	11 %
Prairies	11 ha	58 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Tarier des prés, Chat sauvage, Lynx boréal

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Massif des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 248 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 60 - Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**122 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	110 ha	90 %
Vieux bois	7 ha	6 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des falaises
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Lynx boréal
- Autres espèces identifiées : Criquet des pins, Ephippigère des vignes

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Massif des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Massif du Taennchel
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 249 12/01/2015 09:40

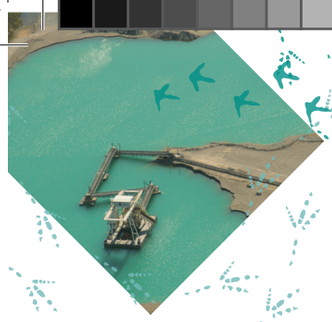

ANNEXE N°8

RB 61 - Col et versant sud des Bagenelles

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**546 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	22 ha	4 %
Milieux ouverts humides	45 ha	8 %
Autres Milieux forestiers	159 ha	29 %
Prairies	297 ha	54 %
Zones urbanisées et bâties	24 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Noctule de Leisler, Lynx boréal, Tarier des prés
- Autres espèces identifiées : Nacré de la sanguisorbe, Mélitée noirâtre, Decticelle bariolée, Ephippigère des vignes, Criquet des pins, Decticelle chagrinée, Criquet de la palène

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Zone sommitale et versants des Hautes Vosges

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Versants sud de Remomont et du Faude
- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D415)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 5 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 250 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 62 - Versants sud de Remomont et du Faude

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**302 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	1 %
Milieux ouverts humides	16 ha	5 %
Autres Milieux forestiers	51 ha	17 %
Prairies	211 ha	70 %
Zones urbanisées et bâties	23 ha	7 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Tarier des prés, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Lynx boréal, Loir gris
- Autres espèces identifiées : Bondrée apivore

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col et versant sud des Bagenelles
- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 251 12/01/2015 09:40

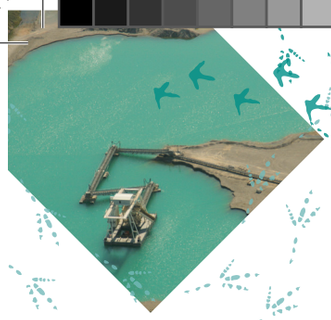

ANNEXE N°8

RB 63 - Collines viticoles du Mont de Sigolsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**30 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	18 ha	58 %
Milieux ouverts xériques	7 ha	25 %
Cultures annuelles et vignes	5 ha	16 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Crapaud calamite, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Criquet italien, Decticelle chagrinée, Criquet de la palène, Criquet des jachères

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique de Sigolsheim
- Zone Spéciale de Conservation « Collines sous-vosgiennes »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Zone inondable du cône de la Fecht

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 252 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 64 - Coteaux de Niedermorschwihr

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**75 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	26 ha	34 %
Milieux ouverts xériques	2 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	46 ha	61 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Muscardin
- Autres espèces identifiées : Faucon pèlerin, Ecaille chinée, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Silène, Criquet des pins, Criquet des jachères, Decticelle chagrinée, Criquet de barbarie

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Basse vallée de la Fecht
- Zone inondable du cône de la Fecht

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 253 12/01/2015 09:40

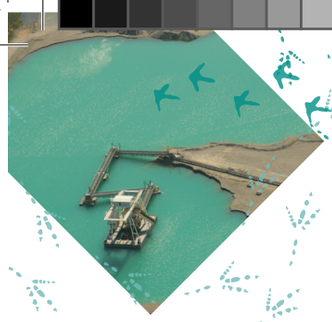

ANNEXE N°8

RB 65 - Zone inondable du cône de la Fecht

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**339 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	13 km	-
Milieux aquatiques	18 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	204 ha	60 %
Milieux ouverts humides	14 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	42 ha	12 %
Prairies	4 ha	1 %
Vergers et prés-vergers	7 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	44 ha	13 %
Milieux anthropisés	2 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Crapaud calamite, Chat sauvage
- Autres espèces identifiées : Petit Gravelot

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Coteaux de Niedermorschwihr
- Basse vallée de la Fecht
- Collines viticoles du Mont de Sigolsheim
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D4)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 2 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 254 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 66 - Bois de Biesheim à Artzenheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**904 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Milieux aquatiques	12 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	6 ha	1 %
Milieux ouverts humides	3 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	859 ha	95 %
Prairies	4 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	10 ha	1 %
Milieux anthropisés	8 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Colmar/Niederwald
- Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D111)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 255 12/01/2015 09:40

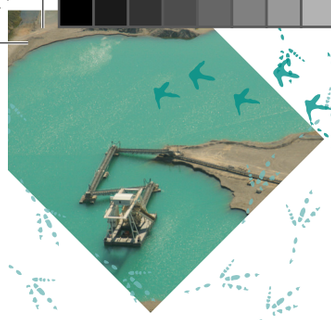

ANNEXE N°8

RB 67 - Forêt domaniale de Colmar/Niederwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 714 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Milieux aquatiques	11 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	19 ha	1 %
Milieux ouverts humides	3 ha	0 %
Vieux bois	8 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	1 601 ha	93 %
Prairies	19 ha	1 %
Milieux ouverts xériques	7 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	35 ha	2 %
Milieux anthropisés	4 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	15 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiersEspèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Coronelle lisse, Chat sauvage

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation« Hardt Nord »
- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts communales de Dessenheim/ Weckolsheim
- Bois de Biesheim à Artzenheim
- Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D415)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 256 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 68 - Hautes-Vosges haut rhinoises

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**23 220 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	158 km	-
Milieux aquatiques	185 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	1 417 ha	6 %
Milieux ouverts humides	403 ha	2 %
Vieux bois	2 264 ha	10 %
Autres Milieux forestiers	14 059 ha	61 %
Prairies	4 473 ha	19 %
Milieux ouverts xériques	235 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	286 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Loir gris, Muscardin, Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir, Pipit farlouse, Tarier des prés, Venturon montagnard, Azuré de la sanguisorbe, Agrion à fer de lance, Cordulie alpestre, Cordulégastre bidenté, Cordulie arctique, Leucorrhine douteuse, Cuivré mauvin, Criquet palustre, Decticelle bicolore, Decticelle des alpages, Criquet rouge-queue, Barbitiste ventru
- Autres espèces et habitats identifiés : Alyte accoucheur, Grand-duc d'Europe, Milan royal, Traquet motteux, Bondrée apivore, Accenteur alpin, Faucon pèlerin, Cuivré de la bistorte, Nacré de la canneberge, Nacré de la sanguisorbe, Hespérie du faux-buis, Silène, Nacré de la canneberge, Lamproie de planer, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Murin de Brandt, Grand Murin, Petit Rhinolophe, Musaraigne aquatique, Dectique verrucivore, Gazé, Criquet ensanglanté, Criquet noir ébène, Criquet des pins, Criquet de la palène, Barbitiste des bois, Decticelle des bruyères, *Botrychium matricariifolium, Lycopodium annotinum, Lycopodium clavatum, Huperzia selago, Rhodobryum roseum, Jamesoniella autumnalis, Buxbaumia viridis*/Landes sèches européennes (4030), Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux (6230), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de montagne (6520), Tourbières hautes actives (7110), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* (9140), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180), Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110), Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 257 12/01/2015 09:40

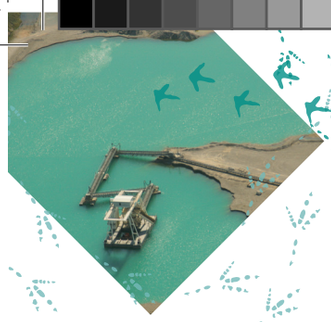

ANNEXE N°8

RB 68 - Hautes-Vosges haut rhinoises (suite)

Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Sites classés « Massif Schlucht-Hohneck », « Ballon d'Alsace »
- 2 Réserves Naturelles Nationales « Frankenthal-Missheimle », « Massif du Ventron »/2 Réserves Naturelles Régionales « Forêt de Wegscheid », « Hautes Chaumes du Rothenbach »
- 9 Arrêtés de Protection du Biotope/2 Arrêtés de Protection de la Flore
- Réserve biologique et projet de Réserve biologique de Guebwiller, « Deux Lacs »
- 3 Zones Spéciales de Conservation « Vosges du Sud », « Hautes Vosges », « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du Département
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Zone sommitale et versants des hautes Vosges

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col et versant sud des Bagenelles
- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Prairies de versants de Masevaux/Niederbruck
- Versant sud-ouest du Petit Ballon
- Molkenrain et massif du Vieil Armand
- Massif forestier du Herenwald
- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
- Basse vallée de la Fecht
- Versants sud de Remomont et du Faude
- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Ruisseau à Écrevisses de la vallée de la Thur
- Prairies alluviales de Masevaux/Niederbruck
- Bois de l'Epine
- Prairies de versants de Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux
- Vallée de la Largue
- Lit majeur de la Lauch à Lautenbach et vallons secondaires
- See d'Urbes
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route nationale (N66) et 2 routes départementales (D417, D431)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine / Franche-Comté)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 258 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 69 - Basse vallée de la Fecht

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**373 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	14 km	-
Milieux aquatiques	17 ha	4 %
Forêts alluviales et boisements humides	110 ha	29 %
Milieux ouverts humides	184 ha	49 %
Autres Milieux forestiers	5 ha	1 %
Prairies	37 ha	10 %
Cultures annuelles et vignes	8 ha	2 %
Zones urbanisées et bâties	10 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Coronelle lisse, Chat sauvage, Lynx boréal, Tarier des prés
- Autres espèces identifiées : Bondrée apivore, Grand Murin, Lamproie de planer

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Zone inondable du cône de la Fecht
- Coteaux de Niedermorschwihr

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D417)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 4
- 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 3 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 259 12/01/2015 09:40

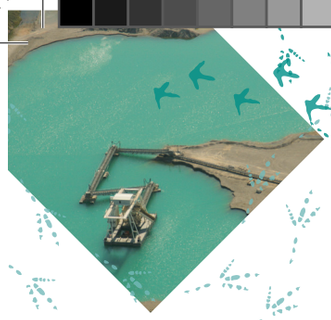

ANNEXE N°8

RB 70 - Massif forestier du Herrenwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**79 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	79 ha	100 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gélinotte des bois

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
- Collines sous-vosgiennes d'Osenbach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 260 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 71 - Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**343 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	305 ha	89 %
Vieux bois	3 ha	1 %
Milieux ouverts humides	6 ha	2 %
Prairies	25 ha	7 %
Milieux anthropisés	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des falaises
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Lynx boréal, Lézard vivipare, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Murin de Bechstein

Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Arrêtés de Protection du Biotope
- Zone Spéciale de Conservation « Promontoires siliceux »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs d biodiversité

- Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
- Forêt communale de Rouffach
- Collines sous-vosgiennes d'Osenbach
- Massif forestier du Herenwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 261 12/01/2015 09:40

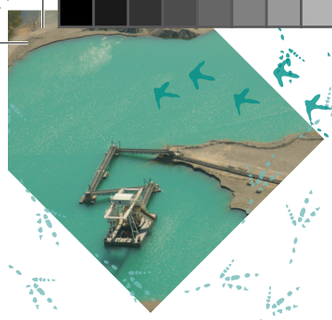

ANNEXE N°8

RB 72 - Ried de la Lauch et de la Vieille Thur

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**837 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Milieux aquatiques	7 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	474 ha	57 %
Milieux ouverts humides	42 ha	5 %
Vieux bois	7 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	167 ha	20 %
Prairies	86 ha	10 %
Cultures annuelles et vignes	47 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Decticelle bicolore, Criquet des roseaux

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Colmar/Niederwald
- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
- Forêt communale de Rouffach
- Ried Centre Alsace

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A351) et 1 route départementale (D201)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5/1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 262 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 73 - Forêt communale de Rouffach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 251 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	10 km	-
Milieux aquatiques	8 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	1 100 ha	88 %
Milieux ouverts humides	10 ha	1 %
Vieux bois	4 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	121 ha	10 %
Prairies	2 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	5 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Decticelle bicolore

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts communales de Dessenheim/ Weckolsheim
- Zone inondable de l'Ill de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)
- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
- Forêt communale de Gundolsheim
- Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D1B)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 263 12/01/2015 09:40

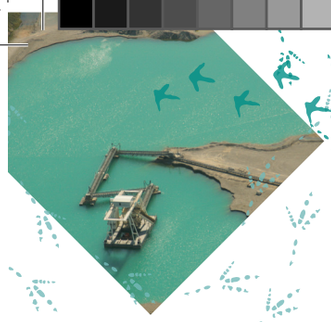

ANNEXE N°8

RB 74 - Forêts communales de Dessenheim, Weckolsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 063 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Milieux aquatiques	51 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	10 ha	1 %
Milieux ouverts humides	46 ha	4 %
Vieux bois	9 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	869 ha	82 %
Prairies	12 ha	1 %
Milieux ouverts xériques	21 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	11 ha	1 %
Milieux anthropisés	27 ha	2 %
Zones urbanisées et bâties	8 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Rainette verte, Coronelle lisse, Chat sauvage, Cuivré mauvin
- Autres espèces et habitats identifiés : Busard des roseaux, Œdicnème criard, Laineuse du prunellier, Bacchante/Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Chênaies blanches (41.71)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »
- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau : 1091 ha)

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Colmar/Niederwald
- Bois d'Oberhergheim
- Forêt communale de Rouffach
- Hartwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 264 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 75 - Bois d'Oberhergheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**338 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	315 ha	93 %
Prairies	6 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	13 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »
- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts communales de Dessenheim/ Weckolsheim
- Bois du Rothleible
- Hartwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 265 12/01/2015 09:40

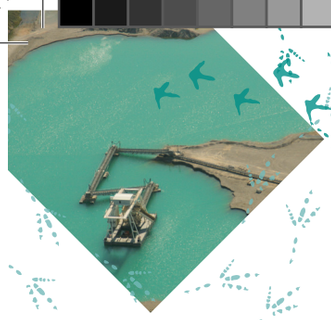

ANNEXE N°8

RB 76 - Hartwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**324 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Vieux bois	9 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	312 ha	96 %
Prairies	2 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	2 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Rainette verte

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Hartwald »/Projet de Réserve biologique de Balgau
- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »
- ZNIEFF de type 1
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêts communales de Dessenheim/ Weckolsheim
- Forêt communale d'Hirtzfelden
- Bois d'Oberhergheim
- Forêt de la Hardt
- Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 266 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 77 - Forêt communale d'Hirtzfelden

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**172 ha**	
Détail par type de milieux		
Vieux bois	9 ha	5 %
Autres Milieux forestiers	150 ha	87 %
Milieux ouverts xériques	7 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	3 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Rainette verte
- Autres espèces identifiées : Œdicnème criard

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »
- Sites du CSA
- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Rothleible
- Hartwald
- Forêt de la Hardt

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 267 12/01/2015 09:40

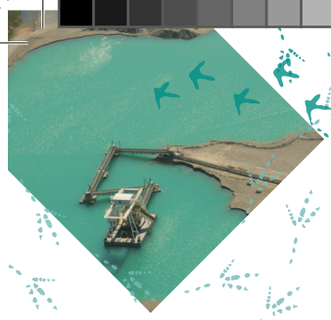

ANNEXE N°8

RB 78 - Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**3000 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	53 km	-
Milieux aquatiques	358 ha	12 %
Forêts alluviales et boisements humides	741 ha	24 %
Milieux ouverts humides	103 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	1253 ha	41 %
Prairies	215 ha	7 %
Milieux ouverts xériques	5 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	295 ha	10 %
Milieux anthropisés	69 ha	2 %
Zones urbanisées et bâties	18 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Castor d'Eurasie, Chat sauvage, Hypolaïs ictérine, Agrion de Mercure, Decticelle bicolore, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Grenouille de Lessone, Alyte accoucheur, Pélobate brun, Œdicnème criard, Petit gravelot, Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Petit-duc scops, Bondrée apivore, *Vertigo moulinsiana*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0), Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* (91F0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Petite Camargue Alsacienne » (la plus grande partie de la réserve nationale est située dans le RB 114)/Forêt de protection
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin »/Zone de Protection Spéciale « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Petite Camargue Alsacienne
- Hartwald
- Forêt de la Hardt
- Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A36) et 2 routes départementales (D39, D52)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5/1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 268 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 78 - Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach (suite)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 269 12/01/2015 09:40

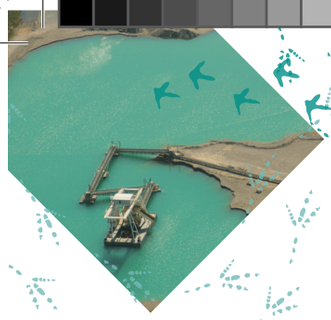

ANNEXE N°8

RB 79 - Collines sous-vosgiennes d'Osenbach

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**149 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	9 ha	6 %
Vieux bois	2 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	109 ha	73 %
Milieux ouverts xériques	28 ha	19 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Engoulevent d'Europe

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Collines sous-vosgiennes »
- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen
- Massif forestier du Herenwald
- Collines du Bollenberg
- Versant sud-ouest du Petit Ballon

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 270 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 80 - Versant sud-ouest du Petit Ballon

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1021 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	9 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	49 ha	5 %
Milieux ouverts humides	135 ha	13 %
Vieux bois	9 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	610 ha	60 %
Prairies	163 ha	16 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers, des milieux ouverts humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Minioptère de Schreibers, Lynx boréal, Loir gris, Tarier des prés, Azuré du serpolet, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Grand Murin, Murin à oreilles échancrée, Nacré de la sanguisorbe, Musaraigne aquatique

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Massifs des Vosges moyennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines sous-vosgiennes d'Osenbach
- Collines du Bollenberg
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Lit majeur de la Lauch à Lautenbach et vallons secondaires

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 271 12/01/2015 09:40

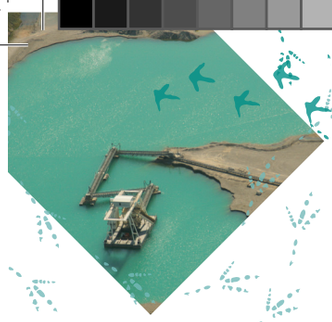

ANNEXE N°8

RB 81 - Lit majeur de la Lauch à Lautenbach et vallons secondaires

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**142 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	5 km	-
Milieux aquatiques	2 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	22 ha	16 %
Milieux ouverts humides	36 ha	26 %
Autres Milieux forestiers	33 ha	23 %
Prairies	34 ha	24 %
Vergers et prés-vergers	11 ha	8 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers, des milieux ouverts et forestiers humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Loir gris, Gélinotte des bois, Cordulégastre bidenté, Azuré du serpolet, Coronelle lisse, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Faucon pèlerin, Grand Murin

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Versant sud-ouest du Petit Ballon
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Forêt communale de Gundolsheim

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 4 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 272 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 82 - Collines du Bollenberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**325 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	89 ha	27 %
Prairies	3 ha	1 %
Milieux ouverts xériques	207 ha	64 %
Vergers et prés-vergers	4 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	21 ha	6 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts xériques et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Coronelle lisse, Loir gris, Lynx boréal, Minioptère de Schreibers, Tarier des prés, Azuré du serpolet, Decticelle bicolore
- Autres espèces et habitats identifiés : Hespérie des cirses, Écaille chinée, Alouette lulu, Huppe fasciée, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin/Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection de la flore
- Projet de Réserve Naturelle Régionale
- Zone Spéciale de Conservation « Collines sous-vosgiennes »
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du Département
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Versant sud-ouest du Petit Ballon
- Forêt communale de Gundolsheim

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 273 12/01/2015 09:40

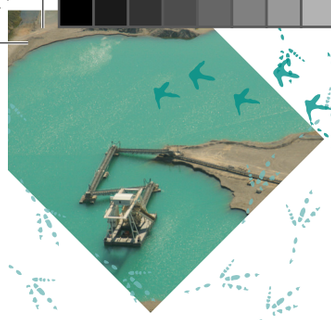

ANNEXE N°8

RB 83 - Forêt communale de Gundolsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**260 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	8 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	247 ha	95 %
Milieux ouverts humides	2 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage, Muscardin

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Zone inondable de l'Ill de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)
- Forêt communale de Rouffach
- Colline du Bollenberg
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 274 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 84 - Zone inondable de l'Ill de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**80 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Milieux aquatiques	5 ha	6 %
Forêts alluviales et boisements humides	50 ha	62 %
Milieux ouverts humides	19 ha	24 %
Autres Milieux forestiers	1 ha	2 %
Prairies	2 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	3 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et ouverts humides

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Présence de cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Rothleible
- Forêt communale de Gundolsheim
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur
- Forêt communale de Rouffach

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 275 12/01/2015 09:40

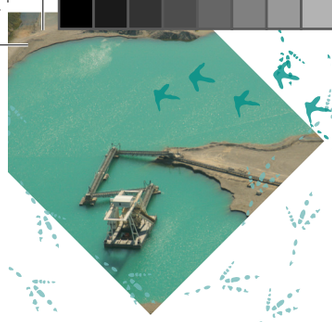

ANNEXE N°8

RB 85 - Bois du Rothleible

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 287 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Milieux aquatiques	23 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	21 ha	2 %
Milieux ouverts humides	2 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	1 010 ha	79 %
Prairies	126 ha	10 %
Milieux ouverts xériques	4 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	10 ha	1 %
Milieux anthropisés	65 ha	5 %
Zones urbanisées et bâties	27 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux anthropisés
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Coronelle lisse, Hypolaïs ictérine
- Autres espèces et habitats identifiés : Busard des roseaux, Œdicnème criard, Laineuse du prunellier, Bacchante/Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Chênaies blanches (41.71)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation« Hardt Nord »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt communale d'Hirtzfelden
- Zone inondable de l'Il de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)
- Bois d'Oberhergheim
- Forêt de la Hardt
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D2)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 276 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 86 - Prairies de versants de la vallée de la Thur

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**707 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	30 ha	4 %
Milieux ouverts humides	10 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	385 ha	54 %
Prairies	278 ha	39 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Pipit farlouse, Decticelle bicolore, Criquet rouge-queue, Sténobothre nain
- Autres espèces identifiées : Grand-Duc d'Europe, Huppe fasciée, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau - ensemble désigné au titre de la géologie)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Molkenrain et massif du Vieil Armand
- Ruisseau à Écrevisses de la vallée de la Thur
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Œil de la Sorcière et forêt du Rangenkopf
- See d'Urbes

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 277 12/01/2015 09:40

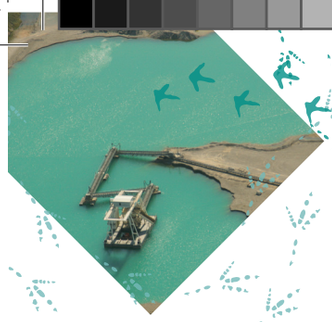

ANNEXE N°8

RB 87 - See d'Urbès

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**112 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Milieux aquatiques	4 ha	4 %
Forêts alluviales et boisements humides	19 ha	17 %
Milieux ouverts humides	57 ha	51 %
Autres Milieux forestiers	4 ha	4 %
Prairies	27 ha	24 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et ouverts humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Tarier des prés, Azuré des paluds, Criquet palustre
- Autres espèces identifiées : Grand Murin, Nacré de la Sanguisorbe

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Hautes Vosges »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du Département
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 278 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 88 - Ruisseau à Écrevisses de la vallée de la Thur

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**133 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	17 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	69 ha	52 %
Milieux ouverts humides	5 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	46 ha	34 %
Prairies	9 ha	7 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Ecrevisse à pieds blancs
- Autres habitats identifiés : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)
- ZNIEFF de type 1
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 279 12/01/2015 09:40

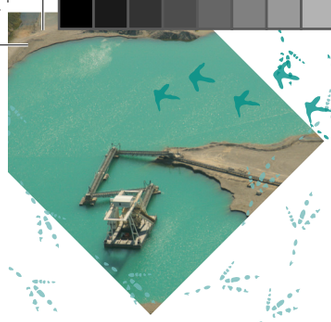

ANNEXE N°8

RB 89 - Molkenrain et massif du Vieil Armand

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 317 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	8 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	33 ha	3 %
Vieux bois	117 ha	9 %
Autres Milieux forestiers	1 104 ha	84 %
Prairies	58 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Noctule de Leisler, Chat sauvage, Lynx boréal, Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Gobemouche noir, Pipit farlouse
- Autres espèces identifiées : Faucon pèlerin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe

Inventaire(s) et protection(s)

- 3 Zones Spéciales de Conservation « Promontoires siliceux », « Hautes Vosges », « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »/Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2

Unité(s) paysagère(s) : Zone sommitale et versants des Hautes Vosges

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Œil de la Sorcière et forêt du Rangenkopf
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétras et les espèces inféodées à ce type de milieux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 280 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 90 - Œil de la Sorcière et forêt du Rangenkopf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**18 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	17 ha	98 %
Cultures annuelles et vignes	1 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts xériques
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vert, Coronelle lisse, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur, Huppe fasciée

Inventaire(s) et protection(s)

- 3 Zones Spéciales de Conservation « Promontoires siliceux »
- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Piémont viticole et arboricole

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Molkenrain et massif du Vieil Armand
- Champ d'inondation de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 281 12/01/2015 09:40

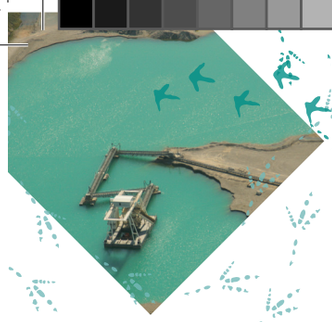

ANNEXE N°8

RB 91 - Champ d'inondation de la Thur

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**137 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Milieux aquatiques	6 ha	4 %
Forêts alluviales et boisements humides	61 ha	44 %
Milieux ouverts humides	37 ha	27 %
Prairies	13 ha	10 %
Cultures annuelles et vignes	15 ha	11 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Decticelle bicolore

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection du Biotope
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites CSA/Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Gravière Wolfsberger, Gravières voisines et zones humides du Rain
- Œil de la Sorcière et forêt du Rangenkopf
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 282 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 92 - Gravière Wolfsberger, gravières voisines et zones humides du Rain

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**106 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	37 ha	35 %
Forêts alluviales et boisements humides	7 ha	7 %
Milieux ouverts humides	19 ha	18 %
Autres Milieux forestiers	6 ha	5 %
Prairies	9 ha	9 %
Cultures annuelles et vignes	19 ha	18 %
Milieux anthropisés	3 ha	3 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Rainette verte, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Vanneau huppé, Petit gravelot

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Champ d'inondation de la Thur
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D34)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Conserver des activités en compatibilité avec la présence des espèces déterminantes
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 283 12/01/2015 09:40

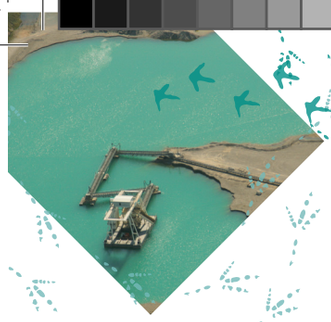

ANNEXE N°8

RB 93 - Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**5604 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	104 km	-
Milieux aquatiques	170 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	781 ha	14 %
Milieux ouverts humides	198 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	3699 ha	66 %
Prairies	331 ha	6 %
Vergers et prés-vergers	7 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	188 ha	3 %
Milieux anthropisés	122 ha	2 %
Zones urbanisées et bâties	108 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Muscardin, Pipit farlouse, Agrion de Mercure, Cuivré mauvin, Decticelle bicolore
- Autres espèces et habitats identifiés : Bacchante, Laineuse du prunellier, Lamproie de planer/ Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9190), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)
-

Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Réserves Naturelles Régionales « Eiblen », « Rothmoos »/Forêt de protection
- Projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale« Rothmoos », et « Carreau minier »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Rothleible
- Vergers inondables de Belle-Île/Saint Jean et roselière d'Ensisheim
- Gravière Wolfsberger et Gravières voisines
- Champ d'inondation de la Thur
- Zone inondable de l'Ill de Meyenheim-Munwiller (Bois de Bayl)
- Terril Eugène à Wittelsheim
- Forêt communale de Gundolsheim
- Forêt communale de Rouffach
- Bois du Fosshag
- Vallée de la Doller

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 284 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 93 - Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur (suite)

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route nationale (N66) et 7 routes départementales (D4B, D2, D429, D430, D155, D19.1, D19)
- 4 zones à enjeux liées à des routes de classe 4/10 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 10 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 285 12/01/2015 09:40

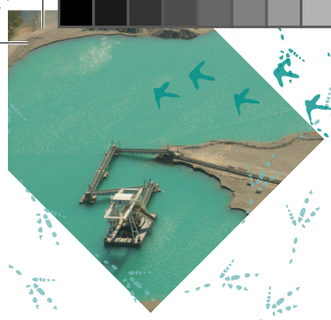

ANNEXE N°8

RB 94 - Terril Eugène à Wittelsheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**20 ha**	
Détail par type de milieux		
Prairies	6 ha	31 %
Milieux anthropisés	12 ha	57 %
Cultures annuelles et vignes	1 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	1 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux anthropisés
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud vert, Triton crêté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 286 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 95 - Bois du Fosshag

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**44 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	34 ha	77 %
Cultures annuelles et vignes	10 ha	23 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers humides

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vergers inondables de Belle-Île/Saint Jean et roselière d'Ensisheim
- Ill à Sausheim
- Forêt de la Hardt
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 287 12/01/2015 09:40

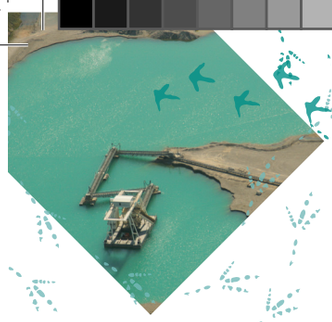

ANNEXE N°8

RB 96 - Vergers inondables de Belle-Ile/Saint Jean et roselière d'Ensisheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**157 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	7 km	-
Milieux aquatiques	8 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	25 ha	16 %
Milieux ouverts humides	9 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	5 %
Prairies	14 ha	9 %
Vergers et prés-vergers	51 ha	32 %
Cultures annuelles et vignes	41 ha	26 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chouette chevêche

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Fosshag
- Forêt de la Hardt
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur
- Ill à Sausheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D201)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 288 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 97 - Ill à Sausheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**131 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	5 km	-
Milieux aquatiques	12 ha	9 %
Forêts alluviales et boisements humides	26 ha	20 %
Milieux ouverts humides	16 ha	12 %
Autres Milieux forestiers	4 ha	3 %
Prairies	49 ha	37 %
Cultures annuelles et vignes	23 ha	18 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Castor d'Eurasie, Chouette chevêche
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vergers inondables de Belle-Île/Saint Jean et roselière d'Ensisheim
- Bois du Fosshag
- Forêt de la Hardt
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D55, D38)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 289 12/01/2015 09:40

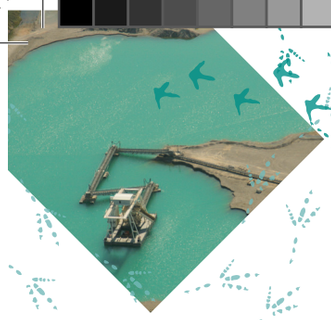

ANNEXE N°8

RB 98 - Forêt de la Hardt

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**14 293 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	42 km	-
Milieux aquatiques	129 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	69 ha	0 %
Milieux ouverts humides	37 ha	0 %
Vieux bois	360 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	13092 ha	91 %
Prairies	267 ha	2 %
Milieux ouverts xériques	25 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	92 ha	1 %
Milieux anthropisés	83 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	178 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux thermophiles (clairières, lisières), des milieux forestiers et plus localement liées aux milieux aquatiques
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Tarier des prés, Hypolaïs ictérine, Criquet rouge-queue, Decticelle bicolore, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté
- Autres espèces et habitats identifiés : Bacchante, *Dicranum viride*/Chênaies-continentales à Gaillet des bois du *Galio sylvatici-Quercetum petraeae* (DH 9170)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique et projet de Réserve biologique de la Hardt
- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »/ Zones de Protection Spéciale « Forêt domaniale de la Hardt »
- Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Rothleible
- Forêt communale d'Hirtzfelden
- Vergers inondables de Belle-Ile/Saint Jean et roselière d'Ensisheim
- Collines du Horst mulhousien
- Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos
- Ill à Sausheim
- Graviere Im Wolf/Entenlacke
- Petite Camargue Alsacienne
- Hartwald
- Bois du Fosshag
- Forêt du Zührenwald
- Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 autoroutes (A35, A36) et 3 routes départementales (D39, D108, D55)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 5/3 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 290 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 98 - Forêt de la Hardt (suite)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Maintien de milieux pionniers pour le Crapaud vert
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 291 12/01/2015 09:40

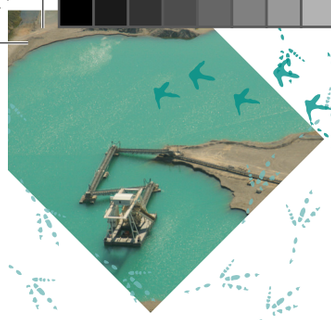

ANNEXE N°8

RB 99 - Prairies de versants de Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**38 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux ouverts humides	1 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	10 ha	27 %
Prairies	26 ha	67 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts prairiaux et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Écrevisse à pattes rouges

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « HautesVosges haut-rhinoises »

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies alluviales de Masevaux/Niederbruck
- Hautes-Vosges haut-rhinoises

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 292 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 100 - Prairies alluviales de Masevaux/Niederbruck

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**180 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	7 km	-
Milieux aquatiques	4 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	28 ha	16 %
Milieux ouverts humides	110 ha	61 %
Autres Milieux forestiers	4 ha	2 %
Prairies	28 ha	14 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et ouverts humides et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Castor d'Eurasie, Tarier des prés
- Autres espèces identifiées : Cuivré des marais, Grand Murin, Criquet ensanglanté

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies de versants de Masevaux/Niederbruck
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Prairies de versants de Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 293 12/01/2015 09:40

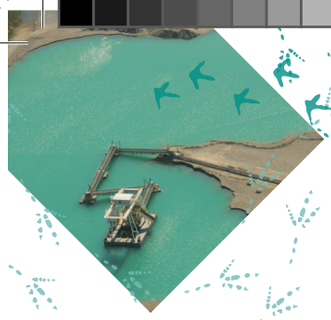

ANNEXE N°8

RB 101 - Prairies de versants de Masevaux/Niederbruck

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**88 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	7 ha	8 %
Milieux ouverts humides	8 ha	9 %
Autres Milieux forestiers	12 ha	14 %
Prairies	60 ha	68 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chat sauvage
- Autres espèces identifiées : Criquet de la palène

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies alluviales de Masevaux/Niederbruck
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 294 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 102 - Vallée de la Doller

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2474 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	63 km	-
Milieux aquatiques	149 ha	6 %
Forêts alluviales et boisements humides	685 ha	28 %
Milieux ouverts humides	283 ha	11%
Autres Milieux forestiers	723 ha	29 %
Prairies	348 ha	14 %
Vergers et prés-vergers	12 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	241 ha	10 %
Milieux anthropisés	4 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	29 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Lézard vivipare, Coronelle lisse, Castor d'Eurasie, Loir gris, Muscardin, Agrion de Mercure, Cuivré mauvin, Écrevisse à pieds blancs, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Busard des roseaux, Bondrée apivore, Milan royal, Lamproie de Planer, Barbitiste des bois, Criquet ensanglanté, Conocéphale gracieux, Decticelle chagrinée, Tetrix des vasières, Criquet noir-ébène, Criquet italien, Thécla du bouleau, Petit sylvain, Silène, *Dicranum viride, Marsilea quadrifolia*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Plan d'eau de Michelbach »
- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Doller »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Buchwald
- Prairies de versants de Masevaux/Niederbruck
- Prairies alluviales de Masevaux/Niederbruck
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Ill à Sausheim
- Vallée de la Largue
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 295 12/01/2015 09:40

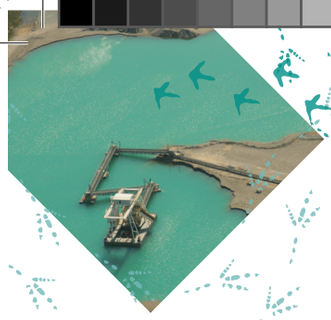

ANNEXE N°8

RB 102 - Vallée de la Doller (suite)

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A36) et 4 routes départementales (D466, D83, D166, D19)
- 1 zone à enjeux liées à des routes de classe 5
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 4/5 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme
- 3 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 296 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 103 - Buchwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**398 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	59 ha	15 %
Autres Milieux fore stiers	336 ha	85 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- Présence de cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Largue
- Vallée de la Doller

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 297 12/01/2015 09:40

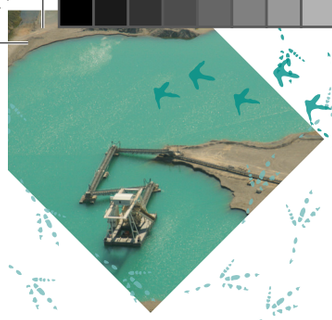

ANNEXE N°8

RB 104 - Forêt du Zührenwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**595 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	37 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	507 ha	85 %
Prairies	7 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	7 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- Aucun périmètre d'inventaire et de protection du milieu naturel

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines du Horst mulhousien
- Collines d'Illfurth
- Forêt de la Hardt

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D21, D8B1)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 298 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 105 - Collines du Horst mulhousien

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**670 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Autres Milieux forestiers	131 ha	20 %
Prairies	129 ha	19 %
Vergers et prés-vergers	42 ha	6 %
Cultures annuelles et vignes	353 ha	53 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des vergers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chouette chevêche, Tarier des prés, Triton crêté, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Petit-duc scops, Grillon bordelais

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Site du CSA/Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt de la Hardt
- Forêt du Zührenwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 299 12/01/2015 09:40

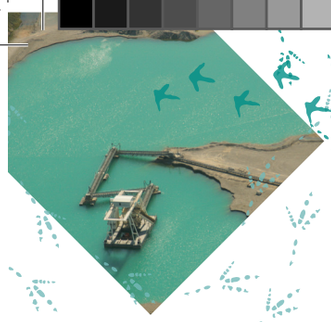

ANNEXE N°8

RB 106 - Bois de l'Epine

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**853 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	8 km	-
Milieux aquatiques	21 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	174 ha	20 %
Milieux ouverts humides	20 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	593 ha	70 %
Prairies	13 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	29 ha	3 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Gobemouche noir, Chouette chevêche, Noctule de Leisler, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Cuivré des marais, Grand Mars changeant, Petit Sylvain, Thécla de l'Yeuse, Criquet ensanglanté, *Marsilea quadrifolia, Dicranum viride*/Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sundgau, région des étangs »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Oberwald
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Vallée de la Largue
- Vallée de la Suarcine

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 300 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 107 - Vallée de la Suarcine

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**130 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	9 km	-
Milieux aquatiques	19 ha	15 %
Forêts alluviales et boisements humides	55 ha	45 %
Milieux ouverts humides	50 ha	38 %
Cultures annuelles et vignes	3 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Autres espèces identifiées : Criquet ensanglanté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois de l'Epine

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 301 12/01/2015 09:40

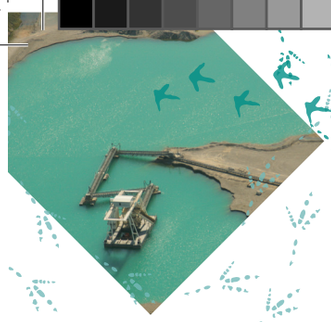

ANNEXE N°8

RB 108 - Vallée de la Largue

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 777 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	77 km	-
Milieux aquatiques	46 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	287 ha	16 %
Milieux ouverts humides	753 ha	42 %
Autres Milieux forestiers	396 ha	22 %
Prairies	64 ha	4 %
Vergers et prés-vergers	4 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	217 ha	12 %
Milieux anthropisés	3 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	14 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Castor d'Eurasie, Chat sauvage, Muscardin, Chouette chevêche, Agrion de Mercure, Écrevisse à pattes rouges, Écrevisse à pieds blancs, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Courlis cendré, Milan royal, Grand murin, Cuivré des marais, Écaille chinée/Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Largue »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Buchwald
- Oberwald
- Bois du Hirtzbach/Fulleren
- Collines d'Illfurth
- Cimenterie d'Altkirch
- Massif du Talrain
- Bois de l'Epine
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Vallée de la Doller
- Jura alsacien occidental
- Vallon de la Largue amont
- Vallée de la Lucelle et versants thermophiles

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 3 routes départementales (D419, D103, D466)
- 3 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 302 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 108 - Vallée de la Largue (suite)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 303 12/01/2015 09:40

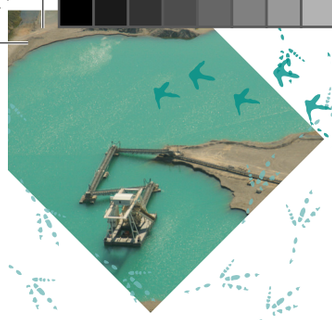

ANNEXE N°8

RB 109 - Collines d'Illfurth

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**420 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	30 ha	7 %
Milieux ouverts humides	10 ha	2 %
Vieux bois	19 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	246 ha	59 %
Prairies	44 ha	11 %
Vergers et prés-vergers	26 ha	6 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	9 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Coronelle lisse, Chouette chevêche, Criquet des roseaux, Decticelle bicolore

Inventaire(s) et protection(s)

- Arrêté de Protection du Biotope
- Réserve Naturelle Régionale « Tagolsheim »
- ZNIEFF de type 1
- Sites du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Cimenterie d'Altkirch
- Massif du Talrain
- Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos
- Forêt de la Hardt
- Vallée de la Largue
- Forêt du Zührenwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 2 zones à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 304 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 110 - Cimenterie d'Altkirch

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**116 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	3 ha	2 %
Milieux ouverts humides	26 ha	22 %
Autres Milieux forestiers	52 ha	45 %
Prairies	4 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	3 ha	3 %
Milieux anthropisés	27 ha	24 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux anthropisés et des milieux ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Coronelle lisse, Lézard vivipare

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau - ensemble désigné au titre de la géologie)

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines d'Illfurth
- Massif du Talrain
- Vallée de la Largue
- Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt du réservoir de biodiversité

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 305 12/01/2015 09:40

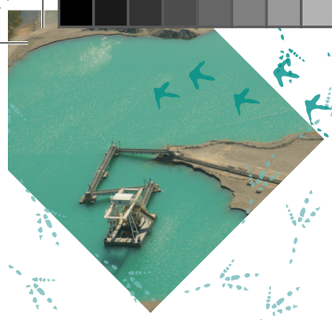

ANNEXE N°8

RB 111 - Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**109 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	43 ha	40 %
Milieux ouverts humides	11 ha	10 %
Autres Milieux forestiers	45 ha	42 %
Cultures annuelles et vignes	9 ha	8 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Criquet des roseaux
- Autres espèces identifiées : Milan royal

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites CSA

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Cimenterie d'Altkirch
- Collines d'Illfurth
- Massif du Talrain
- Forêt de la Hardt

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 306 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 112 - Massif du Talrain

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**232 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	3 ha	1 %
Milieux ouverts humides	5 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	171 ha	74 %
Vergers et prés-vergers	20 ha	8 %
Prairies	12 ha	5 %
Cultures annuelles et vignes	24 ha	10 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Coronelle lisse, Agrion de mercure, Chouette chevêche
- Autres espèces identifiées : Grand Murin, Bondrée apivore

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines d'Illfurth
- Cimenterie d'Altkirch
- Vallée de la Largue
- Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 307 12/01/2015 09:40

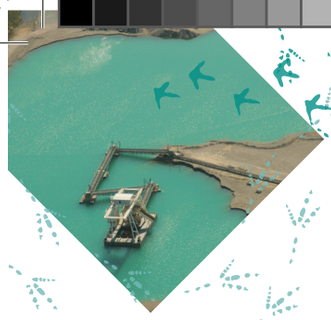

ANNEXE N°8

RB 113 - Gravière Im Wolf/Entenlacke

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**87 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	25 ha	29 %
Forêts alluviales et boisements humides	35 ha	41 %
Milieux ouverts humides	2 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	8 %
Prairies	5 ha	5 %
Milieux ouverts xériques	8 ha	10 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	3 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques et des milieux forestiers humides

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Petite Camargue Alsacienne
- Forêt de la Hardt
- Gravière et zone humide Im Holder à Hégenheim

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 308 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 114 - Petite Camargue alsacienne

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**589 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	14 km	-
Milieux aquatiques	28 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	120 ha	20 %
Milieux ouverts humides	165 ha	28 %
Autres Milieux forestiers	6 ha	1 %
Prairies	13 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	252 ha	42 %
Zones urbanisées et bâties	21 ha	4 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Rainette verte, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Muscardin, Hypolaïs ictérine, Locustelle luscinioïde, Pipit farlouse, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Azuré des paluds, Criquet des roseaux, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Petit gravelot, Busard des roseaux, Petit-duc cops, Bondrée apivore, Vanneau huppé, Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, Decticelle chagrinée, Criquet italien, Criquet des jachères, Musaraigne aquatique

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserver Naturelle Nationale « Petite Camargue Alsacienne » (superficie totale de la réserve nationale : 904 ha, dont une partie est comprise dans le RB 78).
- Zone Spéciale de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin »/Zone de Protection Spéciale « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Site RAMSAR/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Bord du Rhin

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Graviere Im Wolf/Entenlacke
- Forêt de la Hardt
- Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach
- Gravière et zone humide Im Holder à Hégenheim

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Allemagne)

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 309 12/01/2015 09:40

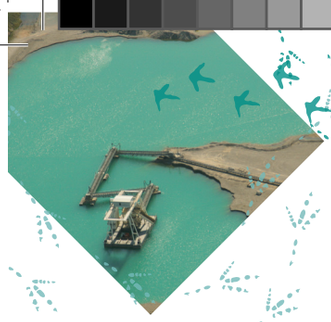

ANNEXE N°8

RB 115 - Oberwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1821 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	10 km	-
Milieux aquatiques	122 ha	7 %
Forêts alluviales et boisements humides	183 ha	10 %
Milieux ouverts humides	21 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	1364 ha	75 %
Prairies	43 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	78 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Rainette verte, Lézard vivipare, Chat sauvage
- Autres espèces et habitats identifiés : Milan royal, Bondrée apivore, *Marsilea quadrifolia, Lindernia procubens*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation« Sundgau, région des étangs »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (noyaux)

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Hirtzbach/Fulleren
- Bois de l'Epine
- Vallée de la Largue

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 310 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 116 - Bois du Hirtzbach/Fulleren

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**2891 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	36 km	-
Milieux aquatiques	87 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	145 ha	5 %
Milieux ouverts humides	9 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	2467 ha	85 %
Prairies	83 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	100 ha	3 %
Milieux anthropisés	3 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	10 ha	0 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Lézard vivipare, Chat sauvage, Écrevisse à pieds blancs, Criquet des roseaux
- Autres espèces identifiées : Milan royal, Bondrée apivore, Caille des blés, Lamproie de Planer

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Sundgau, région des étangs »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Oberwald
- Vallée de la Largue
- Jura alsacien occidental

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 311 12/01/2015 09:40

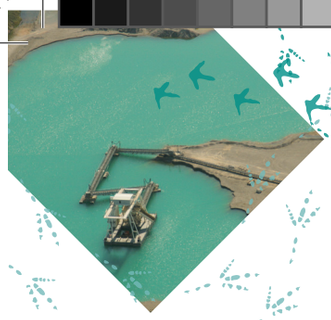

ANNEXE N°8

RB 117 - Gravière et zone humide Im Holder à Hégenheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**13 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	1 ha	4 %
Prairies	5 ha	39 %
Milieux anthropisés	7 ha	57 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux pionniers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Crapaud calamite, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur, Petit gravelot

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Gravière Im Wolf/Entenlacke
- Petite Camargue alsacienne

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 312 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 118 - Jura alsacien occidental

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**697 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	8 ha	1 %
Milieux ouverts humides	21 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	525 ha	75 %
Prairies	122 ha	17 %
Vergers et prés-vergers	2 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	13 ha	2 %
Milieux anthropisés	8 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	4 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Gélinotte des bois, Azuré du Serpolet, Chat sauvage, Lynx boréal
- Autres espèces identifiées : Cuivré des marais, Grand-duc d'Europe, Milan royal

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Largue
- Vallon de la Largue amont
- Pelouses thermophiles du Hohberg
- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Pâturages du Ritt et Filtzwald à Winkel
- Bois du Hirtzbach/Fulleren

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 313 12/01/2015 09:40

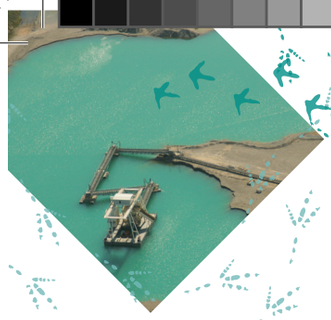

ANNEXE N°8

RB 119 - Vallon de la Largue amont

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**52 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	5 ha	10 %
Milieux ouverts humides	15 ha	29 %
Autres Milieux forestiers	15 ha	29 %
Prairies	10 ha	19 %
Cultures annuelles et vignes	5 ha	9 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts humides, espèces des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gobemouche noir, Lézard vivipare
- Autres espèces identifiées : Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Cuivré des marais

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Largue »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone humide remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Largue
- Jura alsacien occidental
- Vallée de la Lucelle et versants thermophiles

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 314 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 120 - Pâturages du Ritt et Filtzwald à Winkel

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**92 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux ouverts humides	5 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	50 ha	54 %
Prairies	35 ha	39 %
Vergers et prés-vergers	2 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gélinotte des bois, Chat sauvage
- Autres espèces identifiées : Milan royal

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Lucelle et versants thermophiles
- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Jura alsacien occidental

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 315 12/01/2015 09:40

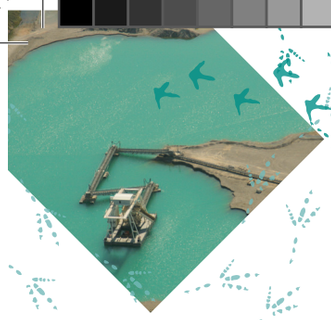

ANNEXE N°8

RB 121 - Pelouses thermophiles du Hohberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**22 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	12 ha	52 %
Prairies	10 ha	48 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Tarier des prés, Decticelle bicolore

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Jura alsacien occidental
- Anticlinal de Ferrette

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 316 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 122 - Coteaux et vallon humide de Ligsdorf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**81 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	3 ha	4 %
Milieux ouverts humides	8 ha	10 %
Autres Milieux forestiers	43 ha	53 %
Prairies	25 ha	31 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Azuré du serpolet, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone humide remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Jura alsacien occidental
- Anticlinal de Ferrette
- Pelouses thermophiles du Hohberg
- Pâturages du Ritt et Filtzwald à Winkel
- Col du Neuneich et pelouses du Glaserberg

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 317 12/01/2015 09:40

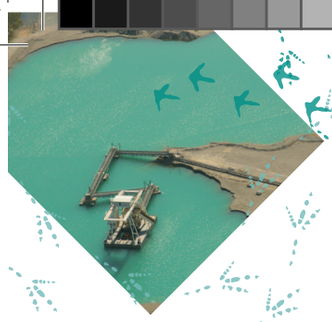

ANNEXE N°8

RB 123 - Vallée de la Lucelle et versants thermophiles

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**777 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	3 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	50 ha	6 %
Milieux ouverts humides	16 ha	2 %
Vieux bois	8 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	624 ha	80 %
Prairies	72 ha	9 %
Zones urbanisées et bâties	8 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Azuré du serpolet, Coronelle lisse, Cordulégastre bidenté, Chat sauvage, Loir gris, Lynx boréal, Écrevisse à pieds blancs
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur, Milan royal, Cuivré des marais, Écaille chinée

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Site du CSA
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col du Neuneich et pelouses du Glaserberg
- Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben
- Pâturages du Ritt et Filtzwald à Winkel
- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Vallon de la Largue amont
- Vallée de la Largue

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Franche-Comté/Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieux
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 318 12/01/2015 09:40

ANNEXE N°8

RB 124 - Anticlinal de Ferrette

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 303 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	6 km	-
Milieux aquatiques	3 ha	0 %
Forêts alluviales et boisements humides	18 ha	1 %
Milieux ouverts humides	14 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	1 057 ha	81 %
Vergers et prés-vergers	63 ha	5 %
Prairies	124 ha	9 %
Cultures annuelles et vignes	9 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	7 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Tarier des prés, Muscardin, Chat sauvage, Lynx boréal, Criquet des roseaux, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Petit Rhinolophe, Grand Murin, Milan royal, Cuivré des marais, Lamproie de Planer

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2/Zone humide remarquable
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Col du Neuneich et pelouses du Glaserberg
- Pelouses thermophiles du Hohberg
- Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben
- Brotzkiwald et Eichwald
- Bois du Hirtzbach/Fulleren

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 319 12/01/2015 09:41

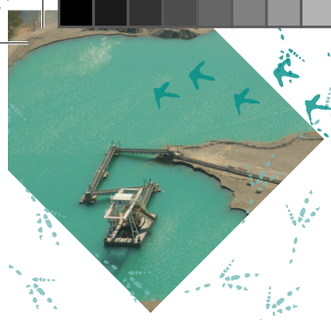

ANNEXE N°8

RB 125 - Col du Neuneich et pelouses du Glaserberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**135 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	113 ha	84 %
Prairies	19 ha	14 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Gélinotte des bois, Azuré du serpolet
- Autres espèces identifiées : Azuré de la croisette

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vallée de la Lucelle et versants thermophiles
- Coteaux et vallon humide de Ligsdorf
- Anticlinal de Ferrette

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 320 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 126 - Brotzkiwald et Eichwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**1 123 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	7 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	151 ha	13 %
Milieux ouverts humides	3 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	927 ha	83 %
Prairies	12 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	7 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	6 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Lézard vivipare, Tarier des prés, Gélinotte des bois, Chat sauvage, Loir gris, Criquet des roseaux
- Autres espèces identifiées : Milan royal

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Massif du Eichwald à Fislis et Linsdorf
- Versant sud du Landskronberg
- Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben
- Anticlinal de Ferrette

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D9b)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 321 12/01/2015 09:41

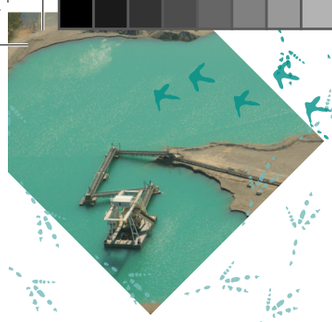

ANNEXE N°8

RB 127 - Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**665 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	5 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	37 ha	6 %
Milieux ouverts humides	27 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	448 ha	67 %
Vergers et pré-vergers	23 ha	3 %
Prairies	90 ha	14 %
Cultures annuelles et vignes	27 ha	4 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Gobemouche noir, Cordulégastre bidenté, Lynx boréal, Muscardin, Loir gris, Chat sauvage
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur, Milan royal, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Musaraigne aquatique, Cuivré des marais

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique forestière « Wolschwiller »
- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1/ZNIEFF de type 2
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Anticlinal de Ferrette
- Vallée de la Lucelle et versants thermophiles
- Brotzkiwald et Eichwald
- Versant sud du Landskronberg

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humidesPréservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation des vergers et des prés

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 322 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 128 - Massif du Eichwald à Fislis et Linsdorf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**622 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	7 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	95 ha	15 %
Milieux ouverts humides	8 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	407 ha	65 %
Prairies	29 ha	5 %
Vergers et pré-vergers	23 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	62 ha	10 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Lézard vivipare, Chat sauvage, Écrevisse à pieds blancs, Criquet des roseaux
- Autres espèces identifiées : Milan royal

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Jura alsacien »
- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Brotzkiwald et Eichwald
- Anticlinal de Ferrette

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D473)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 323 12/01/2015 09:41

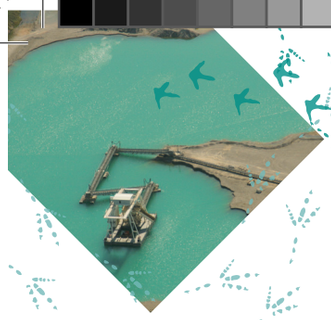

ANNEXE N°8

RB 129 - Versant sud du Landskronberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**16 ha**	
Détail par type de milieux		
Autres Milieux forestiers	14 ha	84 %
Prairies	0 ha	2 %
Milieux anthropisés	1 ha	8 %
Zones urbanisées et bâties	1 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux pionniers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Loir gris, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Alyte accoucheur

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Site du CSA

Unité(s) paysagère(s) : Jura alsacien

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Brotzkiwald et Eichwald
- Forêts et falaises de Wolschwiller, Geissberg et vallon du Boersegraben

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Suisse)

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 324 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 130 - Vergers de Gundershoffen

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**348 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Milieux ouverts humides	4 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	29 ha	8 %
Prairies	202 ha	58 %
Cultures annuelles et vignes	82 ha	24 %
Vergers et pré-vergers	23 ha	7 %
Zones urbanisées et bâties	7 ha	2 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-Grièche à tête rousse, Chouette chevêche
- Autres espèces identifiées : Bruant zizi, Vanneau huppé, Milan royal, Pic cendré

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Piémont Nord bas-rhinois

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies humides de la Zinsel du Nord
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 325 12/01/2015 09:41

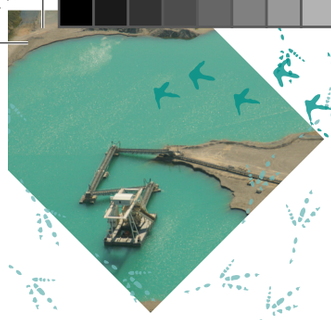

ANNEXE N°8

RB 131 - Prairies humides de la Zinsel du Nord

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**69 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Milieux aquatiques	5 ha	8 %
Forêts alluviales et boisements humides	21 ha	30 %
Milieux ouverts humides	35 ha	51 %
Autres Milieux forestiers	3 ha	4 %
Prairies	3 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	4 ha	5 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts humides et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Triton crêté
- Autres espèces identifiées : Murin de Bechstein, Pic cendré, Leste sauvage, Gomphocère tacheté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Piémont Nord bas-rhinois

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prés et vergers de Rothbach, Offwiller, Zinswiller et Bois d'Uhrwiller
- Prés et vergers de Niederbronn, Reichshoffen et d'Oberbronn
- Vergers de Gundershoffen
- Vergers de Mietesheim
- Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 326 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 132 - Vergers de Mietesheim

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**79 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Milieux ouverts humides	5 ha	7 %
Prairies	23 ha	29 %
Cultures annuelles et vignes	11 ha	14 %
Vergers et pré-vergers	39 ha	50 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Pie-Grièche grise, Gobemouche noir, Chouette chevêche, Triton crêté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Piémont Nord bas-rhinois

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Prairies humides de la Zinsel du Nord

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 327 12/01/2015 09:41

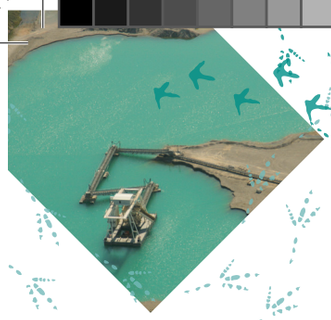

ANNEXE N°8

RB 133 - Vergers de Niedermodern

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**164 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux ouverts humides	3 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	4 %
Prairies	91 ha	55 %
Cultures annuelles et vignes	27 ha	16 %
Vergers et pré-vergers	33 ha	20 %
Zones urbanisées et bâties	2 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-Grièche à tête rousse

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer
- Vergers d'Altdorf

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 328 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 134 - Colline de l'Heckberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**116 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	4 ha	4 %
Autres Milieux forestiers	33 ha	28 %
Prairies	24 ha	21 %
Vergers et pré-vergers	37 ha	32 %
Cultures annuelles et vignes	11 ha	9 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chouette chevêche, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Bondrée apivore

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Vergers d'Altdorf
- Moder et ses affluents

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 329 12/01/2015 09:41

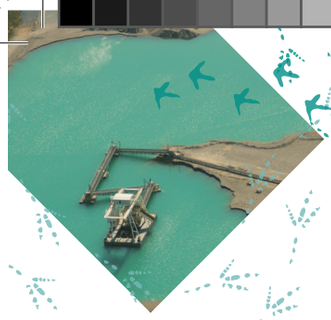

ANNEXE N°8

RB 135 - Vergers d'Altdorf

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**97 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 ha	2 %
Prairies	31 ha	32 %
Vergers et pré-vergers	28 ha	29 %
Cultures annuelles et vignes	26 ha	26 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Pie-Grièche à tête rousse, Chouette chevêche

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Colline de l'Heckberg
- Vergers de Niedermodern
- Vallée de la Zorn

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 330 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 136 - Ried du Kouhbach et colline du Lechenberg Biberberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**467 ha**	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	8 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	25 ha	5 %
Milieux ouverts humides	96 ha	21 %
Autres Milieux forestiers	27 ha	6 %
Prairies	140 h	30 %
Vergers et pré-vergers	28 ha	6 %
Cultures annuelles et vignes	146 ha	31 %
Milieux anthropisés	3 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts humides, des milieux prairiaux et des vergers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chouette chevêche, Tarier des prés, Chat sauvage
- Autres espèces identifiées : Vanneau huppé, Courlis cendré, Hypolaïs polyglotte, Bruant proyer, Agrion nain, Cuivré des marais, Criquet ensanglanté

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller
- Forêt domaniale de Saverne
- Collines calcaires du Hohberg

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation des vergers et des prés-vergers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 331 12/01/2015 09:41

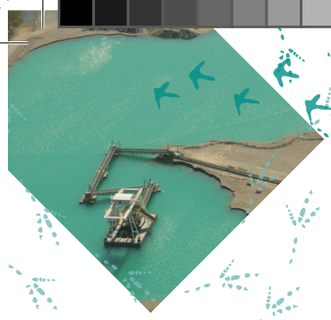

ANNEXE N°8

RB 137 - Collines calcaires du Hohberg

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**210 ha**	
Détail par type de milieux		
Forêts alluviales et boisements humides	4 ha	2 %
Milieux ouverts humides	3 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	69 ha	33 %
Prairies	86 ha	40 %
Vergers et pré-vergers	5 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	44 ha	21 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux prairiaux et des milieux forestiers
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Hypolaïs ictérine, Decticelle bicolore
- Autres espèces identifiées : Caille des blés, Azuré des coronilles, Thècle de l'orme, Azuré de l'ajonc

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Kochersberg et collines de Brumath

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Crêtes du Donon-Scheeberg, Forêt et collines de Wasselonne-Westhoffen
- Vallée de la Zorn
- Ried du Kohbach et colline du Lechenberg Biberberg

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route départementale (D41)
- 1 zone à enjeux liée à une route de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 332 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°8

RB 138 - Cours de la Bruche en amont de Schirmeck

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	**226 ha**	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	8 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	65 ha	28 %
Milieux ouverts humides	85 ha	37 %
Autres Milieux forestiers	48 ha	21 %
Prairies	26 ha	11 %
Milieux anthropisés	3 ha	1 %

Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux ouverts et forestiers humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Muscardin

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1

Unité(s) paysagère(s) : Vallées vosgiennes

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Crêtes du Donon-Scheeberg, foret et collines de Wasselonne-Westhoffen
- Vallée de la Bruche et Ried d'Altorf
- Champ du Feu

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 333 12/01/2015 09:41

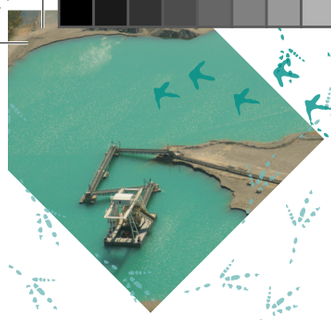

ANNEXE N°9

FICHES SYNTHÉTIQUES DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

- LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES D'IMPORTANCE NATIONALE (PAGE 335)
- LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES D'IMPORTANCE RÉGIONALE (PAGE 341)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 334 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9
Les corridors écologiques d'importance nationale

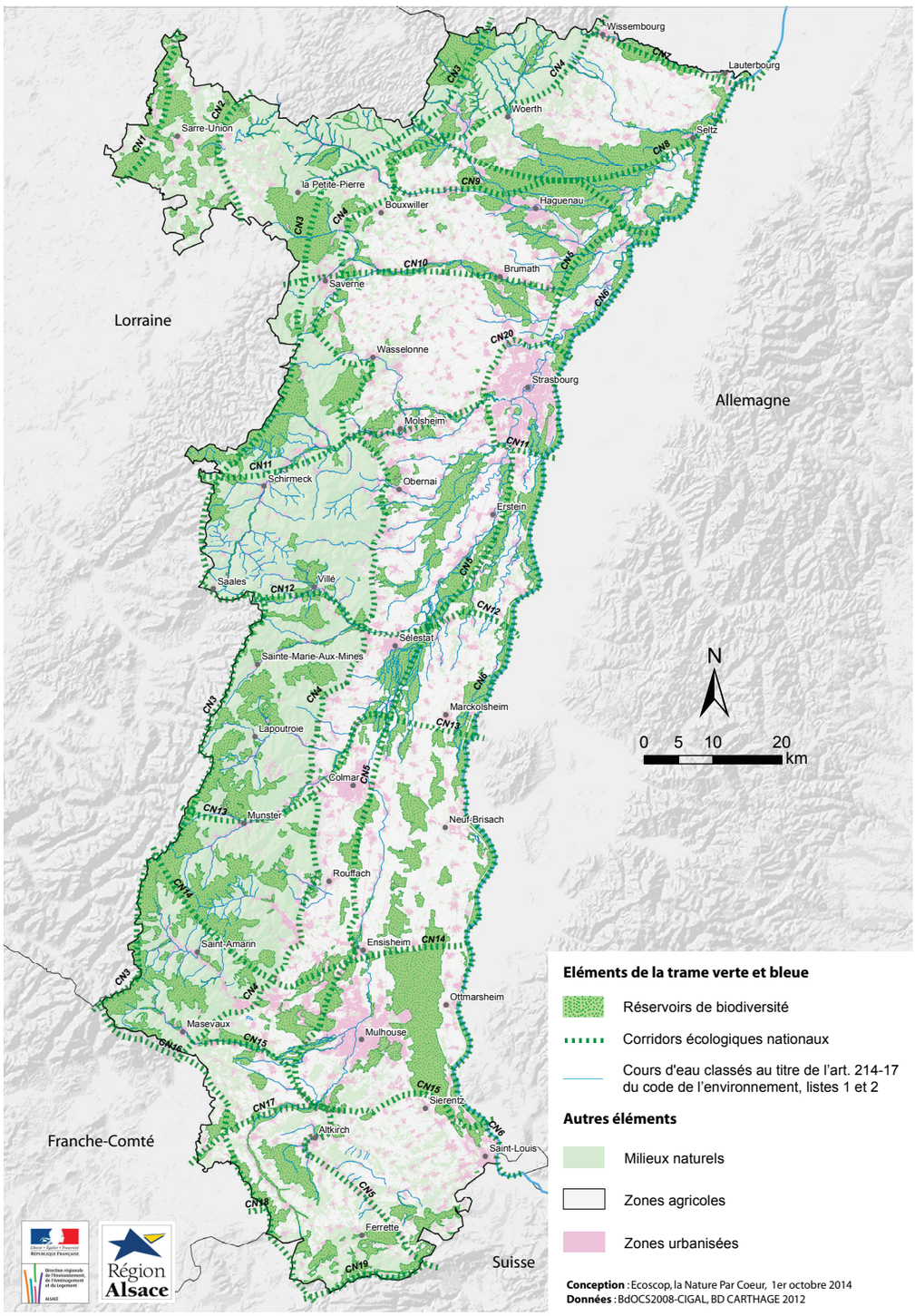

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 335 12/01/2015 09:41

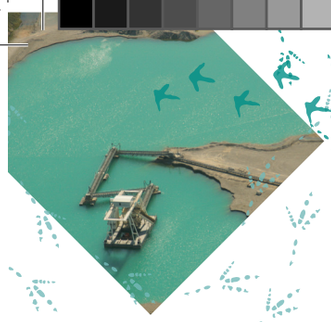

ANNEXE N°9

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des axes d'importance nationale repris dans les cartes du SRCE. La liste des types de milieux et des espèces reprend les éléments principaux **sans se vouloir exhaustif.**

ID	Corridor d'intérêt national	Liens vers les territoires limitrophes	Justification par rapport a la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN1	Vallée de la Sarre	Lorraine Allemagne	Continuité vallée alluviale Lorraine - Allemagne	Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides)	Sonneur à ventre jaune, Gobemouche à collier, Hypolaïs ictérine, Tarier des prés, Milan royal Espèces des cours d'eau et milieux alluviaux associés
CN2	Alsace bossue	Lorraine Allemagne	Continuité du plateau lorrain	Vergers Milieux agricoles extensifs	Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chouette chevêche, Milan royal Espèces des prairies et des vergers
CN3	Massif Vosgien	Allemagne Lorraine Franche-Comté	Arc alpin, Jura, Vosges (continuités forêts de montagne, milieux ouverts frais à froids) Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande	Forêts de montagne Vieux bois et forêts sub-naturelles Réseau de chaumes, prairies d'altitude et de versant Réseaux de tourbières Milieux rocheux et falaises	Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois, Chevechette d'Europe, Tarier des prés, Venturon montagnard (sud), Pipit farlouse (sud), Lynx boréal, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lézard vivipare Espèces des milieux forestiers et notamment des vieux bois, des prairies de montagne, espèces des milieux rocheux, espèces arctico-alpine relictuelles, espèces des tourbières
CN4*	Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes	Allemagne Franche-Comté	Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, nord de l'Allemagne (continuité milieux ouverts thermophiles)	Milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets etc.) Milieux rocheux et falaises	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chouette chevêche (piémont nord) Lézard vert Chat sauvage Espèces des milieux thermophiles et des milieux rocheux, espèces des vergers et des prairies (nord)

* Ce corridor thermophile traverse l'Alsace du nord au sud en suivant le Piémont des Vosges. Les milieux associés sont le plus souvent de superficie réduite (pelouses, lisières, talus etc.). La faible précision de la cartographie 1/100000ème et l'insuffisante des données relatves à la répartition de ces habitats n'a pas permis l'identification de corridors d'importance régionale. Dans ce cas particulier, l'identification de ce corridor d'importance nationale pourra être réalisée à l'échelle locale sur la base d'une analyse détaillée de la trame des milieux secs.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 336 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

ID	Corridor d'intérêt national	Liens vers les territoires limitrophes	Justification par rapport a la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN5	Vallée de l'Ill et Ried alsacien	Suisse Allemagne	Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande (en synergie avec le Rhin) Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins	Systèmes alluviaux de plaine, rieds (forêts et milieux ouverts humides) Cours d'eau *Points particuliers liés aux agglomérations de Mulhouse et Strasbourg : continuité aquatique à maintenir à travers les zones urbaines, continuités terrestres à préserver en périphérie*	Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Agrion de mercure, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Hypolaïs ictérine, Chouette chevêche, Castor, Chat sauvage Espèces des milieux ouverts et forestiers humides
CN6	Le Rhin et les terrasses rhénanes	Suisse Allemagne	Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, nord de l'Allemagne (continuité milieux ouverts thermophiles)	Systèmes alluviaux rhénans Forêts de plaine (forêt alluviale) Terrasses graveleuses et sableuses sèches (forêt et pelouses de la Hardt, digues du Rhin, lien vers le Kaiserstuhl, forêt et pelouses de Haguenau) *Points particuliers liés aux agglomérations de Strasbourg et de St-Louis-Huningue-Bâle : continuité aquatique à maintenir à travers les zones urbaines, continuités des milieux terrestres à préserver si possible le long du Rhin, et à restaurer en périphérie des zones urbaines*	Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun, Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Leucorrhine à large queue, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage Espèces des milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides), des milieux ouverts thermophiles
CN7	Vallée de la Lauter	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire Réservoir de biodiversité transfrontalier	Cours d'eau vosgiens Forêts et milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Azuré des paluds Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 337 12/01/2015 09:41

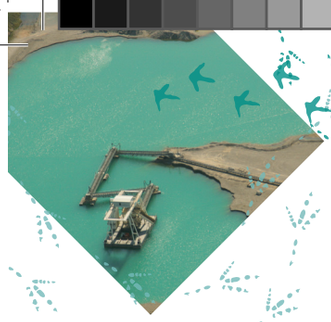

ANNEXE N°9

ID	Corridor d'intérêt national	Liens vers les territoires limitrophes	Justification par rapport a la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN8	La Zinsel du Nord et Forêt de Haguenau	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/ Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Forêts et milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Gomphe serpentin, Chat sauvage, Gobemouche noir Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN9	Vallée de la Moder	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/ Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Forêts et milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Azuré de la sanguisorbe, Gomphe serpentin, Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN10	Vallée de la Zorn	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/ Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des prairies
CN11	Vallée de la Bruche	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/ Rhin/Forêt Noire Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Crapaud vert, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN12	Vosges Moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre Alsace	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/ Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 338 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

ID	Corridor d'intérêt national	Liens vers les territoires limitrophes	Justification par rapport a la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN13	Vallée de la Fecht	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN14	Hautes-Vosges, Vallée de la Thur et Forêt de la Hardt	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Crapaud vert, Agrion de mercure, Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN15	Vallée de la Doller et Forêt de la Hardt	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Sonneur à ventre jaune, Agrion de mercure, Castor, Chat sauvage Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
CN16	Axe Vosges - Jura	Suisse Franche-Comté Lorraine	Arc alpin, Jura, Vosges (continuités forêts de montagne, milieux ouverts frais à froids)	Forêts de montagne Prairies et milieux agricoles extensifs	Espèces des milieux forestiers et des prairies Lynx, Chat sauvage
CN17	Vallée de la Largue	Franche-Comté	Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, nord de l'Allemagne (continuité milieux ouverts) Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande	Cours d'eau Milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs	Sonneur à ventre jaune, Agrion de mercure, Castor, Chat sauvage, Milan royal, Chouette chevêche Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des prairies

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 339 12/01/2015 09:41

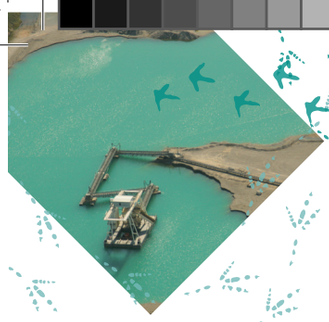

ANNEXE N°9

ID	Corridor d'intérêt national	Liens vers les territoires limitrophes	Justification par rapport a la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN18	Etangs du Sundgau	Franche-Comté	Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, nord de l'Allemagne Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande Continuité de la région biogéographique des étangs du Sundgau	Milieux aquatiques Milieux ouverts humides Prairies et milieux agricoles extensifs	Espèces des étangs, des milieux ouverts humides et des prairies Chat sauvage Milan royal
CN19	Vallée de la Lucelle et Jura Alsacien	Suisse Franche-Comté	Axe de migration de l'avifaune : axe reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande (via bassin lémanique) Continuité de la région biogéographique du Jura	Forêts de montagne	Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Milan royal, Cordulégastre bidenté, Chat sauvage, Lynx boréal Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
CN20	Vallée de la Bruche	Allemagne	Continuités/ Plaines/Rhin/Forêt Noire/Allemagne Continuité prairies et forêts à l'Ouest de Strasbourg entre la Bruche et le Ried de la Souffel	Cours d'eau Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides)	Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 340 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9
Les corridors écologiques d'importance régionale

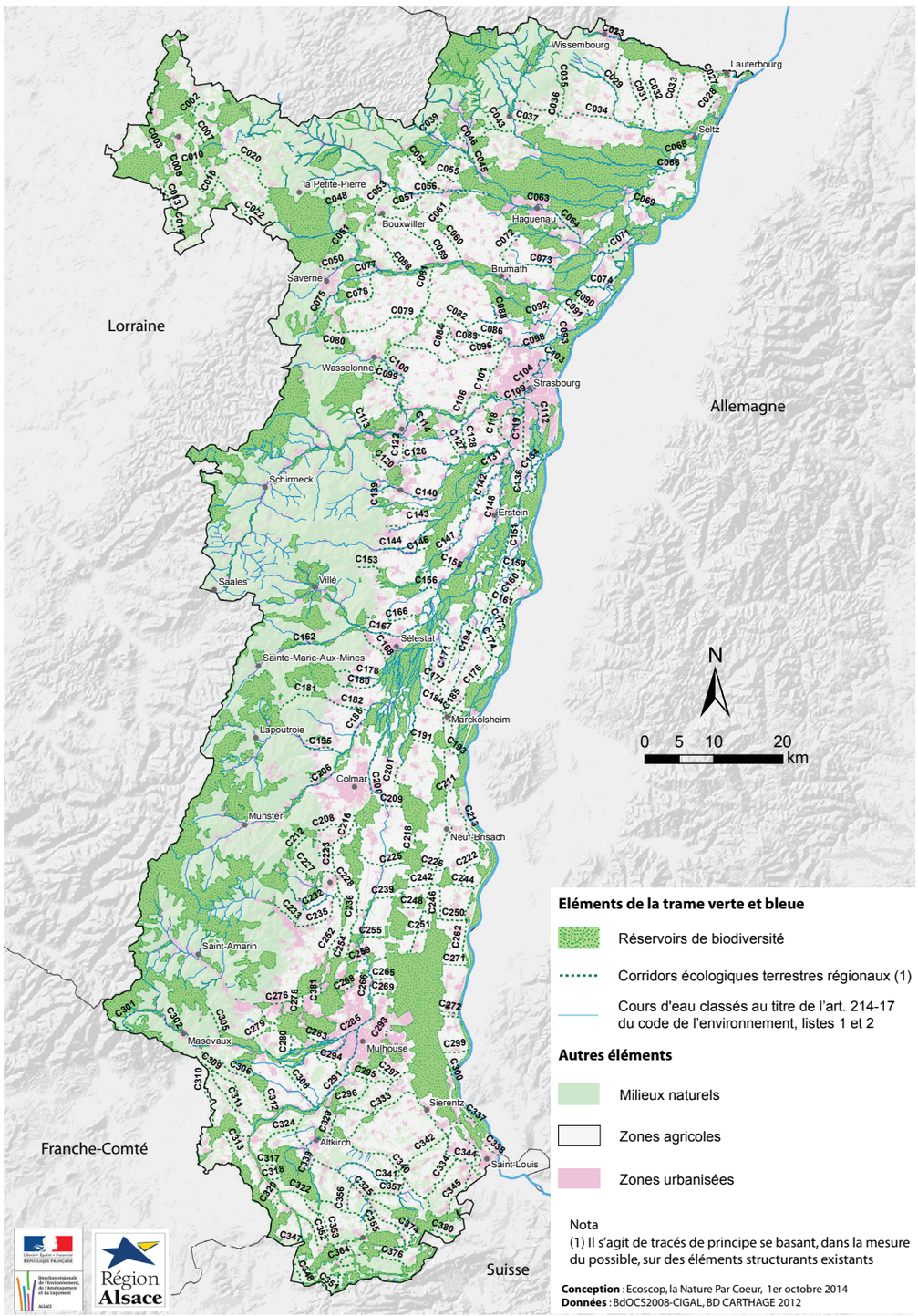

Eléments de la trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques terrestres régionaux (1)
- Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

Autres éléments

- Milieux naturels
- Zones agricoles
- Zones urbanisées

Nota
(1) Il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur des éléments structurants existants

Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 1er octobre 2014
Données : BdOCS2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 341 12/01/2015 09:41

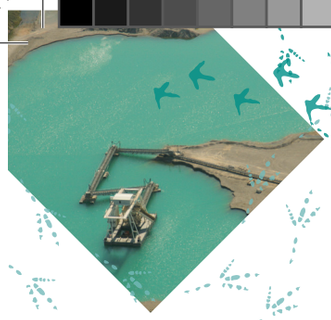

ANNEXE N°9

L'identification des corridors écologiques d'importance régionale en plaine repose sur :

- l'actualisation au cas par cas des corridors identifiés par le schéma régional de la trame verte et bleue de 2003-2009 ;
- une analyse visuelle des sous-trames sur la base des orthophotoplans à une échelle d'analyse du 1/100 000ème (2008) ;
- l'analyse visuelle sur la base d'une localisation des noyaux de population d'espèces sensibles à la fragmentation et des orthophotoplans à une échelle d'analyse du 1/100 000ème (2008) ;
- la méthode de dilatation-érosion pour la sous-trame forestière, avec comme espèce cible le Chat forestier (reprise de l'étude DREAL de 2010. A Tarrrago, 2010) ;
- la reprise des corridors identifiés dans les SCOT, lorsque l'information était disponible.

Il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur des éléments structurants existants. En cas d'absence, le tracé correspond à la distance la plus courte entre deux réservoirs. Le tracé des corridors est donc à préciser à une échelle locale.

Deux niveaux d'objectifs sont fixés pour les corridors, conformément aux dispositions législatives : les corridors à préserver et les corridors à remettre en bon état. Ces deux niveaux sont identifiés sur la base d'une analyse visuelle des orthophotoplans (2008, échelle d'analyse du 1/100 000ème), à partir de l'occupation du sol : présence et continuités de supports naturels et paysagers favorables aux déplacements (cours d'eau et sa ripisylve, haies et structures bocagères, ourlets herbeux et lisières forestières, réseau de prés-vergers, continuités de zones humides, ...).

Sur les cartes, la forme du corridor se présente sous la forme d'un tracé linéaire de largeur invariable, définie arbitrairement pour une question de lisibilité à l'échelle de rendu au 1/100 000ème.

Les tableaux suivant visent à décrire, à titre informatif, les caractéristiques générales des corridors identifiés :

- support du corridor, longueur, sous-trames concernées,
- enjeux liés à la présence d'infrastructures fragmentantes (en lien avec les principales infrastructures fragmentantes : classe 3, 4 et 5),
- éventuels enjeux liés à des zones d'urbanisation future (identifiés par le croisement automatique des corridors et réservoirs et les données POS/PLU de 2010/2011),
- objectif de préservation ou de remise en bon état (pour les corridors présentant une discontinuité de plus de 50 % des éléments supports),
- exemples d'espèces (retenues au niveau national comme sensible à la fragmentation), identifiés dans les réservoirs de biodiversité à connecter, et pouvant potentiellement utiliser ces corridors.

Il est important de rappeler ici que ce dernier critère n'a pas été utilisé pour l'identification des corridors (basé en premier lieu sur une analyse visuelle de l'occupation du sol et la présence de supports écologiques et paysagers), mais vise plutôt à illustrer les espèces pouvant être concernées par ces corridors.

Nota : les corridors désignés comme mixtes correspondent à des corridors où alternent plusieurs types de support privilégiés pour relier un réservoir de biodiversité à un autre : alternance de cours d'eau, continuités forestières, réseau de haies, milieux agricoles extensifs, ...
L'indication « Néant » signifie l'absence de support physique. Cette situation correspond le plus souvent aux corridors traversant les zones agricoles homogènes.
L'indication « Supprimé » signifie que le corridor initialement identifié a été supprimé sur les cartes du tome 2 suite aux consultations et à l'enquête publique.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 342 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 343 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C001	Cours d'eau	0,6	x	x					Gobemouche à collier, Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C002	Mixte	4,1	x	x					Sonneur à ventre jaune, Pipit farlouse, Chat sauvage	10	D919	0	Satisfait	À préserver
C003	Cours d'eau	1,3		x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Gobemouche à collier, Lézard vivipare, Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C004	Cours d'eau	1,1			x	x	x		Pie-grièche à tête rousse, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C005	Cours d'eau	1,6			x	x			Pie-grièche à tête rousse, Hypolaïs ictérine	0	-	1	Satisfait	À préserver
C006	Lisière forestière	1,8	x						Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage	110	A4, D8	0	Satisfait	À préserver
C007	Continuité forestière	3,1	x						Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage	10	D8	0	Satisfait	À préserver
C008	Cours d'eau	0,8			x	x	x		Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna	0	-	0	Satisfait	À préserver
C009	Néant	1,0	x						Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage	10	D1061	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C010	Mixte	1,8			x	x			Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche à tête rousse	110	A4, D1061	0	Satisfait	À préserver
C011	Cours d'eau	0,4	x		x	x			Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Pie-grièche à tête rousse	10	D8	0	Satisfait	À préserver

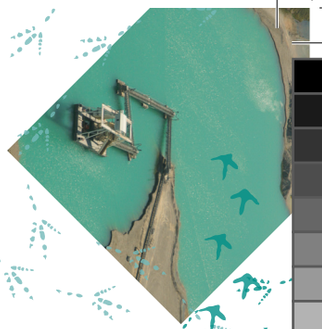

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C012	Néant	0,2			x	x	x		Pie-grièche à tête rousse	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C013	Mixte	3,9			x	x			Pie-grièche à tête rousse, Tarier des prés	10	D8	0	Satisfait	À préserver
C014	Mixte	3,4			x	x			Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C015	Cours d'eau	2,6			x	x			Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C016	Cours d'eau	1,7			x	x			Pie-grièche grise	0	-	0	Satisfait	À préserver
C017	Néant	1,8	x			x			Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds	100	A4	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C018	Mixte	7,1				x	x		Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche grise	10	D1061	0	Satisfait	À préserver
C019	Mixte	2,5			x	x			Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche grise	10	D1061	0	Satisfait	À préserver
C020	Mixte	9,9	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche grise	0	-	0	Satisfait	À préserver
C021	Mixte	4,1	x			x			-	0	-	0	Satisfait	À préserver
C022	Mixte	7,9	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune	0	-	0	Satisfait	À préserver
C023	Cours d'eau	3,8	x	x	x	x			Gobemouche noir, Chat sauvage	20	D264, D334	0	Satisfait	À préserver
C024	Néant	0,6	x	x	x				Azuré des paluds	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C025	Réseau de haies	0,6	x	x	x	x			Azuré des paluds	10	D428	0	Satisfait	À préserver
C026	Cours d'eau	1,2	x	x	x	x			Rainette verte, Hypolaïs ictérine, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C027	Néant	2,9	x	x					Azuré des paluds	100	A35	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 344 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C028	Réseau de haies	3,5	x	x	x	x			Pélobate brun, Rainette verte, Triton crêté, Azuré des paluds, Hypolaïs ictérine, Muscardin	10	D248	0	Satisfait	À préserver
C029	Cours d'eau	12,7	x	x	x	x			Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir, Chat sauvage	20	D263, D264	0	Satisfait	À préserver
C030	Mixte	5,6	x	x	x	x			Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C031	Cours d'eau	13,0		x	x	x			Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C032	Cours d'eau	11,3		x	x	x			Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C033	Cours d'eau	12,2		x	x	x			Azuré des paluds, Chat sauvage	0	-	2	Satisfait	À préserver
C034	Cours d'eau	16,0		x	x	x	x		Gobemouche noir	30	D28, D263, D264	6	Satisfait	À préserver
C035	Continuité forestière	1,3	x	x					Chat sauvage	0		0	Satisfait	À préserver
C036	Continuité forestière	5,8	x	x	x	x			Chat sauvage	10	D28	0	Satisfait	À préserver
C037	Mixte	3,7	x	x	x	x	x		Pie-grièche grise, Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C038	Continuité forestière	0,8				x	x		Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 345 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C039	Cours d'eau	2,5		x	x	x	x		Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Gobemouche noir, Chat sauvage	10	D28	1	Satisfait	À préserver
C040	Mixte	0,9				x	x		Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	0	-	1	Satisfait	À préserver
C041	Cours d'eau	1,5		x	x	x	x		Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage, Muscardin	10	D28	1	Satisfait	À préserver
C042	Cours d'eau	2,1	x	x		x			Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C043	Continuité forestière	5,6	x	x					Pie-grièche grise, Gobemouche noir, Chat sauvage	20	D27, D28	0	Satisfait	À préserver
C044	Cours d'eau	0,3	x	x	x	x			Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C045	Cours d'eau	5,5	x	x	x	x			Gomphe serpentin, Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir, Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C046	Cours d'eau	4,1	x	x	x	x			Gomphe serpentin, Gobemouche noir, Chat sauvage	20	D1062	0	Satisfait	À préserver
C047	Continuité forestière	4,2	x	x	x	x			Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chat sauvage	10	D686	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 346 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 347 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C048	Continuité forestière	1,6	x						Gobemouche noir, Tarier des prés, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C049	Mixte	2,1		x	x	x	x		Tarier des prés, Chat sauvage, Muscardin	10	D14	0	Satisfait	À préserver
C050	Cours d'eau	2.9		x	x	x			Tarier des prés	110	A4, D1404	1	Satisfait	À préserver
C051	Mixte	2,8				x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Chat sauvage	10	D14	0	Satisfait	À préserver
C052	Cours d'eau	1,1		x	x	x			Chevêche d'Athéna, Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C053	Cours d'eau	4,1		x	x	x	x		Gobemouche noir	20	D17, D919	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C054	Cours d'eau	8,6	x	x	x	x	x		Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir	0	-	0	Satisfait	À préserver
C055	Mixte	5,0		x	x	x	x		Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C056	Cours d'eau	13,1	x	x	x	x			Agrion de mercure, Gomphe serpentin, Gobemouche noir, Muscardin	10	D72	1	Satisfait	À préserver
C057	Cours d'eau	2,4		x	x	x			Agrion de mercure	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C058	Cours d'eau	9,6			x	x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés	110	A4, D421	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C059	Cours d'eau	14,7			x	x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés	150	A4, D7, D100, D421	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C060	Cours d'eau	13,3			x	x	x		Agrion de mercure, Chevêche d'Athéna	120	A4, D919, D421	2	Non satisfait	À remettre en bon état

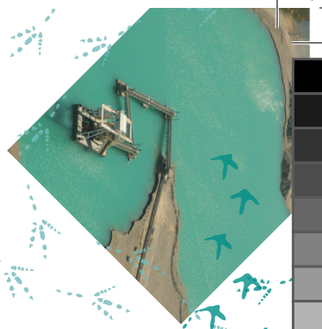

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C061	Mixte	6,1			x	x	x		Pie-grièche à tête rousse	20	D419, D919	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C062	Néant	0,8			x	x			-	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C063	Cours d'eau	2,2	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe	10	D29	0	Satisfait	À préserver
C064	Cours d'eau	7,3	x	x	x	x			Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds	20	D37, D99	1	Satisfait	À préserver
C065	Voie ferrée	3,6	x			x		x	Tarier des prés, Muscardin	30	D140, D329, D29	0	Satisfait	À préserver
C066	Cours d'eau	4,1	x	x	x	x			Azuré des paluds	110	A35, D4	0	Satisfait	À préserver
C067	Cours d'eau	2,3	x	x	x	x			Azuré des paluds	0	-	0	Satisfait	À préserver
C068	Cours d'eau	4,0	x	x	x	x			Azuré des paluds	110	A35, D468	0	Satisfait	À préserver
C069	Continuité forestière	1,4	x	x					Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Azuré des paluds, Tarier des prés, Chat sauvage	110	A35, D468	0	Satisfait	À préserver
C070	Continuité forestière	3,6	x	x					Chevêche d'Athéna, Chat sauvage	110	A35, D468	0	Satisfait	À préserver
C071	Cours d'eau	6,7	x	x	x	x			Castor	120	A35, D29, D468	2	Satisfait	À préserver
C072	Mixte	8,9				x	x		Hypolaïs ictérine, Tarier des prés	40	D263, D140, D47	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C073	Cours d'eau	7,5				x			Hypolaïs ictérine, Tarier des prés	20	D140, D37	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 348 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 349 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C074	Cours d'eau	8,9	x	x	x	x			Chevêche d'Athéna, Hypolaïs ictérine	120	A35, D2, D468	0	Satisfait	À préserver
C075	Cours d'eau	5.6	x	x	x	x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés	20	D41	0	Satisfait	À préserver
C076	Cours d'eau	1,2	x	x	x	x	x		Chevêche d'Athéna	10	D1404	0	Satisfait	À préserver
C077	Cours d'eau	3,3		x	x	x			Chevêche d'Athéna	10	D421	0	Satisfait	À préserver
C078	Cours d'eau	8,4		x	x	x	x		Chevêche d'Athéna	10	D1004	0	Satisfait	À préserver
C079	Cours d'eau	16,3			x	x	x		Chevêche d'Athéna	60	D1004, D41	1	Satisfait	À préserver
C080	Cours d'eau	4,3	x	x	x	x	x		Azuré des paluds	0		0	Satisfait	À préserver
C081	Mixte	11,5			x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	10	D41	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C082	Cours d'eau	1,3			x				Agrion de mercure	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C083	Cours d'eau	12,8			x				Agrion de mercure	20	D30, D31	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C084	Cours d'eau	2,5			x				Agrion de mercure	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C085	Réseau de haies	1,0			x				Agrion de mercure	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C086	Cours d'eau	7,8			x				Agrion de mercure	30	D64, D863, D31	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C087	Cours d'eau	2,3			x				Agrion de mercure	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C088	Mixte	6,4			x				Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état

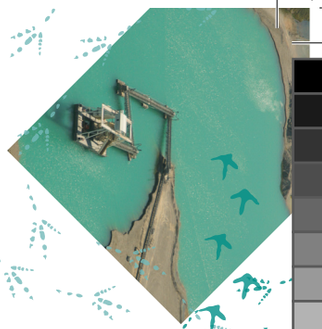

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C089	Cours d'eau	0,7		x	x	x			Hypolaïs ictérine, Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C090	Mixte	3,7	x	x	x	x			Hypolaïs ictérine	10	D468	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C091	Mixte	4,3		x	x	x			Hypolaïs ictérine, Tarier des prés	110	A35, D468	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C092	Mixte	4,2		x	x	x			Hypolaïs ictérine	10	D37	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C093	Mixte	5,7	x	x	x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	20	D37, D468	2	Satisfait	À préserver
C094	Mixte	1,7	x						Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	10	D64	1	Satisfait	À préserver
C095	Continuité forestière	2,9	x	x	x				Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	20	D63, D468	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C096	Mixte	25,0			x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	90	D1004, D30, D41, D31	3	Non satisfait	À remettre en bon état
C097	Cours d'eau	1,6				x			Crapaud calamite	0	-	0	Satisfait	À préserver
C098	Cours d'eau	8,5			x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	120	A4, D263, D37	2	Non satisfait	À remettre en bon état
C099	Mixte	4,4		x	x	x	x		-	10	D422	0	Satisfait	À préserver
C100	Cours d'eau	10,2		x	x	x			-	10	D422	1	Satisfait	À préserver
C101	Mixte	6,9				x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	80	D31, D41, D45, D1004	3	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 350 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C102	Cours d'eau	5,6		x	x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	1	Satisfait	À préserver
C103	Réseau de haies	1,3		x		x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	2	Satisfait	À préserver
C104	Cours d'eau	5,8		x	x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	50	A35	0	Satisfait	À préserver
C105	Cours d'eau	6,0		x	x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C106	Cours d'eau	3,2		x	x	x			Crapaud vert, Agrion de mercure	10	D222	0	Satisfait	À préserver
C107	Cours d'eau	1,2		x	x	x			Crapaud vert, Agrion de mercure	0	-	0	Satisfait	À préserver
C108	Cours d'eau	3,3		x	x	x			Crapaud vert, Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C109	Cours d'eau	16,2		x	x	x			Hypolaïs ictérine	210	N353, D222, A35	1	Satisfait	À préserver
C110	Cours d'eau	2,0		x	x				Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C111	Mixte	2,2		x	x				Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C112	Cours d'eau	2,7		x					Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C113	Cours d'eau	1,6		x	x	x	x		Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C114	Néant	2,2		x	x	x			Crapaud vert	10	D30	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 351 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C115	Néant	1,2			x				Crapaud vert, Crapaud calamite, Hypolaïs ictérine	10	D63	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C116	Mixte	2,0			x				Crapaud vert	10	D222	1	Satisfait	À préserver
C117	Néant	1,0							Crapaud vert	0	-	2	Non satisfait	À remettre en bon état
C118	Mixte	4,8				x			Hypolaïs ictérine	170	A35, D222, D484, D84	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C119	Canal	13,7						x	-	110	N353, D468	4	Satisfait	À préserver
C120	Mixte	3,1	x		x	x	x	x	Coronelle lisse, Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Chat sauvage, Loir gris, Muscardin	10	D35	0	Satisfait	À préserver
C121	Supprimé													
C122	Néant	3,5							Crapaud vert	20	D1420, D35	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C123	Néant	2,1							Crapaud vert	110	D392, A352	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C124	Néant	0,8							Crapaud vert, Crapaud calamite	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C125	Supprimé													
C126	Cours d'eau	9,0			x	x			Crapaud vert, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe	100	D500	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C127	Néant	5,8			x	x			Crapaud vert	110	A352, D392	0	Non satisfait	À remettre en bon état

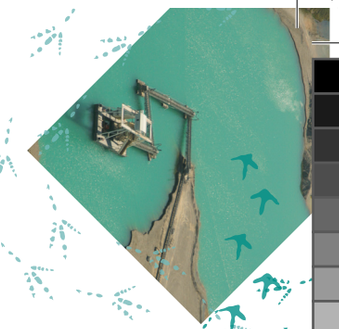

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 352 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C128	Néant	5,2			x	x			Crapaud vert, Hypolaïs ictérine	100	A352	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C129	Cours d'eau	3,1	x	x	x	x			Agrion de mercure	10	D221	0	Satisfait	À préserver
C130	Mixte	2,7	x	x	x				Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine	110	D222, D468	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C131	Cours d'eau	6,0	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	10	D1083	0	Satisfait	À préserver
C132	Supprimé													
C133	Cours d'eau	4,1	x	x	x				Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	100	N353	0	Satisfait	À préserver
C134	Cours d'eau	7,9	x	x	x				Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	100	N353	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C135	Continuité forestière	1,0	x	x					Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	100	N353	0	Satisfait	À préserver
C136	Cours d'eau	5,9	x	x	x	x			Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 353 12/01/2015 09:41

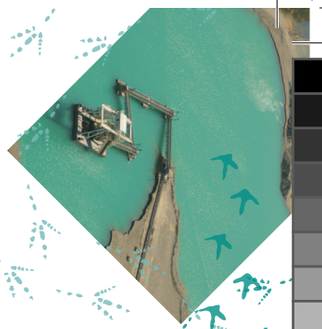

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C137	Cours d'eau	1,1	x	x	x	x			Rainette verte, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C138	Cours d'eau	0,6	x	x	x	x			Rainette verte, Triton crêté, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine	10	D468	0	Satisfait	À préserver
C139	Mixte	2,9	x			x	x	x	Tarier des prés, Chat sauvage, Muscardin	10	D426	0	Satisfait	À préserver
C140	Cours d'eau	9,3		x	x	x			Crapaud vert, Chat sauvage	140	A35, N422, D109, D422, D426	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C141	Cours d'eau	1,9		x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Azuré des paluds	100	A35	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C142	Cours d'eau	12,3		x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	20	D1083, D207	0	Satisfait	À préserver
C143	Cours d'eau	7,1	x		x	x			Azuré des paluds, Chat sauvage	140	A35, D35, D42, D1422, D206	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C144	Cours d'eau	9,0	x	x	x	x			Chat sauvage	120	A35, D35, D1422	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C145	Cours d'eau	1,4				x			-	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 354 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C146	Cours d'eau	5,5	x	x	x	x			Chat sauvage	110	A35, D1422	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C147	Cours d'eau	10,8		x	x	x			Azuré de la sanguisorbe, Hypolaïs ictérine	30	D426, D206, D5	0	Satisfait	À préserver
C148	Cours d'eau	6,0	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine	20	D988, D426	2	Satisfait	À préserver
C149	Réseau de haies	1,2	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine	0	-	0	Satisfait	À préserver
C150	Mixte	2,3	x	x	x	x			Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	20	D426, D320	2	Satisfait	À préserver
C151	Cours d'eau	4,3	x	x	x	x			Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Leucorrhine à large queue, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	10	D426	1	Satisfait	À préserver
C152	Cours d'eau	1,8	x	x	x	x			Rainette verte, Triton crêté, Agrion de mercure, Leucorrhine à large queue, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C153	Cours d'eau	4,5		x	x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C154	Continuité forestière	0,9	x	x	x				Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine	0		0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 355 12/01/2015 09:41

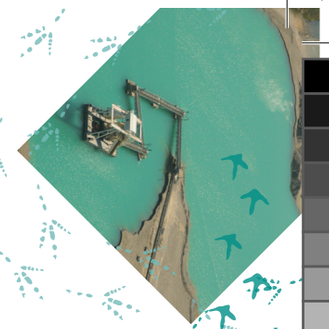

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C155	Néant	2,1	x	x	x				Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Chat forestier, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	50	D1083	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C156	Néant	3,1	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	50	D1083	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C157	Cours d'eau	0,7	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe	10	D5	0	Satisfait	À préserver
C158	Cours d'eau	0,7	x	x	x	x			Azuré de la sanguisorbe	10	D5	0	Satisfait	À préserver
C159	Mixte	3,6	x	x	x	x			Triton crêté, Azuré des paluds, Chevêche d'Athéna, Gobemouche noir, Chat sauvage	10	D468	0	Satisfait	À préserver
C160	Cours d'eau	7,7		x	x	x			Rainette verte, Triton crêté, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Leucorrhine à large queue, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Muscardin	10	D5	2	Satisfait	À préserver
C161	Cours d'eau	4,7	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C162	Cours d'eau	2,4	x	x	x	x			Chat sauvage	10	D459	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 356 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 357 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C163	Néant	3,4			x				Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C164	Néant	0,7	x					x	Lézard vert	0	-	0	Satisfait	À préserver
C165	Supprimé													
C166	Cours d'eau	8,6			x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Chat sauvage	120	A35, D1422, D1083	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C167	Cours d'eau	8,9	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Chat sauvage	70	A35, D35, D1083	0	Satisfait	À préserver
C168	Néant	6,8	x		x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Tarier des prés, Chat sauvage	140	A35, D1083, D35, D159	5	Non satisfait	À remettre en bon état
C169	Mixte	6,4	x	x	x	x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe	20	D21, D211	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C170	Cours d'eau	5,6			x	x			Azuré des paluds	0	-	0	Satisfait	À préserver
C171	Mixte	11,8	x			x			Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Chevêche d'Athéna	10	D21	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C172	Mixte	5,1	x	x	x	x			Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C173	Cours d'eau	4,1		x	x	x			Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Coronelle lisse, Azuré des paluds, Leucorrhine à large queue, Gobemouche noir, Hypolaïs ictérine, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C174	Continuité forestière	8,5	x	x					Gobemouche noir	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C175	Cours d'eau	5,4	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Gobemouche noir	0	-	0	Satisfait	À préserver
C176	Cours d'eau	1,6	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Gobemouche noir	0	-	0	Satisfait	À préserver
C177	Néant	8,9	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Agrion de mercure, Gobemouche noir, Chat sauvage	10	D424	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C178	Cours d'eau	6,9			x	x			Chat sauvage	70	N83, D1083, D1B	0	Satisfait	À préserver
C179	Mixte	1,7	x						Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C180	Cours d'eau	5,1				x			Chat sauvage	60	N83, D1B	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C181	Cours d'eau	6,2	x	x	x				Tarier des prés, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C182	Cours d'eau	7,1		x	x	x			Tarier des prés, Chat sauvage	70	N83, D416, D1B	0	Satisfait	À préserver
C183	Cours d'eau	0,9	x	x	x	x			Tarier des prés, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 358 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 359 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C184	Néant	6,8	x	x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Chevêche d'Athéna, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	20	D424, D468	2	Non satisfait	À remettre en bon état
C185	Cours d'eau	10,3		x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Agrion de mercure, Muscardin	20	D424, D468	0	Satisfait	À préserver
C186	Cours d'eau	3,0		x	x	x			Chevêche d'Athéna, Chat sauvage	10	D10	0	Satisfait	À préserver
C187	Supprimé													
C188	Cours d'eau	4,2	x	x	x	x			Tarier des prés, Chat sauvage	50	N83	0	Satisfait	À préserver
C189	Réseau de haies	1,1	x	x	x				Tarier des prés, Chat sauvage	50	N83	0	Satisfait	À préserver
C190	Néant	0,5	x	x	x				Tarier des prés, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C191	Néant	3,2	x	x					Chevêche d'Athéna, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C192	Réseau de haies	0,9	x						Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C193	Cours d'eau	2,6	x	x	x				Chat sauvage	10	D468	0	Satisfait	À préserver
C194	Canal	57,8	x					x	-	50	D424, D10, D111, D415	0	Satisfait	À préserver
C195	Cours d'eau	8,9	x	x	x	x			Crapaud calamite, Chat sauvage	20	D10, D102	1	Satisfait	À préserver

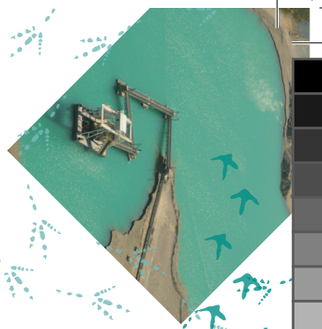

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C196	Lisière forestière	2,5	x					x	Lézard vert	0	-	0	Satisfait	À préserver
C197	Néant	1,7	x						Crapaud calamite	10	D1B	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C198	Supprimé													
C199	Supprimé													
C200	Cours d'eau	7,5	x	x	x	x			Crapaud calamite, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	30	D4, D418, D415	0	Satisfait	À préserver
C201	Cours d'eau	4,6	x	x	x				Chat sauvage	20	D4, D111	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C202	Lisière forestière	1,3	x					x	Lézard vert	0	-	0	Satisfait	À préserver
C203	Cours d'eau	1,1	x					x	Lézard vert, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C204	Néant	0,7						x	Lézard vert, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C205	Néant	2,4						x	Lézard vert	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C206	Cours d'eau	4,6		x	x	x			Sonneur à ventre jaune, Tarier des prés, Chat sauvage	70	D415, D1B, D10	0	Satisfait	À préserver
C207	Supprimé													
C208	Cours d'eau	7,9			x	x			Coronelle lisse, Chat sauvage	50	D83	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C209	Néant	3,3	x						Crapaud calamite, Coronelle lisse, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C210	Continuité forestière	0,7	x						Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 360 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 361 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C211	Cours d'eau	1,4	x						Chat sauvage	10	D468	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C212	Continuité forestière	3,0	x					x	Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C213	Cours d'eau	6,6		x	x	x			Castor, Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Agrion de mercure, Chat sauvage, Muscardin	10	D415	1	Satisfait	À préserver
C214	Continuité forestière	0,5	x						Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C215	Cours d'eau	2,7						x	Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C216	Cours d'eau	8,2	x		x	x			Chat sauvage	60	D83, D1B	3	Non satisfait	À remettre en bon état
C217	Cours d'eau	1,5	x		x				Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C218	Néant	1,4	x						Crapaud calamite, Coronelle lisse, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C219	Cours d'eau	0,7	x	x					Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C220	Cours d'eau	0,8	x	x					Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C221	Cours d'eau	1,3	x	x	x				Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun, Rainette verte, Triton crêté, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver

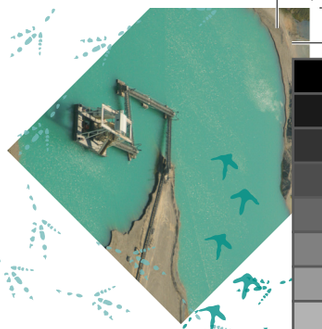

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C222	Cours d'eau	4,9	x			x			Pélobate brun, Rainette verte, Triton crêté, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C223	Cours d'eau	5,7		x	x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C224	Néant	3,7	x		x				Chat sauvage	50	D83	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C225	Néant	6,4	x		x				Chat sauvage	100	A35	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C226	Néant	3,8	x						Crapaud calamite, Rainette verte, Chat sauvage	10	D2	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C227	Continuité forestière	3,5	x					x	Tarier des prés	0	-	0	Satisfait	À préserver
C228	Mixte	6,3	x		x	x			Chat sauvage	50	D83	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C229	Néant	0,9						x	Lézard vert, Coronelle lisse, Loir gris	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C230	Néant	0,5						x	Lézard vert, Coronelle lisse, Loir gris	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C231	Néant	4,2	x						Tarier des prés, Loir gris	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C232	Mixte	7,9				x			Coronelle lisse, Azuré du serpolet, Chat sauvage	50	D83	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C233	Lisière forestière	4,6	x					x	Lézard vert	10	D3B	0	Satisfait	À préserver
C234	Lisière forestière	4,8	x					x	Lézard vert	0	-	2	Satisfait	À préserver
C235	Cours d'eau	9,9		x	x	x			Chat sauvage	50	D83	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 362 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 363 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C236	Cours d'eau	8,1	x	x	x	x			-	0	-	0	Satisfait	À préserver
C237	Néant	2,5	x	x					Chat sauvage	110	A35, D201	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C238	Cours d'eau	2,3	x	x	x	x			Chat sauvage	110	A35, D201	0	Satisfait	À préserver
C239	Néant	2,7	x						Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C240	Néant	0,9	x						Crapaud calamite, Coronelle lisse, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C241	Néant	0,6	x						Crapaud calamite, Coronelle lisse, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C242	Néant	4,6	x						Chat sauvage	10	D10	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C243	Supprimé													
C244	Néant	4,6	x						Crapaud calamite, Rainette verte, Chat sauvage	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C245	Réseau de haies	1,2	x	x		x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C246	Cours d'eau	4,8	x						Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C247	Cours d'eau	3,2	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C248	Néant	2,1	x						Chat sauvage	10	D2	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C249	Néant	1,6	x						Rainette verte, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état

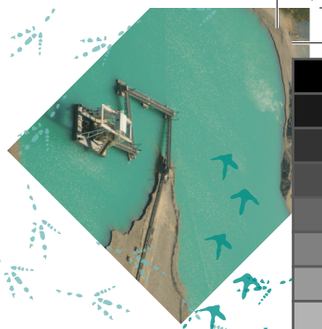

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C250	Néant	4,5	x						Rainette verte, Chat sauvage	10	D468	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C251	Néant	2,1	x						Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C252	Cours d'eau	4,9	x	x	x	x			Rainette verte, Coronelle lisse, Chat sauvage	60	D430, D4B	0	Satisfait	À préserver
C253	Cours d'eau	1,5		x	x	x			Coronelle lisse	0	-	0	Satisfait	À préserver
C254	Cours d'eau	3,0	x	x	x	x			-	10	D4B	1	Satisfait	À préserver
C255	Néant	2,2	x			x			Chat sauvage	110	A35, D201	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C256	Cours d'eau	1,8		x	x	x			-	20	D2, D101	0	Satisfait	À préserver
C257	Supprimé													
C258	Réseau de haies	0,5	x			x			-	0	-	0	Satisfait	À préserver
C259	Néant	1,6	x			x			Crapaud vert, Crapaud calamite	10	D20	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C260	Saumoduc	0,7	x						Crapaud vert, Crapaud calamite, Chevêche d'Athéna	100	A35	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C261	Néant	0,8	x						Crapaud calamite, Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C262	Cours d'eau	5,7	x						Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C263	Saumoduc	2,2	x						Hypolaïs ictérine, Chat sauvage	10	D468	0	Satisfait	À préserver
C264	Néant	1,0	x						Crapaud vert	10	D20	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 364 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 365 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C265	Néant	4,7	x						Crapaud vert, Chevêche d'Athéna	110	A35, D201	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C266	Cours d'eau	4,4		x	x	x	x		Chevêche d'Athéna	10	D20.2	0	Satisfait	À préserver
C267	Cours d'eau	0,3							Crapaud vert, Triton crêté	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C268	Voie ferrée	1,3						x	Crapaud vert, Triton crêté	0	-	0	Satisfait	À préserver
C269	Néant	2,6			x	x			Crapaud vert, Crapaud calamite, Chevêche d'Athéna	100	A35	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C270	Supprimé													
C271	Néant	3,2	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C272	Canal	2,7				x			Chat sauvage	30	D52, D108, D468	2	Non satisfait	À remettre en bon état
C273	Canal	2,2				x			Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C274	Supprimé													
C275	Continuité forestière	1,4			x	x			Coronelle lisse	60	N66, D34	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C276	Cours d'eau	2,1		x	x	x			Coronelle lisse	60	D483, D83	0	Satisfait	À préserver
C277	Continuité forestière	0,9			x	x			Crapaud calamite, Coronelle lisse	50	D83	0	Satisfait	À préserver
C278	Néant	1,6	x			x			Crapaud vert, Coronelle lisse, Agrion de mercure	10	D2	0	Non satisfait	À remettre en bon état

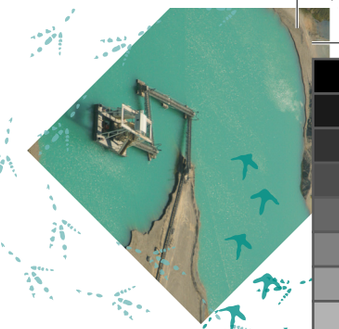

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C279	Néant	3,3	x		x	x			Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Muscardin	50	D83	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C280	Néant	2,4				x			Agrion de mercure, Muscardin	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C281	Mixte	0,8			x	x			Agrion de mercure, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C282	Supprimé													
C283	Cours d'eau	2,1				x			Agrion de mercure, Muscardin	20	D19, D20	0	Satisfait	À préserver
C284	Supprimé													
C285	Cours d'eau	6,0				x			Castor	60	D66, D430	0	Satisfait	À préserver
C286	Mixte	3,7								100	A36	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C287	Cours d'eau	1,7							Castor	110	A36, D66	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C288	Supprimé													
C289	Supprimé													
C290	Supprimé													
C291	Cours d'eau	11,7		x	x	x			Castor	0	-	0	Satisfait	À préserver
C292	Supprimé													
C293	Mixte	2,2	x			x			Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Coronelle lisse, Chevêche d'Athéna, Tarier des prés	20	D201, D66	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C294	Mixte	7,5	x		x	x			Chat sauvage	20	D166, D8B3	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 366 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 367 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C295	Mixte	10,6	x			x	x		Chat sauvage	30	D432, D21, D201	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C296	Continuité forestière	7,3	x	x					Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C297	Mixte	3,1	x						Chevêche d'Athéna	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C298	Supprimé													
C299	Néant	3,7	x			x			Chat sauvage, Muscardin	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C300	Cours d'eau	1,9	x			x			Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage	10	D468	0	Satisfait	À préserver
C301	Cours d'eau	5,1	x	x	x	x			-	0	-	0	Satisfait	À préserver
C302	Mixte	2,3		x	x	x			Castor	0	-	0	Satisfait	À préserver
C303	Cours d'eau	1,3		x	x	x			Castor, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C304	Cours d'eau	0,7		x	x	x			Castor	0	-	0	Satisfait	À préserver
C305	Cours d'eau	5,0	x	x	x	x			Chat sauvage	0	-	2	Satisfait	À préserver
C306	Cours d'eau	10,5	x	x	x	x			Chat sauvage	150	A36, D483	0	Satisfait	À préserver
C307	Continuité forestière	1,5	x	x					Lézard vivipare, Chat sauvage	160	A36, D483, D32.5	0	Satisfait	À préserver
C308	Cours d'eau	8,5		x	x	x			Agrion de mercure	130	A36, D18.1, D166, D19	1	Satisfait	À préserver
C309	Continuité forestière	14,1	x						Chat sauvage, Lynx	110	A36, D83	0	Satisfait	À préserver

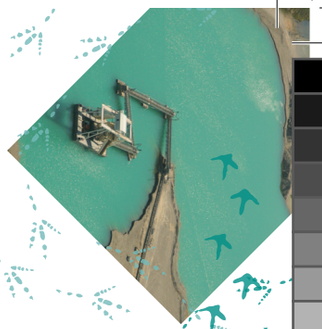

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C310	Continuité forestière	9,2	x						Chat sauvage, Lynx	110	A36, D83	0	Satisfait	À préserver
C311	Cours d'eau	10,6	x	x	x	x			Chat sauvage, Lynx	110	A36, D83	0	Satisfait	À préserver
C312	Continuité forestière	3,2	x						Lézard vivipare	0	-	1	Satisfait	À préserver
C313	Continuité forestière	3,7	x						Rainette verte, Chat sauvage, Lynx	10	D419	0	Satisfait	À préserver
C314	Cours d'eau	2,4			x				Sonneur à ventre jaune, Orthoptères	0	-	0	Satisfait	À préserver
C315	Néant	2,1		x					Rainette verte, Lézard vivipare, Chat sauvage	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C316	Supprimé													
C317	Continuité forestière	2,4	x			x			Rainette verte, Lézard vivipare, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C318	Continuité forestière	1,9	x						Rainette verte, Lézard vivipare, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C319	Continuité forestière	1,6	x	x	x	x			Rainette verte, Lézard vivipare, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C320	Continuité forestière	1,6	x	x		x			Rainette verte, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C321	Cours d'eau	1,4	x	x		x			Rainette verte, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C322	Cours d'eau	2,1	x	x	x	x			Rainette verte, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C323	Cours d'eau	0,7		x	x	x			Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C324	Continuité forestière	5,0	x						Chat sauvage	10	D419	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 368 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C325	Cours d'eau	35,3		x	x	x			Tarier des prés, Chat sauvage	50	D419, D432, D9B, D463, D473	1	Satisfait	À préserver
C326	Cours d'eau	4,7		x	x	x			Chat sauvage	30	D432, D419	2	Satisfait	À préserver
C327	Réseau de haies	0,5		x		x			Chat sauvage	10	D432	1	Satisfait	À préserver
C328	Cours d'eau	2,9		x	x	x			Chat sauvage	10	D432	0	Satisfait	À préserver
C329	Cours d'eau	9,9	x	x	x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C330	Mixte	1,9	x		x				Sonneur à ventre jaune	10	D432	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C331	Cours d'eau	6,9	x	x	x	x			Chevêche d'Athéna, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C332	Réseau de haies	4,2	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C333	Continuité forestière	7,6	x						Chat sauvage	10	D201	0	Satisfait	À préserver
C334	Mixte	21,2	x			x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Chat sauvage	50	D201, D21.1, D12B1, D419, D473	3	Satisfait	À préserver
C335	Réseau de haies	1,1	x			x			Tarier des prés, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C336	Continuité forestière	1,4	x						Tarier des prés	20	D66	0	Non satisfait	À remettre en bon état

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 369 12/01/2015 09:41

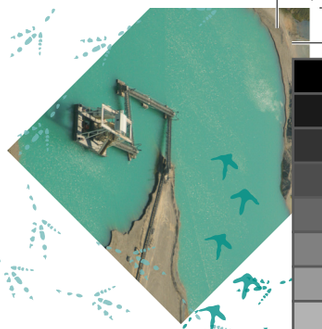

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C337	Cours d'eau	2,2	x	x	x	x			Agrion de mercure, Hypolaïs ictérine, Locustelle luscinioide, Tarier des prés	0	-	1	Satisfait	À préserver
C338	Canal	3,1							-	20	D105, D469	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C339	Mixte	1,7	x						Chat sauvage	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C340	Cours d'eau	20,0		x	x	x	x		Chevêche d'Athéna	30	D463, D473, D419	0	Satisfait	À préserver
C341	Mixte	11,2	x	x	x	x	x		Sonneur à ventre jaune, Chevêche d'Athéna	0	-	1	Non satisfait	À remettre en bon état
C342	Cours d'eau	11,3	x	x	x	x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Chat sauvage	30	D419, D201, D66	1	Satisfait	À préserver
C343	Voie ferrée	1,9			x			x	Tarier des prés, Chat sauvage	10	D12B1	0	Satisfait	À préserver
C344	Cours d'eau	6,1				x			Tarier des prés, Chat sauvage	120	A35, D201, D66	0	Non satisfait	À remettre en bon état
C345	Mixte	11,8		x	x	x			Tarier des prés, Chat sauvage	220	D419, D201, A35	6	Non satisfait	À remettre en bon état
C346	Réseau de haies	1,1				x			Crapaud accoucheur, Crapaud calamite	0	-	0	Satisfait	À préserver
C347	Continuité forestière	3,1	x						Chat sauvage, Lynx	0	-	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 370 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 371 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C348	Lisière forestière	5,1	x						Chat sauvage, Lynx	0	-	0	Satisfait	À préserver
C349	Cours d'eau	3,1	x		x	x			Chat sauvage	0	-	1	Satisfait	À préserver
C350	Continuité forestière	1,4	x			x			Gobemouche noir, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C351	Continuité forestière	2,8	x						Gobemouche noir, Chat sauvage, Lynx	0	-	0	Satisfait	À préserver
C352	Cours d'eau	5,3		x	x	x			Chat sauvage	10	D473	0	Satisfait	À préserver
C353	Cours d'eau	8,7	x	x	x	x			Chat sauvage, Lynx	10	D473	0	Satisfait	À préserver
C354	Continuité forestière	3,2	x	x					Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C355	Continuité forestière	10,3	x	x					Chat sauvage	30	D432, D473	0	Satisfait	À préserver
C356	Cours d'eau	4,1	x	x	x	x			Chevêche d'Athéna	10	D463	0	Satisfait	À préserver
C357	Mixte	8,2	x			x	x		Chevêche d'Athéna	0	-	2	Non satisfait	À remettre en bon état
C358	Continuité forestière	2,5	x		x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C359	Continuité forestière	4,5	x						Sonneur à ventre jaune, Chat sauvage	10	D9b	0	Satisfait	À préserver
C360	Continuité forestière	1,5	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C361	Lisière forestière	1,2	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C362	Lisière forestière	0,8	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver

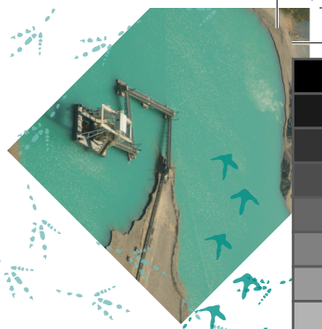

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C363	Réseau de haies	1,6				x		x	Azuré du serpolet	0	-	0	Satisfait	À préserver
C364	Cours d'eau	2,2			x	x		x	Azuré du serpolet, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C365	Cours d'eau	1,4	x		x	x			Azuré du serpolet, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C366	Cours d'eau	1,5		x	x	x		x	Azuré du serpolet, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C367	Continuité forestière	2,0	x		x	x			Gélinotte des bois, Azuré du serpolet, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C368	Lisière forestière	1,8	x						Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C369	Réseau de haies	1,5	x			x			Gélinotte des bois, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C370	Lisière forestière	1,3	x			x			Gélinotte des bois, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C371	Continuité forestière	0,6	x						Gélinotte des bois, Azuré du serpolet, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C372	Néant	0,5	x		x				Chat sauvage, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C373	Lisière forestière	0,5	x			x			Gélinotte des bois, Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C374	Cours d'eau	4,1		x	x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C375	Cours d'eau	1,5	x	x	x				Chat sauvage, Muscardin	0	-	1	Satisfait	À préserver
C376	Lisière forestière	4,7	x			x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C377	Cours d'eau	1,1		x	x				Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver
C378	Cours d'eau	1,8		x	x	x			Chat sauvage	0	-	0	Satisfait	À préserver

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 372 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 373 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C379	Mixte	0,8	x						Chat sauvage, Loir gris, Muscardin	0	-	0	Satisfait	À préserver
C380	Cours d'eau	2,9	x	x	x	x			Loir gris	0	-	0	Satisfait	À préserver
C381	Voie ferrée	1,2						x	Crapaud vert	0	-	0	Satisfait	À préserver
C382	Mixte	1,3			x	x	x		Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lézard vivipare	0	-	0	Satisfait	À préserver
C383	Cours d'eau	0,7			x				-	0	-	0	Non satisfait	À remettre en bon état
LGT01	Continuité forestière	6,4	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT02	Continuité forestière	1,2	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT03	Continuité forestière	0,8	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT04	Continuité forestière	0,8	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT05	Continuité forestière	1,0	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT06	Continuité forestière	3,3	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT07	Continuité forestière	1,3	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT08	Continuité forestière	3,1	x						Grand Tétras	10	D459	0	Satisfait	À préserver

LGT : liaison entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras.

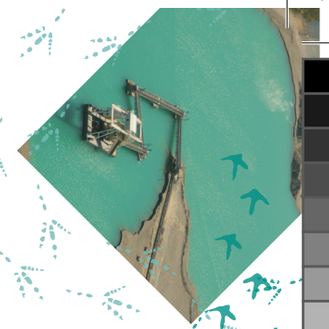

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
LGT09	Continuité forestière	12,8	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	10	D415, Ligne HT	0	Non satisfait	À remettre en bon état
LGT10	Continuité forestière	7,8	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT11	Continuité forestière	3,9	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT12	Continuité forestière	2,8	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT13	Continuité forestière	1,7	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT14	Continuité forestière	4,3	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT15	Continuité forestière	2,2	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT16	Continuité forestière	11,3	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois	10	D417	0	Satisfait	À préserver
LGT17	Continuité forestière	1,0	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT18	Continuité forestière	0,8	x						Grand Tétras	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT19	Continuité forestière	3,9	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT20	Continuité forestière	0,8	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT21	Continuité forestière	0,9	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver

LGT : liaison entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 374 12/01/2015 09:41

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 375 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°9

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/ l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
LGT22	Continuité forestière	1,6	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	10	D431	0	Satisfait	À préserver
LGT23	Continuité forestière	1,1	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT24	Continuité forestière	1,3	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT25	Continuité forestière	1,2	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT26	Continuité forestière	1,7	x						Grand Tétras, Chouette de Tengmalm	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT27	Continuité forestière	8,1	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver
LGT28	Continuité forestière	0,8	x						Grand Tétras, Gélinotte des bois	0	-	0	Satisfait	À préserver

LGT : liaison entre les zones à enjeux pour le Grand Tétras.

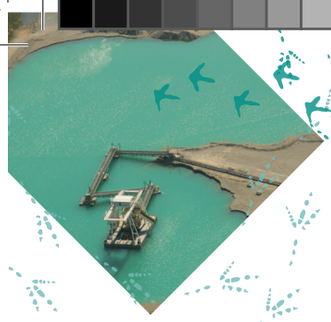

ANNEXE N°10
FICHES SYNTHÉTIQUES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'Alsace est composée de plusieurs unités naturelles et paysagères très diversifiées.

Ces unités appartiennent aux ensembles géomorphologiques suivants :
- La plaine du fossé rhénan
- Les collines sous-vosgiennes
- Le massif vosgien
- L'extrémité du plateau lorrain
- Le Jura (alsacien).

Les éléments boisés qui les composent qu'il s'agisse de bois, de grands massifs forestiers, d'arbres isolés, de linéaires boisés ou de plantations d'arbres fruitiers, les structurent fortement et constituent une des richesses du territoire alsacien. Ces éléments organisent et déterminent fortement l'occupation des sols alsaciens par leur présence ou leur absence dans le paysage.

Aussi, les principales fonctions paysagères qu'assure et que peut assurer la trame verte sont :
- la structuration et l'animation de l'espace qui caractérisent ces éléments dans le paysage ;
- le reflet d'une identité et d'une histoire locale, qui représente en quelque sorte le patrimoine paysager de ce territoire.

Pour bien appréhender ces fonctions paysagères et les besoins que cela sous-tend, deux niveaux d'analyse ont été privilégiés :
- l'identification des unités paysagères, de leurs traits caractéristiques (zone d'élevage, viticole, de grandes cultures, etc.) et des éléments typiques de la trame verte qui les composent ;
- l'identification des éléments structurants dans le paysage et supportant traditionnellement, historiquement ou naturellement la trame verte (routes, canaux, cours d'eau, etc.).

LES UNITÉS PAYSAGÈRES ET LEURS TRAITS CARACTÉRISTIQUES

L'identification et la caractérisation des 23 unités ont été réalisées sur la base :
- d'ouvrages de géographie générale sur l'Alsace,
- d'études de référence et plus particulièrement les études paysagères préalables aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme,
- l'étude de définition des ZIEP (Zones d'Intérêt Ecologique et Paysager - DIREN Alsace),
- les référentiels paysagers du Bas-Rhin (6/14),
- ainsi que la cartographie des espaces protégés et unités naturelles issue du document « Sport et Protection de la Nature » édité par Jeunesse et Sports Alsace, Région Alsace et DIREN Alsace.

Chaque unité paysagère est le fruit d'une histoire entre un milieu naturel (sol, pente, exposition, végétation) et son exploitation ainsi que son occupation par les populations alsaciennes.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 376 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Ces modes et types d'occupation du sol différenciés par unité ont façonné et produit un paysage propre et identitaire dans lequel les habitants et les visiteurs se reconnaissent. Et c'est bien ces paysages qui produisent des éléments de la trame verte alsacienne.

Dans le cadre de la cartographie de la trame verte en Alsace, il est donc important de connaître préalablement les grands traits paysagers de chacune de ces unités et de déterminer dans un second temps celles qui ont perdu de leur valeur et de leur identité.

Ces unités paysagères définies dans les documents précités seront affinées dans l'Atlas Régional des Paysages d'Alsace en cours d'élaboration.

RAPPEL : ce document compile l'ensemble des unités paysagères, qui participent pour certains de leurs éléments constitutifs à la Trame verte et bleue du SRCE, sous la forme de fiches synthétiques.

À l'échelle du périmètre d'étude, 23 unités paysagères ont ainsi été identifiées, il s'agit de :

1. L'Alsace Bossue
2. L'Outre Forêt
3. La Forêt de Haguenau
4. Le Piémont Nord bas-rhinois
5. Le Kochersberg et les collines de Brumath
6. Le Ried Nord bas-rhinois
7. Les bords du Rhin
8. Le Piémont viticole
9. Le Grand Ried Centre Alsace
10. La Plaine Centrale
11. La Hardt
12. L'Ochsenfeld
13. Le Sundgau
14. Les forêts des Vosges du Nord
15. Les vallées des Vosges du Nord
16. Le bassin de Lembach
17. Le piémont viticole Nord
18. Le massif du Donon
19. Les massifs des Vosges moyennes
20. Les vallées vosgiennes
21. La zone sommitale des Hautes Vosges
22. Les versants des Hautes Vosges
23. Le Jura alsacien

DONNÉE COMPLÉMENTAIRE : une carte des unités paysagères simplifiées a également été réalisée, afin de faciliter la lecture des paysages liés au Massif Vosgien et au piémont.

Néanmoins, pour conserver la richesse des informations et des spécificités paysagères régionales, la description sous forme de fiches dans les pages ci-après est faite à l'échelle des 23 unités initialement déterminées.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 377 12/01/2015 09:41

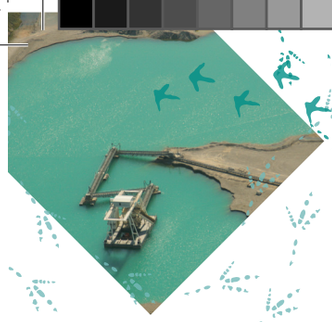

ANNEXE N°10

Carte d'information n°10 : Unités naturelles et paysagères

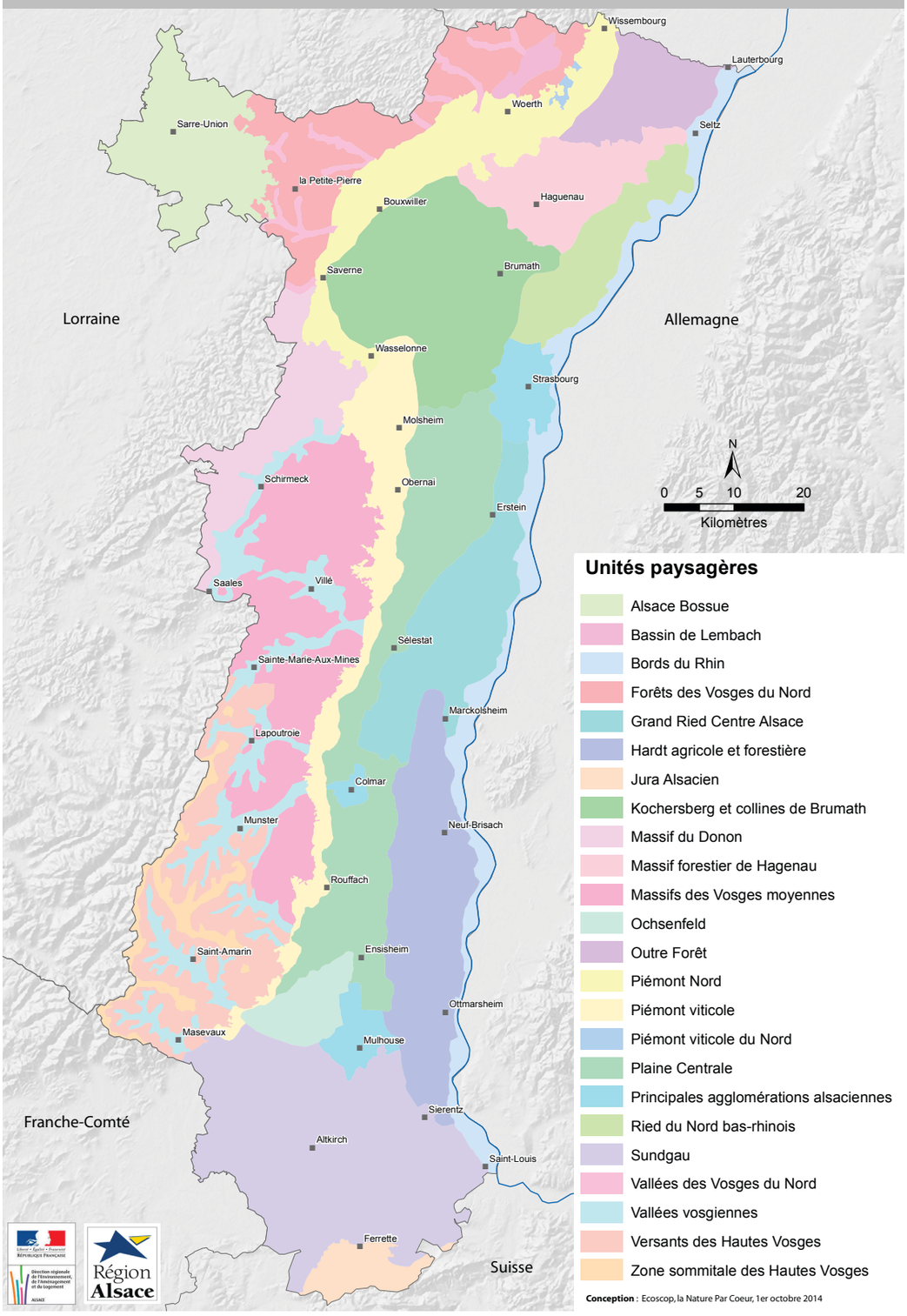

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 378 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Carte d'information n°10 : Unités naturelles et paysagères

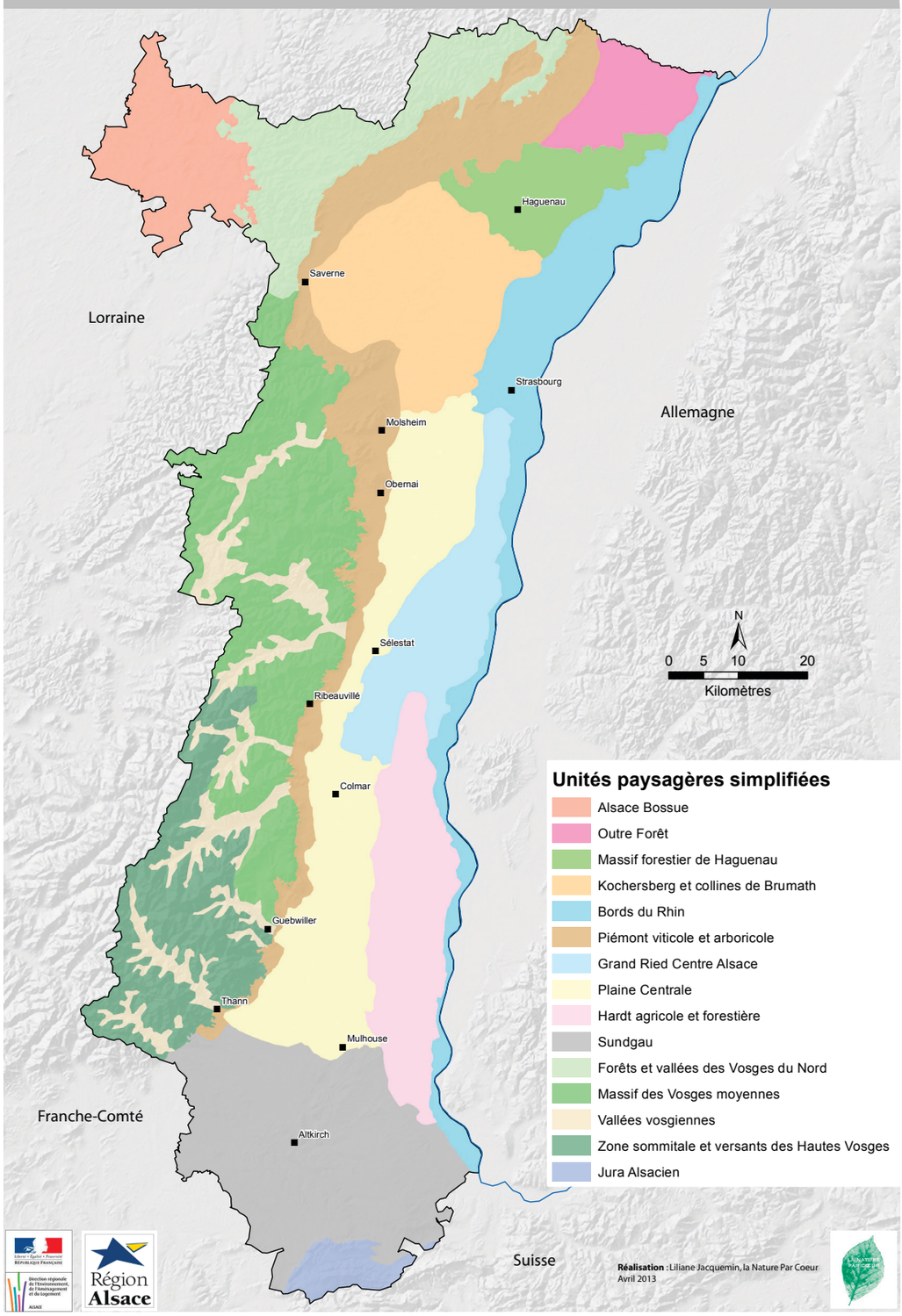

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 379 12/01/2015 09:41

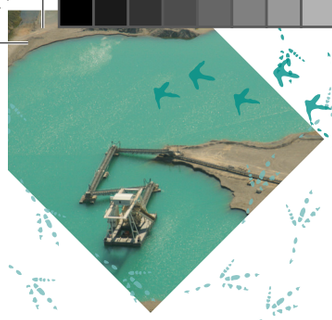

ANNEXE N°10

L'Alsace Bossue (UP1)

Les grands traits caractéristiques

C'est une unité de collines avec une agriculture traditionnelle d'élevage encore bien présente. Le paysage y est diversifié avec une mosaïque de prairies, vergers, labours et boisements autour de villages-rues.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- vergers péri-villageois
- vergers de pente et de collines
- réseau de haies sur collines
- couverture prairiale homogène sur les collines et en périphérie des villages
- 3 fonds de vallées en prairies et structurées par les ripisylves (coulées vertes)
- grands massifs forestiers en marge de la Sarre et maillage régulier de bois de pente
- pelouses calcaires sur front de côte calcaire (Dehlingen à Weyer)

Enjeux

- Maintien de la vocation agricole d'élevage sur l'ensemble de l'unité et plus particulièrement de la trame de prairies humides dans les vallées structurantes (Sarre, Eichel, Isch…)
- Maintien du maillage dense de prairies sur les collines
- Préservation, valorisation et restauration des ceintures de vergers périvillageoises et des vergers de pente
- Restructuration du réseau de haies sur les versants plus pentus des collines à des fins écologiques, paysagères et de protection des terres agricoles.

Paysage collinéen de vergers et de prairies.

Village de Domfessel et sa ceinture de vergers.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 380 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Alsace Bossue	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**37 558 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	415 km	-
Milieux aquatiques	196 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 855 ha	8 %
Milieux ouverts humides	4 237 ha	11 %
Vieux bois	227 ha	
Autres Milieux forestiers	7 365 ha	20 %
Prairies	11 435 ha	**30 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	941 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	7 889 ha	**21 %**
Milieux anthropisés	89 ha	-
Zones urbanisées et bâties	2 585 ha	7 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Alsace Bossue	
Superficie totale		**37 558 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	12
	en ha	11 717 ha
	en %	31 %
Corridors écologiques	en nb	21
	en km	55 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	19
	en km	52 km
	en %	94 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	2
	en km	3 km
	en %	6 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	11 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	11 km
	en %	100 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	-
	en %	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 381 12/01/2015 09:41

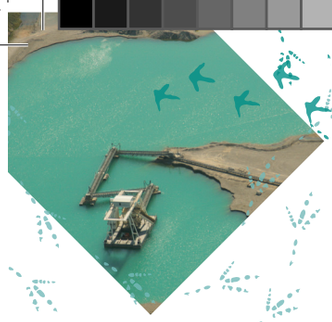

ANNEXE N°10

L'Outre-Forêt (UP2)

Les grands traits caractéristiques

C'est une unité de collines couvertes de lœss qui porte de riches terres agricoles et une polyculture traditionnelle. Elle est ceinturée au Nord et au Sud par deux grands massifs boisés, respectivement forêt de Wissembourg et forêt de Haguenau. Les villages-rues se sont accrochés à un réseau hydrographique assez dense.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- prairies, ripisylves et bois des vallées de la Sauer, de la Lauter, du Seltzbach, du Seebach, du Eberbach et du Hausauerbach
- prairies et fines ripisylves dans le réseau dense de talwegs
- bois du Mundat et du Bruchwald en arrière-plan de l'Outre-Forêt
- vergers périvillageois

Enjeux

- Maintien de la vocation agricole d'élevage et de la trame principale de prairies humides et de ripisylves dans les vallées structurantes (Sauer, Lauter, Seltzbach…)
- Maintien d'une continuité de prairies dans les talwegs des collines
- Préservation, valorisation et restauration des ceintures de vergers périvillageoises
- Maintien ou restauration de lisières forestières étagées.

Schleithal

Neuwiller-Près-Lauterbourg

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 382 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Outre-Forêt	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**20637 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	273 km	-
Milieux aquatiques	33 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	1987 ha	10 %
Milieux ouverts humides	1052 ha	5 %
Vieux bois	-	-
Autres Milieux forestiers	946 ha	5 %
Prairies	1820 ha	9 %
Milieux ouverts xériques	1 ha	-
Vergers et prés-vergers	224 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	12929 ha	**63 %**
Milieux anthropisés	56 ha	-
Zones urbanisées et bâties	1706 ha	8 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Outre-Forêt	
Superficie totale		**20637 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	3
	en ha	2 249 ha
	en %	11 %
Corridors écologiques	en nb	10
	en km	64 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	8
	en km	61 km
	en %	95 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	2
	en km	3 km
	en %	5 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	45 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	1 km
	en %	2 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	44 km
	en %	98 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 383 12/01/2015 09:41

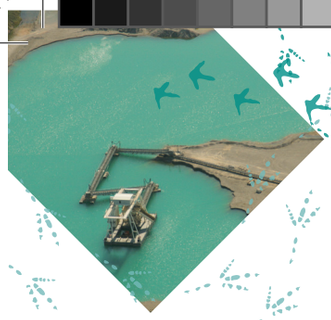

ANNEXE N°10

La Forêt de Haguenau (UP3)

Les grands traits caractéristiques

C'est une unité essentiellement forestière qui s'étire dans la longueur. Elle est traversée et ceinturée par un réseau hydrographique dense. Ces marges sont occupées par des espaces agricoles en alternance avec une forte densité de zones bâties.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- grand massif forestier de plaine avec lisières importantes et imposantes dans le paysage
- prairies et ripisylves des vallées attenantes (Sauer, Moder, Zinsel, etc.)

Enjeux

- Maintien ou restauration de lisières forestières étagées et d'écotones paysagers entre l'espace boisé et l'espace agricole
- Gestion forestière multifonctionnelle durable
- Maintien de la trame principale de prairies humides et de ripisylves dans les vallées structurantes (Sauer, Moder…) en limite du massif forestier
- Maintien des activités agricoles diversifiées en périphérie du massif forestier
- Maintien des prairies humides et des milieux ouverts secs (réseau de pelouses et landes sableuses réparties autour de la ville de Haguenau)

Est Forêt de Hatten

Bois de Gries

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 384 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Forêt de Haguenau	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**27 204 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	446 km	-
Milieux aquatiques	120 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	9 629 ha	**35 %**
Milieux ouverts humides	1 390 ha	5 %
Vieux bois	242 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	11 254 ha	**41 %**
Prairies	1 828 ha	7 %
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	2 ha	-
Cultures annuelles et vignes	717 ha	3 %
Milieux anthropisés	396 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	2 193 ha	**8 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Forêt de Haguenau	
Superficie totale		**27 204 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	1
	en ha	22 726 ha
	en %	84 %
Corridors écologiques	en nb	4
	en km	15 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	4
	en km	15 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	140 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	114 km
	en %	81 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	26 km
	en %	19 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 385 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Le Piémont Nord (UP4)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité de piémont en pente douce se caractérise par un paysage très diversifié façonnée par une activité agricole où se mêlent les cultures, l'élevage, la vigne et les vergers.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- vergers péri-villageois et de pente sur des larges espaces (trame de verger le plus important de la région)
- boisements des hauts de pentes du Hausauerbach
- massifs boisés en avancée de piémont
- pelouses calcaires dans le golfe de Saverne
- petits coteaux de vignes
- terrils liés aux anciens puits de pétrole

Enjeux

- Préservation, valorisation et entretien des ensembles de vergers autour des villages et sur les coteaux
- Maintien de la trame de prairies autour des villages, des coteaux et dans les principaux fonds de vallées
- Préservation et valorisation des paysages spécifiques liés aux milieux secs et anthropiques (terrils).

Paysage de collines agricole et de bois (Keffenach/Memmelshoffen).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 386 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont Nord bas-rhinois	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**42 473 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	485 km	-
Milieux aquatiques	71 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 270 ha	5 %
Milieux ouverts humides	4 154 ha	**10 %**
Vieux bois	238 ha	-
Autres Milieux forestiers	5 676 ha	13 %
Prairies	9 988 ha	**24 %**
Milieux ouverts xériques	2 ha	-
Vergers et prés-vergers	2 111 ha	**5 %**
Cultures annuelles et vignes	12 740 ha	**30 %**
Milieux anthropisés	197 ha	-
Zones urbanisées et bâties	5 192 ha	**12 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont Nord bas-rhinois	
Superficie totale		**42 473 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	16
	en ha	8 062 ha
	en %	20 %
Corridors écologiques	en nb	30
	en km	88 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	25
	en km	75 km
	en %	86 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	5
	en km	13 km
	en %	14 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	118 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	77 km
	en %	65 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	41 km
	en %	35 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 387 12/01/2015 09:41

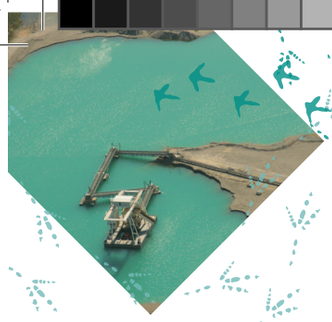

ANNEXE N°10

Le Kochersberg et les Collines de Brumath (UP5)

Les grands traits caractéristiques

Dans cette unité de collines couvertes de lœss se développe une agriculture céréalière, de la maïsiculture, ainsi que de la polyculture basée sur le tabac et le houblon. Au milieu de ces paysages ouverts et vallonnés, sont implantés des villages compacts selon un maillage assez dense.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- prairies, ripisylves, forêts (Krautwiller, Brumath et Herrenwald) associés à la vallée et au cône de déjection de la Zorn
- prairies inondables, ripisylves, bocages latéraux et forêts alluviales associés à la basse vallée et au cône de déjection de la Bruche
- vergers, forêts et vignes en front de collines

Enjeux

- Maintien et restauration des structures linéaires du réseau de cours d'eau et thalwegs secondaires (prairies, ripisylves, arbres têtards…)
- Valorisation et restauration des fronts de collines et des ceintures de villages par les vergers
- Préservation et renforcement de la continuité végétale de l'éperon de Wasselonne
- Revalorisation de la vallée de la Zorn comme trame verte structurante en limite de la périurbanisation de Saverne
- Revalorisation des abords des fossés, graben, rus et cours d'eau par le biais de plantation
- Préservation des arbres d'alignement, de bords de routes et de chemins.

Schnersheim

Zorn à Mommenheim

Collines d'Alteckendorf

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 388 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Kochersberg et collines de Brumath	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**63 458 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	641 km	-
Milieux aquatiques	221 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	1 487 ha	2 %
Milieux ouverts humides	4 209 ha	**7 %**
Vieux bois	8 ha	-
Autres Milieux forestiers	3 072 ha	5 %
Prairies	5 077 ha	**8 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	1 209 ha	2 %
Cultures annuelles et vignes	41 898 ha	**66 %**
Milieux anthropisés	295 ha	-
Zones urbanisées et bâties	6 591 ha	**10 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Kochersberg et collines de Brumath	
Superficie totale		**63 458 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	14
	en ha	5 533 ha
	en %	9 %
Corridors écologiques	en nb	30
	en km	178 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	10
	en km	42 km
	en %	25 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	20
	en km	136 km
	en %	76 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	102 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	56 km
	en %	55 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	46 km
	en %	45 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 389 12/01/2015 09:41

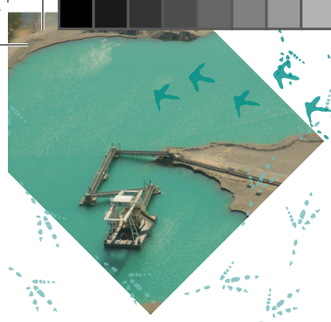

ANNEXE N°10

Le Ried Nord Bas-Rhinois (UP6)

Les grands traits caractéristiques

C'est une dépression humide située entre les cônes sableux à l'Ouest et la terrasse rhénane à l'Est, et drainée par la Zorn, la Moder et la Sauer.

Le ried, paysage typique et très fragile de la région Alsace, est caractérisé ici par un complexe de prairies naturelles bordées de roseaux, de haies, d'alignements d'arbres, et de forêts entrecoupées de levées alluviales cultivées et de bas-fonds marécageux. Ces éléments créés un bocage au maillage assez lâche. Les cultures annuelles sont dominantes.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- prairies humides, ripisylves et bois plus ou moins humides associés au réseau hydrographique et aux fonds marécageux
- rideaux de végétaux et paysage bocager

Enjeux

- Préservation et valorisation des vallées (Zorn, Moder, Sauer), traits d'union avec les unités paysagères voisines. Préservation et valorisation d'un corridor non bâti aux abords des rivières (incluant les zones inondables) afin de créer des corridors écologiques au bénéfice de la biodiversité, et des circulations douces
- Préservation des espaces de mobilité des cours d'eau
- Préservation et valorisation des caractéristiques naturelles du ried (zone humide, fossé, prairie, boisé, végétation spécifique au milieu)
- Préservation des coupures vertes entre les villages le long de la RD468
- Maintien et reconquête des prairies dans le ried de la Zorn.

Leutenheim

Est Weyersheim

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 390 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Ried du Nord bas-rhinois	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**23011 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	305 km	-
Milieux aquatiques	623 ha	3 %
Forêts alluviales et boisements humides	2401 ha	**10 %**
Milieux ouverts humides	1745 ha	**8 %**
Vieux bois	12 ha	-
Autres Milieux forestiers	2083 ha	9 %
Prairies	2240 ha	**10 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	90 ha	-
Cultures annuelles et vignes	10619 ha	**46 %**
Milieux anthropisés	250 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	3327 ha	**14 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Ried du Nord bas-rhinois	
Superficie totale		**23011 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	5
	en ha	6 190 ha
	en %	27 %
Corridors écologiques	en nb	16
	en km	52 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	11
	en km	36 km
	en %	69 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	5
	en km	16 km
	en %	31 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	130 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	60 km
	en %	46 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	70 km
	en %	54 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 391 12/01/2015 09:41

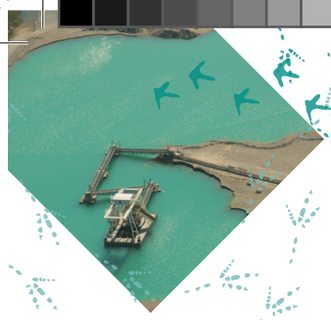

ANNEXE N°10

Les bords du Rhin (UP7)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité correspond au lit majeur subactuel du Rhin. Dans cette bande humide diversifiée se développent un paysage de forêts denses et de prairies.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- forêts rhénanes et forêts des îles du Rhin (18 massifs ou groupes de forêt dans le Bas-Rhin)
- prairies humides et cultures avec haies, zones marécageuses et nombreuses ripisylves
- réseau d'anciens méandres, de clairières avec ripisylves (Geiswasser, Fort-Louis, Dalhunden, Munchhausen, Seltz),
- éléments bocagers sur les marges Ouest
- ceintures d'arbres fruitiers autour de villages comme Petit-Landau

Enjeux

- Maintien des caractéristiques spécifiques du milieu rhénan (milieu alluvial, massif boisé, ancien bras du Rhin, zone humide, prairie)
- Reconquête des zones de prairies, renforcement des continuités végétales et réseau de haies en milieu agricole, remise en eau des bras morts, maîtrise des extensions de Gravières et renaturation en fin d'exploitation
- Maintien des qualités paysagères des villages clairières, et des îles du Rhin.

Village clairière de Dalhunden

Île du Rhin - Rhinau

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 392 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Bords du Rhin	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**33874 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	732 km	-
Milieux aquatiques	6349 ha	**19 %**
Forêts alluviales et boisements humides	10464 ha	**31 %**
Milieux ouverts humides	2009 ha	6 %
Vieux bois	105 ha	-
Autres Milieux forestiers	3344 ha	**10 %**
Prairies	1427 ha	4 %
Milieux ouverts xériques	6 ha	-
Vergers et prés-vergers	50 ha	-
Cultures annuelles et vignes	7263 ha	21 %
Milieux anthropisés	481 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	3195 ha	9 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Bords du Rhin	
Superficie totale		**33 874 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	8
	en ha	18 250 ha
	en %	54 %
Corridors écologiques	en nb	42
	en km	62 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	32
	en km	40 km
	en %	65 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	10
	en km	23 km
	en %	37 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	172 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	93 km
	en %	54 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	79 km
	en %	46 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 393 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Le Piémont Viticole (UP8)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité se caractérise par une bande étroite de collines calcaires à vocation viticole entre le massif vosgien et la plaine, et où se développe un chapelet de villages en balcons pittoresques. Au Nord, on distingue le piémont complexe de la région de Molsheim particulièrement arboré. Unité particulièrement soumise à la vue.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- pelouses sèches et boisements remarquables des collines calcaires
- coulées humides des vallons qui s'écoulent perpendiculairement au piémont avec prairies, bosquets et ripisylves
- prés-vergers, pelouses sèches, des collines d'Obernai, Rosheim, Molsheim et Marlenheim (mosaïque de milieux et de paysages)
- friches arbustives, haies le long des chemins creux, talus et murets
- versants gréseux raides et boisés

Enjeux

- Préservation des espaces naturels remarquables typiques de cette unité
- Développement de continuités écologiques Est-Ouest en utilisant les cours d'eau comme support, en améliorant leur pénétration dans le tissu urbain
- Mise en valeur des principaux débouchés de vallées en préservant la continuité des ripisylves, en restaurant le paysage alluvial et les milieux humides
- Maintien des coupures vertes entre les villages et le long de la Route des Vins
- Préservation, valorisation et entretien d'une mosaïque de milieux, notamment les prés-vergers en ceintures de certains villages
- Traitement des lisières entre vignoble et forêt vosgienne comme un espace de transition de qualité et étagé.

Scharrachbergheim au Nord de Molsheim (67)

Rorschwihr et pelouses sèches du Grasberg (68)

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 394 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont viticole	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**36501 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	278 km	-
Milieux aquatiques	71 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	893 ha	2 %
Milieux ouverts humides	1890 ha	5 %
Vieux bois	-	-
Autres Milieux forestiers	3002 ha	8 %
Prairies	2519 ha	**7 %**
Milieux ouverts xériques	566 ha	2 %
Vergers et prés-vergers	1566 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	19417 ha	**53 %**
Milieux anthropisés	353 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	6628 ha	**18 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont viticole	
Superficie totale		**36501 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	16
	en ha	3 800 ha
	en %	10 %
Corridors écologiques	en nb	43
	en km	96 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	20
	en km	48 km
	en %	51 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	23
	en km	48 km
	en %	49 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	87 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	20 km
	en %	23 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	67 km
	en %	77 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 395 12/01/2015 09:41

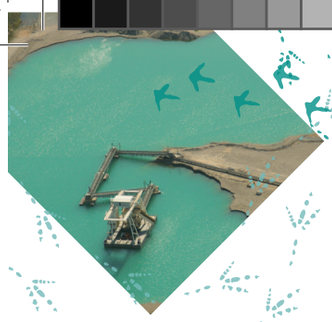

ANNEXE N°10

Le Ried Centre Alsace (UP9)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité correspond à la vaste dépression humide étendue le long et à l'Est du cours de l'Ill, de Colmar à Strasbourg, entre les rebords de terrasses cultivées.
Petits villages implantés sur des levées alluviales et ceinturés d'un réseau dense de cours d'eau et de rivières phréatiques.
Un paysage structuré nord-sud selon l'orientation du dense réseau de cours d'eau et de ripisylves qui guident et organisent la lecture paysagère.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- bois et prairies humides plus ou moins cloisonnées par des haies et bosquets
- ripisylves plus ou moins fournies le long des cours d'eau et du canal du Rhône au Rhin
- roselières

Enjeux

- Préservation des zones humides de l'urbanisation
- Préservation des alternances prairies/boisements/cultures en maintenant notamment les prairies et en favorisant les mesures agri-environnementales
- Requalification des espaces agricoles à travers la préservation ou la réintroduction d'éléments végétaux contribuant à la diversification des paysages : maintien ou création de bandes enherbées ou boisées le long des rivières phréatiques, le long des cheminements pour les circulations douces
- Préservation et restauration de lisières forestières et d'écotones avec des strates végétales diversifiées.

Le passage de l'Ill à Ebermunster

Ouest Obenheim

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 396 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Grand Ried Centre Alsace	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**41 626 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	659 km	-
Milieux aquatiques	705 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	7 041 ha	**17 %**
Milieux ouverts humides	4 414 ha	**11 %**
Vieux bois	8 ha	-
Autres Milieux forestiers	3 287 ha	8 %
Prairies	1 769 ha	4 %
Milieux ouverts xériques	1 ha	-
Vergers et prés-vergers	271 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	21 231 ha	**51 %**
Milieux anthropisés	287 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	3 453 ha	8 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Grand Ried Centre Alsace	
Superficie totale		**41 626 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	5
	en ha	14 208 ha
	en %	34 %
Corridors écologiques	en nb	42
	en km	153 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	29
	en km	108 km
	en %	71 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	13
	en km	45 km
	en %	29 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	351 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	130 km
	en %	37 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	221 km
	en %	63 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 397 12/01/2015 09:41

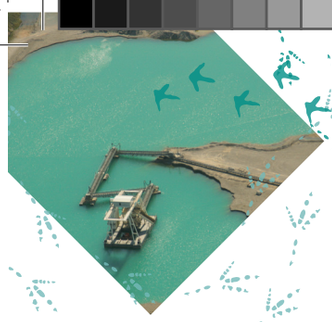

ANNEXE N°10

La Plaine Centrale (UP10)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité de grandes cultures sur du lœss nourricier se développe du Sud de Strasbourg au Nord de Mulhouse et en limite du piémont. Elle est traversée et ponctuée par plusieurs zones humides des débouchés de vallées (plaines alluviales) et du Bruch de l'Andlau.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- ried de la Lauch et de la Vieille Thur (bocage, coulées vertes inondables, réseau hydrographique secondaire avec ripisylves, trois massifs forestiers structurants : bois de Merxheim-Altwald, forêt de la Thur et bois de Colmar)
- cône alluvial de la Lauch en aval de Guebwiller (zones bocagères et prairies humides, massifs forestiers morcelés, réseau hydrographique avec ripisylves)
- débouché et cône alluvial de la Fecht (plaine alluviale de la basse Fecht associant les cônes de la Weiss et du Strengbach, prairies et boisements humides, cours d'eau avec ripisylves, coulée verte périurbaine de Colmar)
- débouché et cône alluvial du Giessen (zone alluviale qui s'élargit jusqu'au contact de l'Ill, prairies, coulée verte à l'Ouest de Sélestat, cours d'eau avec ripisylves et bosquets humides)
- Bruch de l'Andlau (cuvette humide allongée de Dambach à Geispolsheim et drainée par la Scheer, l'Andlau et l'Ehn, riche en boisements, haies d'espèces ligneuses, marécages et bosquets)

Enjeux

- Conservation et valorisation du caractère humide des rieds/bruch et débouchés de vallées en tant que paysage identitaire. Pour cela, préservation des prairies et boisements attenants aux cours d'eau et maintien des structures végétales diversifiées
- Amélioration des « coutures » avec les unités paysagères voisines (ried de l'Ill, piémont, Vosges) et le paysage agricole de grandes cultures dans le lequel ils s'insèrent plus largement
- Valorisation des terrasses agricoles en améliorant le paysage périurbain des villages avec le développement des vergers, du maraîchage....
- Restauration d'un paysage routier par des plantations d'arbres, de haies, tout en gardant des fenêtres sur les paysages agricoles
- Préservation des coupures vertes entre les villages, notamment ceux organisés en chapelet le long de l'Ill.

Terrasses d'Erstein

Bruch de l'Andlau

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 398 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Plaine Centrale	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**72 278 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	738 km	-
Milieux aquatiques	688 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	7 329 ha	**10 %**
Milieux ouverts humides	4 043 ha	6 %
Vieux bois	24 ha	-
Autres Milieux forestiers	2 556 ha	3 %
Prairies	3 641 ha	5 %
Milieux ouverts xériques	1 ha	-
Vergers et prés-vergers	642 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	44 333 ha	**61 %**
Milieux anthropisés	1 284 ha	2 %
Zones urbanisées et bâties	8 558 ha	**12 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Plaine Centrale	
Superficie totale		**72 278 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	20
	en ha	11 272 ha
	en %	16 %
Corridors écologiques	en nb	66
	en km	220 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	28
	en km	99 km
	en %	45 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	38
	en km	121 km
	en %	55 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	239 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	41 km
	en %	17 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	198 km
	en %	83 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 399 12/01/2015 09:41

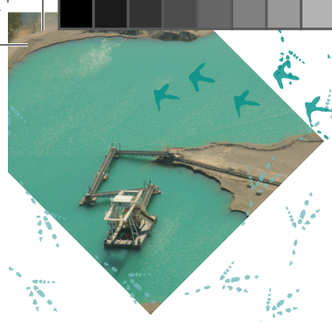

ANNEXE N°10

La Hardt (UP11)

Les grands traits caractéristiques

Unité de la plaine d'Alsace comprenant le massif forestier de la Hardt, la Hardt agricole et les forêts sèches de la Hardt Nord qui se développent sur le large cône d'alluvions du Rhin (basse terrasse rhénane). Le maillage des villages y est très lâche.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- grand massif de la Hardt (13000 ha), coulée verte aux portes de l'agglomération de Mulhouse
- forêts sèches au Nord (Kastenwald-Sud, Dintzenwald-Oberwald, Hardtwald à Heiteren, Haertlein, Niederwald, Rothleibe, bois de Durrenentzen-Biesheim) composées de formations boisées et steppiques de prés-bois, effet de lisières
- Hardt agricole : espace cultivé de la terrasse entre le cours de l'Ill à l'Ouest et le rebord de la terrasse à l'Est. Passage du canal du Rhône au Rhin et autres canaux perpendiculaires avec rideaux de végétaux. Prairies drainées le long des canaux

Enjeux

- Préservation et/ou restauration de lisières forestières et d'écotones avec des strates végétales diversifiées entre la forêt de la Hardt, le réseau de forêt de plaine et le vaste espace agricole
- Restauration d'un paysage agricole et routier par des plantations d'arbres, de haies, tout en gardant des fenêtres sur les paysages agricoles
- Valorisation du paysage des canaux par une trame végétale arbustive et arborée.

Rumersheim-Le-Haut

Bois de Weckolsheim et canal Vauban

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 400 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Hardt agricole et forestière	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**52 081 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	247 km	-
Milieux aquatiques	471 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	513 ha	1 %
Milieux ouverts humides	173 ha	-
Vieux bois	390 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	19 252 ha	**37 %**
Prairies	2 939 ha	6 %
Milieux ouverts xériques	68 ha	-
Vergers et prés-vergers	63 ha	-
Cultures annuelles et vignes	23 719 ha	**45 %**
Milieux anthropisés	747 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	3 842 ha	**7 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Hardt agricole et forestière	
Superficie totale		**52 081 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	10
	en ha	20 086 ha
	en %	39 %
Corridors écologiques	en nb	35
	en km	105 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	6
	en km	43 km
	en %	41 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	29
	en km	61 km
	en %	59 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	-
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	-
	en %	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 401 12/01/2015 09:41

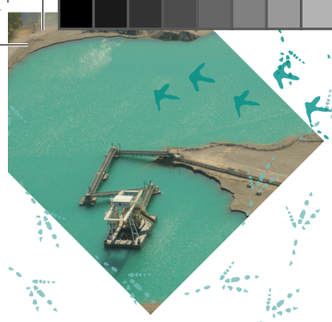

ANNEXE N°10

L'Ochsenfeld (UP12)

Les grands traits caractéristiques

Vaste cône élargi englobant le lit majeur de la Thur, les landes de l'Ochsenfeld et les forêts du Nonnenbruch.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- forêts alluviales de la Thur
- prairies humides et ripisylves le long des cours d'eau
- forêt du Nonnenbruch : 3ème massif boisé de la plaine d'Alsace (3 500 ha)
- zones marécageuses (Rothmoss)
- coulée verte entre le débouché de la vallée de la Thur très urbanisé et l'Ouest de Mulhouse

Enjeux

- Préservation et/ou restauration de lisières forestières et d'écotones avec des strates végétales diversifiées entre la forêt du Nonnenbruch et l'espace agricole
- Maintien et reconquête d'espaces de prairies dans le champ d'inondation de la Thur
- Maintien des continuités naturelles liées aux cours d'eau et à leurs ripisylves
- Maintien et valorisation des milieux secs typiques de l'Ochsenfeld.

Cône de la Thur à Ungersheim

Confluence Thur et Ill à Ensisheim

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 402 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Ochsenfeld	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**11 339 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	162 km	-
Milieux aquatiques	279 ha	2 %
Forêts alluviales et boisements humides	909 ha	**8 %**
Milieux ouverts humides	317 ha	3 %
Vieux bois	3 ha	-
Autres Milieux forestiers	3833 ha	**34 %**
Prairies	1020 ha	**9 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	9 ha	-
Cultures annuelles et vignes	2308 ha	**20 %**
Milieux anthropisés	573 ha	5 %
Zones urbanisées et bâties	2135 ha	**19 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Ochsenfeld	
Superficie totale		**11 339 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	4
	en ha	5 427 ha
	en %	48 %
Corridors écologiques	en nb	11
	en km	12 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	6
	en km	8 km
	en %	57 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	5
	en km	5 km
	en %	43 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	2 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	2 km
	en %	100 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	-
	en %	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 403 12/01/2015 09:41

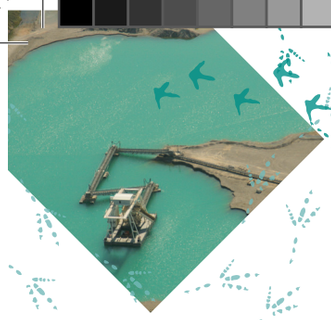

ANNEXE N°10

Le Sundgau (UP13)

Les grands traits caractéristiques

Unité au paysage vallonné entre la plaine et le Jura, et traversé par un réseau dense de cours d'eau. Elle comprend deux sous-unités : le Haut Sundgau et le Bas Sundgau.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- le Bas-Sundgau recouvert de lœss est caractérisé par des bois, des vergers autour des villages ou sur coteaux et des collines calcaires (Kalterberg-Zuhrenwald, Altenberg, Britsgyberg, Buxberg) avec des formations boisées et des pelouses
- le Haut-Sundgau développé sur lehm ancien est le pays des étangs et de forêts allongées de hêtres. Présence de prairies humides dans les fonds de vallée de la Largue et de l'Ill
- nombreux alignements d'arbres le long des routes et arbres isolés de plein champ

Enjeux

- Maintien de la vocation agricole d'élevage et de la trame principale de prairies humides dans les vallées structurantes (Largue, Ill, Thalbach)
- Maintien des espaces de mobilité des cours d'eau et des paysages alluviaux liés au réseau de méandres et de ripisylves
- Maintien, valorisation et restauration des ceintures de vergers périvillageoises
- Maintien des coupures vertes entre les villages, notamment ceux organisés en chapelet dans les différentes vallées.
- Maintien et gestion durable des forêts implantées sur les croupes supérieures des collines
- Intégration paysagère et écologique des étangs traditionnels
- Maintien voire restauration des espaces agricoles des collines d'éléments arborés isolés ou en alignements.

Étang de la vallée de la Largue.

Paysage de vergers périvillageois (Ammerzwiller).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 404 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Sundgau	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**96477 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1033 km	-
Milieux aquatiques	966 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	5481 ha	6 %
Milieux ouverts humides	4744 ha	5 %
Vieux bois	23 ha	-
Autres Milieux forestiers	23261 ha	**24 %**
Prairies	9490 ha	**10 %**
Milieux ouverts xériques	10 ha	-
Vergers et prés-vergers	1456 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	41194 ha	**43 %**
Milieux anthropisés	887 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	9799 ha	**10 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Sundgau	
Superficie totale		**96477 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	23
	en ha	14416 ha
	en %	15 %
Corridors écologiques	en nb	67
	en km	351 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	55
	en km	289 km
	en %	82 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	12
	en km	62 km
	en %	18 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	171 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	92 km
	en %	54 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	79 km
	en %	46 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 405 12/01/2015 09:41

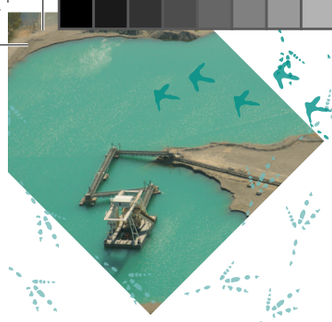

ANNEXE N°10

Les forêts des Vosges du Nord (UP14)

Les grands traits caractéristiques

Unité paysagère avec plus de 80 % de couverture forestière située entre Saverne et la frontière allemande. Les espaces ouverts sont liés aux villages « clairière » de La Petite Pierre, de Volksberg, Erckartswiller et à quelques écarts en tête de vallons (Meich) ou au pied de châteaux ruinés très nombreux dans cette unité.
Les Forêts des Vosges du Nord comptent parmi les taux de boisements de résineux les plus élevés du Massif Vosgien avec 36 %.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- forêt de hêtres en mélange avec des chênes et des pins sylvestres
- affleurements rocheux, rochers, falaises gréseuses
- zones humides/tourbières dans le dense réseau de vallons

Enjeux

- Gestion forestière durable
- Préservation et restauration de lisières forestières étagées et d'écotones paysagers entre l'espace boisé et les espaces de clairières
- Maintien des prairies humides et des ripisylves dans les vallons structurants en limite des espaces habités
- Préservation des micro-paysages liés aux rochers, aux falaises et aux tourbières.

Château du Fleckenstein

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 406 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Forêts des Vosges du Nord	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**42 327 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	298 km	-
Milieux aquatiques	55 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	2 024 ha	5 %
Milieux ouverts humides	584 ha	1 %
Vieux bois	3 112 ha	**7 %**
Autres Milieux forestiers	32 970 ha	**78 %**
Prairies	2 533 ha	**6 %**
Milieux ouverts xériques	17 ha	-
Vergers et prés-vergers	188 ha	-
Cultures annuelles et vignes	331 ha	1 %
Milieux anthropisés	35 ha	-
Zones urbanisées et bâties	824 ha	2 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Forêts des Vosges du Nord	
Superficie totale		**42 327 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	11
	en ha	11 831 ha
	en %	28 %
Corridors écologiques	en nb	5
	en km	4 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	5
	en km	4 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	125 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	121 km
	en %	97 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	4 km
	en %	3 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 407 12/01/2015 09:41

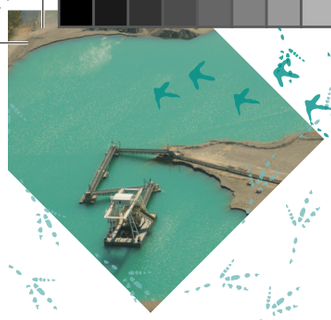

ANNEXE N°10

Les vallées des Vosges du Nord (UP15)

Les grands traits caractéristiques

Réseau de vallées et vallons étroits qui entaillent selon une orientation préférentielle Ouest-Est, le vaste massif boisé des Vosges du Nord. Les cours d'eau y divaguent lentement dans un lit majeur souvent marécageux recouvert d'Aulnes et de Saules. Dans les vallées les plus larges quelques villages se sont implantés et ont développé une agriculture d'élevage. Dans les vallons étroits on trouve de nombreux étangs et plantations de résineux.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- prairies humides de fonds de vallée accompagnés de cordons de végétation arborée et arbustif le long des cours d'eau
- forêts alluviales et boisements humides
- boisements de bas de pente
- rochers, falaises de conglomérat et de grès surmontés d'une flore spécifique
- quelques vergers en ceinture des bourgs

Enjeux

- Maintien des espaces ouverts de fond de vallées à dominante humide ou non
- Restauration des fonds de vallons plantés de plantations de résineux monospécifiques
- Reconquête et réouverture de certains espaces de bords de villages pour une vocation agricole, paysagère et écologique.

Vallon et village de Dambach

Village de Niedersteinbach

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 408 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Vallées des Vosges du Nord	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**7 021 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	100 km	-
Milieux aquatiques	43 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	551 ha	**8 %**
Milieux ouverts humides	321 ha	5 %
Vieux bois	475 ha	**7 %**
Autres Milieux forestiers	4 568 ha	**65 %**
Prairies	638 ha	**9 %**
Milieux ouverts xériques	5 ha	-
Vergers et prés-vergers	43 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	114 ha	2 %
Milieux anthropisés	6 ha	-
Zones urbanisées et bâties	398 ha	6 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Vallées des Vosges du Nord	
Superficie totale		**7 021 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	6
	en ha	2 762 ha
	en %	39 %
Corridors écologiques	en nb	3
	en km	2 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	3
	en km	2 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	66 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	61 km
	en %	92 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	5 km
	en %	8 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 409 12/01/2015 09:41

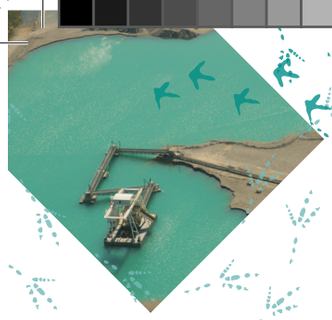

ANNEXE N°10

Le bassin de Lembach (UP16)

Les grands traits caractéristiques

Le fossé d'effondrement de Lembach correspond à un paysage ouvert ceinturé au 3/4 par les forêts des Vosges du Nord. Le horst et massif forestier du Hochwald marque la limite de cette unité avec les collines de l'Outre-Forêt à l'Est.
Le taux de couverture forestière est d'environ 50 %, et l'ambiance est dominée par les feuillus ou les forêts mixtes. Le reste de l'espace est occupé par les zones agricoles au niveau des villages clairières de Lembach, Wingen et Climbach où l'on note 2 0% de prairies, 3 % de vergers, presque 8 % de cultures et 4,8 % de zones bâties.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- coteaux et ceintures périvillageoises de vergers
- haies vives de bords de chemins ou de terrasses agricoles
- prairies humides dans le fond de vallée de la Sauer et dans les vallons perpendiculaires (Heimbach, Schmelzbach, Fuchbaechel)
- forêts de bas de pente et lisières sensibles visuellement

Enjeux

- Maintien des espaces ouverts de fond de vallées
- Préservation et/ou restauration de lisières forestières étagées et d'écotones paysagers entre l'espace boisé et les espaces de clairières
- Maintien et valorisation des différents types de vergers (coteaux et périvillageois)
- Préservation des coupures vertes entre les villages et leurs écarts.

Village de Lembach et sa ceinture de vergers

Clairière de Wingen

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 410 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Bassin de Lembach	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**3588 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	41 km	-
Milieux aquatiques	1 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	241 ha	7 %
Milieux ouverts humides	119 ha	3 %
Vieux bois	287 ha	**8 %**
Autres Milieux forestiers	1715 ha	**48 %**
Prairies	648 ha	**18 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	115 ha	3 %
Cultures annuelles et vignes	280 ha	**8 %**
Milieux anthropisés	2 ha	-
Zones urbanisées et bâties	174 ha	5 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Bassin de Lembach	
Superficie totale		**3588 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	1
	en ha	722 ha
	en %	20 %
Corridors écologiques	en nb	1
	en km	0.5
Corridors écologiques à préserver	en nb	1
	en km	0.5 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	31 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	29 km
	en %	93 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	2 km
	en %	7 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 411 12/01/2015 09:41

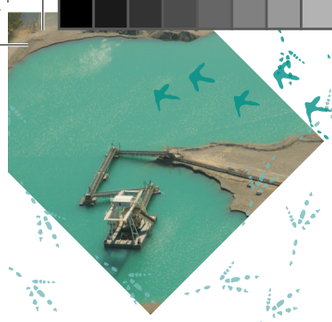

ANNEXE N°10

Le piémont viticole Nord (UP17)

Les grands traits caractéristiques

Très petite unité située au pied du Hochwald et insérée dans les collines sous-vosgiennes de l'extrémité Nord du Bas-Rhin.
Dans ce paysage de collines et de petits vallons occupés par des villages-rues, la vigne joue un rôle paysager important.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- coteaux exposés plein sud occupés par la vigne
- fines ceintures de vergers périvillageois
- prairies de fond de vallons
- ripisylves structurantes
- forêt de coteaux
- lisières forestières du Hochwald

Enjeux

- Maintien global de la diversité et de la mosaïque de milieux garants d'un maillage écologique et de la structure paysagère
- Maintien de l'activité d'élevage pour le maintien d'une trame de prairies dans les fonds de vallons et en alternance avec les cultures sur les coteaux
- Maintien et promotion d'un réseau de haies paysagères, écologiques et préventives aux coulées boueuses
- Conservation, valorisation et enrichissement des coteaux viticoles exposés plein sud
- Préservation et entretien des vergers périvillageois.

Versants pentus du piémont vulnérables à la fermeture paysagère (Commune de Drachenbronn)

Le village-rue de Cleebourg entouré de vignes et de cultures sur les coteaux et de prés-vergers dans le fond de vallon

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 412 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont viticole Nord	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**714 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	8 km	-
Milieux aquatiques	-	-
Forêts alluviales et boisements humides	79 ha	11 %
Milieux ouverts humides	13 ha	2 %
Vieux bois	68 ha	9 %
Autres Milieux forestiers	422 ha	59 %
Prairies	75 ha	10 %
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	6 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	5 %
Milieux anthropisés	4 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	15 ha	2 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Piémont viticole Nord	
Superficie totale		**714 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	2
	en ha	34 ha
	en %	5 %
Corridors écologiques	en nb	1
	en km	2 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	1
	en km	2 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	2 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	2 km
	en %	100 %-
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	-
	en %	-

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 413 12/01/2015 09:41

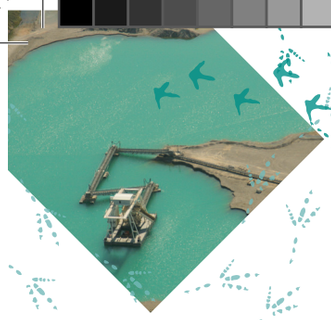

ANNEXE N°10

Le massif du Donon (UP18)

Les grands traits caractéristiques

Avec plus de 80 % de forêt, le Massif du Donon fait partie des unités très boisées de la montagne vosgienne. Plus de la moitié de la couverture forestière de l'unité est composée de résineux, ce qui en fait le paysage dominant.
Ce paysage forestier s'étend sur tout le versant en rive gauche de la vallée de la Bruche jusqu'au col de Saverne au Nord. Les rares espaces ouverts sont des vallons souvent tourbeux et quelques petites clairières.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- forêt de résineux, forêt mixte et secondairement forêt de feuillus
- tourbières
- étangs

Enjeux

- Préservation et/ou restauration de lisières forestières étagées et d'écotones paysagers entre l'espace boisé et les rares espaces ouverts
- Amélioration de la gestion forestière en tendant vers une sylviculture durable pour le maintien d'espèces animales remarquables et pour la qualité du paysage forestier.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 414 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Massif du Donon	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**28880 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	260 km	-
Milieux aquatiques	9 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	1 757 ha	**6 %**
Milieux ouverts humides	282 ha	1 %
Vieux bois	289 ha	1 %
Autres Milieux forestiers	24519 ha	**85 %**
Prairies	1 497 ha	5 %
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	47 ha	-
Cultures annuelles et vignes	40 ha	-
Milieux anthropisés	14 ha	-
Zones urbanisées et bâties	440 ha	1 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Massif du Donon	
Superficie totale		**28880 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	3
	en ha	10 603 ha
	en %	37 %
Corridors écologiques	en nb	1
	en km	1.5 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	1
	en km	1.5 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	104 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	36 km
	en %	35 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	68 km
	en %	65 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 415 12/01/2015 09:41

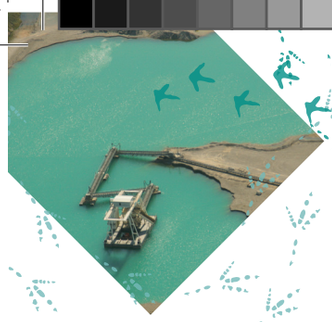

ANNEXE N°10

Les massifs des Vosges moyennes (UP19)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité correspond aux massifs de moyenne montagne ne dépassant pas les 1 000 mètres d'altitude, situés entre Guebwiller et Grendelbruch.
Il s'agit de reliefs boisés pour certains escarpés, dominant la plaine d'Alsace. Cette unité abrite de nombreux sites remarquables (châteaux, châteaux ruinés, sommets reconnus, etc.) et de vastes ouvertures agricoles liées à l'implantation de villages « clairières » installés à la faveur de replats à mi-versant.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- hêtraie-sapinière, érablaie sur éboulis, chênaie et aulnaie de vallons selon les caractéristiques physiques
- clairières agricoles en prairies de fauche et/ou de pâtures
- vergers périvillageois

Enjeux

- Gestion forestière durable et respectueuse des conditions physiques locales
- Préservation et/ou restauration de lisières forestières étagées et d'écotones paysagers entre l'espace boisé et les espaces « clairières »
- Maintien de la vocation prairiale des clairières et « villages clairières »
- Maîtrise de l'urbanisation et maintien d'un espace tampon entre l'habitat et les espaces boisés.

Vallée du Giessen (Neubois/Thanvillé).

Zone de confluence à Villé.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 416 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Massif des Vosges moyennes	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**71 050 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	600 km	-
Milieux aquatiques	59 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	4 857 ha	**7 %**
Milieux ouverts humides	1 713 ha	2 %
Vieux bois	249 ha	-
Autres Milieux forestiers	55 810 ha	**79 %**
Prairies	4 921 ha	**7 %**
Milieux ouverts xériques	142 ha	-
Vergers et prés-vergers	216 ha	-
Cultures annuelles et vignes	795 ha	1 %
Milieux anthropisés	138 ha	-
Zones urbanisées et bâties	2 342 ha	3 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Massif des Vosges moyennes	
Superficie totale		**71 050 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	25
	en ha	9 642 ha
	en %	14 %
Corridors écologiques	en nb	16
	en km	22 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	12
	en km	19 km
	en %	86 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	4
	en km	14 km
	en %	11 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	199 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	74 km
	en %	37 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	125 km
	en %	63 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 417 12/01/2015 09:41

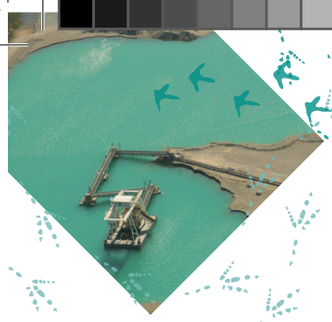

ANNEXE N°10

Les vallées vosgiennes (UP20)

Les grands traits caractéristiques

D'orientation majoritaire Ouest- Est, les vallées vosgiennes englobent du Nord au Sud, la Bruche, le Giessen, la Lièpvrette, la Weiss, la Fecht, la Lauch, la Thur et la Doller. Elles descendent des Hautes Vosges vers la plaine d'Alsace. Elles sont composées d'espaces ouverts à dominante prairiale dans les fonds de vallées, sur les premières pentes et dans les vallons latéraux.

Les landes paysagères considérées comme des espaces ouverts patrimoniaux et d'intérêt paysager sont très présentes dans la vallée de la Thur, la haute vallée de la Lauch, la vallée de Munster et en plus petite proportion dans les autres vallées.

Le paysage est fortement marqué par des chapelets de villages et une urbanisation linéaire.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- cours d'eau accompagnés de d'une végétation rivulaire (ripisylve) plus ou moins large mais toujours structurante dans le paysage
- boisements et prairies humides de fonds de vallées
- vergers périvillageois
- pâturages de pente

Enjeux

- Préservation des zones humides
- Maintien d'espaces ouverts en bordure des cours d'eau afin de mettre en scène le paysage alluvial en contraste avec les versants majoritairement boisés
- Maintien des coupures vertes et des espaces prairiaux entre les villages
- Reconquête des pâturages de mi-pente qui surplombent les villages
- Préservation des vergers patrimoniaux en ceinture ou en intra-urbain.

Haute vallée de la Lauch (Lautenbachzell).

Haute vallée de la Fecht (Metzeral/Sondernach).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 418 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Vallées vosgiennes	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**38455 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	542 km	-
Milieux aquatiques	185 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	2924 ha	**8 %**
Milieux ouverts humides	2811 ha	**7 %**
Vieux bois	120 ha	-
Autres Milieux forestiers	20188 ha	**52 %**
Prairies	6259 ha	**16 %**
Milieux ouverts xériques	211 ha	-
Vergers et prés-vergers	286 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	704 ha	2 %
Milieux anthropisés	163 ha	-
Zones urbanisées et bâties	4908 ha	**13 %**

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Vallées vosgiennes	
Superficie totale		**38455 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	20
	en ha	6317 ha
	en %	16 %
Corridors écologiques	en nb	13
	en km	20 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	10
	en km	18 km
	en %	90 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	3
	en km	2 km
	en %	10 %
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	262 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	36 km
	en %	14 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	226 km
	en %	86 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 419 12/01/2015 09:41

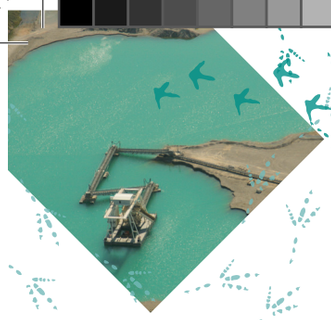

ANNEXE N°10

La zone sommitale des Hautes Vosges (UP21)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité regroupe la crête principale et les chaînons secondaires des Hautes Vosges, à une altitude comprise entre 1 000 et 1 424 mètres. Les paysages typiques sont des paysages ouverts (chaumes) liés à l'activité pastorale qui contrastent avec les versants boisés et qui offrent des vues et des panoramas exceptionnels.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- chaumes primaires au-dessus de 1 300 mètres
- chaumes secondaires
- formations végétales des cirques glacières
- tourbières
- prés-bois
- hêtraie d'altitude puis hêtraie-sapinière

Enjeux

- Maintien de la fonction pastorale des chaumes en évitant l'intensification des pratiques agricoles
- Veille sur l'enfrichement dans les clairières et sur les marges de cette continuité paysagère
- Protection des zones humides
- Conservation des zones refuge (rochers isolés, zones de friches, prés bois) pour la faune et la qualité paysagère
- Création de lisières sinueuses entre les espaces ouverts et les espaces boisés
- Veille sur l'intégration dans une trame verte fonctionnelle, des projets à vocation touristique qui demeurent également très sensible d'un point de vue paysager.

Continuité de chaumes (Schweisel/Batteriekopf).

Chaumes du Grand Ballon.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 420 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Zone sommitale des Hautes Vosges	
	Superficie indicative	**%**
Superficie totale	**11 464 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	73 km	-
Milieux aquatiques	57 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	818 ha	**7 %**
Milieux ouverts humides	179 ha	2 %
Vieux bois	1 235 ha	**11 %**
Autres Milieux forestiers	6 969 ha	**61 %**
Prairies	2 114 ha	**18 %**
Milieux ouverts xériques	174 ha	1 %
Vergers et prés-vergers	-	-
Cultures annuelles et vignes	-	-
Milieux anthropisés	-	-
Zones urbanisées et bâties	92 ha	1 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Zone sommitale des Hautes Vosges	
Superficie totale		**11 464 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	4
	en ha	9 459 ha
	en %	82 %
Corridors écologiques	en nb	-
	en km	-
Corridors écologiques à préserver	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	11 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	1 km
	en %	9 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	10 km
	en %	91 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 421 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Les versants des Hautes Vosges (UP22)

Les grands traits caractéristiques

Cette unité s'étend du massif du Brézouard (Lapoutroie) jusqu'aux Vosges du Sud. Elle comprend des versants boisés (crêtes secondaires et vallons) répartis entre la zone sommitale des Hautes Vosges et les vallées ou le piémont.

Identification des éléments typiques de la trame verte

- hêtraie-sapinière, chênaie, formations primaires ou sub-primaires sur pentes raides
- érablaie et aulnaie dans les ravins
- micro-tourbières
- pelouses thermophiles

Enjeux

- Maintien de la diversité du paysage forestier
- Gestion forestière durable et respectueuse des conditions physiques locales
- Préservation des forêts sub-primaires d'abrupts et de ravins
- Maintien et entretien des paysages ouverts des pelouses
- Veille sur l'intégration dans une trame verte fonctionnelle, des projets à vocation touristique qui demeurent également très sensible d'un point de vue paysager

Versants boisés en hêtraie-sapinière.

Pâturages de mi-pente (Vallée de la Thur).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 422 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Versants des Hautes Vosges	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**41 814 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	369 km	-
Milieux aquatiques	66 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	3 154 ha	**7 %**
Milieux ouverts humides	586 ha	1 %
Vieux bois	1 223 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	31 342 ha	**75 %**
Prairies	4 591 ha	**11 %**
Milieux ouverts xériques	50 ha	-
Vergers et prés-vergers	29 ha	-
Cultures annuelles et vignes	69 ha	-
Milieux anthropisés	17 ha	-
Zones urbanisées et bâties	917 ha	2 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Versants des Hautes Vosges	
Superficie totale		**41 814 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	15
	en ha	14 266 ha
	en %	47 %
Corridors écologiques	en nb	4
	en km	8 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	4
	en km	8 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	94 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	35 km
	en %	37 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	59 km
	en %	63 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 423 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Le Jura alsacien (UP23)

Les grands traits caractéristiques

Paysage naturel et rural remarquable, composé de prairies et bois sur un relief plissé typiquement jurassien. Les villages souvent allongés ou groupés au pied des pentes sont ceinturés de vergers. Ces derniers sont omniprésents et organisent fortement et qualitativement le paysage. Dans les clairières, on trouve de grandes fermes isolées.

L'identité paysagère du Jura Alsacien est basée sur l'ouverture et la présence d'espaces agricoles, mais cette unité reste malgré tout à dominante forestière (70 % de milieux forestiers).

Identification des éléments typiques de la trame verte

- hêtraie-sapinière
- vergers de coteaux, d'alignements, de ceintures de villages
- landes, prairies et pelouses
- rochers et falaises calcaires
- ripisylves (Ill, Largue, Lucelle)
- ruisseaux, gorges accompagnées d'une végétation spécifique

Enjeux

- Maintien de la vocation d'élevage et de paysage prairial
- Préservation et entretien des différents types de vergers
- Maintien des coupures vertes entre les villages
- Maîtrise de l'urbanisation dans les fonds de vallées et vallons.

Mosaïque agricole (Bendorf).

Paysage de forêt et de clairière (Ferrette).

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 424 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°10

Composition des différents types de milieux dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Jura alsacien	
	Superficie indicative	%
Superficie totale	**9883 ha**	-
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	59 km	-
Milieux aquatiques	8 ha	-
Forêts alluviales et boisements humides	229 ha	2 %
Milieux ouverts humides	270 ha	3 %
Vieux bois	14 ha	-
Autres Milieux forestiers	6149 ha	**62 %**
Prairies	1783 ha	**18 %**
Milieux ouverts xériques	-	-
Vergers et prés-vergers	125 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	895 ha	**9 %**
Milieux anthropisés	14 ha	-
Zones urbanisées et bâties	390 ha	4 %

Éléments de la Trame verte et bleue dans l'unité paysagère

Unité Paysagère	Jura alsacien	
Superficie totale		**9883 ha**
Détail par éléments de Trame verte et bleue		
Réservoirs de biodiversité	en nb	10
	en ha	3 597 ha
	en %	36 %
Corridors écologiques	en nb	17
	en km	25 km
Corridors écologiques à préserver	en nb	17
	en km	25 km
	en %	100 %
Corridors écologiques à remettre en bon état	en nb	-
	en km	-
	en %	-
Cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité	en km	12 km
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à préserver	en km	1 km
	en %	8 %
Cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité à remettre en bon état	en km	11 km
	en %	92 %

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 425 12/01/2015 09:41

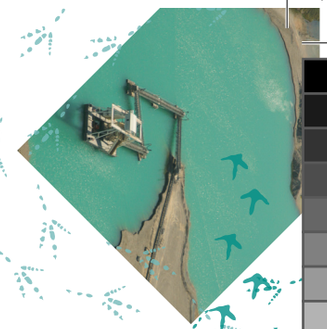

ANNEXE N°11

BILAN DES OUTILS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MIS EN ŒUVRE EN ALSACE (Groupe de Travail Réservoirs de Biodiversité 16/12/10)

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Outils de préservation de la biodiversité en Alsace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ALSACE

Statuts de protection	Surface Alsace (ha)	% du territoire alsacien	% du niveau national	Protection règlementaire	Protection contractuelle	Gestion/évaluation	Portée du statut	Moyens de gestion	Acteurs principaux	Acteurs associés	Commentaires, forces, faiblesses	territoires d'application
Outils Réglementaires												
Réserves naturelles nationales	3996	0,48	0,25	oui (+++)	non	oui	Nationale	oui(+++)	Etats+gestionnaires	Communes, comité consultatif, CG et CRA (financement pertes de revenus)	- protection la plus forte, avec moyens de fonctionnement dédiés - création très longue, et gestionnaire sans droit réel sur les terrains	Alsace
Réserves naturelles régionales	2508	0,30		oui (++)	non	non	Régionale	oui (+)	Région+gestionnaires	Communes, comité consultatif	- procédure de classement identique aux RNN (mais allégée si accord des propriétaires) - pas de moyens de gestion spécifiques prévus	Alsace
Arrêté de protection de biotope	5540	0,67	0,24	oui(+)	oui-non	non	Départementale	non	Etats+gestionnaires	Conseils Généraux, Communes,comité de gestion	- mise en œuvre plus facile (sans enquête publique), mais réglementation moins poussée - pas de moyens de gestion dédiés	Alsace
Forêt de protection	6290	0,76		oui(+++)	non	non	Nationale	non	DDT	Communes, ONF	- protection du statut forestier, mais peu de réglementation sur mode de gestion	Milieux forestiers
Réserves biologiques	2222	0,27	0,05	oui(+++)	non	oui (PG)	Nationale	(oui) (++)	ONF	Communes, comité consultatif	- protection du statut forestier, avec réglementation sur mode de gestion, - moyens pour la gestion limités	Territoire sous régime forestier (majoritairement propriétés de l'Etat)
Réserve de chasse et de faune sauvage	11326	1,37		oui (national)	non	oui (PG)	Nationale	oui	ONCFS, DDT	Communes, comité consultatif	- réglemente essentiellement les activités de chasse ou pouvant déranger la faune sauvage	Alsace
Outils Contractuels												
PNR	206539	24,94		oui/non	oui	oui	regionale	oui	Syndicat mixte	Etat, collectivités, association	- outil d'animation du territoire, d'impulsion et laboratoire du développement durable, - le niveau d'ambition est fixé par les chartes (opposables)	Alsace
Natura 2000	140783	17,00	12,50	non	oui	oui	Européenne	oui	Etats+ opérateurs	Copils, acteurs locaux, collectivités	- obligation de résultat fixée par les directives européennes - plan d'actions liés à une démarche contractuelle (charte, contrat, MAET,...) - composante réglementaire liée au regime d'autorisation et au régime d'incidence pour les projets situés dans le périmètre - nécessite un relai local (collectivité opérateur) pour sa mise en oeuvre	Alsace
MAET (biodiversité)	8750	1,06		non	oui	oui/non	Nationale	non (perennité)	Opérateurs	Etat, CRA, CGs ,profession agricole	- variable selon PAE, avec zonages et mesures plus ou moins poussés en terme de biodiversité - permet une gestion de grand territoire en particulier avec problématique agricole - mesures volontaires, perennité des financements peu visible (et uniquement sur N2000) et problème de compatibilité avec les mesures réglementaires (APPB, RNR,...)	Alsace, cadré par le DRDR
Outils Maîtrise Foncière												
maitrise foncière amiable (collectivité)	900	0,11	x	oui (+)	x	oui	locale	oui (+++)	Départements , region	Cse, Communes	- action efficace et perenne, gestion écologique fine (régie ou CSA), - actions selon opportunité, sites morcelés - mais accès au foncier long et difficile	Alsace
zone de préemption ENS	4955	0,60	x	oui (+)	x	oui	Nationale	oui (+)	Départements	Cse, Communes	- stratégie sur long terme, dépend des DIA ou d'une animation foncière - aucune maitrise avant l'acquisition - concertation préalable sur objectif d'acquisition et gestion (accord commune obligatoire)	Alsace
Site CSA (maitrise foncière ou maitrise d'usage, hors RNN)	905	0,11	x	oui (+)	partiellement	oui	locale	oui (+++)	CSA	Départements, Région, Communes, AERM	- statut du foncier à perenité variable (d'emphytéose de 99 ans, à convention de gestion) - gestion écologique fine, avec plan de gestion, action de renaturation - mobilisation d'un reseau de bénévoles (naturalistes, conservateurs des sites,...) - sites souvent très morcelés, actions difficiles dans les zones à enjeux agricoles	Alsace
FARB	320	0,04	x	oui	x		locale	oui (+)	FARB	Fédé chasse, commune	- action ponctuelle sur milieux ordinaires et parfois remarquables - gestion à vocation cynégétique	67
Labels												
Ramsar	17519	2,71	1,32	non	non	non	Internationale	x	Etat, Région, Alsace Nature	Partenaires Allemands	- nécessite une dynamique transfrontalière à organiser - repose sur les outils et acteurs evoqués ci-dessus	Zones humides d'intérêt international

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 426 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°11

Man And Biosphère (MAB-Unesco)				non	non	non	Internationale	x	PNRVN	Pfalz	- dynamique transfrontalière existante (PNR et Pfalz) - repose sur les outils et acteurs evoqués ci-dessus	PNRVN
Schema/Plans												
Gerplan	x	x	x	non	x	x	locale	x	Département 68 / Com Com	communauté de communes, associations locales, profession agricole...	- permet la définition d'un plan d'action localement sur la base d'étude préalable - mise en œuvre effective grâce aux moyens de gestion/animation financés par le CG - s'appuie essentiellement sur démarche contractuelle et potentiellement sur ENS	68
SDEN	x	x	x	oui/non	x	x	locale	x	Départements 67	collectivités locales, associatons, profession agricole...	- principes d'actions s'appuyant sur ENS, MAE, et ponctuellement sur réglementation (APPB) - actions en MO Départementales et/ou locales - articulation avec collectivités locales à renforcer	67
Trame Verte	x	x	x	non	x	x	locale	x	Region	collectivité , assoication	- vision stratégique et à grande échelle des enjeux de continuité écologique - noyaux centraux liés à des mesures existantes - cadre financier très attractif pour l'investissement, enjeux notamment bien identifiés dans les SCOT - nécessite des relais pour son animation de terrain et les actions nécessitant du fonctionnement	Alsace
SRCE/TVB	x	x	x	oui/non	x	x	Nationale	x	Etat-Région	comité alsacien de la biodiversité	à completer	Alsace
PNA	x	x	x	non	x	x	Nationale	x	Etat	comité alsacien de la biodiversité	à completer	Alsace
SCAP	x	x	x	oui	x	x	Nationale	x	Etat	comité alsacien de la biodiversité	à completer	Alsace
SDAGE/SAGE	x	x	x	oui/non	x	x	Nationale	x	AERM	Etat, collectivité	- SDAGE : document de définition à l'échelle du bassin Rhin Meuse des enjeux, objectifs et moyens pour atteindre l'ambition de la DCE -portée réglementaire essentiellement au stade planification - SAGE en sont une déclinaison locale, établis en concertation grâce à une CLE - SAGEECE = spécificité bas-rhinoise, à finalité opérationnelle et sans dimension réglementaire. - volet connaissance notamment ZI et ZH affiné dans certains SAGE/SAGEECE/GERPLAN - mise en oeuvre du programme d'actions variable, dépendant des acteurs locaux avec des MO/ assistances techniques très variable selon les SAGE	Alsace
Outils complémentaires de stratégie régionale												
Surveillance	x	x	x	x	x	x	x	oui (68)	DDTs, ONEMA, ONCFS, ONF, Gardes animateurs RNN, police, gendarmerie, brigades vertes,..	Départements, communes, DREAL	- action police de la nature/environnement exercée par différents organismes d'Etat (DDT, ONF, ONEMA, ONCFS,...) - brigades vertes avec bonne couverture territoriale, bonne perception sur le terrain, budget important 3,4M d'€/an (dont 300K€ dédiés au ENS) - dispositifs gardes natures (CG67/ONF/ComCom) peu demandés (2 zones) - actions ponctuelles dans le secteur associatif (CSA) - réseaux importants et déployés géographiquement de garde-pêche/chasse, mais que sur droit Pêche/chasse	Alsace
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	à completer	Alsace
Education à l'environnement	x	x	x	x	x	x	x	x	réseau "ARIENA"	Etat, collectivités, AERM	à completer	Alsace
connaissance naturaliste /scientifique	x	x	x	x	x	x	x	oui (+++)	associations	Etat, collectivités	- soutien fort des collectivités à la connaissance naturaliste (ODONAT, et associations spécialisées ...) - réseau associatif (professionnels et bénévoles) dense, dynamique et structuré - portail de diffusion lié à démarche de l'Etat (CARMEN...) - déficit d'acteur professionnel sur le volet botanique en passe d'être comblé (Conservatoire Botanique Régional)	Alsace
soins faune sauvage	x	x	x	x	x	oui	x	oui	associations	collectivité , assoication	- 2 centres de soins (GORNA et LPO) qui couvrent le territoire alsacien avec des relais (associatif, veterinaires, Etat, brigades vertes ...) - gestion de la faune sauvage blessée, en particulier espèces protégées	
Inventaires Zones humides (DREAL, BDOCS, IZH)	x	x	x	x	x	x	x	x	Etat, collectivités	AERM, association, ...	- inventaires des ZH remarquables depuis 1995/96 - inventaire ZH "pédologique" DREAL, à échelle très large - projet de BDOCS - Zone à dominante humide en voie de finalisation (Partenariat CIGAL) - connaissance plus ou moins fine et exhaustive dans le cadre des SAGE/SAGEECE - malgré cela, pas de connaissance exhaustive et cohérente vis-a-vis du SDAGE et de "l'arrêté Police de l'eau" - projet d'inventaire ZH remarquables et ordinaires dans le 67	Alsace
Inventaires ZNIEFF	x	x	x	x	x	x	x	x	Etat	possesseurs de données	- précédent inventaire datant de plus de 20 ans - révision en cours selon méthodologie nationale	Alsace

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 427 12/01/2015 09:41

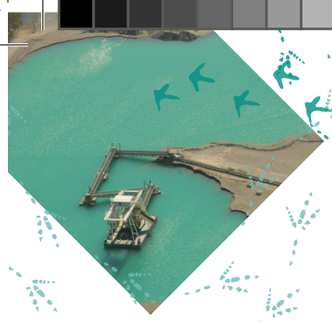

ANNEXE N°12
RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE

Réseau écologique identifié en Allemagne

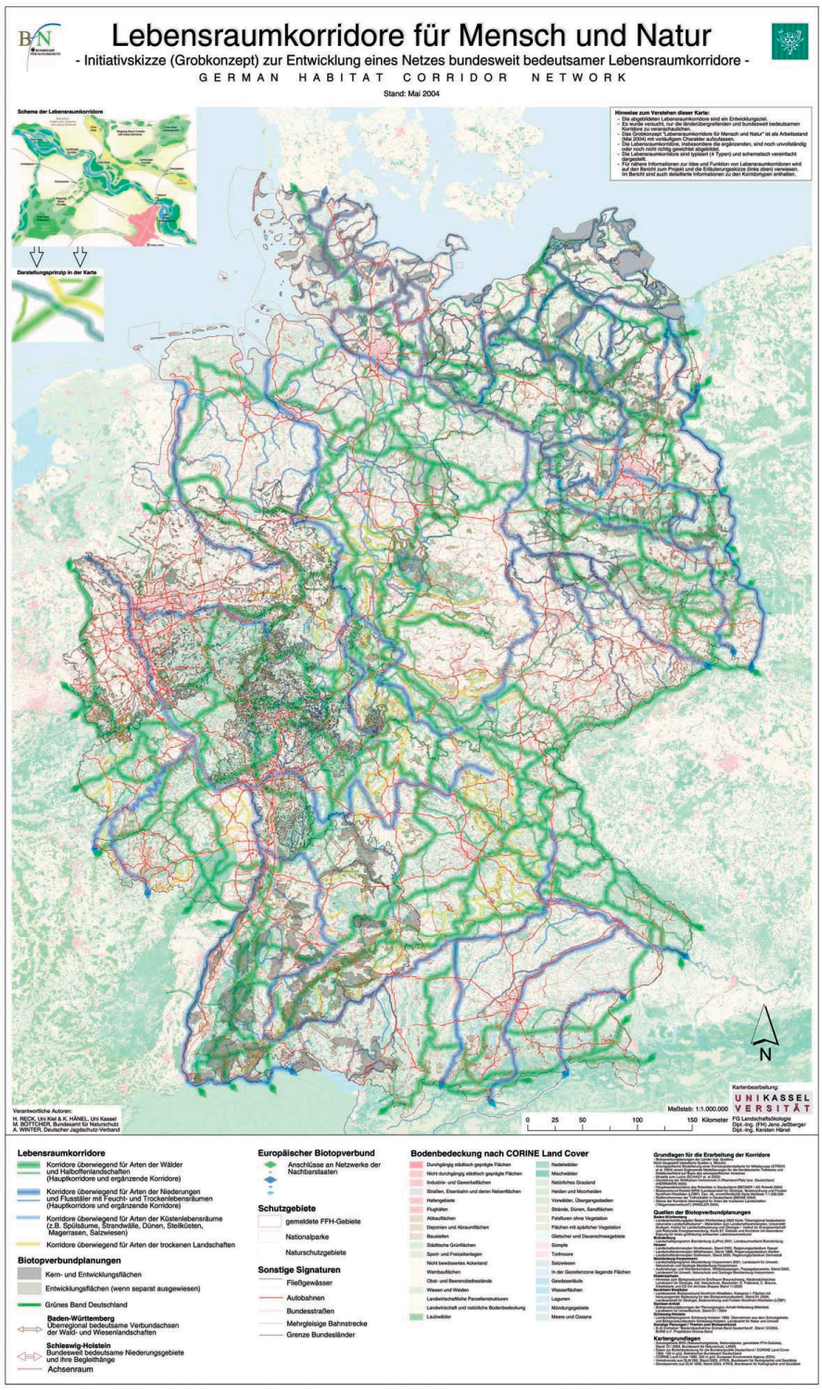

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 428 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°12

Réseau écologique (« Biotopverbund ») identifié en Rhénanie-Palatinat

Biotopverbund und Wildtierkorridore

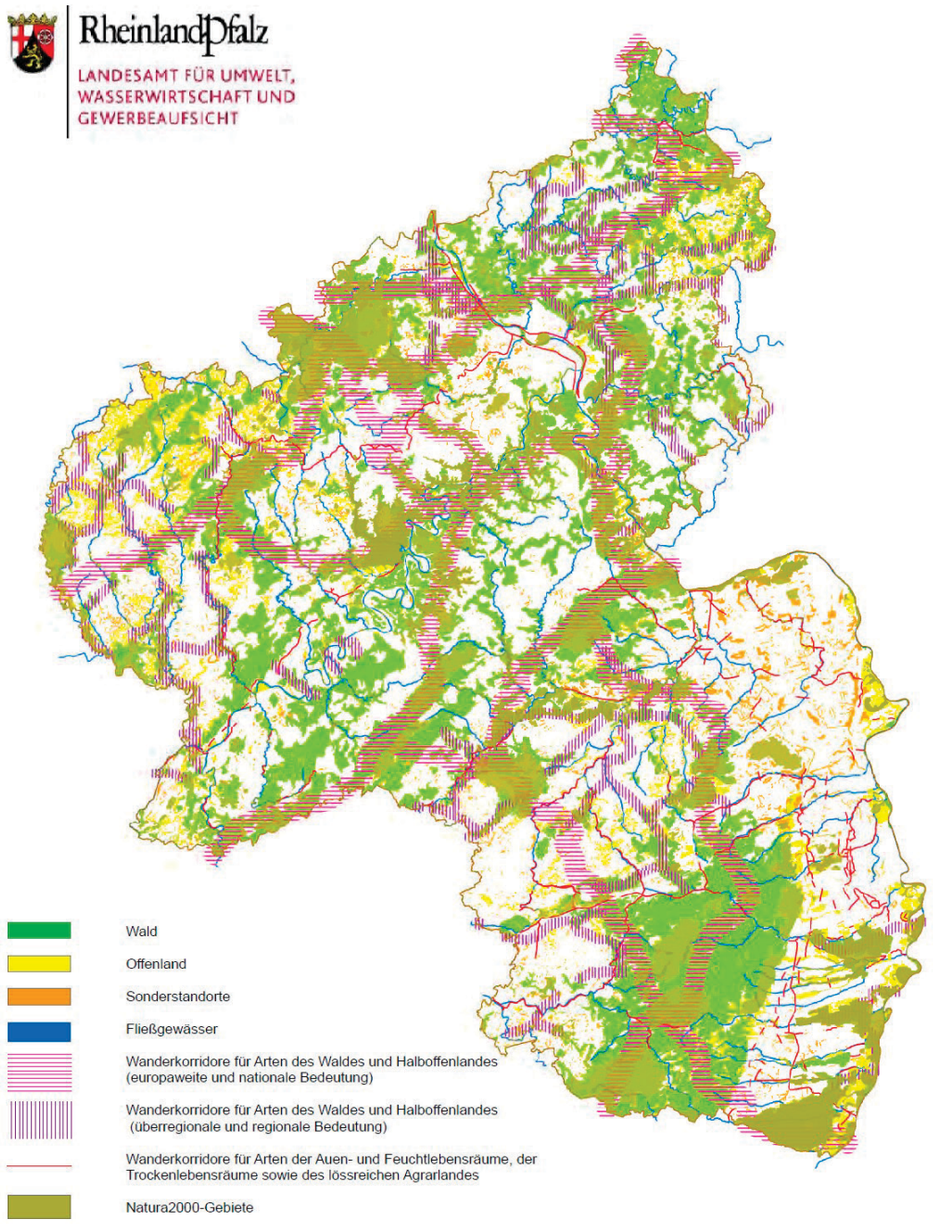

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 429 12/01/2015 09:41

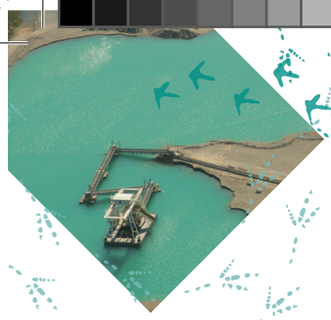

ANNEXE N°12

Continuités franco-allemande

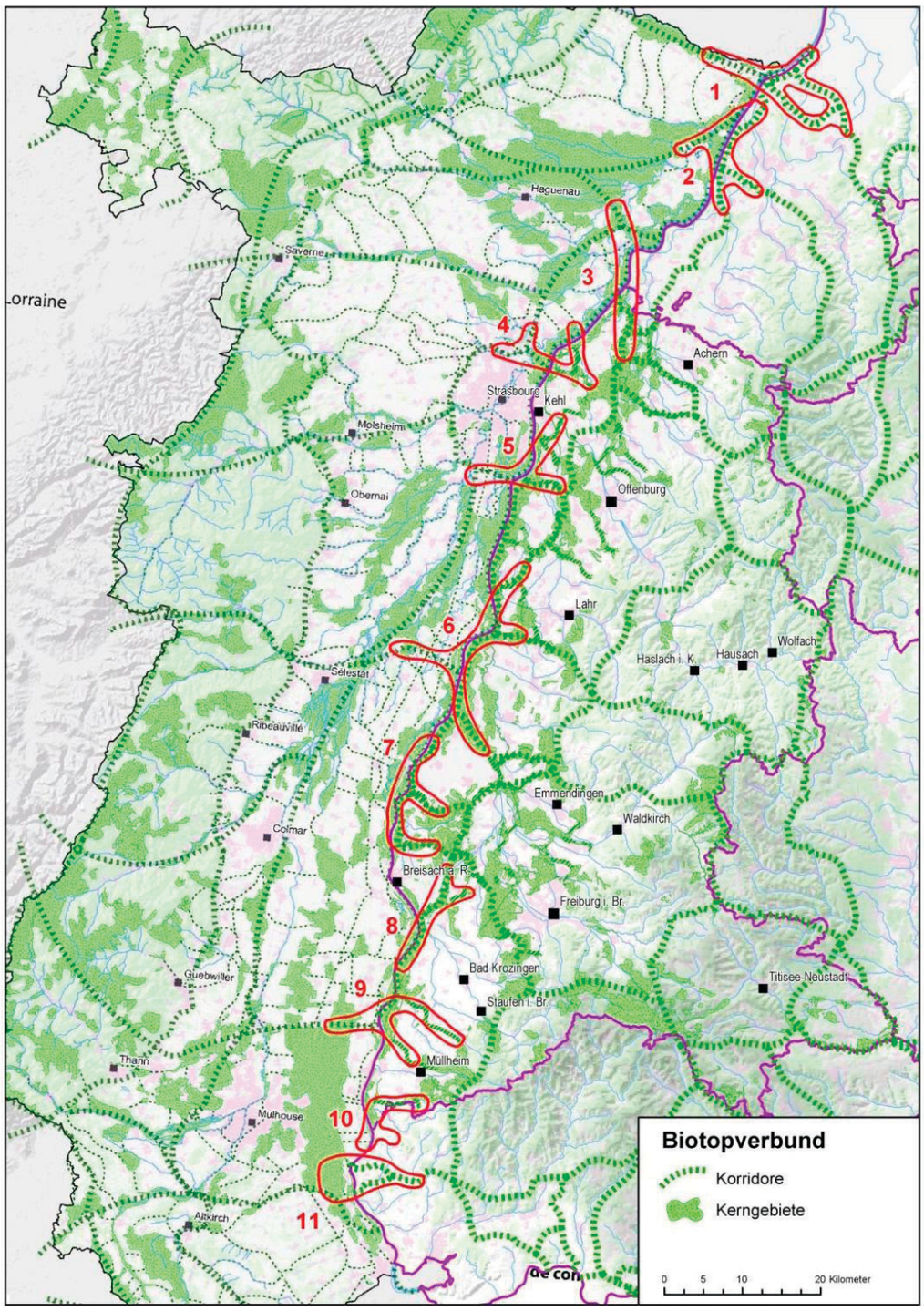

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 430 12/01/2015 09:41

ANNEXE N°12

Réseau Écologique National (Suisse)

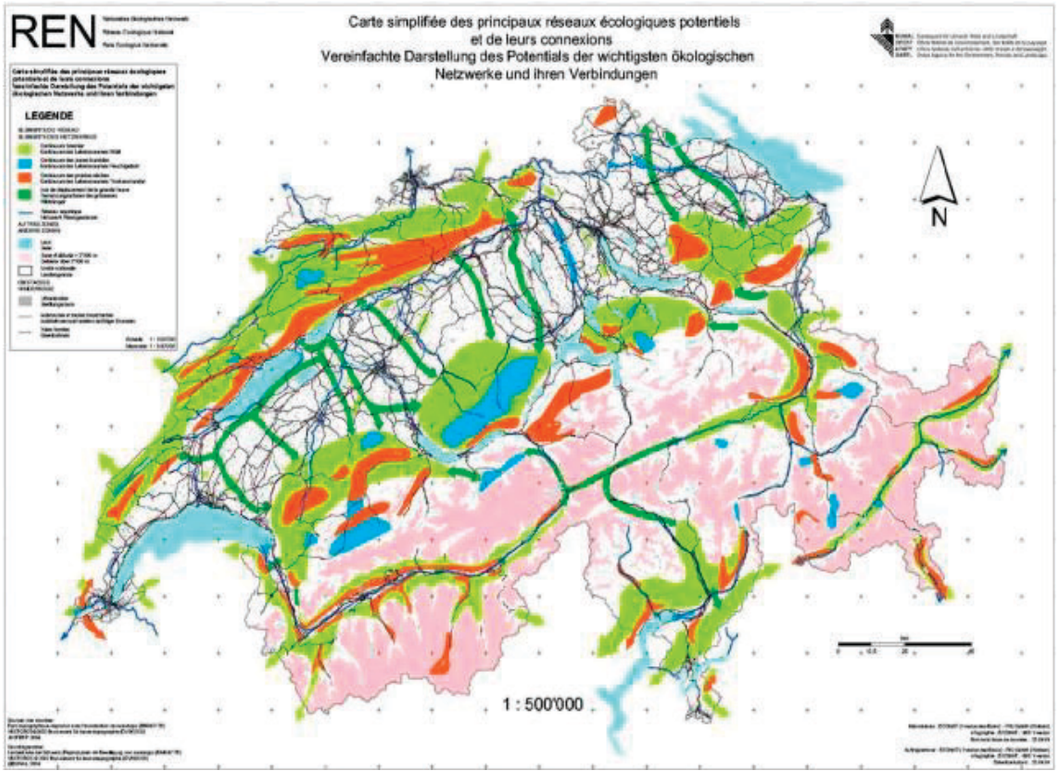

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 431 12/01/2015 09:41

L'ensemble des documents relatifs au SRCE (documents de présentation et atlas cartographique) est téléchargeable sur les sites internet de la Région Alsace et de la Dreal Alsace.

DREAL_rapport_cohe_alsace_TOME_1_12_2014.indd 432 12/01/2015 09:41